

Réformer le collège unique

■ « Le Monde » publie le rapport Joutard, base de la réforme Jack Lang

■ Pour assouplir le collège, il propose quatre « itinéraires de découvertes »

■ Valéry Giscard d'Estaing, inspirateur du collège unique de 1975, plaide pour une redéfinition des « savoirs communs »

Lire pages 9 et 14

► www.lemonde.fr/education

La croissance mondiale en baisse

■ À LA VEILLE de leurs réunions, qui s'ouvrent, jeudi 26 avril à Washington, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont révisé à la baisse leurs prévisions d'il y a six mois sur la croissance économique dans le monde en 2000. Celle-ci devrait atteindre 3,4 %, soit 1,4 % de moins qu'escompté. Raisons de cette décélération : le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis et la persistance de la crise au Japon. La zone euro, également touchée, devrait néanmoins enregistrer une croissance de 2,7 %. Le directeur général du FMI, Horst Köhler, a estimé que l'heure était venue pour la BCE de baisser ses taux, question à l'ordre du jour de la réunion du G7, samedi, à Washington.

Lire pages 2 et 3

Un jeune joker pour Sagem



GRÉGOIRE OLIVIER

LE NOUVEAU président du directoire de Sagem est un inconnu. A 41 ans, major de Polytechnique et ancien champion de judo, Grégoire Olivier a été choisi pour examiner d'un œil neuf la stratégie d'une entreprise dispersée sur plusieurs métiers.

Lire page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 426 - 7,50 F



La sécurité redevient un enjeu politique

● Les députés débattent, mercredi et jeudi, d'un projet de loi sur la sécurité quotidienne ● Il rassemble des dispositions sur les ventes d'armes, les cartes bancaires et les animaux dangereux ● L'opposition veut durcir la législation sur la délinquance des mineurs et renforcer les pouvoirs de police des maires

LES DÉPUTÉS devaient examiner le projet de loi sur la sécurité quotidienne, mercredi 25 et jeudi 26 avril. Ce texte comporte une série de mesures relatives

aux ventes d'armes, à la sécurité des cartes bancaires ou encore aux animaux dangereux. L'opposition juge le texte faible. Alain Madelin, président de Démocra-

tie libérale, l'a qualifié, mercredi matin, sur LCI, de « poudre aux yeux ». En séance, les députés de droite entendent mettre l'accent sur la lutte contre la délinquance

des mineurs et demander, dans cette perspective, une réforme de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance juvénile. Une partie des députés de l'opposition souhaite aussi plaider pour le renforcement des pouvoirs de police des maires. Le Parti socialiste n'est pas étranger à cette préoccupation : un amendement du rapporteur socialiste, Bruno Le Roux, vise à mieux associer les maires à la définition des politiques de lutte contre l'insécurité.

Depuis les élections municipales, le thème de la sécurité est placé au cœur du débat politique. La gauche estime que ses revers électoraux des 11 et 18 mars sont en partie liés à ces questions. Elle revendique depuis 1997 une rupture avec un discours « un peu angélique », selon la formule de Lionel Jospin.

Lire page 6

► www.lemonde.fr/insecurite



Le français du Quai d'Orsay, un grimoire diplomatique

SOUS LE TITRE « Cadre stratégique pour l'obscurcissement programmé du français », le secrétaire général du Quai d'Orsay, Loïc Hennekine, a adressé à toutes les ambassades de France à l'étranger un télégramme diplomatique qui fera date. Envoyée le 1^{er} avril, cette missive ne manque pas d'humour. Vrai-faux poisson d'avril, elle ne revêt pourtant aucun caractère fictif. Partant du constat ironique que « notre langue diplomatique présentait un grave inconvénient : elle était aisément compréhensible », son auteur précise que toutes les tournures citées dans ce florilège d'outrances lexicales « ont été relevées dans la correspondance récente du département [surnom du ministère des affaires étrangères] et des postes ».

Les néologismes épinglés « au mieux n'apportent rien, au pire recouvrent le flou ou l'indigence de la pensée ». Loïc Hennekine en fournit la preuve par l'absurde. « Indépendamment du "référentiel applicatif" retenu et du "choix de la transitique" entre le département et les postes, écrit-il, l'aberration qui permettrait au "lectorat" d'intégrer d'emblée la sémantique des "locuteurs" appelait un "nouveau paradigme". Il

eût été concevable que le "porteparolat" du département, en charge de la "communication événementielle", en assumât le "chef de filat". Mais force est de convenir que des "mesures ciblées" soient "générées" afin qu'aucun "apprenant" de notre langue (...), quand bien même il serait "novice en francophonie" et n'aurait pas obtenu le "grade de mastaire", n'en ignore à l'avenir. »

On s'imagine le nombre de cris étouffés qui ont dû être à l'origine de ce télégramme. Quant aux auteurs, perchés sur l'ergot de leur style, ils ont dû avoir quelques vapeurs de honte en retrouvant leur prose contournée dans ce pastiche froidement railleur. Qui d'entre eux a pontifié sur des « enjeux civilisationnels » ? Qui a proposé une approche « de type exigeant et performant » ? Quel diplomate a pu parler de « logotypes », d'une « référence graphique stabilisée », des « Etatsuniens » pour les Américains, du « stress hydrique » en lieu et place de la transpiration ?

Il y a les tics, péchés véniels du métier. « Un représentant du département ne parle pas, il "intervient", relève Loïc Hennekine. Il ne dit pas oui ou non, il "marque son accord" ou "fait des

mises au point qui s'imposent". » Plus fâcheux est l'emploi systématique de sigles « pour rendre la correspondance inintelligible aux non-initiés ». Enfin, franchement irritante est la « parentalité » de l'anglais pour une procréation inconnue de termes abscons : des mesures sont « actées » et « validées », les messages « dispatchés ». A rebours, la « francitude » devient ridicule, quand les « mels » et les « courriels » rivalisent avec des « portails applicatifs ».

Dieu merci, les télégrammes diplomatiques sont « à diffusion restreinte » ! Loïc Hennekine conclut ce rappel à l'ordre par ce commentaire personnel : « Si nous continuons dans cette voie, il sera bientôt superflu de chiffrer nos télégrammes : ceux-ci deviendront incompréhensibles. J'invite les rédacteurs de la correspondance à se ressaisir : écrivons à bon escient, écrivons brièvement mais, avant tout, écrivons simple et clair. »

Stephen Smith

Lire page 13 le deuxième volet de l'enquête de Sylvain Cypel : « A quoi sert le Quai d'Orsay ? »

Au Japon, réforme économique et inégalité sociale

LE JAPON change de premier ministre, et l'on peut espérer que la nouvelle équipe, celle que va diriger Junichiro Koizumi, sera plus énergique que la précédente pour briser le cercle vicieux de l'endettement (public et privé) et de la stagnation. Mais le nouveau gouvernement - et ses successeurs - devra aussi faire

face à d'autres problèmes appelés à se faire sentir à long terme : la nouvelle pauvreté, de nouvelles formes de précarité, des inégalités plus visibles et des injustices plus sensibles, nées des mutations économiques et sociales. Le nouveau Japon qui est en train de naître sous le double coup de la mondialisation et de la

récession sera une société plus mobile, plus diversifiée, plus fragmentée. Plus injuste aussi. Les inégalités existaient certes du temps de l'expansion, mais elles étaient masquées par une croissance qui tirait la majorité vers le haut. Il y avait des riches et des pauvres, des privilégiés et des défavorisés, mais, en gros, chacun

voyait son niveau de vie s'améliorer, quoique en termes de bien-être social le Japon soit resté en retard par rapport aux pays occidentaux. Le progrès engendrait chez la majorité le sentiment flou d'appartenir à une classe moyenne, définie moins en termes de revenu que d'échelle de prestige par la diffusion des modèles culturels de la société de masse et du conformisme petit-bourgeois qui l'accompagnait.

Cette illusion a volé en éclats avec la bulle spéculative de la fin des années 1980, puis avec la récession de la décennie suivante, estime l'économiste Toshiaki Tachibanaki dans un livre, *L'Ecart économique au Japon*. Entre 1979 et 1999, le Japon a connu un élargissement global de l'écart des revenus plus marqué qu'aux Etats-Unis, avance un autre économiste, Mitsuharu Ito. En outre, jusque dans les années 1980, la mobilité sociale aiguillonnait les espoirs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, souligne le sociologue Toshiaki Sato dans une étude récente, « Le Japon, une société inégalitaire » : le rétrécissement de l'éventail des chances, avec pour pendant une accentuation du phénomène de reproduction des élites, démobilise les volontés.

Philippe Pons

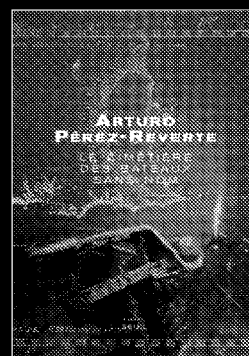
Lire la suite page 16

► www.lemonde.fr/japon2001



Arturo Pérez-Reverte

LE CIMETIÈRE DES BATEAUX SANS NOM



Un grand roman maritime. Un hymne à l'aventure et à la littérature. Olivier Le Naire, L'Express

► Extraits sur www.seuil.com

Seuil



ANIMAUX

Ils souffrent, comme nous

Les crises de la vache folle et de la fièvre aphteuse nous ont-elles rendus amnésiques ? Si l'on reconnaît à l'animal le statut d'être sensible, il faut respecter toutes les conséquences qui en découlent : éprouvant plaisir et souffrance, comme l'homme, l'animal partage avec ce dernier une communauté morale. L'oublier, c'est mépriser le vivant. Et cette négation conduit à des excès inacceptables, soulignent les deux points de vue que nous publions en page « Débats ».

p. 15



VOYAGES

Canotage au Canada

Une pagaie, un canot, un compagnon - un gars du pays costaud et taciturne -, un lac et... des ours. Récit d'une expédition chez les « coureurs des bois » et les Indiens Micmacs, là-haut, en Nouvelle-Ecosse, à l'extrémité ouest du Canada. Mais, dans les forêts du parc national Kejimikujik, quand rôde l'ours noir, jouer les Davy Crockett n'est pas si facile. p. 24 et 25



MÉDIAS

Le rôle des médiateurs

Lors de leur conférence annuelle, qui se tenait à Paris jusqu'au 25 avril, les 80 médiateurs du monde se sont interrogés sur le rôle de l'image (ci-dessus, l'enfant palestinien tué le 30 septembre 2000 à Gaza). Marc Tessier, PDG de France Télévision, a annoncé des mesures pour mieux prendre en compte les attentes des téléspectateurs. p. 19

International.....	2	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	27
Société.....	9	Carnet.....	28
Régions.....	12	Culture.....	29
Horizons.....	13	Guide culturel.....	31
Entreprises.....	17	Kiosque.....	32
Communication.....	19	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	20	Radio-Télévision.....	33



James Wolfensohn, président de la Banque mondiale « Annuler la dette de 62 pays reviendrait à mettre la clef sous la porte »

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

« Que peut faire la Banque mondiale pour atténuer l'effet du ralentissement mondial sur les pays en développement ?

— Nous n'avons pas la direction de l'économie mondiale. Nous traitons les problèmes sociaux et de pauvreté de chaque pays et de chaque région. En Corée et en Thaïlande, nous avons mis sur pied des programmes pour l'enfance, les femmes, les chômeurs, pour diminuer les effets des crises sur les individus. Avec mon collègue du Fonds monétaire international (FMI), Horst Köhler, nous travaillons pour favoriser l'ouverture du commerce entre les pays en développement et les pays développés. J'étais à Québec pour le Sommet des Amériques et nous allons apporter notre contribution pour aider les pays du continent à créer un environnement qui leur permettra de bénéficier de ce marché commun.

— Vous pensez donc que cette zone sera fructueuse pour l'ensemble des pays ?

— Nos recherches ont montré que c'est mieux pour les pays d'entrer dans une grande zone commerciale. Les pays qui construisent des murs vont encore plus mal que ceux qui s'intègrent dans l'économie mondiale. Pour cela, il faut faire des ajustements de structures, former les hommes. Sur ce continent, cinq pays représentent 95 % de la richesse, les autres trente pays n'ont que 5 %. On peut imaginer l'importance pour les 5 % d'avoir accès à 95 %. Mais il faut veiller à ce que ceux qui détiennent les 5 % ne tuent pas les industries agricoles des autres, par exemple. C'est là que nous pouvons être utiles.

— Puisque l'on parle de Québec, avez-vous été étonné de l'escalade de la violence ?

— Oui. La grande majorité des manifestants s'intéressaient aux problèmes de développement, étaient pacifistes et affichaient la volonté de discuter avec nous. Mais il y avait peut-être un millier de personnes cagoulées qui n'étaient là que pour détruire. J'ai vu les mêmes à Prague. Désormais j'ai toujours peur que les choses tournent mal. Je ne sais pas ce qui se passera en Italie avec le G7. Mais c'est quelque chose à quoi il faut penser tout le temps.

— Pour en revenir aux crises, qu'est-ce que la Banque peut faire concrètement pour la Turquie ou l'Argentine ?

— (Rires) Pour commencer, nous avons envoyé Kemal Dervis (un des directeurs de la Banque mondiale devenu ministre de l'économie turc) C'est à lui de voir. L'accord que nous avons avec le Fonds monétaire est qu'il s'occupe des problèmes macro-économiques et des crises et nous des problèmes structurels et de lutte contre la pauvreté. En Turquie, c'est clairement un problème de crise macro-économique. C'est au FMI d'être chef de file. C'est la même chose en Argentine où notre rôle n'est pas d'être pompier mais d'agir sur le moyen et le long terme pour lutter contre la pauvreté et aider aux réformes structurelles.

— Est-ce que cela correspond à la volonté de l'administration Bush ?

— Jusqu'à présent, une seule personne a été confirmée au Trésor, c'est le secrétaire, Paul O'Neill. Donc, on ne connaît pas le point de

vue de la nouvelle administration sur le rôle des institutions financières. Je pense qu'elle n'a encore rien décidé et aura une attitude pragmatique.

— Vous avez récemment fait une tournée en Afrique avec le directeur général du FMI. Quelle était la signification de cette démarche conjointe ?

— C'était la première fois en cinquante-cinq ans que les deux chefs des institutions de Bretton Woods faisaient un voyage ensemble sans aller à une conférence internationale. Nous avons rencontré vingt-deux présidents à qui nous avons affiché notre volonté de travailler ensemble et d'avoir une approche globale du développement.

— Quel est le pire fléau de l'Afrique ?

— Pour moi c'est clair, c'est le sida. 25 millions de personnes touchées, 10 millions d'orphelins qui peuvent devenir 40 millions dans dix ou quinze ans. J'ai annoncé à Prague 500 millions de dollars [près de 555 millions d'euros]. Nous les avons presque dépensés. Je vais annoncer encore 500 millions. On peut trouver de l'argent. Mais il ne s'agit pas uniquement d'un problè-

« On ne sait pas le point de vue de la nouvelle administration sur le rôle des institutions financières. Je pense qu'elle aura une attitude pragmatique »

me financier bien que les traitements soient très coûteux, mais de stratégie de gouvernement, de réformes des systèmes de santé, d'éducation. Chaque président doit parler des questions sexuelles ouvertement. Ce n'est pas toujours facile du point de vue culturel. La plupart des chefs d'Etat ont pourtant décidé de le faire : quand on a 20 % des adultes qui ont le sida, on n'a pas le choix.

— Etes-vous allé assez loin dans la réduction de la dette des pays pauvres ?

— Nous avons annulé la dette jusqu'à 65 % des pays éligibles et diminué les remboursements d'à peu près 7 % du produit intérieur brut à 2 %. Maintenant, certains voudraient que nous annulions la dette de 62 pays, mais nous n'avons pas d'intermédiaires, le montant, rien que pour la Banque mondiale, serait de 29 milliards [de dollars], ce qui est le capital de la banque. Je veux bien le faire, mais soit je mets la clef sous la porte soit les actionnaires acceptent une augmentation de capital. En cinquante-cinq ans, les actionnaires ont versé cash entre 10 et 11 milliards de dollars. Le reste vient de nos investissements. »

propos recueillis par
Babette Stern

Le président du Monténégro soumis aux pressions des indépendantistes et de la communauté internationale

Milo Djukanovic cherche une majorité parlementaire

Après les élections législatives du 22 avril, qui ont débouché sur une faible victoire de sa coalition, le président monténégrin, Milo Djukanovic,

se trouve confronté à la surenchère des indépendantistes radicaux. Ces derniers veulent monnayer leur soutien au chef de l'Etat contre un

engagement ferme de rupture avec Belgrade, malgré les appels au dialogue lancés par les émissaires européens à Podgorica.

PODGORICA

de notre envoyée spéciale

Quarante-huit heures après la victoire étriquée de sa liste « pro-monténégrine » aux élections législatives anticipées, le président Milo Djukanovic est contraint au grand écart. Il doit faire face à la pression de la communauté internationale, qui se montre unie dans son opposition au projet indépendantiste du chef de l'Etat monténégrin. Dans le même temps, son maigre succès électoral l'expose sur le plan intérieur à la surenchère des indépendantistes intransigeants de l'Alliance libérale, appoint indispensable pour bâtir une nouvelle majorité.

Officiellement pourtant, le président Djukanovic entend poursuivre sur la voie ouverte en 1997 après son élection et son divorce avec Slobodan Milosevic, à savoir la création d'une « union » très lâche de deux Etats indépendants. Le conseiller diplomatique du chef de l'Etat, Milan Rocen, reconnaît ainsi que « cette

victoire n'est peut-être pas aussi convaincante que nous l'espérons, [mais] le temps est venu de régler le différend entre la Serbie et le Monténégro maintenant qu'il n'existe plus de risque de guerre. La reconnaissance de deux Etats indépendants est un facteur de stabilité ». Selon M. Rocen, il ne s'agirait que d'entériner un fait accompli. « De facto, le Monténégro fonctionne maintenant comme un Etat souverain et indépendant, ajoute-t-il. Il est donc plus rationnel d'en tirer la leçon sur le plan juridique et formel plutôt que de vouloir construire une quatrième Yougoslavie, incertaine, sur les ruines de la troisième Fédération [celle de 1992]. »

UN « FACTEUR DÉCISIF »

Ce credo, inlassablement répété depuis des mois par Podgorica, risque de se heurter au radicalisme des libéraux, indépendantistes farouches, qui ont récemment fait exploser leur alliance avec le parti de Milo Djukanovic pour manifester contre la lenteur du processus

de séparation avec la Serbie. Leur pouvoir de « nuisance » dépasse largement leurs 6 sièges au Parlement (contre 36 pour la coalition de Milo Djukanovic, 2 aux Musulmans et 33 aux pro-Yougoslaves, selon des estimations). « Ce ne seront pas des alliés faciles, ils ne l'ont jamais été », remarque le politologue Srdan Darmanovic.

Fêtant leur victoire électorale à Cetinje, la capitale historique au temps du royaume monténégrin, les libéraux ont d'ailleurs fait planer la menace de ne pas reconnaître le résultat des élections, s'estimant victimes de fraudes. Mais surtout, les libéraux ont à nouveau réclamé l'organisation d'un référendum sur l'indépendance, condition qu'ils posent pour soutenir la coalition au pouvoir. « Nous sommes maintenant un facteur décisif qui va influencer toutes les relations entre les forces politiques », a prévenu le dirigeant libéral, Miodrag Zivkovic. « On ne laissera personne détruire la dernière chance de construire un Monténégro indépen-

dant », a-t-il lancé, lundi 23 avril, à ses partisans.

Les libéraux sont évidemment plus libres de leurs mouvements que le chef de l'Etat placé, lui, en première ligne face à la communauté internationale. Précédant de vingt-quatre heures une visite du chef de la diplomatie britannique, Robin Cook, une tröika de l'Union européenne a répété, mardi à Podgorica, le message de prudence et de dialogue martelé depuis des mois par la communauté internationale. « L'une des leçons de ce scrutin est que la population est profondément divisée. Dans ces conditions, il ne serait pas sage d'organiser un référendum », a résumé Girard Stoudmann, un représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Pour le moment, Milo Djukanovic se contente d'évoquer la réouverture du dialogue avec Belgrade, tout en continuant d'envisager une union de deux Etats indépendants dotés d'un siège chacun à l'ONU. Un projet auquel les libéraux sont opposés, tout comme Belgrade, d'ailleurs, qui affirme vouloir sauver la Fédération. « Constituons d'abord notre gouvernement et après nous discuterons avec Belgrade. Le dialogue est possible », affirme Milan Rocen. A condition que les libéraux ne fassent pas blocage. Leur position déterminera l'attitude de Milo Djukanovic : la fuite en avant vers l'indépendance, le statu quo ou un replâtrage de la Fédération, au risque d'une crise politique interne.

Christophe Châtelot

L'interdiction définitive des farines animales divise les Quinze

LUXEMBOURG

de notre envoyée spéciale

Les ministres de l'agriculture des Quinze, réunis mardi 24 avril à Luxembourg, ont décidé de proroger l'interdiction d'utiliser les farines carnées dans l'alimentation de tous les animaux d'élevage, qu'ils avaient prise en décembre 2000 pour une durée de six mois. Ils n'ont pas, toutefois, précisé la durée de cette prorogation, sur laquelle ils ne se sont pas mis d'accord. La France et l'Allemagne, soutenues par l'Espagne, l'Autriche, l'Italie et le Portugal, souhaitent une interdiction définitive. La Suède, qui préside actuellement l'Union européenne, mais aussi le Danemark et la Finlande, veulent de nouveau autoriser ces farines dans l'alimentation des porcs et des volailles à partir de 2002, comme le propose la Commission.

Le commissaire David Byrne, en charge de la santé et des consommateurs, estime que l'interdiction actuellement en vigueur pourrait être supprimée après l'adoption d'une loi européenne sur l'équarrissage, qui imposerait que seuls les déchets aptes à la consommation humaine soient utilisés dans l'alimentation animale. Cette loi imposerait une séparation complète des différents ateliers d'équarrissage et permettrait de produire des farines sûres.

La Commission estime que l'interdiction permanente des farines animales n'est pas défendable dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au motif qu'elle ne se justifie pas d'un point de vue scientifique — alors qu'en France l'Agence de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) vient de juger cette interdiction nécessaire en raison du risque de contamination de l'environnement par le prion responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), dite « maladie de la vache folle ».

« DURÉE INDÉTERMINÉE »

A la sortie du conseil, le ministre français de l'agriculture, Jean Glavany, a affirmé que la proposition de la Commission était d'« une maladresse folle par rapport à l'opinion publique, qui ne comprendra jamais comment on pourrait revenir sur une interdiction prise en décembre ». Le ministre, qui s'était battu à l'automne pour obtenir cette interdiction dans toute l'Europe, et qui avait obtenu gain de cause grâce, notamment, au ralliement de l'Allemagne, se découvrant touchée par l'ESB, a affirmé que l'interdiction des farines animales devait faire l'objet d'un « contrat à durée indéterminée ». Il n'a d'ailleurs pas partagé l'optimisme du commissaire en charge de l'agriculture, Franz Fischler, qui a affirmé voir « la lumière au bout du tunnel », parce que la consommation de bœuf affiche une baisse de 18 % par rapport au mois d'octobre, au lieu de 23 % au mois de mars.

Pour combler les carences en protéines liées à l'abandon des farines animales, les ministres souhaitent autoriser la culture de certaines plantes fourragères sur les jachères. La Commission a refusé de leur soumettre une telle proposition législative, de crainte d'ouvrir des contentieux au sein de l'OMC, la jachère permettant de limiter la production. Ils ont donc adopté

une proposition beaucoup plus modeste, consistant à autoriser les seuls producteurs relevant de l'agriculture biologique à faire pousser du trèfle sur leurs terres gelées. La France, où cette mesure ne concernera que 400 hectares, ainsi que l'Italie, ont voté contre, jugeant la proposition insuffisante.

Rafaële Rivais

► www.lemonde.fr/balkans



Breguet. La passion laisse des traces.

Chronographe Type XX Transatlantique en acier pour dame. Mouvement de chronographe à roue à colonnes à remontage automatique avec date dans un guichet à 6h et petite seconde. Compteurs de 30 minutes et de 12 heures. Etanche à 100 mètres.

Breguet
Depuis 1775

Boutique et Musée Breguet, 20, Place Vendôme, 75001 Paris, tél. 01 47 03 85 00
Boutique Breguet, 26, La Croisette, 06400 Cannes, tél. 04 93 38 10 22

Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem

« La force militaire israélienne ne brisera pas la volonté du peuple de réclamer sa liberté »

De passage à Paris, Mgr Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, déclare dans un entretien accordé au Monde, lundi 23 avril, qu'Israël se trompe s'il

croit pouvoir, par la force des armes, réduire au silence l'aspiration des Palestiniens à la liberté et à l'indépendance. Dans la mesure où il est le plus

fort, l'Etat juif doit prendre l'initiative de mettre fin aux violences actuelles pour reprendre la négociation.

« Les tirs et bombardements israéliens en Palestine visent, entre autres, des localités telles que Beit Jala, Beit Yahoun et Bethléem, où la place de la Nativité a été touchée. Le silence du monde chrétien ne vous paraît-il pas assourdissant ?

– Le bombardement des villes et villages palestiniens est général et n'est pas limité aux seuls villages chrétiens. Malgré tout, on n'arrive pas à comprendre pourquoi des tirs sont précisément dirigés sur Beit Jala, Beit Sahour et Bethléem. Certes, il y a parfois des coups de feu de la part des Palestiniens à partir d'un point donné, mais la riposte se fait sur trois villes à la fois. C'est irréaliste. On doit pouvoir empêcher celui qui tire de tirer, mais imposer une punition collective aux gens qui dorment dans leurs maisons, à des heures avancées de la nuit – c'est à partir de 23 heures que commencent les bombardements et ils durent jusqu'à 4 heures –, cela est inhumain et irrationnel.

» En fait, c'est toute la situation qui devient irrationnelle ; c'est la volonté du gouvernement israélien de M. Sharon de chercher à tout contenir par la force. Il finira par constater que la force militaire, si puissante soit-elle, même si elle démolit des maisons, même si elle sème la peur, ne brisera pas la volonté du peuple de réclamer sa liberté. Il y aura toujours un peuple palestinien qui dira « nous voulons être libres, nous voulons récupérer nos territoires occupés ». Il y aura toujours des gens qui répondront par la violence. Il faudra bien néanmoins que quelqu'un rompe ce cycle de violence, et c'est au plus fort, je crois, d'en prendre l'initiative.

– Vous voulez dire Israël ?

– Oui, pour retourner à la table des négociations. Ou bien alors, il faudra qu'un intermédiaire convainque les deux parties qu'elles tiennent un langage inutile et sanguinaire et qu'en définitive elles vont revenir à la table des négociations. Mieux vaut donc parler maintenant, et éviter tous ces sacrifices des deux côtés.

– Ne pensez-vous pas que l'Occident n'est pas à la hauteur de ses responsabilités ?

– Je crois que celui qui doit prendre conscience du sens de ce conflit c'est d'abord le peuple israélien lui-même, parce qu'il est l'unique maître de son destin. C'est à lui de comprendre que l'usage de la violence, le recours à la force militaire ne peuvent être la solution. L'unique solution qui garantira à Israël sa sécurité et sa tranquillité, c'est que ses voisins, surtout le peuple palestinien, deviennent des peuples amis ; et ce n'est pas par la force militaire qu'ils le deviendront, mais par la justice, par la reconnaissance de leur droit [celui des Palestiniens] d'exister sur leur terre, d'avoir leur Etat indépendant.

– Ça risque d'être une longue histoire !

– Nous avons déjà vécu cela pendant un siècle. J'espère qu'on n'en aura pas pour un autre siècle !

– Mais les choses vont de mal en pis sur le terrain.

– Les choses vont de mal en pis, mais je crois que l'on assiste à la finale de la violence. L'unique espoir est qu'il y aura un autre gouvernement en Israël, une nouvelle génération israélienne, qui verra les choses autrement. Nous avons encore affaire à la vieille génération, celle qui a mené le premier



Mgr MICHEL SABBAH

combat [pour la création d'Israël]. Plus de cinquante ans ont passé et les générations israéliennes changent ; leur mystique a changé. Une nouvelle génération tente maintenant de prendre ses responsabilités et elle pourra commencer une nouvelle ère d'entente avec le peuple palestinien.

– La transition risque d'être longue.

– C'est possible, pas certain.

– M. Sharon a répété qu'il était hors de question de « partager » Jérusalem, que lui répondez-vous ?

– Jérusalem est une ville sainte pour les juifs, les musulmans et les chrétiens. Les trois religions y resteront donc et les deux peuples aussi. Tous partageront la même souveraineté. Il n'y aura ni supérieur ni inférieur. Tous jouiront, sur un pied d'égalité, d'une souveraineté, d'une autorité, d'un gouvernement. Aucun n'imposera son autorité à l'autre. Tous seront égaux, protégés par la loi.

– C'est-à-dire une souveraineté palestinienne à Jérusalem-Est ?

– Il y a des principes qu'il faut d'abord reconnaître. Jérusalem-Est est occupée. La communauté inter-

nationale jusqu'à aujourd'hui la considère comme une ville occupée. Elle doit retourner à ses propriétaires. Il faut donc commencer par rétablir la souveraineté palestinienne sur tout Jérusalem-Est, occupée en 1967. Après cela, il faudra voir comment cette souveraineté sera exercée : ou bien séparément, ou bien – comme il est plus convenable pour la vocation de la ville, et sa nature sainte – toute la ville restera une seule et la souveraineté sera partagée également par les deux peuples et les trois religions.

– On a beaucoup parlé de l'émigration des chrétiens palestiniens. Continue-t-elle et est-elle circonscrite aux seuls chrétiens ?

– Tout le monde émigre, mais, dans la mesure où la communauté chrétienne est petite [50 000 environ sur une population de 3 millions], le départ de quelques-uns est plus visible, plus remarqué. L'émigration continue dans la mesure où l'instabilité perdure.

– La position de la France ne vous paraît-elle pas trop tiède au regard, notamment, de ses responsabilités particulières en tant que protectrice des Lieux saints catholiques ?

– Les Français, les Anglais, toute l'Europe est responsable. Les Français et les Anglais se sont partagé cette région par les accords de Sykes-Picot [1916]. Cela fait un siècle. Ils devraient assumer avec plus d'ardeur leurs responsabilités... On ne peut qu'espérer... »

Propos recueillis par Mouna Naïm

► www.lemonde.fr/israel

Les minorités ethniques du Sud vietnamien exigent leur autonomie

Le boom du café est à l'origine de leur marginalisation

HANOÏ

de notre envoyé spécial

Il s'est produit, au début de l'année, quelque chose d'inhabituel sur les Hauts-Plateaux du Sud vietnamien : des milliers de membres des minorités ethniques, qui peuplent la région depuis des siècles, ont bruyamment manifesté contre le processus croissant de marginalisation dont ils se sentent victimes depuis le boom du café qui, au milieu des années 1990, a attiré sur place de nombreux Vietnamiens du delta du fleuve Rouge et des plaines du centre. A Buon Ma Thuot et surtout à Pleiku, les « montagnards » ont réclamé leur autonomie, la récupération de leurs terres et la liberté religieuse. Le gouvernement a dû faire appel à l'armée pour rétablir l'ordre.

« Les minorités ethniques sont très pauvres et sont sans instruction. Leurs membres n'ont pas les moyens de gagner leur vie. Ils ne savent compter que jusqu'à cent. Imaginez-vous que, lorsqu'ils tendent un billet de 100 000 dông (50 francs) pour une bouteille de saumure de poisson, ils ne savent pas quelle monnaie on leur rend ? Ainsi, ils récupèrent ce que les gens leur donnent. Ils sont si pauvres, ils manquent tellement d'instruction qu'ils s'accrochent à leur terre pour survivre », a résumé, dans un sermon prononcé le 4 mars à la cathédrale de Saïgon, le Père Ngyên Van Đông, curé de paroisse à Pleiku.

LES PREMIERS MÉCONTENTEMENTS

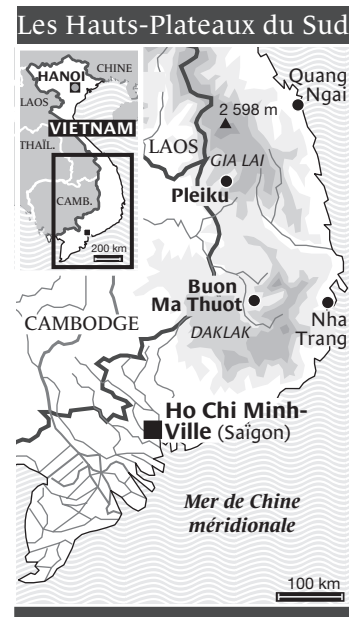
En l'espace d'une douzaine d'années, parti de pas grand-chose, le Vietnam est devenu l'un des premiers exportateurs mondiaux de café robusta. Des dizaines de milliers de Vietnamiens sont venus le planter sous les climats propices de Daklak et de Gia Lai, les provinces dont Buon Ma Thuot et Pleiku sont respectivement les chefs-lieux. L'émigration des Kinh, l'ethnie vietnamienne, vers les Hauts-Plateaux n'est pas nouvelle, mais le boom du café y a renforcé brutalement les tensions avec l'arrivée de dizaines de milliers de nouveaux émigrés, des achats à prix dérisoires ou même des confiscations de terres. Les « montagnards » se sont davantage repliés sur eux-mêmes ou sur leurs églises clandestines, notamment protestantes.

De premiers signes de mécontentement ont fait surface en octobre et les responsables locaux communistes les ont rapportés au « centre ». Mais la seule instruction qui leur aurait été transmise serait la simple recommandation d'éviter toute brutalité. Début février, de deux à trois mille « minoritaires » se sont réunis à Pleiku et quelques centaines d'autres à Buon Ma Thuot. Les autorités civiles ayant fait défection, c'est le troisième corps d'armée, basé à Pleiku, qui a dispersé les mécontents. L'agitation s'est cependant poursuivie en dehors des villes. Deux douzaines de leaders auraient été arrêtés et, selon le Lao Đông, le quotidien des syndicats, « quarante-neuf fauteurs de troubles » se seraient « ralliés ». Le 27 mars, le Lao Đông a même fait état d'une « zone interdite d'accès » par des centaines de jeunes « montagnards ».

Ce mouvement n'a visiblement pas été spontané dans une région où un Front uni de libération des races opprimées (Fulro), créé en 1964, avait combattu les communistes pendant la guerre américaine. Les autorités locales disent avoir intercepté, fin janvier, des conversations téléphoniques avec les Etats-Unis, où de nombreux membres des minorités ont été réinstallés. La manifestation de Pleiku aurait eu pour objet de créer une diversion et de favoriser à Buon Ma Thuot un rassemblement plus important, lequel n'a pas eu lieu pour des raisons inexplicables.

EFFONDREMENT DU COURS MONDIAL

Fin mars, les dirigeants de l'organisme officiel chargé des minorités – la Commission des ethnies minoritaires et des régions montagneuses –, ont été publiquement « réprimandés » par le PC pour avoir « relâché leur direction dans la gestion des projets économiques et sociaux, provoquant de graves conséquences ». Au cours de leur auto-critique, ils ont reconnu que les minorités « manquent de terres ou n'en ont pas du tout ».



Ces troubles sont intervenus à l'avant-veille du IX^e Congrès du Parti communiste à Hanoï, ce qui n'a pas été du meilleur effet. Ils ont, en outre, occulté la première réunion depuis 1975, à Hô Chi Minh-Ville du 7 au 9 février, entre des représentants des églises protestantes du Sud et les autorités communistes. Si l'on en croit des sources religieuses, après des mois de dures négociations, cette conférence se serait plutôt bien déroulée avec l'adoption d'une charte de l'Eglise évangélique du Sud et la création d'un comité exécutif dominé par des pasteurs indépendants du pouvoir.

Une ironie amère veut que les troubles dans la « ceinture du café » du Vietnam ont coïncidé avec l'effondrement du cours mondial de cette denrée à la suite d'une saturation du marché. Mais la reconversion envisagée par des planteurs vietnamiens sera sans incidence sur le sort de minorités déshéritées et qui se sentent dépossédées.

Jean-Claude Pomonti

(Publicité)

En ce jour du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël,

le CRIF exprime au peuple d'Israël toute sa solidarité et son soutien.

Le CRIF appelle les autorités françaises à dénoncer avec force les actes de violence et de terrorisme dont les civils israéliens sont victimes.

Le CRIF souhaite au peuple d'Israël de connaître enfin la paix et la sécurité.

crif

Conseil Représentatif des Institutions Juives de France

Le président iranien conteste l'Holocauste

N'HÉSITANT devant aucune dérive, surtout lorsqu'il s'agit de dénoncer Israël, le numéro un de la République islamique d'Iran, le Guide Ali Khameneï y est allé, mardi 24 avril, de son couplet négationniste. « Il existe des preuves démontrant que les sionistes entretenaient des relations intimes avec les Nazis allemands et que les statistiques sur le massacre des juifs sont exagérées », a-t-il déclaré dans un discours devant une Conférence internationale de soutien à l'Intifada organisée par Téhéran. « La présentation de statistiques exagérées sur le massacre des juifs n'a été qu'un moyen d'attirer la compassion de l'opinion publique et de faciliter l'occupation de la Palestine en justifiant les crimes des sionistes ». Et d'ajouter qu'« il existe même des preuves démontrant que certains hooligans non juifs de l'Europe de l'Est ont été envoyés en Palestine en tant que juifs, afin que sous prétexte de protéger les survivants du racisme, un gouvernement ennemi de l'Islam soit installé au cœur du monde islamique ».

Cette conférence s'est ouverte mardi à Téhéran en présence également du président iranien, Mohamad Khatami, ainsi que de représentants de trente-quatre pays pour la plupart membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), de délégués de mouvements de l'opposition palestinienne, singulièrement le Hamas et le Jihad islamique et du secrétaire général du Hezbollah libanais, Hassan Nasrallah.

Le département d'Etat américain a qualifié de « scandaleux et déplorables » les propos de M. Khameneï. Ceux-ci « ne sont pas de nature à dissiper les inquiétudes sur le soutien de l'Iran au terrorisme et son opposition à la paix au Proche-Orient », a déclaré le porte-parole adjoint du département d'Etat, Philip Reeker. Le rapport annuel du département d'Etat sur le terrorisme international mentionnera une fois de plus « un certain nombre des organisations » qui se trouvent à Téhéran, a-t-il dit. – (AFP, AP.)

COMMERCE GESTION

Bac + 2 (DEUG, BTS, DUT...)
Bac + 3 (Lettres, Droit, E...)

Intégrez une GRANDE ÉCOLE

3 sessions avril

Concours d'admission externe

Contactez Marion Maury
8, rue de Lota - 75116 Paris

01 56 26 26 10
www.isg.fr

ISG
INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION
NEW-YORK - PARIS - TOKYO

TITRE ISG HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT • ÉCOLE RECONNUE PAR L'ÉTAT • ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ventes d'armes américaines à Taïwan : Pékin hausse le ton

PÉKIN. L'armée chinoise a haussé le ton, mercredi 25 avril, face aux nouvelles ventes d'armes américaines à Taïwan, estimant que celles-ci risquaient d'avoir des conséquences « désastreuses » pour l'île comme pour la région. « Les achats d'armes ne peuvent pas véritablement garantir la sécurité de Taïwan, ils risquent d'avoir des conséquences désastreuses sur la population », avertit le quotidien de l'armée chinoise dans un éditorial, avant d'estimer qu'ils allaient « accroître la tension du détroit de Taïwan, augmenter la menace pesant sur la paix et la stabilité régionale et finalement conduire à l'échec ».

La Maison Blanche a notifié, mardi, son accord à Taïwan pour la vente de quatre destroyers de classe Kidd, de huit sous-marins à propulsion diesel et de douze avions P-3 Orion spécialisés dans la lutte anti-sous-marine et de pièces d'artillerie auto-propulsées. Il s'agit de la liste d'armements la plus importante approuvée au cours des dix dernières années par Washington en faveur de l'île nationaliste. Le président américain George W. Bush a, par ailleurs, déclaré, mardi, dans des propos que devait diffuser le lendemain la chaîne de télévision ABC que les Etats-Unis avaient le devoir d'aider Taïwan en cas d'attaque de la Chine continentale et qu'il ferait « ce qu'il faut » pour aider l'île à se défendre. — (AFP, Reuters.)

L'ONU lance un cri d'alarme sur la situation de la population afghane

NEW YORK. La crise humanitaire en Afghanistan va empirer au cours des prochains mois, a prédit le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui appelle la communauté internationale à apporter une aide d'urgence à ce pays dévasté par la guerre et la sécheresse. « La situation devrait empirer en raison de la probable intensification des combats et des effets persistants de la sécheresse », a estimé M. Annan dans un rapport publié le 23 avril.

Au cours des derniers mois, plus de 500 000 personnes ont quitté les zones rurales pour la capitale, Kaboul, et des villes comme Herat (Ouest), Mazar-i-Sharif (Nord) et Kandahar (Sud). Environ 200 000 Afghans ont cherché refuge dans les pays voisins, dont 170 000 au Pakistan qui héberge déjà 1,2 million de réfugiés afghans, relève M. Annan. Par ailleurs, une mission comprenant des représentants des Etats-Unis et de l'Europe s'est rendue en Afghanistan, mercredi 25 mars, pour vérifier l'éradication de la culture du pavot par les talibans. — (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **BELGIQUE** : la commission d'enquête parlementaire belge qui enquête sur l'assassinat en 1961, au Katanga (province du sud de l'actuelle République démocratique du Congo), de l'ex-premier ministre du Congo indépendant Patrice Lumumba, a fait procéder, mardi 24 avril, à des perquisitions en Belgique. Celles-ci ont notamment visé le domicile, dans la banlieue huppée de Bruxelles, de Victor Nendaka, qui dirigeait la sûreté congolaise au moment de l'assassinat de Patrice Lumumba. La Commission recherche le carnet de bord d'un ancien conseiller politique lors de l'indépendance du Congo, le colonel Weber. — (Corresp.)

■ **GUATEMALA** : une plainte déposée contre l'actuel président du Congrès du Guatemala, l'ex-dictateur Efraín Ríos-Montt (de mars 1982 à août 1983), soupçonné d'être intervenu dans la modification d'un décret de loi sur la taxation des alcools, a été jugée irrecevable par le tribunal mardi 24 avril. En mars, à la suite de cette plainte, la Cour suprême avait ordonné la levée de l'immunité parlementaire de Ríos-Montt et de vingt-trois députés. Agé de soixante-quatorze ans, Efraín Ríos-Montt est également l'objet de multiples dénonciations d'associations humanitaires pour violations des droits de l'homme, mais aucune de ces plaintes n'a été jugée recevable. — (AFP.)

■ **IRAK** : Scotland Yard a annoncé, mercredi 25 avril, enquêter sur des crimes de guerre qui auraient été commis par le président irakien, Saddam Hussein. L'enquête porte essentiellement sur le cas de plus de 4 500 Britanniques pris en otages en Irak et au Koweït, au début de la guerre du Golfe en 1990. L'association de défense des droits de l'homme Indict, basée à Londres, a réuni un certain nombre de preuves contre le chef de l'Etat et le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz. Ces preuves ont été transmises au procureur général qui a transmis le dossier à Scotland Yard et lui a demandé de poursuivre les investigations. — (AFP.)

■ **SRI LANKA** : l'armée sri-lankaise a lancé, mercredi 25 avril au matin, une offensive contre la guérilla séparatiste tamoule au lendemain de l'annonce de la fin de la trêve déclarée unilatéralement par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). Des chars, survolés par des avions, ont pénétré dans la zone contrôlée par les rebelles dans la péninsule de Jaffna. Le mouvement séparatiste avait annoncé qu'il mettrait fin à partir de mardi au cessez-le-feu unilatéral décrété il y a quatre mois au Sri-Lanka, afin de favoriser la médiation norvégienne pour des négociations de paix. Les autorités de Colombo avaient aussitôt placé les forces de sécurité en alerte rouge. — (AFP.)

■ **RFY** : l'état-major de l'armée yougoslave a annoncé, mardi 24 avril, l'inculpation de 183 soldats soupçonnés d'avoir commis des crimes entre mars 1998 et juin 1999, pendant la guerre du Kosovo. L'armée avait auparavant fait état de poursuites judiciaires contre vingt-quatre soldats, soupçonnés de crimes au Kosovo. L'état-major n'emploie toutefois pas le terme de « crimes de guerre » dans son communiqué, rejetant ainsi les accusations portées contre les forces yougoslaves en 1999 par les gouvernements occidentaux et la justice internationale. — (AFP, AP.)

■ **GRANDE-BRETAGNE** : les autorités sanitaires britanniques ont indiqué, mardi 24 avril, avoir identifié un possible cas de fièvre aphteuse en rapport avec l'épizootie qui sévit depuis neuf semaines dans le pays. La victime, employée à l'abattage des animaux atteints dans le comté de Cumbria, au nord-ouest de l'Angleterre, a fait l'objet de tests visant à déterminer s'il a ou non contracté cette infection virale. La fièvre aphteuse est, chez l'homme, une infection bénigne.

Arrestation de deux opposants tutsis après le putsch manqué au Burundi

BUJUMBURA. Deux membres du Parti pour le redressement national (Parena, opposition tutsie) de l'ancien président Jean-Baptiste Bagaza ont été arrêtés le 21 avril pour participation à la tentative de coup d'Etat du 18 avril. Raphaël Manirakiza et Ndagijimana ont été interpellés sur mandat de la Commission d'enquête ad hoc, a confirmé le président de cette commission. Selon des sources policières, les deux hommes ont été en contact téléphonique permanent avec le chef des mutins, le lieutenant Pasteur Ntakirutimana, tout au long de la tentative de putsch. Cependant, selon le ministre de la justice Thérence Sinunguruzza, « aucun parti n'est mis en cause à ce stade de l'enquête ». Les partis de l'opposition ont exprimé la crainte que la tentative de putsch ne serve de prétexte à la répression.

Lors de la tentative de coup d'Etat, dans l'après-midi du 18 avril, une quarantaine de militaires s'étaient emparés de la radio nationale et avaient annoncé la destitution du président Pierre Buyoya. Dans la nuit, l'armée burundaise y avait mis fin sans violence. Le Burundi est le théâtre d'une guerre civile qui oppose depuis 1993 l'armée et le régime, dominés par la minorité tutsie, à plusieurs mouvements de rébellion hutue. — (AFP.)

L'arrestation en Colombie de Fernando Da Costa confirme les liens entre la guérilla et le narcotrafic

Le baron de la drogue brésilien a été extradé mardi par Bogota

Le trafiquant de drogue brésilien Luis Fernando Da Costa, alias « Fernandinho Beira Mar », capturé samedi en Colombie, a été extradé vers son

pays, mardi 24 avril, par Bogota. Il est accusé, au Brésil, d'au moins dix homicides, de trafic de drogue et d'armes, de blanchiment d'argent et d'en-

richissement illicite. Il était en fuite depuis son évasion, en 1997, de la prison brésilienne où il purgeait une peine de trente-trois ans.

BOGOTA

de notre correspondante

Le marxisme est-il soluble dans la cocaïne ? L'arrestation en Colombie d'un baron de la drogue brésilien pourrait bien apporter la preuve définitive que les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) sont plus engagées dans le trafic international de substances illicites qu'elles ne veulent bien l'avouer.

La plus ancienne guérilla d'Amérique latine — qui admet appliquer l'impôt révolutionnaire sur les profits de la drogue — serait-elle désormais réduite à une organisation « narco-terroriste », comme l'affirment depuis longtemps les militaires et les Américains ?

Capturé samedi 21 avril par l'armée colombienne, au terme d'une véritable chasse à l'homme, Luis Fernando Da Costa, alias « Fernandinho », a été extradé mardi 24 avril vers le Brésil, après avoir été remis directement par les autorités colombiennes à des membres de la police fédérale brésilienne.

En Colombie, il est accusé d'avoir acheté de la drogue aux

Farc, payée en argent et en armes. Pendant trois mois, trois mille soldats de la Force de déploiement rapide ont pourchassé dans la forêt amazonienne à l'est du pays les guérilleros soupçonnés de protéger « Fernandinho ».

PROCESSUS DE PAIX MENACÉ

Début avril, l'armée a trouvé dans un campement abandonné un répertoire téléphonique et un cahier rempli d'annotations personnelles du Brésilien, impliquant directement Tomas Medina, alias « el Negro Acacio », le chef local des FARC. Pour la première fois, la justice colombienne a donc délivré un mandat d'arrêt pour trafic de stupéfiants contre un commandant guérillero.

Très attendues, les révélations de « Fernandinho » pourraient bien mettre dans l'embarras le gouvernement d'Andrés Pastrana, engagé depuis deux ans dans un processus de négociations politiques avec les FARC. « Aucun pays au monde ne soutiendrait un processus de paix avec une organisation impliquée dans le trafic de dro-

gue », a admis publiquement le chef de l'Etat, en ajoutant : « Il appartient donc aux mouvements armés de prouver qu'ils ne sont pas compromis dans cette activité criminelle. »

L'argument est-il de nature à convaincre les sceptiques du processus de paix ? A l'occasion du Sommet des Amériques, qui s'est tenu du 20 au 22 avril à Québec, Washington a certes renouvelé son soutien à la politique du président colombien. Mais, dans le cadre de la lutte contre la drogue, la justice américaine envisagerait de demander l'extradition de certains membres du secrétariat général des FARC. Une décision en ce sens serait de nature à faire capoter le processus de paix, en fermant les portes à une éventuelle réinsertion des chefs rebelles.

Pourtant, si les FARC tirent une partie substantielle de leurs revenus du trafic de drogue, elles n'en seraient pas devenues pour autant une organisation mafieuse. Comme l'explique le polémologue Alfredo Rangel : « Les FARC restent une structure politique dont l'objectif fon-

damental est la prise du pouvoir par les armes. Pour les guérilleros, l'argent de la drogue est un moyen, non une finalité. » En toute logique révolutionnaire, pourquoi ce mouvement armé se serait-il privé des inépuisables ressources tirées de l'engouement pour la cocaïne de la jeunesse dorée américaine ?

« Mais en finançant leur lutte par des ressources moralement inacceptables, les FARC ont vendu leur âme au diable », considère Ricardo Garcia, politologue. « Marxistes dogmatiques, les guérilleros ne peuvent intégrer leur pratique à leur discours — en présentant par exemple le trafic de drogue comme un instrument de la lutte contre l'impérialisme américain. Faute de pouvoir exploiter politiquement leur puissance militaire mal acquise, les FARC se retrouvent aujourd'hui dans une impasse. » Une impasse dans laquelle se sont engouffrées leurs ennemies jurées, les milices d'auto-défense unies de Carlos Castaño. La drogue est bien devenue le nerf de la guerre colombienne.

Marie Delcas

Le 7 mai
Air France est
à Dallas

Vol quotidien Paris-CDG/Dallas-Fort Worth à partir de 3290 F TTC A/R (501,55€).
Air France offre désormais 101 destinations aux USA dont 13 villes en vol direct.

AIR FRANCE
faire du ciel le plus bel endroit de la terre

SÉCURITÉ Les députés devaient examiner, mercredi 25 et jeudi 26 avril, un projet de loi sur la sécurité quotidienne, dont les grandes lignes ont été définies au Conseil de

sécurité intérieure du 30 janvier. ● **CE PROJET** rassemble une série de dispositions relatives aux ventes d'armes, aux cartes bancaires et aux animaux dangereux. ● **L'OPPOSI-**

TION dénonce le caractère fourre-tout du texte et l'absence de ligne directrice du gouvernement. Elle compte mettre l'accent sur la lutte contre la délinquance des mineurs

et l'utilité de la police municipale. ● **LES SOCIALISTES** revendiquent leur évolution sur le terrain de la sécurité et la rupture avec un discours « angélique ». ● **LE MINISTÈ-**

RE DE L'INTÉRIEUR a dressé un premier bilan des actions conjointes des forces de sécurité dans les quatorze sites choisis pour lutter contre l'économie souterraine.

La majorité et l'opposition s'affrontent sur la délinquance des mineurs

Les députés devaient examiner, mercredi 25 et jeudi 26 avril, le projet de loi sur la sécurité quotidienne. Le texte comprend, notamment, des dispositions sur la vente d'armes à feu, les cartes bancaires et les animaux dangereux. Le pouvoir de police des maires viendra également dans le débat

À L'HEURE où Lionel Jospin entend donner un « sens » à son action publique en cette année « utile », le gouvernement met en scène avec soin l'examen en première lecture du projet de loi sur la sécurité quotidienne. La ministre de la justice, Marylise Lebranchu, et le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, devaient défendre de concert le texte discuté par l'Assemblée nationale les 25 et 26 avril. La symbolique n'est pas anodine, tant les chamailleries entre leurs prédécesseurs respectifs, Jean-Pierre Chevènement et Elisabeth Guigou, avaient suscité des critiques jubilatoires dans les rangs de l'opposition. Les déboires du PS aux municipales, que les députés attribuent en partie au moins à l'inquiétude de leurs électeurs face à l'augmentation des chiffres de la délinquance (+ 5,72 % en 2000), place le gouvernement sous la double obligation d'une coopération ministérielle sans faille et d'une visibilité de ses dispositions.

C'est dans cet esprit que le Conseil de sécurité intérieure a retenu, le 30 janvier, dans la foulée des affrontements entre bandes rivales sur le parvis de la Défense, plusieurs « mesures concrètes appelées à répondre aux attentes des Français ». Le premier volet concerne les armes. Il pose l'obligation pour les acheteurs de faire enregistrer leur identité. Le préfet sera désormais sollicité pour obtenir une autorisation avant l'ouverture des magasins d'armes, qui auront l'exclusivité du commerce des armes et des munitions. La vente par correspondance sera donc prohibée, ce qui entraîne la colère des chasseurs.

Un chapitre attribue aux gardiens de la paix, dès leur titularisation, le statut d'agent de la police judiciaire. Cela leur permettra de constater, sur procès-verbal, crimes et délits. Le texte prévoit, par ailleurs, un renforcement de la répression des délits à la carte bancaire en permettant, notamment, aux victimes de faire opposition auprès de leur établissement à partir du moment où les numéros ont été utilisés frauduleusement. Enfin, la lutte contre les filières d'immigration illégales vers le Royaume-Uni sera amplifiée, de même que les dispositions concernant les animaux dangereux.

EMBARRAS À GAUCHE

Après l'électrochoc des municipales, le gouvernement a jugé utile de renforcer ce catalogue disparate en déposant un amendement, suivi d'un second déposé par le rapporteur, Bruno Le Roux (PS, Seine-Saint-Denis), qui permet au maire d'être associé au préfet et à la hiérarchie policière dans la définition et le suivi des procédures engagées. Malgré cet ajustement, l'embarras est perceptible au sein de la majorité plurielle au sujet d'un canevas que l'opposition RPR, UDF, DL devait attaquer. « Il n'y a pas un Français pour imaginer qu'un projet de loi suffira à régler les problèmes liés à l'insécurité », prévient M. Le Roux. Ce projet a le mérite d'apporter des réponses à des problèmes quotidiens. Ce n'est pas une loi d'orientation sur la sécurité. L'opposition, elle, devait pilonner l'inventaire gouvernemental, à commencer par son intitulé, qu'élègue « racoleur », comme Jean-Antoine Léonetti (UDF, Alpes-



Maritimes), ou « fallacieux », comme Claude Goasguen (DL, Paris). Pour Jean-François Copé, chargé du projet RPR, « il n'y a rien de neuf, Daniel Vaillant applique la

stratégie de l'immobilisme du premier ministre. Dès 1995, en tant que maire de Meaux, j'ai souhaité travailler sur les questions de sécurité avec les instances policières et judi-

L'ordonnance de 1945

Les trois groupes de l'opposition (DL, RPR et UDF) devaient profiter de la discussion sur le projet de loi sur la sécurité quotidienne pour demander, mercredi 25 avril, une refonte de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, dont voici les principales dispositions.

● Les juges des enfants.

L'ordonnance de 1945 instaure la nomination dans chaque tribunal de

première instance d'un juge des enfants qui préside un tribunal spécifique. A cette spécialisation correspond, à la cour d'appel, la désignation d'un conseiller délégué à la protection de l'enfance. Les magistrats peuvent prescrire des mesures éducatives telles que l'observation et l'éducation en milieu ouvert, le placement en foyer, en internat ou chez une personne « digne de confiance ». Des postes de fonctionnaires avertis

des problèmes de rééducation des mineurs sont créés.

● **L'uniformité des instructions.** La distinction entre les mineurs de 13 ans et ceux de 18 ans disparaît. Les affaires sont instruites et jugées suivant une procédure identique.

● **Le casier judiciaire des mineurs.** Après expiration d'un délai de cinq ans, il est possible d'effacer du casier judiciaire les peines prononcées pour ne pas entraver davantage leurs « chances de relèvement ».

Censeur d'une gauche « qui fait semblant de s'attaquer à la délinquance, à l'image de Lionel Jospin,

ce vieux militant antisécuritaire de 1968 », M. Estrosi, l'un des orateurs de son groupe lors de la discussion parlementaire, devait axer son propos autour de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la délinquance juvénile (lire ci-dessous). M. Goasguen comptait lui aussi porter le débat sur « une réforme de l'ordonnance de 1945 ». Le député de Paris propose, par exemple, d'abaisser de 13 à 10 ans l'âge minimum du placement en garde à vue. « Il n'est évidemment pas question de suivre la droite sur ce terrain », prévient M. Le Roux. Face à la délinquance juvénile, il faut prononcer des peines intelligentes. S'il suffisait d'augmenter les effectifs policiers ou de réduire l'âge des mineurs justiciables, cela se saurait. »

M. Le Roux a rédigé un amendement visant à « généraliser dans les communes la mise en place de travaux d'intérêt général ». « Il n'est pas interdit de penser que les pouvoirs publics apporteront un concours financier. Quand on inflige des peines à des mineurs, le taux de récidive est supérieur à 80 %, alors qu'il tombe à 20 % après une mission de réparation », explique le rapporteur. M^{me} Lebranchu aura sans doute l'occasion de rappeler que les mineurs sont responsables pénalement dès l'âge de 13 ans, et que la France compte 600 jeunes en prison, alors que les centres de placement immédiat, destinés à la réinsertion des délinquants, sont en panne, faute de maires volontaires pour accueillir ces établissements dans leur commune.

Elie Barth

Deux députés français à l'école de la police new-yorkaise

COMME souvenir de voyage, Jean-Marie Bockel (PS) a ramené une affichette où il est écrit : « Graffiti is a crime » : le graffiti est un crime. De retour de New York, le député de la Moselle et maire de Mulhouse a créé sa « brigade anti-graffitis ». Gilles de Robien (UDF), maire d'Amiens, se rappelle très bien de la « théorie de la fenêtre cassée » : « du stationnement interdit à la grande criminalité, la police new-yorkaise ne laisse rien de côté », explique le député de la Somme. Souvenirs, souvenirs... A la fin de l'été 1998, les deux parlementaires sont partis ensemble à la découverte de « la tolérance zéro » au pays de Rudy Giuliani, le maire républicain de New York. C'est l'Association des maires de France (AMF), pour laquelle MM. de Robien et Bockel aimaient à l'époque un groupe de travail sur la sécurité, qui les avait envoyés. « On dit qu'ils se prennent pour des cow-boys et des shérifs. Moi, j'ai vu des gens comme tout le monde », témoigne M. de Robien. Les deux compères ont été impressionnés par le contrôle exercé sur les policiers. « Ils passent sur le gril chaque semaine, devant les grands chefs. On leur demande pourquoi ils ont fait ci et ça », raconte M. Bockel. Ils ont accompagné une patrouille, à Harlem, où la police « fait le ménage » bloc par bloc.

M. de Robien est revenu avec la conviction qu'il fallait municipaliser les pouvoirs de police. Selon lui,

l'amendement du gouvernement au projet de loi sur la sécurité quotidienne, qui prévoit que le préfet « associe » le maire (lire ci-dessus), « fait les choses à moitié ».

M. Bockel, lui, « refuse » d'entrer dans le jeu de la droite. Alors qu'au lendemain des municipales il invitait le premier ministre à « définir une ligne » en matière de sécurité, il est maintenant rentré dans le rang. Il suggère seulement au gouvernement d'« aller plus loin » : « Comme le maire peut noter le directeur d'un hôpital, il doit avoir son mot à dire sur la police de proximité », plaide-t-il.

Les temps ont changé. L'élection présidentielle aura lieu dans un an, presque jour pour jour. Mardi 24 avril, le président de l'AMF, Jean-Paul Delevoe (RPR), a demandé à M. de Robien de préparer un questionnaire sur la sécurité qui serait adressé à tous les candidats. En croisant M. Bockel, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, M. de Robien lui a glissé : « Delevoe va te rejoindre... ». M. Bockel a fait la sourde oreille : désormais, il planche avec... l'élue de la gauche socialiste, Julien Dray, responsable national pour la sécurité au PS. Un colloque sera organisé, à la mi-juin. Entre shérifs de gauche.

Clarisse Fabre

Les socialistes revendiquent leur rupture avec une « conception un peu angélique » de la sécurité

AU PARTI SOCIALISTE, on a enterré un « tabou ». « C'est vrai que nous avons bougé », concède le rapporteur PS du projet de loi sur la sécurité quotidienne, Bruno Le Roux. L'ancien maire d'Epinal-sur-Seine - il a été battu le 18 mars - en sait quelque chose : la ville, qui fut longtemps sous l'impulsion de son prédécesseur Gilbert Bonne-maison, le laboratoire du discours socialiste sur la prévention de la délinquance, était devenue le symbole de son virage sécuritaire.

Cet aggiornamento de la gauche est largement revendiqué. Lors de son intervention télévisée, mardi 17 avril sur France 2, Lionel Jospin avait affirmé : « Le gouvernement que je conduis a quand même tout à fait rompu avec une conception un peu angélique des problèmes de l'insécurité. J'y ai contribué moi-même,

bien avant d'être premier ministre. » Dimanche 22 avril, c'était au tour du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, invité du « Grand Jury » RTL-Le Monde-LCI, de remarquer, satisfait, que « la gauche a beaucoup évolué sur l'insécurité et je m'en réjouis, j'y ai peut-être modestement contribué ». Le sociologue Laurent Bonelli, auteur d'un ouvrage collectif, *La Machine à punir* (Editions L'Esprit frappeur), qui décrypte pratiques et discours sécuritaires, témoigne de l'uniformisation des propos entre la gauche et la droite républicaine.

Avec l'émergence du FN, notamment aux élections municipales de 1983, tous les partis, y compris le PS s'étaient dotés de « spécialistes » sur le thème de la sécurité. M. Bonne-maison avait alors développé les conseils communaux de

prévention de la délinquance.

« Avec la multiplication des rapports et des débats au Parlement, les divergences entre la droite répressive et la gauche plus tolérante finissent par s'estomper », constate M. Bonelli. On en arrive à partager les solutions en surexploitant, notamment, la délinquance juvénile au détriment de la délinquance économique ou environnementale qui n'ont pas la même visibilité. »

LA DROITE MENACÉE

Si Pierre Joxe a accentué l'inflexion des socialistes durant sa présence à la tête du ministère de l'intérieur (1984-1986 et 1988-1991) avec la création d'une section baptisée « Violences urbaines » au sein des RG, c'est Lionel Jospin qui balise la voie en énonçant dans sa déclaration de politique générale de juin 1997 que la sécurité est « un droit fondamental de la personne humaine », presque mot pour mot les termes de la loi Pasqua de 1995. En octobre 1997, le colloque de Villepinte (Seine-Saint-Denis) précise la nouvelle doctrine avec l'instauration des contrats locaux de sécurité et de la police de proximité pour mettre en œuvre les objectifs de sécurité et réprimer les « incivilités ». En décembre 1998, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, parle « de sauvages » et de « reconquête » des quartiers.

Menacée d'être rejointe sur l'un de ses thèmes de prédilection, la droite se cherche un nouvel espace en plébiscitant « la révision », dans un sens plus répressif, de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la délinquance juvénile. Le RPR brandit comme modèle la « tolérance zéro ». Ce concept, qui nécessite une forte présence policière sur le terrain, a été mis en œuvre à New York. Il repose sur la théorie de « la vitre cassée » visant à réprimer le plus vénéral des délits « sous peine d'encourager l'auteur à commettre des actes plus graves ».

Pascal Ceaux

E. B.

Le ministère de l'intérieur dresse un premier bilan des « opérations ciblées »

IDENTIFICATION d'équipes d'auteurs de vols à main armée, démantèlement d'un trafic de pièces de voitures volées, saisie de 150 kilos de stupéfiants acheminés depuis l'Espagne... Au Chambon-Feugerolles, dans la Loire, les actions ciblées menées dans des quartiers sensibles ont commencé à porter leurs fruits. La ville était l'un des quatorze sites choisis dans neuf départements par le ministère de l'intérieur pour lutter contre l'économie souterraine et les formes les plus critiques de délinquance, et désignés à l'attention des services de police et de tous les représentants de l'Etat par une note de la direction générale de la police nationale diffusée au mois de janvier.

A côté du projet de loi discuté à l'Assemblée nationale, ce dispositif était censé rendre la main au gouvernement sur le dossier de la sécurité. Son objectif était d'associer - à l'encontre des habitudes policières où chaque service est jaloux de ses prérogatives - l'ensemble des forces de

police, renseignements généraux, sécurité publique, police judiciaire et compagnies républicaines de sécurité (CRS) dans la lutte contre des foyers de délinquance, sous l'autorité des préfets et des procureurs de la République. Un premier bilan a été tiré au début du mois d'avril par le ministère de l'intérieur.

FICHÉS AU GRAND BANDITISME

Au Chambon-Feugerolles, l'intervention de la police pendant les trois derniers mois a fait diminuer les infractions constatées de 22,35 %, selon Bernard Boubé, le préfet de la Loire. Celui-ci précise que le travail d'enquête a permis de démanteler un important trafic de pièces de voitures volées qui alimentait « l'économie souterraine du quartier », et de constater que cette ville est un lieu de résidence de plusieurs personnes fichées au grand banditisme, démontrant, selon la police judiciaire, la convergence d'intérêts qui rassemble parfois le « jeteur de cailloux » et le « braqueur ». Ces

constatations ont provoqué l'ouverture de plusieurs informations judiciaires par Paul Michel, le procureur de la République de Saint-Etienne. « Dans ce type d'opérations, précise le magistrat, nous voulons donner une réponse systématique pour toutes les personnes qui ont été interpellées, avec l'objectif de rappeler que la loi doit pouvoir s'appliquer partout. »

En Seine-Saint-Denis, le même dispositif a permis de mettre fin à un trafic de stupéfiants et d'interpeller un homme soupçonné d'être l'auteur de quinze vols à main armée. Ce cas est cité en exemple de la bonne coopération entre les commissariats locaux et la police judiciaire du département. Le suspect avait été identifié par la police judiciaire grâce à la bande vidéo saisie dans l'un des commerces qu'il avait attaqués. Le chef de service a ordonné la diffusion d'une photographie dans les commissariats de Seine-Saint-Denis. A l'occasion d'une simple patrouille, des gardiens de la paix l'ont interpellé à La Courneuve.

A Creil, un juge d'instruction a conjointement saisi la sécurité publique et la police judiciaire dans une enquête sur un trafic de stupéfiants. A Nice et à Antibes, l'opération ciblée visait les vols à la portière, en recrudescence sensible : cinquante-quatre personnes ont été interpellées et vingt-huit d'entre elles ont été écrouées. Selon des sources policières, le nombre de vols à la portière est passé de 445 pour la période du 1^{er} janvier au 13 février, à 40 entre le 14 février et le 9 mars.

Un nouveau bilan plus détaillé est prévu pour la fin juin. D'ores et déjà, deux types de difficultés ont été signalés par les policiers de terrain : l'insuffisance des moyens de surveillance vidéo dans des lieux sensibles et la remise en liberté par la justice des mineurs multirécidivistes de moins de quatorze ans, dont le nombre augmente, selon eux, dans toutes les catégories d'infractions.

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

VOLAR* taxes aéroport comprises	
Athènes	1770F
Varsovie	1770F
Montréal	1995F
Oslo	2010F
Marrakech	2090F
New York	2290F
Las Vegas	3225F
Nassau	4230F

0 825 008 008
www.anyway.com
3615 ANYWAY

*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. Caid. S.A. RCS Paris 8391482452. Lic. 075960011 **0,99€/min ***2,23€/min

Tibéristes et libéraux se rallient à un audit sur les finances de Paris

La majorité de gauche du Conseil de Paris a adopté, mardi 24 avril, le premier budget de la nouvelle mandature. La droite s'est divisée sur la proposition d'examen financier des dépenses de la Ville

LE CONSEIL de Paris a adopté, mardi 24 avril, le premier budget de la nouvelle mandature. Sans surprise, les 92 élus de gauche (sur 163) ont voté pour ; la droite, éclatée en quatre groupes – RPR, DL, UDF et tibéristes –, s'est unie pour se prononcer contre. Ce vote a été toutefois la seule occasion pour la nouvelle minorité du Conseil de Paris d'adopter l'« unité de ton et de démarche » que l'élue du 17^e arrondissement Françoise de Panafieu (RPR) avait timidement souhaitée pour ressouder son camp. En revanche, sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour, en particulier la proposition de la gauche de commander « un audit général, budgétaire et financier » de la collectivité parisienne, les différents groupes de droite se sont manifestés en ordre très dispersé.

Lors du vote de la vingtaine de vœux et d'amendements inscrits à l'ordre du jour, certains francs-tireurs, à droite – Laurent Dominati (DL) chez les tibéristes, Pierre Lellouche pour le RPR –, se sont même ingéniés à prendre à contrepied les positions de leurs groupes respectifs.

Pour démontrer qu'ils n'ont rien à craindre de « cette fameuse transparence » que le maire de Paris, Bertrand Delanoë, souhaite appliquer à la Ville et à sa nébuleuse de sociétés et d'organismes, les douze élus tibéristes se sont prononcés pour l'audit. Ils ont été suivis par les douze libéraux, tandis que les onze élus de l'UDF votaient contre, estimant que cette initiative masque « un objectif politique » et qu'elle risque d'« alimenter une polémique stérile et médiocre ». Enfin, le

groupe RPR, présidé par Philippe Séguin – que cette deuxième journée de débats n'a pas tiré de son mutisme –, s'est abstenu après avoir dénoncé « un manque d'élégance et de diplomatie » de la part de la nouvelle majorité, « une marque de défiance à l'égard des fonctionnaires », ainsi qu'« un choix politique guidé par la précipitation ».

Annoncé dès le début de la campagne des élections municipales par M. Delanoë, l'audit, qui devrait coûter 3 millions de francs – somme largement sous-estimée, selon Claude Goasguen (DL) –, va être lancé immédiatement, par le biais d'un appel d'offres européen. Le maire de Paris en attend les premiers résultats à l'automne.

QUESTIONS SANS RÉPONSES

L'adjoint chargé des finances, Christian Sautter (PS), a répondu aux attaques de la droite en assurant qu'il s'agit de « mettre à plat les comptes et non pas de régler des comptes ». Si la Ville dispose d'un budget de 33 milliards de francs, a renchéri Jacques Bravo (PS), maire (PS) du 9^e arrondissement et membre de la commission des finances du Conseil de Paris durant la mandature précédente, son périmètre financier total atteint « au moins » 60 milliards de francs. D'où cette « décision d'évidence et de bonne gouvernance », a expliqué M. Bravo, en précisant que cette initiative va permettre à la gauche d'obtenir, « enfin », les réponses aux questions « qu'elle n'a cessé de poser, pendant six ans, sans résultat ».

Ces questions portent sur la situation des vingt sociétés d'économie mixte (SEM) parisiennes,

« dont les résultats d'exploitation, selon M. Bravo, ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions affichées ». Elles concernent aussi les « subventions surprises » distribuées par l'ancienne municipalité à des associations paramunicipales, véritables « faux nez de la Ville », qui « ne rendent pas de comptes » et « dont on sait qu'elles bénéficient de produits financiers conséquents ». Ces « comptes »-là, au moins, seront réglés, si l'on en croit M. Bravo. Enfin, certaines garanties d'emprunts ou, encore, la réalité du patrimoine immobilier municipal devront être vérifiées.

Pour les SEM, où le Conseil de Paris a renouvelé, mardi, ses représentants dans les conseils d'administration, l'audit s'attachera particulièrement à « la qualité et la pertinence des informations transmises à la collectivité ». Pour les sept SEM immobilières et de construction, il devra aussi « apprécier l'équilibre des programmes entre logements sociaux et logements libres ». Au titre des grands organismes financés par la Ville, l'AP-HP et l'OPAC de Paris devraient aussi être soumis à l'audit financier.

Au titre des représentants du Conseil de Paris à l'OPAC, Jean Tiberi – qui va devoir en abandonner la présidence, sans doute au profit du nouvel adjoint au logement, Jean-Yves Mano (PS) – a été élu administrateur, de même que Jacques Toubon (RPR). Ils siègeront face à cinq élus issus de la nouvelle majorité.

Christine Garin

► www.lemonde.fr/paris

Le médiateur, recours face aux excès administratifs ou législatifs

En 2000, Bernard Stasi a reçu plus de cinquante mille réclamations

Selon le rapport rendu public, mardi 24 avril, par le médiateur de la République, Bernard Stasi, 53 706 réclamations lui ont été adressées, en 2000. Ses

interventions portent sur des « dysfonctionnements » de l'administration ou des situations « inéquitablement » résultant de l'application de textes réglementaires.

L'APPLICATION stricte du droit entraîne parfois les plus grandes injustices. Ce paradoxe trouve chaque année une série d'illustrations dans les travaux du médiateur de la République, Bernard Stasi, dont le dernier rapport a été rendu public mardi 24 avril. Parmi les 53 706 réclamations adressées au médiateur et à ses cent vingt-trois délégués en 2000, en augmentation de 4,7 % par rapport à 1999, 28 % ont été traitées par l'institution, dont les interventions se limitent aux seuls dossiers révélant un « dysfonctionnement » de l'administration ou bien une situation « inéquitable » provoquée par l'application d'un texte législatif ou réglementaire aux conséquences « insupportables et manifestement disproportionnées ».

Telle était la situation d'un couple de Marocains qui s'est vu refuser, après plusieurs recours, sa demande de naturalisation au motif que les deux époux n'avaient pas déclaré la totalité de leurs revenus en 1994, notamment les salaires perçus par la conjointe auprès de trois employeurs différents. Or il n'y avait nulle dissimulation dans la déclaration remplie par l'un des enfants du couple, le mari étant malvoyant et sa femme ne sachant pas écrire : le montant global était exact, les salaires ayant été additionnés à tort au lieu d'être répartis dans deux cases dis-

tinctes du formulaire fiscal. Après l'intervention du médiateur, les deux époux sont devenus français par décret du 3 juillet 2000.

Pour défendre l'équité, le médiateur a aussi la possibilité de formuler des recommandations, fondées sur l'opportunité ou le bon sens, qui peuvent déroger, dans des cas exceptionnels, aux règles de la jurisprudence. M. Stasi s'est ainsi adressé au ministre de l'équipement pour qu'une indemnité réparatrice de 150 000 francs soit versée à un couple de parents désargentés, après la mort accidentelle de leur fils aîné, tué par la chute d'un bloc de pierre d'une tonne sur une route réputée dangereuse de la Réunion.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le couple avait demandé réparation au juge administratif, la jurisprudence considérant que, dans ce type d'accident, la responsabilité de l'Etat est engagée « sans faute », uniquement sur le fondement du risque. Or, depuis 1982, un arrêt du Conseil d'Etat, à la suite d'importants travaux pour consolider la voie dangereuse et y réduire le nombre d'accidents, interdit toute indemnisation autre que sur le fondement de la faute, impossible à prouver devant les tribunaux. Considérant les circonstances exceptionnelles et douloureuses de l'affaire, le ministre a accepté la

proposition de médiation. Lorsqu'ils sont saisis d'un dossier, le médiateur et ses délégués obtiennent satisfaction dans la très grande majorité des cas (86,6 %).

Il arrive aussi que le médiateur formule des propositions pour mettre fin à un dysfonctionnement d'un service public ou modifier un texte de loi dont l'application engendre des situations inéquitablement. Parmi les vingt propositions de réforme avancées en 2000, l'une vise ainsi à pallier les « inconvénients » résultant de la discordance entre l'apparence physique des transsexuels et leur document d'identité pendant toute la « période transitoire » qui va du début du processus de transformation physique des intéressés à l'obtention, par voie judiciaire, d'un nouvel état civil.

Au cours de cette période, qui peut durer plusieurs années, les transsexuels ne peuvent produire que des papiers d'identité sur lesquels figure un prénom du sexe opposé à celui de leur apparence, suscitant de nombreuses difficultés dès qu'ils doivent justifier de leur identité. Le médiateur a donc demandé à la garde des sceaux d'utiliser à leur profit la procédure de changement de prénom pour motif légitime, prévue par le code civil.

Alexandre Garcia

Un délégué de proximité, à l'écoute des plus démunis

DES ORDONNANCES médicales, un extrait d'acte de naissance, des factures de téléphone : tout est là, dans une pochette usée que Faïma tient ouverte sur ses

REPORTAGE

Justin Bobo Kébé accueille ses « clients » dans un bureau de poste de La Courneuve

genoux. Depuis 1993, la jeune Algérienne a accumulé des dizaines de preuves de sa présence en France, qu'elle étale une à une sur le petit bureau de Justin Bobo Kébé. D'une voix douce, le délégué du Médiateur de la République avoue bientôt son impuissance. « Vous ne remplissez aucune des conditions pour être régularisée », soupire-t-il, avant d'expliquer à son interlocutrice désemparée qu'il lui manque sept années de justificatifs pour obtenir un titre de séjour.

Tous les samedis matins, M. Bobo Kébé accueille une poignée de « clients » dans un local exigu du bureau central de La Poste de La Courneuve, en Seine-Saint-Denis. Séparée de la foule qui se presse aux guichets par une porte vitrée opaque, la pièce est

juste assez grande pour contenir un bureau, deux chaises, une lampe halogène et une grande caisse en bois dans laquelle tombent régulièrement des paquets. « Je reçois les gens dans une boîte aux lettres », s'amuse M. Bobo Kébé, un des cent vingt-trois délégués « de proximité » nommés par le Médiateur et installés prioritairement dans les quartiers en difficulté, où ils répondent aux besoins des citoyens les plus démunis.

« BARRIÈRE CULTURELLE »

A La Courneuve, la plupart des visiteurs de M. Bobo Kébé touchent le revenu minimum d'insertion (RMI) ou vivent de diverses allocations. Plus de la moitié d'entre eux sont des étrangers en situation irrégulière, mais aussi des chômeurs à qui l'administration réclame des sommes « trop perçues », ou encore des automobilistes qui contestent leurs contraventions. Originaires d'Afrique, d'Asie ou du Maghreb, ils se heurtent « à la barrière culturelle du jargon administratif », déplore M. Bobo Kébé, qui y voit la source des sentiments d'injustice, d'incompréhension ou d'abandon de ces visiteurs.

Rani n'en est pas à son premier rendez-vous mais, cette fois, elle a retrouvé le sourire. Ses ennuis avec les Assedic ne sont plus

qu'un mauvais souvenir. « J'ai trouvé un emploi stable de caissière », confie-t-elle. Il y a un an, l'administration lui réclamait le remboursement, en quinze jours, de 21 000 francs d'allocations de chômage sous peine de poursuites judiciaires, pour avoir cumulé ses indemnités avec un salaire. Comme a pu le faire observer M. Bobo Kébé au directeur départemental des Assedic, il ne s'agissait en fait que d'une maigre somme, perçue après trois jours passés à l'essai dans un hôtel.

Le visiteur suivant n'a pas la chance de Rani. « Ça fait un an que je crève », lâche Saïd, le visage tendu. Toutes les démarches entreprises par le jeune Comorien pour prouver sa nationalité française sont restées vaines : les archives attestant que son père était bien né avant l'indépendance de l'archipel ont brûlé. « Vous ne pouvez pas écrire à Jacques Chirac et à Lionel Jospin pour qu'ils jettent un coup d'œil sur mon dossier ? », demande-t-il au délégué, qui accepte de tenir la plume, mais pas de signer la lettre. M. Bobo Kébé écoute, conseille, informe, oriente. « Ce qui manque à l'administration, c'est le temps de l'écoute », résume-t-il.

A. Ga.

Jacques Chirac décore et défend Jean-François Burgelin

A L'ELYSÉE, mardi 24 avril, Jacques Chirac a remis plusieurs insignes de la Légion d'honneur ou du Mérite. Il y avait parmi les récipiendaires le président d'ATD-Quart Monde, Paul Bouchet, et trois anciens collaborateurs du chef de l'Etat : Antoine Durrleman, ancien conseiller social de M. Chirac, puis d'Alain Juppé, aujourd'hui directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ; Anne Duthilleul, qui fut conseillère technique à l'Elysée ; et Stéphane Martin, ancien collaborateur de Jacques Toubon et, aujourd'hui, président de l'Etablissement public du Musée des arts premiers, cher au chef de l'Etat.

Il y avait aussi quatre magistrats : la secrétaire administrative du Conseil supérieur de la magistrature, Marthe Coront-Ducluzeau ; son adjoint, Bernard Lugan ; le procureur de la République de Chartres, Hervé Pavy. Et le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin. Remettant à ce dernier la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, M. Chirac a salué « ce très fin juriste, reconnu pour son indépendance totale et sa profonde humanité », ajoutant : « Récentement victime, dans un ouvrage polémique, d'une attaque injustifiée, M. Burgelin a reçu le soutien de ses collègues et des membres du Conseil supérieur de la magistrature, je tenais à le souligner ».

M. Burgelin a été très sévèrement mis en cause par le député socialiste Arnaud Montebourg, que le président s'est refusé à nommer. Dans *La Machine à*

trahir (Denoël), l'ancien avocat accuse M. Burgelin de « bloquer », notamment, le dossier des emplois fictifs, qui pourrait mettre en cause M. Chirac lorsqu'il était président du RPR et maire de Paris.

« UN VALET DE PIED »

L'accusant d'être « un militant politique » d'avantage qu'un juge, M. Montebourg rappelle le parcours de M. Burgelin – directeur du cabinet d'Albin Chalandon (RPR), ministre de la justice de M. Chirac en 1986, puis procureur général près la cour d'appel de Paris nommé, en 1994, par Pierre Méhaignerie (UDF), ministre de la justice du gouvernement Balladur – et écrit : « M. Burgelin n'a qu'un maître. Ce n'est pas sa robe de magistrat, ni sa conscience de juge, mais plutôt sa carrière, qu'il doit entièrement au parti qu'il a fidèlement servi pendant tant d'années. » Pour M. Montebourg, M. Burgelin est « un valet de pied ».

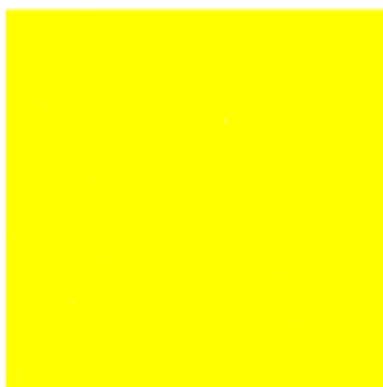
M. Chirac n'a jamais caché à ses collaborateurs combien les propos de M. Montebourg l'avaient exaspéré. Déjà, devant le Conseil supérieur de la magistrature, il s'était ému des attaques contre les magistrats. C'est la première fois, en revanche, qu'il manifeste ainsi publiquement son soutien à M. Burgelin. La garde des sceaux, Marylise Lebranchu, présente mardi lors de la cérémonie, avait refusé de saisir la justice des attaques portées par le député.

Raphaëlle Bacqué



EUROPE

+



ASIE

=



Fidelity Investments

Les alliés du PS et les syndicats réservent un accueil critique au plan anti-licenciements

Elisabeth Guigou présentera à l'Assemblée nationale les mesures les plus « sensibles »

Le plan d'Elisabeth Guigou destiné à mieux encadrer les plans sociaux a été accueilli fraîchement. Le PCF et les Verts jugent les mesures insuffisan-

tes. La CGT, FO et la CGC regrettent qu'elles n'aillent pas plus loin. La CFDT les a estimées « utiles », le Medef, tout comme l'opposition, « des

plus ringardes ». La ministre de l'emploi a distribué les rôles, entre le Sénat et l'Assemblée, pour amender le projet de loi de modernisation sociale.

LES RÔLES ont été distribués. Le gouvernement ayant levé l'urgence sur le projet de loi de modernisation sociale, les mesures présentées par Elisabeth Guigou pour rendre les plans sociaux plus contraignants bénéficieront, jusqu'au 5 juin, de deux lectures bien distinctes au Parlement : au Sénat, où le texte est actuellement en discussion, il reviendra de discuter des six premiers amendements introduits par le gouvernement ; à l'Assemblée nationale, le 22 mai, il sera proposé quelques pistes supplémentaires dites « sensibles ».

Les sénateurs vont donc étudier le reclassement des salariés, la réindustrialisation des sites, l'augmentation des indemnités de licenciement, le renforcement des pouvoirs des comités d'entreprise et la création d'une « fiche d'impact social » dans les conseils d'administration (Le Monde du 24 avril). Une simple « base », pour le député Gérard Terrier (PS, Moselle), rapporteur du texte, qui voudrait aussi traiter des « paquets de neuf », c'est-à-dire des licenciements qui, en dessous de dix salariés, ne nécessitent pas de plan social. L'Assemblée, elle, se réserve la discussion sur le renforcement du contrôle de l'administration du travail, l'augmentation de la contribution Delalande (payée par les entreprises licenciant des salariés de plus de cinquante ans) ou le suivi des plans sociaux à travers des comités mixtes qui intégreront l'inspection du travail.

Aux partenaires sociaux, qui se sont plaints, une nouvelle fois, de ne pas avoir été consultés, M^{me} Guigou a demandé de réfléchir à la créa-

tion d'un bonus-malus sur les cotisations-chômage des entreprises. Mardi matin, en marge de la réunion exceptionnelle de la commission des affaires sociales consacrée aux mesures du gouvernement, plusieurs députés, dont Marisol Touraine (PS, Indre-et-Loire), s'étaient

les vont dans le bon sens », a souligné le secrétaire général de FO, Marc Blondel. Son homologue de la CGT, Bernard Thibault, les a qualifiées de « certaines, importantes », mais il a aussitôt regretté qu'elles « n'interviennent que sur les procédures de licenciement » et non sur le caractè-

Le PARE adopté en conseil des ministres

L'agrément définitif du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) signé par le patronat, la CFDT, la CFTE et la CGC, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet, est inscrit dans le projet de loi contenant diverses mesures d'ordre social (DMOS) présenté par Elisabeth Guigou, mercredi 25 avril, au conseil des ministres. Le texte « prévoit que toutes les aides sont prescrites par l'ANPE », son « rôle pivot » assurant « l'impartialité et la non-discrimination des services offerts à l'ensemble des demandeurs d'emploi ».

Mardi, le bureau de l'Unedc a adopté le nouveau formulaire d'inscription. La CGT et FO ont voté contre. Pour la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, le PARE « est le moyen d'assurer à chaque licencié économique un reclassement. Le DMOS contient aussi la création juridique du fonds de réserve des retraites, la ratification du code de la mutualité. Il avale la réforme des admissions à l'Institut d'études politiques de Paris (IEP).

émus du « silence inouï » des syndicats et de leur manque de propositions.

En répartissant les rôles, le gouvernement espère tempérer un peu les critiques, alors que se prépare une nouvelle manifestation, à Paris, contre les licenciements. Mardi, ses mesures ont en effet été accueillies sans enthousiasme. « Le gouvernement ne veut pas nous aider », ont réagi les salariés de LU à Ris-Orangis, l'un des deux sites de Danone promis à la fermeture. Les mesures donnent « certains moyens pour nous défendre, je n'ose pas dire qu'el-

re financier des restructurations. « De bonnes intentions mais il faut pousser la barre plus haut », a souligné Jean-Luc Cazes, président de la CGC. Seule la CFDT a qualifié d'« utiles » des mesures jugées « des plus ringardes » par le Medef.

Les partenaires de la majorité plurielle n'ont pas non plus ménagé leurs critiques. « Le compte n'y est vraiment pas », a dénoncé Maxime Gremetz (PCF, Somme), tandis que Noël Mamère (Verts, Gironde) a reparlé de « bricolage ». De Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, à

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, l'opposition a condamné le plan du gouvernement en raillant une « philosophie dépassée » et une « politique spectacle ».

« Mon choix, celui du gouvernement, est celui de la responsabilité et de l'efficacité », a justifié M^{me} Guigou devant les députés de la commission des affaires sociales, en éliminant la « voie de l'économie administrée » tout comme celle « du libéralisme qui est la voie de la démission politique ». Quelques heures plus tard, elle a fustigé le « conservatisme » du Sénat. « La concentration des événements est telle que le gouvernement, et nous politiques, ne pouvons et ne devons nous dispenser d'en tenir compte », a plaidé Roland Muzeau. Le sénateur communiste des Hauts-de-Seine a insisté sur les amendements déposés par son groupe pour « interdire les licenciements boursiers ».

Pour apaiser les sénateurs de droite comme de gauche, M^{me} Guigou a alors annoncé un nouvel amendement sur le harcèlement moral. Cette notion, qui sera introduite dans le code du travail après le vote de la loi, ne concernera plus seulement le secteur privé mais également le public. Elle ne sera plus réservée aux relations entre des employés et leur hiérarchie, mais aussi entre collègues. Mercredi matin, la ministre a reçu le soutien de Martine Aubry, qui a déclaré, sur RTL, « partager complètement » les mesures présentées sur les licenciements.

Isabelle Mandraud

► www.lemonde.fr/restructurations

Alain Juppé estime que la retraite reste une « grenade dégonflée »

Le RPR présente ses pistes de réforme

LE RPR et les retraites, c'est l'histoire d'un succès discret et d'un échec retentissant : les décrets d'août 1993 portant à quarante ans la durée de cotisation dans les régimes de base, et la réforme avortée des régimes des fonctionnaires et des agents des entreprises publiques à l'automne 1995. Il n'est pas étonnant que ses responsables affichent désormais une audace mesurée sur ce sujet sensible. A l'approche de l'élection présidentielle, le mouvement gaulliste a rouvert le dossier – Alain Juppé en tête – en réunissant à Paris, mardi 24 avril, le deuxième des neuf « forums » qui ponctueront, d'ici à la fin du mois de juin, la préparation de son projet pour 2002 (Le Monde du 12 avril).

Sans doute l'ancien premier ministre garde-t-il un souvenir cuisant du mouvement social de 1995. Il a pourtant accepté d'ouvrir le forum en soulignant que ce dossier – surtout celui des régimes spéciaux – reste une « grenade dégonflée », comme l'atteste, selon lui, les grèves à répétition dans les transports urbains de province pour la retraite à 55 ans. Convaincu de l'urgence de la refonte d'un système qui représente plus de 12 % du PIB (soit 1 000 milliards de francs), et qui pèsera environ 16 % en 2040, il a critiqué l'immobilisme de son successeur. « Depuis quatre ou cinq ans, rien d'efficace n'a été fait », a-t-il dénoncé, jugeant que le comité d'orientation des retraites (COR) est un « comité Théodule de plus » et le fonds de réserve un « faux remède miracle ».

Après la critique, M. Juppé a ouvert quelques pistes de réforme en s'appuyant sur les premiers travaux du RPR. L'approche se veut plus sociétale que financière (retraite à la carte, gestion des âges, prise en compte de la pénibilité des métiers). Le RPR prône une harmonisation des règles des divers régimes, tout en promettant de « garantir les droits des salariés et des retraités ». Il veut passer du système par annuité à un système par points censé mieux refléter l'effort contributif de chaque salarié et lui permettre de choisir le moment où il souhaite cesser son activité.

Le RPR n'en démord pas : la réforme des régimes spéciaux, notamment celui des fonctionnaires, s'impose. Quitte à intégrer tout ou partie des primes dans le calcul de la pension en échange d'un allongement de la durée de cotisation au-delà de 37,5 ans. Il n'a pas non plus renoncé aux fonds de pension. M. Juppé dénonce le « faux débat entretenu par le premier ministre » entre répartition et capitalisation, prônant la mise en place d'une épargne-retraite soutenue par un abondement de l'entreprise et une aide de l'Etat. « Ce n'est plus un débat, assure Jean-François Copé, secrétaire général adjoint du RPR, chargé du projet. Le système de retraite doit être une fusée à trois étages : les régimes de base, les caisses complémentaires et l'épargne-retraite ». Reste la pédagogie de la réforme, et là, confesse M. Juppé, « le travail est énorme ». L'ancien premier ministre parle d'or.

Jean-Michel Bezat

Les plans sociaux sèment la zizanie au Parti communiste

SI Robert Hue et le PCF, après le désastre électoral des municipales, comptaient se refaire une santé politique grâce au malaise social et à son cortège de licenciements, la partie n'est pas gagnée. Il faudrait, au minimum, que les communistes soient d'accord sur la stratégie à adopter. Ce qui n'est pas tout à fait le cas, au Parlement comme dans les instances dirigeantes.

Mardi 24 avril, au moment où les sénateurs communistes présentaient, après Elisabeth Guigou (lire ci-dessus), plusieurs amendements au projet de loi de modernisation sociale, dont l'un destiné à interdire « le licenciement économique effectué alors que la société ou le groupe a réalisé des profits ou distribué des dividendes au cours du dernier exercice », Maxime Gremetz ne décollait pas contre ses camarades. « Ces amendements ont été improvisés sur un coin de table, ça ne tient pas debout », tonna le député communiste de la Somme. Pour M. Gremetz, il vaut mieux « donner de vrais droits aux salariés en modifiant le code du travail » que de sanctionner au coup par coup des entreprises dont il est difficile d'apprécier la situation réel-

le. André Gerin, député du Rhône, se montre beaucoup plus mesuré sur les initiatives des sénateurs communistes : « Tout le monde cherche des solutions, ce n'est pas cela qui pose problème. La question, c'est qu'il faudra bien que le groupe communiste porte une critique beaucoup plus forte contre le gouvernement Jospin », déclare le maire de Vénissieux.

Ce groupe, en tout état de cause, proposera ses solutions lors de la deuxième lecture du texte sur la modernisation sociale, fin mai. M. Gremetz assure qu'à cette occasion « il y aura une grande manifestation », selon « de nombreux syndicalistes ». Les suites de la manifestation de Calais du 21 avril, voilà bien le sujet qui fâche au PCF. Mardi soir, lors du collège exécutif qui débattait de la question, l'économiste Jacques Nikonoff est parti en claquant la porte, faute de pouvoir se faire entendre. L'Humanité du 24 avril avait déjà publié un étrange encart informant ses lecteurs qu'« en raison de l'abandon de l'actualité la chronique de Jacques Nikonoff ne [paraîtrait] pas cette semaine ». Finalement promis pour l'édition du 25, puis pour cel-

le du 26, ce texte décrit les obstacles au rassemblement de « mouvements et d'organisations agissant contre la mondialisation libérale ». Au premier rang de ces obstacles, M. Nikonoff place l'« isolationnisme orgueilleux » qui « consiste à décider seul de l'heure et de la date d'une initiative, de son lieu, de ses

Jacques Nikonoff, privé de chronique dans « L'Humanité », pourfend l'« isolationnisme orgueilleux » du PCF

modalités, (...) des suites à lui donner ».

Cette charge directe contre l'attitude des « huistes » dans la préparation de la manifestation de Calais et de celle qui devrait se dérouler à Paris, n'a pas plu. Pas plus que la remarque, répétée lors du collège exécutif, sur le succès

relatif de la mobilisation à Calais. Dans sa chronique, M. Nikonoff assurait aussi qu'aucune des forces – « syndicats, associations, partis politiques, "gens de tous les jours" » – ne pouvait prétendre agir seule contre la mondialisation et proposait de bâtir « très vite un lieu où [elles] pourraient se parler. Sans préventions. Librement. A égalité ». C'est ce qu'on ne lui a pas permis de dire lors du collège exécutif. Au point que l'économiste se demande « s'il est utile d'y revenir ».

Robert Hue, pour sa part, a écrit mardi « aux partis politiques de gauche, aux différentes organisations syndicales et associatives » pour « confirmer » la proposition d'action commune qu'il avait faite à Calais le 21 avril – « pourquoi pas à Paris dans les prochaines semaines ? », avait dit le secrétaire national.

Dans sa lettre aux forces de gauche, M. Hue propose, avec quelques précautions concernant la « co-élaboration » de ce projet, la période de fin mai ou de début juin. C'est à ce moment-là, de fait, que les députés reprendront l'examen en deuxième lecture du projet de loi de modernisation sociale. « Un très prochain rendez-vous » pourrait être « consacré à annoncer publiquement et à débiter la préparation » de cette manifestation, suggère le secrétaire national du PCF. De son côté, Alain Krivine, porte-parole de la LCR, après sa proposition d'initiative unitaire du 12 avril adressée au PCF, aux Verts et à LO, a renchéri, mardi soir, en proposant « à toutes les forces syndicales et associatives (...) de travailler à une grande manifestation nationale à Paris ».

Béatrice Gurrey

L'inversion du calendrier électoral de 2002 définitivement adoptée

LES DÉPUTÉS ont définitivement adopté la proposition de loi organique visant à fixer l'élection présidentielle avant les législatives de 2002. Le texte a été approuvé par 308 voix contre 251 : 254 PS, 28 UDF, 24 élus du groupe Radical, citoyen et Verts, le non-inscrit Jean-Jacques Guillet et l'apparenté PCF Ernest Moutoussamy. Il a été rejeté par 137 RPR, 30 UDF, 43 DL, 33 PCF, les 5 Verts et 3 non-inscrits ; enfin, 9 élus se sont abstenus et 5 UDF n'ont pas pris part au vote. Aux 27 élus UDF qui avaient voté pour, en deuxième lecture (Le Monde du 5 avril), s'est ajouté Francis Hillmeyer (Haut-Rhin). Invité, mardi soir, de l'émission « Répondez-nous », sur TF1, Alain Juppé (RPR) a qualifié la réforme de « petite manœuvre politicienne ». « Cela dit, est-ce que c'est un drame ? Je ne le crois pas. Que ce soit dans un ordre ou dans l'autre, il faudra livrer la bataille », a-t-il ajouté.

Le travail de nuit des femmes est autorisé

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a définitivement adopté, dans la nuit du mardi 24 au mercredi 25 avril, la proposition de loi du PS sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, qui lève notamment l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie. Le PCF et l'UDF ont voté contre, le PS a voté pour, le RPR et DL se sont abstenus. Cette disposition sur le travail nocturne avait été ajoutée par amendement gouvernemental, au cours des navettes parlementaires, en vue d'une mise en conformité de la France avec une directive européenne de 1976 sur l'égalité hommes-femmes. En novembre 2000, à l'Assemblée, la gauche plurielle s'était déchirée sur cette question (Le Monde du 30 novembre 2000).

DÉPÊCHES

■ FONCTIONNAIRES : Julien Dray (Gauche socialiste) et Henri Emmanuelli, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ont appelé, mardi 24 avril, à « une reprise du dialogue » dans la fonction publique, après la décision du gouvernement de ne pas reprendre les négociations salariales. Le secrétaire général du RPR, Serge Lepeltier, estime, quant à lui, que « la méthode gouvernementale évolue de plus en plus vers la politique du fait accompli ».

■ EURO : Jean-Pierre Chevènement a demandé, mardi 24 avril, que la future monnaie européenne soit réservée aux transactions bancaires et que l'on « renonce à distribuer des pièces et des billets en euro en janvier prochain ». Reconnaissant les « bienfaits de l'euro » tels qu'ils se sont déjà manifestés, le président du Mouvement des citoyens a expliqué qu'« il ne faut pas qu'il empoisonne la vie des Français ».

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR
PARIS PAS CHER

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Durviver - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M[°] Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M[°] Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j/7

MEDECINE ESTHETIQUE
Le choix de la sécurité.

Sans chirurgie ni anesthésie générale :

- un front lisse et rajeuni (rides, ridules, cicatrices)
- un regard neuf et naturel,
- un ovale du visage raffermi,
- un visage [ovale+cou] affiné, sans ride,
- une peau nette sans tache ni couperose,
- une séance d'épilation laser visage ou corps.
- une silhouette redessinée

Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00
Clinique d'esthétique
du Rond-Point des Champs-Élysées
AUTORISÉE PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ
61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

meubles
Decor Actuel

-20 % sur tous les canapés
jusqu'au 28/04/2001

SALONS HAUT DE GAMME,
canapés et fauteuils en cuir, tissus Alcantara. Contemporain & Art déco

OFFRE EXCEPTIONNELLE
fauteuils club
9 800 F les 2

80, rue Claude-Bernard
75005 PARIS - Tél. : 01.45.35.08.69

Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU BEAU VETEMENT

LEGRAND
Depuis 1894

Tailleur et Chemisier
sur mesures

NOUVELLES
COLLECTIONS

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

ÉDUCATION Au lendemain de l'annonce, par Jack Lang, de la réforme du collège, Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, en 1975, au moment de la réforme Haby instau-

rant le collège unique, qualifie les projets du ministre de l'éducation nationale de « première réflexion ». ● LA DÉFINITION D'UN SAVOIR COMMUN à tous les élèves devait accom-

pagner la réforme, explique l'ancien président, mais elle n'a jamais été menée à bien. ● CLAUDE ALLÈGRE est « le seul, dans ces quinze dernières années, qui ait abordé la ques-

tion des savoirs. [II] est parti au moment où le système allait se débloquer », estime M. Giscard d'Estaing. ● LA RÉFORME DE JACK LANG comporte des zones d'ombre qui

rendent son application dépendante des chefs d'établissement. ● LE MONDE publie page 14 des extraits du rapport du recteur Joutard sur la réforme du collège.

M. Giscard d'Estaing plaide pour une redéfinition des savoirs au collège

L'inspirateur de la loi Haby de 1975 sur le « collège unique » regrette que les questions de moyens aient, depuis vingt-cinq ans, absorbé toutes les énergies. Il souhaite que les contenus d'enseignement soient rééquilibrés au profit des connaissances techniques. Selon lui, seul Claude Allègre a abordé cette question

« Le collège unique tel que vous l'avez conçu en 1975 devait s'accompagner de la définition d'un « savoir commun », général et technique. De ce point de vue, ne peut-on pas dresser un constat d'échec ?

« La situation antérieure au collège unique était fondamentalement contraire à l'égalité des chances, dès lors que l'on traitait les enfants en trois groupes à onze ans. Cette idée était très forte pour moi. J'avais à l'époque produit un petit film de télévision sur ce thème. Une jeune actrice antillaise était filmée de dos, puis elle se retournait pour dire aux téléspectateurs « Je peux vous le dire, l'égalité des chances, ça n'existe pas ! »

« Les trois filières – collèges d'enseignement général, d'enseignement secondaire et lycée – revenaient à ignorer les quatre-vingts ans qui avaient précédé : la France des débuts de la III^e République avait unifié l'enseignement primaire. Depuis, on s'était arrêté au milieu de l'adolescence. Or la société avait changé. Je me suis dit que ce qui avait été réalisé jusqu'à onze ans devait l'être désormais pendant quatre années de plus. Tout le monde devait aller au collège, et tous les collèges devaient être les mêmes.

« Dans mon esprit, ceci devait s'accompagner d'une réflexion sur la définition de ce savoir commun qui devenait identique. Cette réflexion n'a pas été poursuivie, et cette partie de la réforme n'a pas été traitée depuis. Il n'y a pas eu ce travail sur la définition du savoir de base, sur cette pédagogie commune et nouvelle. Pourtant la diversité des publics posait déjà problème en 1975. Mais on a dérivé sur des discus-

sions sans fin sans être capable d'avancer. La loi Haby était simple, et d'avant-garde, car elle redéfinissait le savoir de base. Elle disait même, dans son article 12, qu'un enseignement de langues et de cultures régionales pouvait être proposé tout au long de la scolarité. Nous avions prévu de créer un atelier par collège. Ce n'aurait pas été des gadgets, et leur équivalent actuel aurait pu devenir l'informatique ou l'électrotechnique. La question de l'orientation vers l'enseignement professionnel se posant après le collège, il fallait accorder une part à cette culture.

« Le débat doit se concentrer sur cette question : quels savoirs donner à cet ensemble de jeunes, qui constituent un acquis culturel commun, qui les préparent à la vie professionnelle et placent sur un pied d'égalité leurs différentes orientations. On n'a guère avancé depuis vingt-cinq ans. Au lieu d'avoir rabattu tout l'enseignement des collèges vers l'enseignement général, les rapprochant des classes de la 6^e à la 3^e des lycées d'autrefois, en un peu dégradé, il aurait mieux valu en faire une nouvelle étape de la construction du cycle scolaire.

« Comment expliquez-vous que les réformes successives aient éludé la question des contenus ?

« Les débats ont porté surtout sur les moyens. Les moyens sont importants mais ne sont plus déterminants, en raison de l'évolution démographique et parce que les équipements ont été réalisés. Ce sont essentiellement la pédagogie et la motivation du système éducatif qui comptent. De ce point de vue, nous ne sommes guère innovants. Il

existe un tropisme permanent, celui d'un alignement du système sur la filière générale. Ce tropisme produit un système hiérarchisé et non diversifié. Nous avons donc un système élitiste, construit à partir d'une doctrine égalitaire. Cela n'a guère de chances de marcher.

« La hiérarchie que l'on connaît aujourd'hui entre les lycées généraux et professionnels existait auparavant au niveau des collèges. On a retardé cette ségrégation. Mais si l'on part de la constatation que les flux d'élèves ne vont pas où on souhaiterait qu'ils aillent, on se trompe de chemin. L'objet du système éducatif n'est pas de remplir ses filières, mais de faire en sorte que les jeunes puissent choisir. Pour cela ils doivent disposer, dans leur potentiel de connaissances, du bagage général et technique nécessaire. Et ces savoirs doivent être culturellement égaux. Il est aussi important pour la France d'avoir d'excellents opérateurs que de bons chercheurs du CNRS : la professionnalisation de la société doit s'opérer à tous les niveaux. Je suis frappé de la pauvreté de la réflexion sur le contenu des savoirs. Elle est occultée par des problèmes techniques, tels que les efforts à accomplir pour aider les élèves en difficulté. La réflexion ne doit pas être conduite dans le seul milieu éducatif, mais être ouverte et intéresser l'ensemble de la société.

« Que pensez-vous des propositions de Jack Lang ?

« Ce ne sont pas des propositions. Ce n'est qu'une première réflexion.

« Claude Allègre avait-il selon vous davantage pensé ces problèmes ?

« Oui, c'est clair. Claude Allègre

avait posé ces problèmes et aperçu les pistes de solution. C'est le seul, dans ces quinze dernières années, qui ait abordé la question des savoirs. Allègre est parti au moment où le système allait se débloquer : comme lorsqu'on gravit une montagne, on arrivait au col, aux derniers mètres.

« La « massification » du collège n'a pas été suivie d'une réelle « démocratisation » au lycée. Faudrait-il un lycée unique ?

« Il faudrait plutôt parler d'homogénéisation. Il est vrai que l'école à elle seule ne peut tout accomplir, si dans le même temps la société se

« Nous avons un système élitiste, construit à partir d'une doctrine égalitaire. Cela n'a guère de chances de marcher »

diversifie et s'antagonise. Le collège a cependant contribué à développer une perception plus solidaire et plus égalitaire des jeunes Français entre eux. Dans les familles populaires, le débat classique sur l'orientation des enfants s'est déplacé vers l'âge de quinze ans. Le collège a poussé la flèche en avant. Cela ne veut pas dire qu'il faille un lycée unique. Ce serait une fausse piste. Plutôt qu'un lycée unique, il vaudrait

mieux des lycées égaux. Pour un segment fort de la population, les méthodes liées à la filière de l'enseignement général ne conviennent pas. On ne va pas forcer ces jeunes : les contraindre à entrer dans un système unique, qui serait calqué sur le système général, ne reviendrait qu'à les déstabiliser, à les rejeter. Le problème est de faire en sorte que les options soient suffisamment revalorisées pour qu'à la sortie du collège les flux soient naturellement divergents, et non séparés comme ils le sont actuellement entre un « peloton de tête », très visible, et un « peloton à la traîne ». L'existence du collège unique se justifie par le fait de penser que, dans le monde contemporain, il existe une part de savoir dont la population a désormais besoin et que tout le monde doit posséder à 15-16 ans.

« Les politiques ne sont-ils pas responsables d'un déficit de réflexion en ce domaine ?

« Le débat a été faussé par les exigences du passage à l'éducation de masse, qui a absorbé les énergies. Il a fallu construire des bâtiments, et trouver des moyens. Les responsables politiques ont pris en charge le problème quantitatif de l'éducation, et se sont peu intéressés au débat sur l'éducation proprement dite, c'est-à-dire les structures, la pédagogie, les contenus, les savoirs. La seconde difficulté, c'est que la solution passe par une certaine forme de décentralisation. Or celle-ci n'est pas souhaitée par le milieu politique national, et ses approches ont été peu explorées.

« D'une façon générale, le milieu politique n'est pas très outillé pour aborder le débat éducatif, qui est

nécessairement un débat compliqué. L'arrivée des femmes, à la fois mères de famille et enseignantes va peut-être ouvrir une enceinte de discussion plus intéressante !

« L'éducation fera-t-elle partie des prochains débats électoraux ?

« L'éducation devrait être dans le débat politique. Cependant, le débat central sur le contenu des programmes et leur relation avec l'orientation s'avère très difficile, trop compliqué pour les débats électoraux classiques. L'affrontement électoral est toujours simplifié. J'aimerais que des femmes et des hommes politiques de talent s'investissent dans ce débat. Les futurs gouvernements devraient rechercher un ministre de l'éducation qui ouvre ce chantier, avec l'idée qu'on n'en tirera pas de gain politique immédiat, et que la rentabilité d'une telle action est lointaine. Ces sujets ne sont pas des sujets de guerre civile ! Au sein des différentes familles politiques, sociales, intellectuelles, culturelles, se reconnaissent des partisans de telle ou telle solution. Il serait intéressant de les faire travailler ensemble, avec la précaution de ne pas vouloir aller trop vite. Il nous faut répondre à la question : que sera la culture française de 2050 ? Sa part d'autonomie face à la culture dominante, homogène et mondialiste ? Et quelle sera l'aptitude professionnelle des Français, par rapport à celle de leurs compétiteurs européens ? »

Propos recueillis par Sandrine Blanchard et Nathalie Guibert

Des zones d'ombre subsistent dans la réforme présentée par Jack Lang

LE TEXTE sur le « collège républicain » présenté par le ministre de l'éducation nationale, le 5 avril, a été bien accueilli. Réaffirmant certains principes – collège pour tous, absence de filières, diversification des pratiques pédagogiques –, les mesures promises par Jack Lang comportent pourtant des zones d'ombre, que la lecture attentive du texte, les réponses du ministre ou les commentaires des proches du dossier ne permettent pas d'éclairer complètement.

La première de ces ambiguïtés touche précisément l'une des mesures-clés proposées : l'instauration de quatre « itinéraires de découverte » en classes de 5^e et de 4^e (nature et corps humain, arts et humanités, langues et civilisations, initiation à la création et aux techniques). Nul ne sait aujourd'hui si les quatre itinéraires seront obligatoires. Côté ministère on penche plutôt pour une « incitation », laissant aux élèves (mais surtout à leurs enseignants et à leurs parents) ainsi qu'aux établissements une grande liberté.

En 3^e, l'accentuation de cette diversification des parcours soulève des interrogations sur le

sort de la seconde, actuellement dite « de détermination ». La 3^e est en effet présentée comme la classe permettant de « préparer aux premiers choix d'orientation ». Le ministère évacue ce paradoxe : « Cela ne changera rien. »

Par ailleurs, si, au nom du « collège pour tous », le texte suggère la disparition des classes de 4^e et de 3^e technologiques, il ne fixe aucun délai pour leur fermeture. Et reste muet sur l'abrogation du décret prévoyant la création de ses classes. Les recteurs pourront donc les maintenir ou les fermer. Quant aux établissements privés et agricoles, ils pourront, en toute légalité, conserver ces classes spécifiques. En outre, la signature de conventions avec les lycées professionnels (LP), désormais nécessaire pour y scolariser des élèves de 3^e, « s'apparente à une usine à gaz », pronostique un connaisseur du collège. La même ambiguïté entache le sort des 3^e d'insertion, destinées aux élèves en difficulté.

Côté programmes, des questions demeurent : si l'on sait d'ores et déjà que trois des quatre « itinéraires » devront aborder, par de

nouvelles approches, des questions inscrites au programme, en revanche personne ne connaît le contenu de l'« itinéraire » consacré à la création et aux techniques. « Tout cela n'est pas bien clair », confirme un membre du Conseil national des programmes (CNP). Le CNP, qui doit aussi fournir en quelques mois le « cahier des exigences » fixant « l'idéal éducatif du collégien », reconnaît que ce « cahier » ne constitue qu'un compromis minimal par rapport à un projet « plus ambitieux » qui aurait pu définir la « culture commune », réclamée par tous les acteurs du système éducatif. « Les délais ne le permettaient pas », commente le CNP. Le cahier comportera une liste de savoirs, de compétences et de comportements, débordant les programmes scolaires classiques.

« L'ESPRIT ET LA LETTRE »

Présentées comme un progrès significatif, les évaluations qui jalonnent désormais le parcours du collégien restent aussi à définir. Dès septembre, pourtant, les élèves de 6^e doivent être évalués sur d'autres disciplines que

les français et les mathématiques. « On ne sait pas encore lesquelles, et comme on n'a pas tout en magasin, on ne voit pas ce qu'on pourra fournir pour septembre », commente-t-on à la direction de la programmation et du développement, chargée de ce travail. Évaluation ultime et nationale, jusqu'à quel point le brevet sera-t-il « déterminant » pour le passage en classe supérieure ? Seule la pratique le dira.

« Toutes ces interrogations, ce n'est pas du flou, c'est de la marge de manœuvre ! », ironise un haut fonctionnaire. Plus directif, le ministre risquait surtout de mécontenter l'une ou l'autre des parties. La manière dont les chefs d'établissement se saisiront de l'autonomie qui leur est laissée constitue donc la grande inconnue pour la réussite de cette réforme. Elle dépendra aussi des compétences et de la bonne volonté des inspecteurs d'académie et des chefs d'établissement. Jack Lang estime avoir fixé « l'esprit » de sa réforme ; si la « lettre » ne suit pas, il pourra toujours se retourner contre sa hiérarchie intermédiaire.

Stéphanie Le Bars

Les propositions du rapport Joutard dans « Le Monde »

Le rapport du recteur Philippe Joutard, qui a servi de base à la réforme du collège annoncée par Jack Lang le 5 avril, et dont nous publions de larges extraits page 14, est disponible, dans sa version intégrale (datée du 7 mars 2001), sur notre site Internet (www.lemonde.fr). Ce texte entend répondre à trois questions : « Comment diminuer fortement l'hétérogénéité extrême qui rend ingérable le collège unique, sans créer pour autant des filières d'exclusion ? » ; « Comment le collège peut-il ne plus être "un petit lycée", mais, à partir d'une culture scolaire partagée, diminuer la hiérarchie des intelligences ? » ; « Comment donner aux collégiens les compétences nécessaires pour la société du XXI^e siècle ? »



SANTÉ

+



TECHNOLOGIE

=



Fidelity Investments

Cité comme témoin, le juge qui a instruit l'affaire de l'OTS accuse Michel Tabachnik

Pour le magistrat, la mort des 74 adeptes de la secte constitue des « assassinats collectifs » et non des « suicides »

Fait exceptionnel, le juge Luc Fontaine, qui a instruit le dossier de l'Ordre du Temple solaire (OTS), a témoigné, mardi 24 avril, devant le tribunal correc-

tionnel de Grenoble, qui examine la responsabilité de Michel Tabachnik dans le « suicide collectif » dont 74 adeptes de la secte ont été victimes.

Pour lui, les massacres ne constituent pas « une dérive de dernière minute, mais la réalisation d'un projet » où M. Tabachnik joue un rôle de premier plan.

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Le procureur de la République de Grenoble, Pierre-Marie Cuny, ne cache pas son agacement. Il vient d'écouter pendant plus de deux heures le témoignage d'un homme clé dans l'affaire de l'Ordre du Temple solaire (OTS). Un homme qui connaît le dossier sur le bout des doigts, capable de donner sans hésitation le nom de tous les protagonistes et les dates essentielles de l'histoire de la secte. Pourtant, M. Cuny n'a « pas de questions à poser ». Celui qui se tient à la barre, ce mardi 24 avril au procès de Michel Tabachnik devant le tribunal correctionnel de Grenoble, n'est pas un témoin comme les autres. Il s'agit de Luc Fontaine, le magistrat qui a instruit, pendant quatre ans et demi, le dossier du Temple solaire, et notamment son versant français : le « suicide collectif » de seize adeptes de la secte, retrouvés morts le 23 décembre 1995, dans une forêt du Vercors, à Saint-Pierre-de-Chérennes (Isère).

« Je dois vous faire part d'une inquiétude, indique le représentant du ministère public. Citer comme témoin le magistrat instructeur constitue une dérive qui peut être dangereuse. Que dira-t-on si dans quelques mois ce tribunal est cité comme témoin devant une cour d'appel ? » L'événement est en effet suffisamment rare pour être noté. Il n'en demeure pas moins que l'audition de Luc Fontaine a permis de lever plusieurs zones d'ombre du dossier. Quand les avocats des parties civiles ne s'affrontent pas, avec virulence, pour défendre deux thèses diamétralement opposées, le président du tribunal, Gérard Dubois, qui connaît parfaitement son affaire, s'appesantit sur des détails ne permettant pas de dégager des lignes de force. A contrario, le magistrat instructeur a, pour lui, le mérite d'être clair quand il expose ses convictions.

« Il ne s'agit pas de suicides collectifs, c'est une notion idiote, commence-t-il. Quatorze des seize morts du Vercors ont été tués de plusieurs bal-

les de 22 long rifle. Parmi ces victimes figurent trois enfants. En conséquence, même si une bonne partie des adeptes étaient d'accord pour "partir", il s'agit bien d'assassinats collectifs. » Pour autant, Luc Fontaine ne donne pas raison à M^e Alain Leclerc, conseil de la famille Vuarnet, qui, depuis le début du procès, répète que ces crimes ont été commis par des intervenants extérieurs agissant pour le compte d'un groupe politico-mafieux. La thèse du magistrat est plus simple : les quatorze victimes ont été tuées par deux de leurs compagnons, qui, leur macabre besogne terminée, se sont donné la mort.

A l'appui de sa démonstration, il évoque le témoignage de cinq anciens adeptes qui tous ont dit, y compris à l'audience, qu'ils avaient pressenti qu'un « transit » se préparait. Dans leur bouche, ce « transit » est synonyme de mort. A en

Il a la même analyse pour les autres « suicides collectifs » d'adeptes de l'OTS, qui se sont déroulés à Salvan et à Cheiry, en Suisse, ainsi qu'à Morin-Heights et à Saint-Casimir, au Canada. Là aussi, certains fidèles du gourou seraient « partis » volontairement, mais d'autres, peut-être réticents à l'idée du « transit », auraient été empoisonnés. « Le but de Jo Di Mambro, c'était de tout détruire, assure M. Fontaine. Il l'avait d'ailleurs dit dans une cassette vidéo retrouvée pendant l'enquête : "Je ne laisserai rien, je ne laisserai que des cendres." » Le magistrat se dit convaincu que les massacres ne constituent pas « une dérive de dernière minute, mais la réalisation d'un projet ».

Pour tenter de comprendre les raisons de ce qu'il qualifie de « tuerie », le juge s'est intéressé à l'idéologie de l'OTS, aux enseignements

Pour tenter de comprendre ce qu'il qualifie de « tuerie », le magistrat s'est penché sur les « sociétés secrètes, avec leurs réseaux, leur financement, leur idéologie proprement dévastatrice »

croire M. Fontaine, dès le mois d'août 1995, des adeptes rescapés de la Fondation Golden Way, le noyau dur de l'OTS, se sont réunis en Suisse pour évoquer le souvenir de Joseph Di Mambro, leur gourou, mort lors d'un précédent massacre, en octobre 1994. « Il n'y a rien là d'allégorique ou de symbolique, affirme le magistrat instructeur. Cinquante-trois personnes sont mortes un an plus tôt, il s'agit donc bien de préparer sa propre élimination physique. Dans ces réunions, l'un des adeptes prétend qu'il est en relation médiumnique avec Di Mambro, qui leur aurait demandé de le rejoindre. Ça peut paraître invraisemblable, mais on entre bien dans un monde d'une perversité exceptionnelle. » Pour Luc Fontaine, les crimes du Vercors ont donc été « préparés », et ce d'autant que certaines victimes ont laissé des lettres testamentaires dans lesquelles elle ne cachent rien de leurs intentions.

qui y étaient dispensés, car, dit-il « il s'agit d'un ordre initiatique, temple, et non d'une secte folklorique ». Un ordre dont les racines doctrinales remontent au début des années 50, quand un « illuminé », Jacques Breyer, prétendait avoir reçu la mission d'opérer la résurgence du Temple. A l'occasion de ses recherches historiques sur les filiations de l'OTS, Luc Fontaine découvre un ensemble de « sociétés secrètes, avec leurs réseaux, leur financement, leur idéologie proprement dévastatrice ». « Dans ces structures, tout est secret. Le dirigeant qui apparaît au grand jour n'est qu'un homme de paille », souligne-t-il. Fonctionnant en cercles concentriques, elles auraient une « vitrine légale », dite « exotérique » : des clubs à vocation « purement mercantile » à l'usage des « gogos » et des « crétiens de service », qui possédaient tous un « pendant ésotérique » réservé à l'initié.

Acacio Pereira

Vache folle : un négociant en farines animales a été placé en garde à vue

Sa société a alimenté des élevages contaminés

SOUPÇONNÉ de pratiques frauduleuses dans la fabrication et la commercialisation de farines animales de viandes et d'os, Youssef Chataoui, dirigeant de la société Euro Feed Industries (EFI) située à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) a été placé en garde à vue dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 avril. Interrogé par la section de recherche de la gendarmerie de Paris dans le cadre d'une instruction conduite par la juge Edith Boizette, M. Chataoui pourrait, selon l'agence de presse Agra, spécialisée dans les informations agricoles, être impliqué dans une série d'opérations visant, via la Belgique, à recycler et à commercialiser des matières premières animales interdites, depuis juillet 1996, dans la fabrication des farines carnées. Cette mesure d'interdiction avait été prise par le gouvernement Juppé afin de réduire le risque de contaminations animale et humaine par l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle). M. Chataoui devait être présenté au juge Boizette mercredi 25 avril.

Fondée en 1992, Euro Feed Industries est spécialisée dans « le commerce de gros de céréales et aliments pour bétail ». Les enquêteurs ont établi que cette société était, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, l'une de celles qui fournissait des aliments à plusieurs des élevages dans lesquels des cas d'ESB avaient été diagnostiqués. Parmi ces élevages, on compte celui de Seine-Maritime dans lequel un animal malade né en 1997 a été récemment identifié (*Le Monde* du 9 avril). Cette affaire avait particulièrement inquiété les autorités sanitaires car elle concernait un

animal né après l'été 1996. Il s'agissait là du premier animal français dit « super-NAIF » – les animaux dits « NAIFs » étant ceux « Nés après l'Interdiction des Farines de viande et d'os » dans l'alimentation bovine en 1991 – et plusieurs hypothèses avaient alors été avancées pour expliquer une contamination aussi tardive. L'enquête de gendarmerie semble privilégier l'éventualité de pratiques frauduleuses. Si elle devait être confirmée on disposerait de la première démonstration documentée d'une contamination animale par des farines potentiellement infectées par l'agent de l'ESB.

PRATIQUES DE RÉTIQUETAGE

L'agence Agra précise d'autre part que l'entreprise de M. Chataoui avait, en novembre 1996, stocké à Anvers plusieurs milliers de tonnes de farines animales provenant de France, d'Irlande et des Pays-Bas. Les enquêteurs belges auraient alors découvert des pratiques de rétiquetage de ces produits dont une partie semble avoir été fabriqués avec des matériaux provenant de centres d'équarissage situés dans l'Hexagone alors même que la réglementation française – à la différence de celle de la plupart des autres pays de l'Union – imposait la destruction par incinération. Jusqu'à présent, de très nombreux éléments laissent penser que la Belgique avait joué un rôle central de « plaque tournante » dans les trafics persistants de farines animales. Mais aucune enquête n'avait établi un lien de causalité avec la maladie de la vache folle.

Jean-Yves Nau

► www.lemonde.fr/prion

Dix jeunes gens comparaissent aux assises pour une « tournante »

LE SCÉNARIO est malheureusement classique. Dix jeunes gens comparaissent à huis clos, depuis mardi 24 avril, devant la cour d'assises des mineurs de Paris, accusés d'avoir commis un viol collectif sur une jeune fille de quatorze ans, dans les caves d'une cité du 19^e arrondissement. Et cela à deux reprises, en octobre 1993 et septembre 1994. A leurs yeux, il s'agissait d'une banale « tournante ». Dans le vocabulaire des cités (*Le Monde* du 24 avril), la pratique consiste à profiter de l'occasion qui se présente pour abuser en groupe d'une fille. Traumatisée, la victime, elle, a porté plainte pour viol, crime passible d'une peine de vingt ans d'emprisonnement quand il est perpétré en réunion et/ou sur une mineure de moins de quinze ans. S'agissant d'auteurs mineurs, la cour peut décider de leur appliquer l'« excuse de minorité », soit une peine réduite de moitié. Agée aujourd'hui de vingt et un ans, la jeune femme a tenu à faire face à ses agresseurs en étant présente à l'audience. A l'époque des faits, la majorité d'entre eux étaient mineurs – ils avaient entre quinze et vingt ans.

Après avoir effectué des périodes de détention provisoire de presque trois ans pour certains, les accusés comparaissent libres. Sur les onze poursuivis, un seul, mardi, n'avait pas répondu à la convocation de la justice. Parmi eux, quatre sont accusés d'avoir participé aux deux agressions qu'a subies la jeune fille, à moins d'un an d'intervalle. La première, en octobre 1993, a eu lieu à l'initiative de son petit ami de l'époque. Parmi les onze accusés, ce dernier est aujourd'hui poursuivi pour non-assistance à personne en danger. A l'occasion d'un rapport sexuel consenti, il avait décidé de « partager » sa copine. Une dizaine de jeunes ont alors abusé de la jeune fille dans une cave de la cité des Eiders.

La plainte déposée à la suite de ce premier viol était encore en cours d'instruction quand a eu lieu la deuxième agression, en septembre 1994. Reconnue par l'un de ses premiers agresseurs alors qu'elle passait dans le quartier, la jeune fille a de nouveau été entraînée dans les

caves de la même cité. Encore une fois, elle a été violée par une dizaine de personnes, pendant plusieurs heures. Selon ses dires, elle aurait été de nouveau prise pour cible pour avoir brisé la loi du silence : ses agresseurs auraient affirmé vouloir la punir parce qu'elle s'était adressée à la justice. La jeune fille a tout de même déposé une nouvelle plainte, qui, cette fois, a donné lieu à l'interpellation et à la mise en examen d'une partie de ses agresseurs.

La défense des accusés semble se résumer à contester la bonne foi de la victime et à mettre en cause son comportement, ambigu à leurs yeux. L'argument s'appuie sur le profil de l'adolescente, qui fuguait à l'époque des faits et qui est décrite, dans le dossier, comme « en grandes difficultés psychologiques » par l'expert-psychiatre. « Dans les tournantes, le refus de la jeune fille n'est pas forcément manifeste et les garçons se croient autorisés à aller jusqu'au bout », explique M^e Marie-Christine Ghazarian, l'une des avocates de la défense. Pour eux, c'est un acte anodin. Pour la fille, c'est atroce. Il n'y a pas de compréhension. Cette affaire est épouvantable, nous sommes tous d'accord là-dessus. C'est la pauvreté relationnelle dans toute son ampleur. »

« EXTRÊMEMENT COURAGEUSE »

L'avocate de la jeune fille, insiste, elle, sur la portée exemplaire de l'affaire. Selon M^e Catherine Perelmutter, représentant également l'association Enfance et partage, qui s'est constituée partie civile, l'adolescente a brisé le tabou et bravé le danger des représailles qui pèsent souvent sur les victimes de viols collectifs dans les quartiers. « Elle est extrêmement courageuse d'avoir porté plainte. Pendant toute la procédure, elle a reçu des menaces », souligne M^e Perelmutter. Elle est encore complètement traumatisée. Il faut que la loi passe et soit dite pour qu'elle puisse se reconstruire. » Le traumatisme est d'autant plus lourd à surmonter que l'affaire a mis sept ans à venir devant la cour d'assises. Le verdict devrait être prononcé vendredi 27 avril.

Frédéric Chambon



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

RENAULT LAGUNA



JAMAIS UNE VOITURE N'AVAIT ÉTÉ AUSSI SÛRE.
(ET CE N'EST PAS NOUS QUI LE DISONS)



Pour la première fois une voiture obtient 5 étoiles au crash test Euro NCAP*

*Euro NCAP est un organisme indépendant.

www.renault.fr

Lors d'une confrontation, Gérard Monate minimise le rôle d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Destrade

L'ancien député (PS) Jean-Pierre Destrade a en revanche maintenu avoir agi sur ordre de son collègue des Landes

Lors d'une confrontation, mardi 24 avril, dans le cabinet du juge Thierry Pons, chargé, à Pau (Pyrénées-Atlantiques), de l'affaire Destrade, l'ancien

dirigent du bureau d'études Urba, Gérard Monate, a atténué ses accusations contre Henri Emmanuelli. Jean-Pierre Destrade, l'ancien député

soupçonné d'avoir collecté l'argent des grandes surfaces pour le PS, a en revanche maintenu avoir agi sur ordre de M. Emmanuelli.

LE DÉPUTÉ (PS) des Landes, Henri Emmanuelli, actuel président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, est apparu quelque peu soulagé, mardi 24 avril, au terme de la confrontation, dans le cabinet du juge de Pau (Pyrénées-Atlantiques) Thierry Pons, qui l'opposait à l'ancien député (PS) Jean-Pierre Destrade et à Gérard Monate, ancien dirigeant d'Urba Gracco. M. Monate a en effet atténué la portée du témoignage qu'il avait livré à la justice sur le rôle de M. Emmanuelli dans cette affaire de commissions occultes versées au Parti socialiste par des grandes surfaces.

Mis en examen en tant qu'ancien trésorier du PS pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux, trafic d'influence et recel de trafic d'influence », M. Emmanuelli a été visé, dès 1995, par M. Destrade. Ce dernier a affirmé avoir joué, entre 1988 et 1992, un rôle d'intermédiaire pour le compte de M. Emmanuelli auprès des groupes de distribution afin de recueillir des fonds – 33 millions de francs – destinés au PS et au MRG (aujourd'hui Parti radical de gauche). Selon lui, les transactions financières se déroulaient « uniquement entre H. E. et les pourvoyeurs, soit en espèces, soit, selon les confidences de H. E., par virement sur des comptes à l'étranger (Luxembourg, Panama etc.) ». Le député des Landes a toujours démenti ces accusations.

Interrogé à deux reprises, en qualité de témoin, par les policiers puis par le juge d'instruction, M. Monate,

qui a dirigé, entre 1984 et 1990, Urbatech et Gracco, des organismes chargés de collecter des fonds pour le PS, avait indiqué avoir eu connaissance de contacts entre MM. Destrade et Emmanuelli. Devant les policiers, M. Monate avait assuré « qu'Henri Emmanuelli avait confié, en tant que trésorier, à Jean-Pierre Destrade un rôle visant à prospecter la grande distribution ».

TROIS VERSIONS

Dans un deuxième temps, face au magistrat, il atténuait sa première version : « M. Emmanuelli m'avait dit lorsqu'il avait pris ses fonctions de trésorier qu'il lui semblait qu'Urba Gracco n'était pas la structure la plus appropriée pour approcher les grandes surfaces. Il m'avait indiqué qu'il envisageait de confier cette mission à Jean-Pierre Destrade. » « Pour ma part, concluait M. Monate, j'ai dit que M. Destrade n'était peut-être pas la personne la plus appropriée pour ce type de fonctions compte tenu du rôle qu'il avait joué dans le passé auprès de la Commission nationale d'urbanisme commercial (CNUC). »

Au cours de la confrontation, M. Monate a livré une troisième version. « Lors d'une réunion de délégués régionaux d'Urba, le délégué Sud Ouest, a-t-il affirmé, a fait état d'une rumeur selon laquelle Jean-Pierre Destrade se vanterait d'avoir une activité de financement de parti politique. » M. Monate a expliqué au juge en avoir alors informé M. Emmanuelli. Ce dernier a affirmé, mardi, ne pas se souvenir

de cette épisode tout en soulignant qu'il n'avait jamais chargé quiconque de la mission évoquée par M. Destrade.

Lors de son audition, en tant que témoin, devant le juge d'instruction, M. Monate a confirmé la teneur de ses dépositions sur l'organisation du système au juge Pons, il avait indiqué qu'il était « notoirement connu qu'un vote favorable à la CNUC était payé par l'enseigne ou son représentant environ 3 500 francs par mètres carrés de surface commerciale autorisée ». Informé par l'un de ses collaborateurs, au sein d'Urba Gracco, chargé des relations avec les grandes surfaces, M. Monate était, affirmait-il, « au courant du montant approximatif des versements par implantation et de la répartition un tiers MRG et deux tiers PS, et ce en vertu d'un accord politique ».

Face à ses contradicteurs, Jean-Pierre Destrade a maintenu qu'il avait agi sur ordre d'Henri Emmanuelli. Pour étayer ses dires, il a fait état de plusieurs réunions dans les locaux d'Urba, entre 1988 et 1989, auxquelles il aurait assisté en tant

que « chargé de mission de M. Emmanuelli » ce que M. Monate a démenti. Un seul rendez-vous entre un cadre d'Urba Gracco et M. Destrade a pu être clairement identifié. Au terme de la confrontation, l'avocat de M. Destrade s'est cependant déclaré satisfait de constater que M. Monate confortait, « sur le fond », la position de son client.

Le 19 février, M. Destrade avait par ailleurs rectifié devant le juge le contenu d'un entretien accordé, le 29 janvier, au Figaro, dans lequel il mettait en cause les directions successives du PS, au-delà du seul trésorier. Il assurait que « le premier secrétaire et la direction nationale fixaient des objectifs financiers » et qu'ils « savaient qu'il y avait des financements, comme cela s'est toujours passé ». Affirmant que ses propos avaient été déformés, il a précisé qu'il « n'avait jamais discuté avec un quelconque autre membre du Parti socialiste de ces problèmes de financement en dehors d'Henri Emmanuelli ».

Jacques Follorou

Réactions au projet de réforme de Jack Lang pour les universités

LA RÉORGANISATION, d'ici trois ans, des études universitaires en modules, validés selon le Système européen des transferts de crédits (ECTS), proposée par Jack Lang le 23 avril (*Le Monde* du 24 avril), suscite des réactions inquiètes. Pour l'UNEF-ID, « le projet laisse la porte ouverte à plusieurs dérives ». Le principal syndicat étudiant « refuse de voir se mettre en place un "supermarché du savoir" » et appelle à la « cohérence pédagogique des nouvelles formations et au maintien du cadre national des diplômes ». Le Snesup-FSU appelle à une « réflexion de fond sur la pédagogie » et souligne que « la question des moyens est déterminante et urgente », notamment pour assurer une réelle mobilité des étudiants en Europe. Selon cette organisation, l'ECTS « ouvre la voie à une déstructuration des formations ». La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) « soutient les propositions du ministre », qui a fait preuve d'« audace ».

DÉPÊCHES

■ **CORSE : le Front national de libération de la Corse (FLNC) a revendiqué**, mardi 24 avril, dans un communiqué authentifié, le mitraillage d'une gendarmerie à Bastia, celui d'une caserne à Ajaccio et l'« action » contre une villa de Bonifacio. Les qualifiant de « réponse ponctuelle » à la poursuite de la « répression politico-policière », le communiqué précise : « Ces actions ne constituent en aucun cas une remise en cause de notre cessez-le-feu décrété le 23 décembre 1999. »

■ **JUSTICE : le procureur de la République du Mans (Sarthe) a ouvert**, mardi 24 avril, une information judiciaire contre X... après le décès, samedi 21 avril, dans une clinique du Mans, d'une femme opérée du genou quatre jours plus tôt. La femme, âgée de 33 ans, était tombée dans le coma après l'injection par voie intraveineuse d'un calmant qui aurait dû être donné par perfusion. Son mari avait déposé plainte le 22 avril pour homicide involontaire.

■ **La septième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon a dispensé** de peine, mardi 24 avril, une jeune femme de 25 ans qui avait commis un vol dans un hypermarché, le 21 décembre 2000 ; elle avait restitué les marchandises après avoir été interpellée par des vigiles. Sans emploi, tout comme son époux, la prévenue voulait « juste que ses enfants passent un vrai Noël », rapporte le quotidien *Libération* du 25 avril. Le procureur, Albert Lévy, avait plaidé la relaxe en invoquant l'« état de nécessité ».

■ **BANDITISME : Raymond Mhière, dit « le Chinois », figure connue du milieu marseillais, a été interpellé** dans la cité phocéenne, vendredi 20 avril, par les policiers du service d'investigation et de recherche, dans le cadre d'une enquête sur un trafic de cannabis.

L'instruction sur les emplois présumés fictifs de la MNEF est terminée

LES JUGES d'instruction Armand Riberolles et Françoise Néher, chargés d'enquêter sur les dérives de l'ancienne Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) (devenue la Mutuelle des étudiants), terminent, volet après volet, leur enquête. Après avoir renvoyé, au mois d'octobre, l'ancien ministre (PS) de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, devant le tribunal pour « faux et usage de faux », les magistrats ont mis fin, le 11 avril, aux investigations concernant le financement d'emplois présumés fictifs par la MNEF ou par ses satellites.

Au terme de deux années d'investigations, trente-quatre personnes ou organisations syndicales sont poursuivies pour des faits d'« abus de confiance et recel », de « recel et détournement de fonds publics », de « destruction de preuves » ou de « faux et usage de faux ». Il apparaît, selon les enquêteurs, que la MNEF aurait financé la politique clientéliste d'un homme proche du PS, le directeur général de la MNEF, Olivier Spithakis, mis en examen dans ce volet du dossier. Le préjudice subi par la mutuelle est estimé à près de 16 millions de francs. Les avocats disposent de vingt jours pour formuler des demandes d'actes ou soulever d'éventuelles nullités.

RÉMUNÉRATION DE COMPLAISANCE

Trois cercles semblent avoir été mis en évidence autour de M. Spithakis. Il y aurait, tout d'abord, des emplois qualifiés de « militants » par les enquêteurs. Une dizaine de personnes auraient été payées, indûment, par la MNEF alors qu'elles travaillaient à plein temps pour des organisations telles que le mouvement étudiant UNEF-ID, l'association SOS-Racisme, la fédération protection sociale travail et emploi de la CFDT ou encore celle des employés et cadres de Force ouvrière. Ainsi, la justice s'est intéressée au salaire versé par l'association Stagétudes, soutenue financièrement par la MNEF, à l'actuel président de SOS-Racisme, Malek Boutih, mais aussi aux indemnités perçues par l'ancien responsable de l'association Fodé Sylla – devenu député européen sur la liste communiste « Bouge l'Europe » en 1999 – en tant qu'administrateur de la Mutuelle universitaire de logement (MUL). Estimant que la déci-

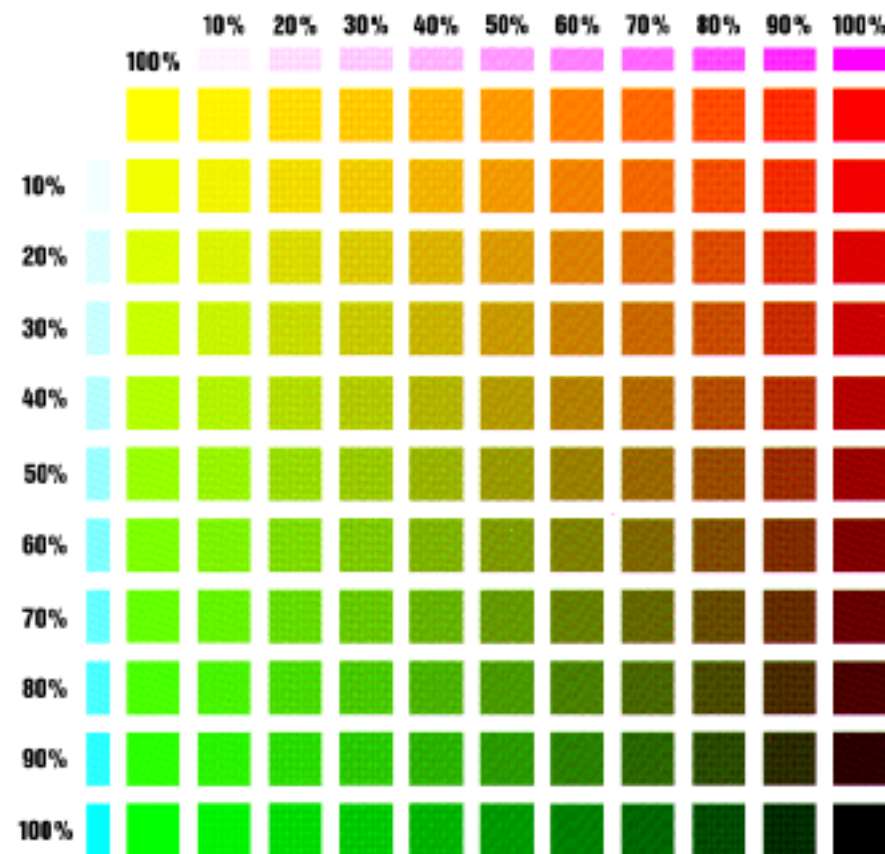
sion de les faire rémunérer relevait d'un accord passé entre la MNEF, d'une part, et les organismes d'autre part, les magistrats n'ont pas mis en cause les bénéficiaires à titre personnel, mais les seules « personnes morales ».

Le deuxième groupe comprend « le cercle relationnel proche » de M. Spithakis. Les personnes appartenant à cette catégorie ont pour trait commun d'être des amis, des enfants de proches conseillers de M. Spithakis ou des personnalités historiquement liées au parcours de l'ancien directeur de la MNEF. C'est le cas du député (PS) de Paris Jean-Marie Le Guen, soupçonné d'avoir perçu, entre 1989 et 1997, quelque 1,5 million de francs en contrepartie de prestations étrangères à son contrat de travail. Plus de 520 000 francs auraient été versés pour les études des deux fils de l'ancien homme d'affaires de M. Spithakis, M. Zenou. Enfin, l'ancien président de la MNEF, entre 1979 et 1987, Jean-Michel Grosz, promis, un temps, à la succession de M. Spithakis, aurait été payé 600 000 francs entre 1996 et 1998 pour une activité non démontrée.

Le dernier groupe réunit des personnes appartenant à un cercle de relations plus large de M. Spithakis au sein duquel on note la présence d'un autre député (PS) parisien, ancien numéro deux du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis, qui aurait perçu, irrégulièrement, plusieurs centaines de milliers de francs de la Mutuelle interprofessionnelle, entre 1989 et 1995, en tant qu'administrateur et sociologue.

Ancienne collaboratrice de Lionel Jospin et de Claude Allègre au ministère de l'éducation nationale, Marie-France Lavarini est, quant à elle, soupçonnée d'avoir bénéficié, de 1990 à 1992, de rémunérations de complaisance de la mutuelle, ce qu'elle a admis avant de commencer à rembourser les sommes dues. Enfin, le député (UDF) des Deux-Sèvres Dominique Paillé, est suspecté d'avoir reçu indûment près de 1 million de francs de plusieurs laboratoires pharmaceutiques et du groupe de santé dont il est administrateur. M. Paillé serait intervenu afin qu'une de ses collaboratrices, Caroline Fiorito, bénéficiaire de ces rémunérations suspectes.

J. Fo.



FIDELITY 2^e GÉNÉRATION PARCE QUE LA RICHESSE EST DANS LES MÉLANGES.

Fidelity Investissements SAS invente Fidelity 2^e Génération, composition innovatrice d'OPCVM investis à la fois dans les principaux secteurs d'activité et dans les plus grandes régions économiques mondiales. En multipliant les sources de performance, Fidelity 2^e Génération est une vraie réponse à ceux qui recherchent de plus grandes opportunités d'investissement et une diversification de leur portefeuille. Fidelity 2^e Génération est un OPCVM de droit

français, géré à Paris. Il s'appuie sur l'expertise acquise depuis plus de 50 ans par Fidelity, n°1 mondial indépendant de gestion de fonds d'investissement.

Vous pouvez souscrire à Fidelity 2^e Génération auprès de votre conseiller financier ou de votre banque en lui communiquant le code Sicovam 214. Pour savoir comment souscrire et recevoir plus d'information, appelez :

du lundi au vendredi de 8h à 20h :

► N° Vert 0 800 90 69 59

www.fidelity.fr

Fidelity Investments

INVESTIR AVEC LE N°1 MONDIAL

Fidelity 2^e Génération est un OPCVM d'OPCVM classé actions internationales et un compartiment Fidelity Sicav agréé par la CCB le 22/03/2001. Toute souscription dans un compartiment de Fidelity Sicav doit se faire sur la base de la notice d'information actuellement en vigueur. La note d'information complète de la Sicav est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion Fidelity Investissements SAS, 17, Avenue George V - 75008 Paris, agréé par la COB sous le numéro GF 95 02 et du depositaire BNP Paribas, 16 boulevard des Italiens - 75009 Paris. C03124

La montée des eaux paralyse l'économie de la vallée de la Somme

Artisans, entrepreneurs, commerçants, agriculteurs... voient leur activité stoppée par les flots qui s'obstinent à ne pas baisser. A Abbeville, la décrue pourrait débuter seulement début juillet. L'impressionnant mouvement de solidarité reconforte un peu les sinistrés

AMIENS-ABBEVILLE
de notre envoyée spéciale

Seuls les canards qui barbotent sur la chaussée et les brochets qui nagent sur la route département-

REPORTAGE

Aujourd'hui, les images à la télé font craindre aux habitants un effet marée noire

tale appréciant la situation. A Long, sur les flancs de la vallée de la Somme, les quinze étangs communaux n'en forment plus qu'un. Le site était jusqu'ici renommé pour la pêche au brochet et la chasse à la hutte. Il n'est plus qu'un immense lac d'un kilomètre de large, dont 200 hectares sur le territoire de la commune. Le dimanche 8 avril, l'eau est montée de 16 centimètres. Il a fallu déplacer les treize chevaux camarguais installés par la mairie dans les marais, pour lutter de façon écologique contre l'invasement.

Au « bar - tabac - articles de pêche », en face de la mairie, Muguet Leblanc contemple ses moulins et ses hameçons qui ne se vendent plus depuis trois semaines : « Les pêcheurs ne viennent plus, se lamente la patronne du café. Les quatre campings de la commune sont noyés. Est-ce que les gens reviendront l'année prochaine ? »

Long compte 650 habitants l'hiver, 2 000 l'été. Cette année, la saison est fichue. « La moitié du budget communal est sous l'eau faute de recette du camping municipal, des locations de hutte et de lots de pêche », se désole Gabriel Bernard, maire (divers). Le manque à gagner s'élève à 800 000 francs : « On ne sait comment on va faire

notre budget », explique Lionel Bacquet, secrétaire de la mairie. « On sera tenu de supprimer les colis des aînés, les jouets des enfants, les bords de chauffage pour les anciens », envisage M. Bernard. Un crève-cœur. Long possède encore un bureau de poste, une boucherie, un salon de coiffure, une boulangerie. Mais pour combien de temps ? La boulangerie a perdu 50 % de son chiffre d'affaires. « Si ça recommence l'année prochaine, on bazarde ! » affirme la femme de Christian Pocholle, le boulanger.

A 12 kilomètres de Long, un énorme tuyau noir rejette depuis dix jours 5 000 mètres cubes d'eau à l'heure dans le canal de la Somme. Le geyser provient de Comap (robinetterie de chauffage), la plus grosse entreprise d'Abbeville tou-

chée par les inondations : elle s'est dotée d'un savant système de pompage pour sauver ses 10 000 mètres carrés d'usine, installée au bord de la rivière. Son activité est pratiquement arrêtée. 150 salariés sur 230 sont au chômage partiel. « Des solutions ont été trouvées pour relocaliser une partie de notre fabrication sur Abbeville en attendant la décrue », assure Philippe Brachet, le PDG, qui refuse de s'apitoyer sur son sort.

LES RAILS SOUS L'EAU

Trois cents mètres plus loin, la jolie gare d'Abbeville, briques rouges, fenêtres et clocheton bleu, est un décor pour une bataille du rail perdue d'avance. Depuis le 7 avril, la ligne Abbeville-Amiens est inondée. Le dernier train de marchan-

dise s'est arrêté le 4 avril. Vingt-quatre wagons remplis de cailloux se reflètent dans l'eau qui recouvre les quais. Chaque jour, 500 personnes font le trajet en car pour rallier Amiens. « Avec la fin des vacances scolaires, on va avoir 350 gamin sur le quai, redoute Frédéric Becherand, employé de la SNCF. Il va falloir réquisitionner des cars sur d'autres départements. »

Dans la vallée, vingt-trois routes restent barrées, les habitants doivent faire d'interminables détours. A Amiens, la rue de Verdun est noyée sur un kilomètre. PDG d'une fabrique des parpaings, Alain Sergeant est otage des eaux. Son usine est totalement épargnée, mais elle est privée d'accès. Comme le restaurant Le Préopus, spécialiste des noces et ban-

quets, dans la même rue. Le patron, Richard Benazera, assure avoir perdu 8 000 couverts.

En tout, une centaine d'entreprises sont directement touchées par les inondations. C'est peu sur l'ensemble du département. Mais l'arrêt de leur activité a des répercussions en cascade sur les sous-traitants, les fournisseurs. Le petit commerce à Abbeville se plaint d'une baisse de 10 à 30 % de son chiffre d'affaires. Et la morosité est entretenue par l'eau qui s'obstine à ne pas descendre, elle était même remontée de quelques centimètres mercredi matin et les services communaux n'attendent pas de décrue avant début juillet.

Cinq exploitations agricoles seulement ont tout perdu, mais de très nombreux agriculteurs sont

indirectement pénalisés. Seuls 4 % des semences de betteraves ont été plantées. Et 2001 pourrait être une année sans pommes de terre, à cause des terres trop gorgées d'eau pour semer.

En matière de tourisme, « plus que les inondations, qui ne touchent que 10 % du département, ce sont les images à la télé qui nous font craindre un effet marée noire », explique Anne-Marie Goales, présidente du comité du tourisme de la Somme. Depuis quelques années, la vallée de la Somme avait pris son envol touristique grâce à la mise en valeur de la baie de Somme, à l'autoroute A 16. Elle craint de perdre le bénéfice de ses efforts.

Béatrice Jérôme

Les associations tentent de faire face à l'immense élan de solidarité

AMIENS-ABBEVILLE
de notre envoyée spéciale

Scotchées sur la vitre, une trentaine de cartes postales de la Somme, de Corse, de l'île de Ré, avec des témoignages de sympathie aux sinistrés ; par terre, quelques colis de riz et de pâtes déposés par des âmes secourables : les locaux de France Bleu Picardie à Amiens ressemblent à une annexe des Restaus du cœur, les Nagras en plus.

« C'était dimanche 8 avril, se souvient Bruno Salomon, journaliste à la radio locale de Radio-France. J'ai dit à André Faucon, le rédacteur en chef : on ne peut pas laisser les gens comme ça. » Pour pallier la coupure des trains entre Amiens et Abbeville, la radio diffuse, le jour même, quelques propositions de covoiturage. « On a senti un énorme besoin de parler de la part

des gens », se rappelle André Faucon. Dès le lundi, il décide d'ouvrir treize heures par jour l'antenne à ses 40 000 auditeurs.

Un flot de paroles solidaires se déverse sur 100.3 : « Daniel et quatre copains du Nord proposent d'aider à faire du transport » ; Marie-Claude de Nanterre offre d'« héberger trois personnes dans son pavillon » ; Viviane d'Amiens propose son « aide pour laver le linge ». Mais aussi Marc, d'Abbeville, « a besoin d'une pompe à eau » : du 9 au 23 avril, plus de trois cents messages personnels passent chaque jour. « On a eu le sentiment de jouer notre rôle en étant aux côtés des gens », résume M. Faucon. Depuis, France Bleu Picardie a repris le cours normal de ses émissions. Avec toutefois un quart d'heure toutes les heures consacrées à des

messages sur les inondations. « On a dû interrompre nos programmes spéciaux sur les inondations faute de moyens et faute de journalistes pour continuer à assurer la charge de travail », avoue M. Faucon.

AU-DELÀ DU DÉPARTEMENT

Toutes les initiatives ont été prises, toutes les formules imaginées pour canaliser l'élan de solidarité qui déferle depuis trois semaines. Outre les associations traditionnelles – Croix-Rouge, Secours populaire, Secours catholique – d'autres réseaux se sont mobilisés. Et la solidarité s'est exprimée bien au-delà des frontières du département. L'as-

sociation des maires de la Somme a reçu, à ce jour, plus de 1 million de francs, dont 500 000 du conseil régional d'Ile-de-France. Le conseil général de la Vienne a versé 400 000 francs à son homologue de la Somme, qui vient de recevoir également 1 million des Bouches-du-Rhône.

Ces millions qui affluent serviront à financer les travaux au moment de la décrue. Car pour l'instant, les aides d'urgence de l'Etat, du département et de la région suffisent. Le jour J, « On risque de souffrir d'un manque de coordination, s'inquiète déjà Pierre Martin, sénateur (RPR) et président de l'associa-

tion des maires de la Somme, du fait du très grand nombre d'associations qui ont récolté des fonds. »

Même la Fédération des chasseurs a mis sur pied sa cellule, « Solidarité chasseurs ». Les sociétés de chasse de la Manche et de Loire-Atlantique ont prévu d'envoyer cinquante personnes sur place. « On était à Pornic pour aider les habitants à nettoyer les plages après l'Erika, raconte Jean Pilniak, animateur de la cellule. Ils veulent nous renvoyer l'ascenseur. On ne peut pas les en empêcher. Mais j'ai peur qu'on soit de trop pour aider. »

B. J.

Les inondations, principales catastrophes naturelles indemnisées

LA LOI DU 13 JUILLET 1982 définit la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il s'agit de garantir l'indemnisation des dommages subis lors de catastrophes et non couverts par les contrats d'assurance classique : inondations, coulées de boue, de lave, séismes, ruissellements d'eau, avalanches, cyclones (dans les DOM uniquement)... En revanche, les dommages dus au vent (tempêtes), à la grêle et au poids de la neige sur les toits, assurables par des contrats ordinaires, ne sont pas pris en compte.

● Les sinistrés, dont les biens doivent être couverts par un contrat d'assurance « dommages aux biens », ont cinq jours pour déclarer les dégâts à leur mairie et à leur assureur. Les maires constituent un dossier adressé à la préfecture, puis transmis au ministère de l'intérieur (direction de la défense et de la sécurité civiles). Une commission d'experts des ministères de l'intérieur, des finances, de l'environnement, de l'équipement (le cas échéant de l'outremer) et de Météo France les instruit.

« Certains maires présentent des dossiers sous la pression de leur opinion publique, même s'ils ne sont pas très touchés », explique-t-on à

la direction de la sécurité civile. Pour être effectif, l'avis des experts doit être validé par les ministères de l'intérieur, des finances et de l'environnement, via un arrêté interministériel. Les sinistrés ont alors dix jours pour déclarer à nouveau leurs dommages et transmettre la copie de l'arrêté à leur assureur, qui doit indemniser sous trois mois. Les avis peuvent être rendus rapidement (quinze jours dans le cas des inondations de l'Aude) ou très lentement (dix-huit mois dans le cas des sécheresses de 1998 et de 1999).

● Depuis le 2 janvier, un nouveau dispositif de franchise est applicable. Les graves événements climatiques de 1999 et l'augmentation de la charge des sécheresses depuis dix ans ont « fragilisé le régime financier des catastrophes naturelles », explique la Sécurité civile. La franchise de base est portée à 2 500 francs pour les biens à usage d'habitation et les véhicules terrestres à moteur et à 10 % des dommages, avec un minimum de 7 500 francs, pour les biens à usage professionnel. Des franchises spécifiques à la sécheresse sont créées. Les récoltes non engrangées, le cheptel au pré, les véhicules aériens et maritimes privés, les biens exclus par l'assureur

ne sont pas – entre autres – indemnisés, en dehors de contrats d'assurance spécifiques. Les dommages remboursés doivent être « directement » liés à la catastrophe. Les frais indirects – perte du contenu d'un congélateur, immobilisation des véhicules, perte de jouissance des biens ou, comme dans la Somme, l'interdiction d'accès à une entreprise – ne sont pas indemnisés. Les franchises sont augmentées si la commune a déjà été en état de catastrophe naturelle, diminuées si un plan de prévention des risques (PPR) est établi.

● Mercredi 25 avril, la commission interministérielle devait examiner 754 dossiers de communes, dont 108 dans la Somme. Plus les dossiers sont médiatisés, plus vite ils sont examinés. 2 575 dossiers l'ont été depuis le début de l'année. En 2000, 3 365 communes ont obtenu un avis favorable. En 1999, elles étaient 3 009. Les dossiers inondations et coulées de boue, premier poste de dépenses du régime des catastrophes naturelles, ont augmenté de 46,8 % en 2000. Le nombre de demandes liées à des séismes ou à des avalanches est en forte baisse.

Gaëlle Dupont

Une association publie une liste des expérimentations OGM en 2000

FRANCE Nature Environnement (FNE), fédération nationale d'associations de défense de la nature, s'apprête à diffuser sur son site Internet la liste des expérimentations en plein air de plantes génétiquement modifiées qui ont eu lieu en France en 2000. Chaque année depuis 1996, l'association réclamait une liste au ministère de l'agriculture, qui ne souhaitait communiquer ces informations qu'au niveau « local ». « Il faut garder un contexte tranquille » autour de ces expérimentations, reconnaît-on à la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère pour expliquer ces réticences, afin de « maintenir l'intérêt des opérateurs ». Allusion aux campagnes d'arrachage des militants anti-OGM de la Confédération paysanne.

Après un recours de FNE devant le tribunal administratif de Paris, le ministère de l'agriculture a été condamné à diffuser ces

informations (*Le Monde* du 3 mars). Des membres de l'association se sont rendus à la DGAL afin de recopier, à la main, les noms des communes où des expérimentations ont eu lieu, selon France Nature Environnement. La liste recense 181 sites d'expérimentations, dans une cinquantaine de départements. « Les essais ont été très disséminés, contrairement à ce qu'on nous avait dit », constate Benoist Busson, responsable du service juridique de l'association. L'Oise, la Marne, la Somme, le Loir-et-Cher, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, entre autres, ont accueilli plusieurs expérimentations d'OGM en plein champ.

La culture de betteraves génétiquement modifiées était de loin la plus répandue en 2000. Des colzas, mais ou tournesols génétiquement modifiés ont également été testés, ainsi que – en nombre beaucoup plus faible – des pom-

mes de terre (en Bretagne), du tabac (en Dordogne), du café (en Guyane), de la choréée (dans le Nord). Les expérimentations, conduites à 90 % par des opérateurs privés (Monsanto, Adventis, Biogemma), représentaient une part minuscule de la surface cultivée nationale : une centaine d'hectares au maximum.

Cette liste « donne une vue à peu près exacte » des essais de plantes génétiquement modifiées, mais pas exacte à 100 %, selon FNE. Une vue à peu près exacte... pour l'an 2000. Ces cultures annuelles sont désormais terminées. Leur liste doit d'ailleurs être rendue publique via le rapport d'activité du ministère de l'agriculture, dans les semaines qui viennent. Début février, l'association a réitéré sa demande pour obtenir la liste des essais réalisés en 2001. Elle n'a pas obtenu de réponse.

Ga. D.

PUBLI-COMMUNIQUÉ

**A peine né et déjà
90 000 F de dette
publique sur le dos!**

**Vous trouvez
ça normal ?**



Depuis 1975, pas un seul budget n'a été voté en équilibre par le Parlement français. Depuis plus de 25 ans, un quart de siècle, la France accumule, année après année, les déficits. Aujourd'hui la dette publique accumulée dépasse les 5 000 milliards de francs. Ce qui représente une dette publique à rembourser de 90 000 francs par Français ! Aujourd'hui, tout nouveau-né cède donc dans la vie avec 90 000 francs d'endettement public ! Malgré la hausse incessante des impôts et des taxes, l'Etat dépense plus qu'il ne prélève sur les contribuables, renvoyant sur les générations futures le règlement des dépenses du moment.

Contribuables Associés réclame l'abandon de cette politique égoïste et dévastatrice que les dirigeants politiques

de tous bords poursuivent depuis 25 ans. Elle consiste à accumuler les déficits, à dépouiller chaque citoyen français, sans jamais sauver l'Etat de la banqueroute. L'Etat vit nettement au-dessus de nos moyens, il doit couper dans ses dépenses, traquer les gaspillages et réduire son train de vie. La « Cagnotte fiscale » n'existe pas : les caisses de l'Etat ne sont pas pleines, elles sont juste un peu moins vides que prévu. Le Parlement doit, dès cette année, exiger l'équilibre budgétaire et le Gouvernement doit lancer, sans délai, une campagne nationale de désendettement, sinon la France court à la catastrophe.

Alors, réagissons !

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

REJOIGNEZ CONTRIBUABLES ASSOCIÉS

Association apolitique régie par la loi de 1901. Contribuables Associés rassemble 130 000 membres à travers toute la France.

OUI, je veux réagir et je soutiens cette campagne nationale contre la dette publique organisée par Contribuables Associés.

Les élus doivent cesser d'endetter nos enfants.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Codi Postal : _____ Ville : _____

Coupon à remplir et à renvoyer à Contribuables Associés, 42 rue des Jeûneurs, 75077 Paris cedex 02

Tél. : 01 42 21 16 24 - Fax : 01 42 33 29 35 - Internet : www.contribuables.net

Charles Josselin, ministre délégué à la coopération, recevant un ambassadeur. « L'intégration au Quai ne sera finie que lorsque le ministre ne sera plus attaché à la Francophonie », dit un dignitaire du ministère.

REMARQUABLES négociateurs », les diplomates français « sont des clones », dit un chargé d'affaires américain. Pour caricaturer, ils sont formés à la négociation et ne savent bien faire que cela. Or, aujourd'hui, le cabinet d'Hubert Védrine est conscient de la nécessité « d'élargir la palette » des agents du ministère des affaires étrangères (MAE), dans un environnement international où, précisément, les diplomates doivent, de plus en plus, modifier leurs habitudes de travail, s'investir dans des dossiers techniques, se « tourner vers la société civile ». Cette ambition-là se heurte à des obstacles administratifs, mais aussi à l'esprit de corps qui imprègne le ministère.

Comment « élargir la palette » ? En recrutant différemment ? Très difficile. Minuscule exemple : Hubert Védrine voulait ajouter au concours d'entrée du cadre général du ministère une troisième langue étrangère. Refusé : contraire au statut de la fonction publique ! En France, les examens sont du ressort du ministère de la fonction publique, et de lui seul. A l'échelon supérieur, pour devenir cadre A du Quai (le sommet), il n'y a que deux voies : l'ENA ou le concours d'Orient (Langues orientales). D'où les « clones » français, « très brillants, très arrogants, très autocrates », dit, à Bruxelles, quelqu'un qui fréquente tous les diplomates des pays de l'Union. Contre-exemple : le State Department américain. Son concours est ouvert à tous, de vingt et un à cinquante-cinq ans. Les admis ont en moyenne six ans d'expérience professionnelle ailleurs. En 2000, on comptait parmi eux trois professeurs, un juge, deux avocats, cinq financiers, un environnementaliste, deux membres d'ONG, un psychothérapeute, un musicien, un travailleur social, etc. Cela ne fait pas forcément de meilleurs diplomates que les énarques, mais c'est plus efficace pour « s'ouvrir à la société civile ». Enfin, recruter hors concours certains profils dont le MAE aurait besoin pose des problèmes budgétaires. Mais, surtout, « nommer quelqu'un de l'extérieur à un poste à responsabilité heurte la caste », dit un vétéran.

Cette défiance envers l'extérieur se retrouve à l'égard de la mobilité du personnel. « L'idéal, estime Hubert Védrine, serait que, dans ses dix premières années, un diplomate en passe trois ou quatre hors du Quai, pour acquérir d'autres compétences. » Harold Valentin, chargé des ONG, rêverait de voir quelques cadres aller y faire un apprentissage. « Mais qui serait candidat ? Les plus dynamiques, qui sortent du profil commun. » Ceux, précisément, que le ministère veut garder pour faire évoluer les mentalités... Pour montrer au corps que « s'aérer » est payant, Hubert Védrine a récemment nommé ambassadeur Philippe Faure, revenu après dix ans en entreprise, et Philippe Zeller, passé par la préfectorale. Beaucoup s'en offusquent : la carrière est court-circuitée ! « Sortir du Quai est mal vu. Au retour, votre expérience n'est pas valorisée », regrette un membre du cabinet.

On en sort donc très peu. Résultat : faute de personnel suffisamment étoffé, le MAE voit, par exemple, son poids baisser régulièrement à la représentation française à Bruxelles, au profit des autres ministères. Reste alors à former les gens en interne. Là, les choses avancent. Le Quai ne dispose d'aucun organisme de formation initiale à ses métiers. Mais la première session du futur Institut diplomatique, destiné à faire évoluer les agents en cours de carrière, devrait se tenir en mai 2001.

L'autre grand chantier, au cœur de la réforme de l'Etat, porte sur la gestion du personnel. Là, visiblement, Védrine « échoue à réformer la DRH » (direction des ressources humaines), disent ses proches. Certes, désormais, tout ambassadeur doit s'engager, après six mois en poste, sur un « contrat d'objectifs ». Mais, dans les faits, l'évaluation de l'activité des diplomates est totalement « hypocrite ». Les erreurs graves d'analyse (il y en a eu par exemple avant le sommet européen



DIDIER LEFEBVRE/EDITING POUR « LE MONDE »

2 À QUOI SERT LE QUAÏ D'ORSAY

La disparition de la « Coopé »

Si l'esprit de caste prévaut encore au Quai d'Orsay, les diplomates de carrière ont dû s'habituer à une nouvelle donne : l'intégration de la coopération au ministère des affaires étrangères. Une réforme aux allures de révolution, tant les résistances sont fortes de part et d'autre

de Nice, fin 2000) ne font l'objet d'aucun bilan ; les indécidables de certains agents (par exemple les soupçons de corruption pour l'obtention de visas dans certains consulats) ne sont pas vraiment sanctionnés. Car l'administration centrale reste un « noyau dur de résistance, plus intéressée par le maintien de l'opacité de gestion que par la dynamisation de la machine », juge un jeune diplomate. Beaucoup tremblent devant sa capacité à « faire et défaire les carrières ». Le Foreign Office, lui, a instauré des « groupes de prévoyance » dans chaque ambassade. « On se réunit, dit un Britannique, pour contester les pratiques usuelles, dégager des idées innovantes. »

Un diplomate français qui y a passé un an est revenu ébahi par l'efficacité du suivi des carrières. Un exemple : « En France, on vous catalogue une fois pour toutes sinisant, ou arabisant, ou autre, et cela ne confère aucun avantage. En Grande-Bretagne, on vous convoque régulièrement à des examens. Vous avez amélioré votre niveau, la prime de langue augmente. Sinon, problème ! Vous êtes incité à vous former. » La question des langues est symptomatique. Le niveau général du Quai est bon (hormis le manque de germanistes). Mais les affectations se font souvent sans tenir compte des capacités linguistiques. A quoi bon exiger d'un ambassadeur à Moscou d'« aller vers la société civile » s'il ne sait pas le russe ?

Quant à la communication interne, beaucoup se plaignent de son absence. « Je ne suis jamais informé de ce qui se fait en comité de management. En 1999, on nous a donné une note, "51 mesures pour la modernisation", et, depuis, rien ! », bougonne un sous-directeur. Ce n'est pas au Quai que l'on distribuerait à tous, comme l'ont fait les Américains en interne en février, le rapport Carlucci-Brzezinski. Intitulé « La réforme du département d'Etat », celui-ci dénonce « le sérieux délabrement » d'une diplomatie

états-unienne rongée par les « résistances bureaucratiques ». « Il n'y a chez nous aucun espace de débat, se plaint un diplomate français. Ainsi, tout le monde se demande à quoi serviront bientôt les ambassades dans les pays de l'UE, alors que tout se règle de plus en plus à Bruxelles. Mais on n'en parle jamais. »

Il est un domaine, cependant, où le ministère peut se targuer d'avoir mené à terme une réforme d'envergure : il s'agit de l'absorption du ministère de la coopération. L'idée était dans l'air depuis... 1982 ! Malgré de nombreuses tentatives, elle n'avait jamais abouti. La fusion MAE-« Coopé » est effective depuis le 1^{er} février 1999. Certes, politiquement, elle n'a rien d'une prouesse. L'abolition de la « Coopé », dont l'activité, depuis 1962, se limitait aux « pays du champ », jargon diploma-

est, en soi, un petit exploit, tant étaient fortes les réticences de chaque côté (et, politiquement, à l'Elysée et parmi les chefs d'Etat africains). Tant les problèmes de statut, de recrutement, de salaires à fonctions égales semblaient insurmontables. Tant les hauts fonctionnaires craignaient de perdre leurs prérogatives. Tant, enfin, leurs cultures étaient antagonistes : les diplomates méprisant les coopérants, ces gueux « qui n'ont pas passé les concours » ; ces derniers raillant « des snobs qui ne se salissent jamais les mains ». « Le sujet, dit Hubert Védrine, était explosif. Il fallait surmonter les résistances par étapes. Une erreur, et tout pouvait capoter. On a connu des grèves pour moins que cela quand l'Etat a voulu réformer d'autres administrations. » Durant un an et demi, les mots « fusion » ou « rattachement » ont

simple : en Afrique noire, ils étaient généralement plus importants que l'ambassadeur. Dotés de budgets beaucoup plus conséquents, c'est eux qui distribuaient les enveloppes (sur et sous la table). La « Coopé » disparaissant, on leur a fait miroiter la possibilité de devenir ambassadeur. Depuis, six d'entre eux ont été nommés. A l'échelon inférieur, la fusion est moins enthousiasmante : un seul coopérant technique a été pris au ministère comme secrétaire aux affaires étrangères ! L'administration veille. « Intégrer un coopérant comme diplomate, ça leur donne de l'urticaire », juge un syndicaliste. Reste à « gérer le mammoth ».

LA France demeure la première puissance de coopération au monde. La DGCID absorbe 42 % du budget du MAE. Sous sa coupe : plus de 500 projets de développement, 270 écoles, 220 alliances françaises, 160 centres culturels et 27 de recherche, 130 missions archéologiques, 2 110 coopérants et 15 000 contractuels, 6 000 professeurs, 5 500 détachés d'autres ministères. Hubert Védrine a récemment nommé à la tête de la DGCID un diplomate convaincu de l'obligation de déposséder la « maison » : Bruno Delaye. « Si ça ne tenait qu'à lui, dit son entourage, il enverrait chaque énarque entrant au Quai travailler deux ans dans un bidonville en Afrique ou en Amérique latine, pour lui faire voir les choses autrement. »

Delaye balance, selon les périodes, entre optimisme volontariste et accablement. Optimisme quand il constate que l'« esprit de projet » (monter une opération et son financement), inhérent aux coopérants mais étranger aux diplomates, imprègne progressivement ses services. Quand il parvient à « réduire à quatorze mois les délais de décaissement d'un projet » (il ne faut pas exagérer le dynamisme de l'administration...). Quand il obtient que les postes gèrent des budgets de manière autonome. Optimisme encore quand il lance la modernisation du

réseau culturel français en Allemagne. Mais l'accablement le menace lorsqu'il envisage l'ampleur de la tâche : l'action culturelle, admet un proche de Védrine, est une « zone sinistrée » au MAE. Elle est faible dans des endroits stratégiques et surdimensionnée dans d'autres, où ses fonctionnaires végètent sans moyens... mais refusent toute fermeture de poste. Accablement, surtout, lorsque Bruno Delaye constate que « c'est au moment où tout le monde découvre le "soft power" qu'on nous massacre budgétairement ». Ce qui place le MAE, donne-t-il comme exemple, dans l'« impossibilité de participer sérieusement à la bataille des images », alors que l'audiovisuel, en termes de « politique d'influence » internationale, est cardinal. Accablement encore parce qu'un excellent connaisseur du terrain dans les « pays du champ » ne devient pas du jour au lendemain opérationnel ailleurs. Or les « ex-Coopé » connaissent surtout l'Afrique, dont le poids diminue régulièrement dans les nouvelles « zones de solidarité prioritaires » instaurées par le Quai.

Beaucoup de coopérants se sentent aujourd'hui incompétents, ou sous-exploités. Delaye, lui, aurait bien besoin « de jeunes sortis d'écoles de commerce, de webmasters », mais il ne peut titulariser les contractuels qu'il voudrait, et encore moins embaucher. Et surtout, il sait ce qui se dit dans tout le Quai d'Orsay : que les activités socio-économiques, scientifiques et culturelles, dont il est convaincu qu'elles sont devenues aussi importantes pour l'action extérieure de la France que la diplomatie pure, ne sont pas jugées nobles par la plupart des diplomates, qui voient dans la DGCID une voie de garage n'offrant aucune perspective de carrière.

Sylvain Cypel

PROCHAIN ARTICLE :
Tout changer pour ne rien changer ?

Le rapport sur l'évolution du collège

La problématique

Un consensus existe sur la faiblesse actuelle du collège. Depuis son origine, il n'a pas assumé son caractère de collège unique (ou collège de masse), c'est-à-dire scolarisant la quasi-totalité des classes d'âge de l'adolescence, qui ensuite vont se répartir entre plusieurs voies. Il reste encore un « petit lycée » préparant à la seule voie générale et reconnaissant une seule forme d'intelligence, l'intelligence verbo-conceptuelle, toutes les autres formes étant plus ou moins dévalorisées, comme l'intelligence expérimentale ou sensible. Cela se traduit par une hiérarchie des disciplines. Souffrent particulièrement de cette hiérarchie, l'intelligence sensible, gestuelle et corporelle et les disciplines qui en sont l'expression principale, la technologie, les arts et l'éducation physique. La conséquence la plus grave concerne l'orientation, qui ne se fait pas selon le goût de chacun (...): la voie professionnelle est toujours un choix négatif, par l'échec, à cause d'une insuffisance grave en français et en mathématiques. Mais au-delà, au lycée, les orientations ultérieures ne sont pas plus satisfaisantes (...): dans la plupart des cas, la seule orientation ressentie comme positive est la filière S (scientifique) à option mathématique, toutes les autres sont plus ou moins un pis-aller. (...)

Une deuxième faiblesse naît d'une hétérogénéité extrême des élèves, à bien distinguer d'une hétérogénéité normale, sociale et intellectuelle, qui constitue la richesse et l'intérêt du collège unique. Cette hétérogénéité extrême est visible, dès l'entrée en sixième, avec l'existence d'un pourcentage de 10 % à 15 % d'enfants n'ayant pas acquis les apprentissages fondamentaux leur permettant de pouvoir suivre des enseignements de plus en plus complexes. (...) L'hétérogénéité de l'âge s'ajoute à l'hétérogénéité de niveau. (...) Signalons une dernière forme d'hétérogénéité extrême, plus limitée mais en croissance continue, les primo-arrivants non francophones. (...)

On peut enfin s'interroger sur la dégradation d'intérêt que les élèves portent à leur scolarité, de la sixième à la troisième. L'ennui et la perte de sens du travail scolaire semblent peu à peu gagner une majorité d'entre eux. (...)

Il ne faudrait pas pour autant oublier les réussites, celle majeure d'avoir surmonté le défi de la scolarisation de masse en quelques années, dans une conjoncture générale (la crise économique) défavorable, celle d'être souvent, dans des zones très difficiles, urbaines et rurales, la seule institution qui résiste à la décomposition du tissu social et qui reste un lieu de référence. En tout état de cause, la tâche de l'école moyenne, temps de l'adolescence qui se cherche, est beaucoup plus difficile que celle des premiers apprentissages, en amont, ou de la spécialisation, en aval.

Prenons enfin en compte les exigences accrues de notre société de plus en plus complexe. Pour la plus grande partie des élèves, le collège n'est qu'une étape : ils doivent ensuite poursuivre une scolarité longue (de cinq ou six ans, jusqu'à vingt-deux ans en moyenne). (...) De nouvelles compétences sont donc exigées, ne serait-ce que l'imagination créatrice, la distance critique, l'esprit d'équipe et le sens de la complexité. Ces qualités, qui longtemps ont été le privilège d'une petite élite, doivent être aussi partagées par le plus grand nombre. Le collège n'a pas eu une, mais deux réformes à assumer en moins de dix ans. (...) On a parfois eu le sentiment d'une accumulation de mesures superposées sans être harmonisées. (...) D'où la nécessité de ne pas donner l'impression d'une « troisième réforme ». (...) Ne prétendant pas proposer une réforme globale du collège, je propose trois objectifs.

Assurer la réussite de tous en diminuant fortement l'hétérogénéité extrême

(...) Si, dans les années à venir, l'éducation nationale échoue sur ce point, beaucoup d'enseignants, aujourd'hui attachés au collège unique, le rejeteront. (...) Quelle que soit la lourdeur du handicap scolaire d'un élève, il faut toujours porter sur lui un regard positif et ne jamais se résigner. La réussite pour tous ne peut pas être atteinte évidemment par le seul travail du collège, mais dans une continuité attentive, du début de la maternelle à la fin de la troisième. Mieux assurer cette continuité est un impératif absolu. (...) Pour être efficace, cette continuité suppose un renforcement de la gestion territoriale de notre système éducatif, et particulièrement de l'école obligatoire.

Améliorer le fonctionnement de la sixième, comme cycle d'adaptation

La culture d'évaluation des professeurs de collège reste faible. Les tests d'évaluation (...) ne sont pas toujours exploités. Il faut à nouveau les rendre obligatoires, sans doute les élargir et en faire un moment fort du début de l'année scolaire (...).

La multiplication des mesures de remédiation, se superposant sans s'harmoniser, qui obéissent trop souvent à des considérations administratives et non pas pédagogiques (...), a fait la preuve de son inefficacité. Se contenter de donner des cours supplémentaires selon la même méthode à celui qui a déjà échoué, augmente son désarroi et son échec. (...) Il existe d'autres méthodes (...). Pourquoi ne pas faire confiance aux équipes de terrain qui connaissent bien leurs élèves ? Je propose donc de leur accorder des moyens globalisés, fléchés, contractualisés, et donc garantis, sur une durée raisonnable (trois ans), à partir de projets précis, sans les enfermer dans un cadre réglementaire étroit (...). La seule condition, mais impérative, est l'évaluation rigoureuse des résultats obtenus, à la fin du contrat. (...) Ce dispositif ne doit pas concerner les seuls professeurs de français et de mathématiques, mais la totalité des professeurs. (...) Les équipes éducatives bénéficient d'autres dispositifs. (...) Il faudrait encourager la création de ces « collèges, lieux d'éducation et de culture pour tous » particulièrement dans les zones rurales et dans les quartiers de ville sensibles. (...)

On peut enfin se demander (...) si l'on n'accumule pas les difficultés en proposant dès la sixième une seconde langue. A partir du moment où l'on a vraiment commencé une première langue à l'école élémentaire, ne serait-il pas plus raisonnable d'attendre le cycle central pour ajouter une autre discipline, ce qui rendrait le système plus lisible ? Une exception pourrait être faite en faveur de l'anglais.

Les élèves en voie de déscolarisation : des dispositifs et non des structures-ghettos

Certains élèves, au-delà de la sixième, échappent malheureusement à des traitements scolaires, même spécifiques, à cause de l'ampleur de leurs lacunes ou (et) leur refus plus ou moins violent du cadre du collège. (...) Seuls des dispositifs

Le rapport de Philippe Joutard, historien et ancien recteur, a servi de base à la réforme du collège annoncée par le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, le 5 avril. La première version de ce rapport, remise au ministre le 19 décembre 2000, a été par la suite modifiée et enrichie, jusqu'à sa forme définitive, datée du 7 mars 2001. Avant de présenter ses orientations, Jack Lang a en effet souhaité recueillir d'autres contributions, émanant notamment de Philippe Meirieu, professeur en sciences de l'éducation, et de François Dubet, sociologue



Philippe Joutard.

originaux peuvent permettre à ces élèves de sortir de l'impasse, tout en ne compromettant pas la réussite de tous. Ceux-ci doivent être mis en œuvre (...) dès le début du cycle central, au plus tard pendant la quatrième (...). C'est pour le principal un investissement lourd (...). Il faudrait donc envisager la présence auprès de lui de professeurs partiellement déchargés et volontaires. Cette petite équipe aurait l'appui d'une cellule placée auprès de l'IA, qui faciliterait les contacts nécessaires pour imaginer cette solution (...) acceptée et respectant les principes du droit à l'éducation. La difficulté scolaire n'est pas l'affaire de spécialistes, même si, dans les cas très lourds, le partenariat s'impose, il revient à l'institution de toujours assumer sa part de responsabilité. (...)

Cela peut être un séjour court dans un autre établissement voisin, le choix d'un collège expérimental, l'admission dans une classe-relais, dans une classe de découverte des métiers, le passage dans un lycée professionnel par anticipation (surtout lorsque l'élève approche seize ans). (...)

A côté de ces solutions déjà bien connues, j'en suggère deux autres : l'internat, et le collège autrement. (...) Il existe déjà, peu nombreuses, des esquisses de collège autrement : des élèves vont faire une expérience de la vie active sous la tutelle d'un maître de stage et d'un professeur. Un lycée professionnel doit obligatoirement être associé à l'opération. Il ne faut surtout pas figer cette pratique en la transformant en structures et en lui donnant une « appellation » qui la dévaloriserait immédiatement. (...)

Afin de répondre au mieux aux besoins, cette approche devrait avoir lieu dans un espace géographique n'excédant pas quatre à cinq secteurs de collège. Le principe d'un « réseau » de service public doit s'imposer. (...) Tous les dispositifs suggérés se placent à l'intérieur du système éducatif, puisque même « dans le collège autrement », l'élève dépend toujours du collège et d'un professeur tuteur. Je pars seulement de l'idée que le collège, dans certains cas, est impuissant et ne peut pas être son seul recours.

Redéfinir les missions des SEGPA

C'est la seule filière prévue dans le collège unique. Il ne faut pas la détourner de ses objectifs initiaux en y plaçant toute sorte d'élèves en difficulté au risque de la déstabiliser. Elle doit rester partie intégrante du collège et donc bénéficier des mesures qui seraient retenues de ce rapport, en tenant compte de sa spécificité.

Préparer les collégiens au XXI^e siècle

et leur donner le goût permanent d'apprendre

(...) Il faut lutter contre le savoir éclaté, mieux reconnaître la diversité des intelligences expérimentales et sensibles, atténuer la hiérarchisation des disciplines qui en est issue et leur fermeture sur elles-mêmes et préparer autant à l'enseignement technique et professionnel qu'à l'enseignement général. (...) Dans cette optique, je propose des parcours de découverte.

Une logique de projet au centre de l'enseignement

Les parcours de découverte (...) regroupent plusieurs disciplines articulées entre elles autour d'un sujet fédérateur qui traite différemment du programme. Ils font appel au travail autonome de l'élève à la fois personnel et en équipe (...) et se concluent obligatoirement par une production évaluée. Ils ne sont pas à la marge, mais au centre de l'enseignement, puisqu'ils sont liés aux programmes. (...) Ces parcours sont d'ailleurs inscrits dans l'horaire hebdomadaire. Les élèves aborderaient des questions très nombreuses qui ne relèvent pas d'une seule discipline et constituent souvent de nouveaux objets de connaissance. (...) Ces regroupements prendraient la suite de ce que sont, aujourd'hui, les parcours diversifiés et les travaux croisés. (...) Leur cadre serait défini par l'autorité ministérielle.

Quatre domaines

Créations techniques, histoire et société ; La matière, le vivant et le corps ; Les humanités et les arts ; Langues et cultures du monde.

Le premier parcours, « Créations techniques, histoire et société », qui n'est pas éloigné de l'option technologie de troisième, rappelle le lien fort qui unit la technique avec l'imagination créatrice et l'évolution historique des sociétés. Il doit restaurer l'image injustement négative de l'univers technique au collège. Le second, « La matière, le vivant et le corps », traduit la nécessité de développer l'attrait pour les sciences expérimentales auxquelles s'ajoute l'éducation physique et sportive (...). Le troisième, « Les humanités et les arts », fait partie d'un héritage menacé, qu'il faut à tout prix maintenir et développer. Quant au quatrième, « Langues et culture du monde », il sensibilise les adolescents à leur insertion en Europe et dans le monde, autour d'un approfondissement linguistique et de la dimension complémentaire de civilisation, inspirés des sections européennes. (...)

Toutes les disciplines sont concernées par au moins un des domaines, sinon plusieurs. (...) Avec l'aval de l'autorité de tutelle, les équipes peuvent éventuellement proposer des sujets à cheval sur deux domaines à condition qu'ils (...) correspondent à des points des programmes. (...) Revenu dans la classe d'enseignement disciplinaire, l'élève peut même mieux comprendre ce qui fait l'originalité de chaque discipline.

De l'obligation au choix : préparer les élèves à un projet personnel

En sixième (...), il est prématuré d'envisager des parcours de découverte. En revanche, selon les opportunités, il serait intéressant de préparer des codisciplinarités légères dans le cadre de l'enseignement des sciences (...) avec des travaux pratiques en groupe restreint. (...) Pendant le cycle central, les élèves effectuent obligatoirement un parcours dans chacun des domaines, soit deux par an, d'une durée de onze à douze semaines. Il serait souhaitable que, chaque année, ils combinent un parcours du côté des lettres et

langues et un parcours du côté des sciences et techniques. En troisième, cycle d'orientation, ils en choisissent un parmi les quatre, qui devient alors une dominante évaluée au brevet et qui, d'une façon plus précise, permet de tester goûts et aptitudes. C'est donc une aide à l'orientation et une préparation aux choix ultérieurs. (...) Ce parcours de découverte (...) n'oblige pas l'élève à poursuivre dans le parcours choisi en troisième. Il n'est pas non plus une « option » de type classique. (...)

Pour avoir une influence réelle sur l'évolution de l'enseignement, les parcours de découverte doivent bénéficier d'un horaire significatif, de l'ordre de deux heures trente à trois heures hebdomadaires pour le cycle central et de trois à quatre heures hebdomadaires pour la troisième. Chaque équipe pédagogique est libre de l'organisation de ce temps (...), à condition de respecter un cahier des charges national. (...) Pour ne pas surcharger les élèves et les collèges, dans le cycle central, les horaires proprement disciplinaires seraient alignés sur l'horaire plancher. En troisième, il faudrait diminuer légèrement le tronc commun et utiliser l'horaire des options existantes pour construire la dominante. Chaque discipline retrouverait son poids moyen en y ajoutant la participation aux parcours de découverte.

Un lieu d'excellence

(...) C'est une manière de répondre à la dernière question, lutter contre l'ennui (...), c'est aussi éduquer aux choix et préparer au projet personnel. Mais c'est en même temps l'occasion de créer des enseignements de grande qualité (...). Pour certains établissements qui ont une image négative, la mise en place de parcours de découverte originaux et bien conçus pourrait être un moyen de faire revenir un public plus diversifié. Il ne faut pas avoir peur de viser l'excellence (...). En particulier on doit être très attentif aux parcours qui utilisent la technologie ; ils doivent être très attractifs pour entraîner une orientation plus forte vers les formations technologiques et professionnelles. (...)

Il existe déjà, mais implicites et cachées, des filières : faut-il citer les sections européennes ou l'option latin, sans parler de stratégies autour des langues ? (...) L'évolution proposée démocratise la notion d'option puisqu'elle la généralise. Tous les collèges doivent offrir la possibilité de choisir l'une des quatre voies après avoir expérimenté les quatre domaines. (...) Sans cadrage national et absence de liens avec les programmes, ce type de travail devient rapidement marginal. On oublie aussi le grand nombre d'établissements qui n'utilisent leur marge de manœuvre que pour renforcer les seules matières « importantes », les mathématiques ou le français. (...) Le projet présenté ici n'est pas seulement pédagogique, il est au moins autant intellectuel. (...) Notre société développée et démocratique demande, en effet, le type de connaissances et de compétences développées, entre autres, par les parcours de découverte. (...)

Préparer une orientation positive

vers la voie technologique et professionnelle

Construire les bases d'une culture technique
Nul doute que l'enseignement de technologie, réglementairement prévu dans les textes et normalement assuré dans tous les collèges depuis la sixième, est un moyen d'ouvrir l'esprit des élèves sur les réalités trop négligées. Mais au-delà de cette seule discipline, il faudrait voir comment, dans les autres matières, la dimension technique de nos sociétés pourrait être mise en valeur.

Une semaine de connaissance des métiers

Dans la classe de troisième seraient aussi prévues diverses procédures pour aider à une meilleure orientation, comme la « semaine de connaissance des métiers ».

Les élèves, à la fin du premier trimestre, font un petit stage d'une semaine bien préparé en amont par divers professeurs (...). Ce stage donne lieu à un petit rapport (...). Cette semaine devrait être complétée par une ou deux visites de lycées professionnels. (...) Il faut prévoir une évaluation prise en compte pour le brevet.

Une dominante professionnelle ?

Pourquoi ne pas ouvrir, là où cela est possible, une dominante professionnelle, différente de la dominante « Créations techniques », plus concrète et plus appliquée, dans des secteurs porteurs ? Les collèges n'ayant pas l'équipement nécessaire passeraient un accord avec un lycée professionnel.

Cela permettrait aux élèves de découvrir progressivement, et sans avoir l'impression de rupture prématurée, la richesse d'une approche professionnelle. (...)

Améliorer l'image de la voie professionnelle

Diversifier les orientations positives vers le lycée professionnel, et non pas seulement vers le lycée général, est l'un des objectifs du collège. (...) Plusieurs mesures sur le lycée professionnel faciliteraient des choix en faveur de cet enseignement. (...) Permettre au collégien qui a réussi à élaborer un projet professionnel de pouvoir le réaliser ; trop souvent, celui-ci ne réussit pas à obtenir l'entrée en BEP qu'il souhaitait et il préfère redoubler. (...) Lui donner la possibilité d'un cursus complet jusqu'au baccalauréat professionnel s'il en a la possibilité, et avec des passerelles d'accès facile pour rejoindre la voie technologique plus longue (...). Créer dans la plupart des lycées professionnels des centres de formation d'apprentis. (...)

A terme, il conviendrait d'atténuer et de faire disparaître la distinction entre voie technologique et voie professionnelle. (...) Le concept des lycées des métiers (...), à partir d'un grand secteur d'activités, permet de réunir tous les niveaux de qualification, du CAP à la licence professionnelle en relation avec une université.

★ Le texte intégral du rapport sur l'évolution du collège peut être consulté sur www.lemonde.fr

Mépris du vivant et négation de la souffrance

par Robert Dantzer, Véronique Nahoum-Grappe et Emmanuelle Wollman

AVEC la fièvre aphteuse, la France vient de vivre plusieurs semaines de lutte intense contre un ennemi insidieux frappant d'abord à sa porte puis au cœur même de son territoire, avant qu'il ne soit enfin maîtrisé grâce aux mesures énergiques prises par les pouvoirs publics. Que le péril soit définitivement circonscrit ou non, il est certainement utile de s'interroger sur ce qui a été véritablement gagné dans cette bataille et, surtout, sur ce qui a été perdu.

Par le dégoût qu'elles inspirent, les images de l'épizootie de fièvre aphteuse, abondamment relayées par les médias, sont destinées à demeurer longtemps encore dans nos mémoires. Mais d'où vient ce dégoût que nous ressentons ? A quoi renvoient ces images ? Les animaux d'élevage et ceux qui en ont la charge paraissent condamnés à être les martyrs sans voix des errements d'une agriculture dévoyée qui, après avoir été à l'origine de l'encéphalopathie spongiforme des bovidés, n'a pas hésité à faire proclamer par les experts scientifiques et les politiques réunis qu'il est plus important d'abattre que de soigner.

Conférer à l'animal le statut d'être sensible revient à lui faire partager une communauté morale avec l'homme, due en particulier à sa capacité de ressentir le plaisir et la souffrance

Le silence de la communauté scientifique et éthique devant de telles déclarations est consternant. La mondialisation et le tout-économique ont-ils supprimé toute conscience ? Jusqu'au début des années 1990, les vétérinaires français vaccinaient les bovins contre la fièvre aphteuse et on leur apprenait qu'en cas d'enzootie la stratégie optimale est l'abattage des animaux malades et la vaccination en anneau autour du foyer infectieux, associée aux mesures habituelles de restriction des mouvements d'animaux et de personnes.

Cette stratégie a fait la preuve de son efficacité. Elle a même été utilisée récemment dans les Balkans pour juguler la maladie, qui y était endémique. Mais cela ne vaut plus que pour les pays dans lesquels la production agricole n'est pas un enjeu sur la scène économique mondiale.

Dans le cas présent, les experts vétérinaires nous ont expliqué doctement qu'on ne pouvait vacciner, car les animaux vaccinés ne peuvent être distingués des animaux porteurs sains, comme si la virologie et la vaccinologie étaient restées trente ans en arrière et n'avaient pas permis la mise au point de vaccins permettant de

différencier l'infection de la signature vaccinale. Les économistes nous ont démontré, modèle informatique en main, que l'abattage restait la solution la plus économique dans tous les cas de figure. Mais qui a pensé, dans cette affaire, à la détresse des éleveurs qui avaient le malheur d'être dans une zone exposée et qui risquaient de voir s'effondrer, en l'espace de quelques heures, tous leurs efforts de constitution de troupeaux de qualité ? Qui a dénoncé les conditions abominables dans lesquelles ces abattages sont réalisés ? Qui s'est interrogé sur l'éthique de ces procédés ?

La communauté économique européenne n'en est pas à un paradoxe près, elle qui s'inquiète tant des retombées économiques de la fièvre aphteuse, alors qu'elle a, depuis de nombreuses années, mis sur pied tout un dispositif d'expertise pour l'élaboration de directives dont l'objectif ultime est de replacer l'animal, en tant qu'être vivant et sensible, au centre du dispositif d'élevage.

Sous la pression de l'opinion publique, les experts européens se sont attachés à mettre au point des méthodes d'élevage respectant le bien-être des animaux. Le problème est que toutes ces questions se traitent en termes uniquement techniques, alors qu'elles débouchent inévitablement sur des considérations morales que les scientifiques et les politiques, toujours à l'unisson, laissent soigneusement de côté.

L'éthique de Kant, qui subordonne l'animal aux intérêts de l'homme, au travers de leur différence de statut, reste encore la référence commode dans les débats moraux. Pourtant, conférer à l'animal le statut d'être sensible revient à lui faire partager une communauté morale avec l'homme, due en particulier à sa capacité de ressentir le plaisir et la souffrance.

Dès lors, le principe moral d'égalité de considération des intérêts doit s'appliquer aux animaux comme aux hommes. Cela rend la discrimination entre l'homme et l'animal analogue, dans son principe, à une discrimination basée sur la race ou le sexe. La conduite moralement acceptable est celle qui prend en compte les intérêts des êtres vivants concernés, indépendamment de leur appartenance à telle ou telle espèce.

Sachant que la fièvre aphteuse ne menace pas la santé de l'homme, on ne peut s'empêcher de se demander, à la lumière des bûchers de nos campagnes, si une société capable de mépriser autant le vivant ne sera pas à même de décréter, le moment venu, l'élimination d'autres êtres vivants, jeune « caillera » (racaille en verlan), porteuse enfiévrée du virus de la violence, vieillards porteurs sains de l'évidence mortelle, grands pauvres, malades de l'inégalité, dont la seule présence contamine le corps social par la misère du monde.

Robert Dantzer est vétérinaire, directeur de recherches à l'INRA, expert au Comité scientifique de la santé animale et de la protection animale de la Communauté européenne.

Véronique Nahoum-Grappe est anthropologue, ingénieur à l'EHESS.

Emmanuelle Wollman est chercheuse au CNRS.

dans les structures de la République helvétique qu'il concocta avec l'aide des révolutionnaires suisses, il donna le nom de canton du Léman au canton de Vaud ! Ce nom disparaîtra en 1805 dans les structures de la Suisse de l'Acte de médiation.

Jacques Longchamp Morges (Suisse)

Qu'est-ce qu'un chien ? par Gyslain Di Caro

Il est à regretter que l'homme soit matérialiste au point de considérer, en droit, son meilleur ami, le chien, comme un bien meuble. Personnifié souvent, déifié jadis, devenu arme par destination à présent, le chien a toujours joui d'une condition singulière au sein des sociétés humaines. Dans la Rome antique, les gardiens de la grotte de Vulcain étaient des chiens sacrés. Les pharaons eux-mêmes adoraient le dieu Anubis : un chien. En France, durant la période médiévale, les seigneurs les protégeaient par des lois. Ils seront au contraire jugés impurs sous l'Empire ottoman. En sa faveur ou pour le desservir, le droit prend le chien en considération depuis dix mille ans. Pourtant, jamais la notion ne fut isolée pour devenir un concept autonome.

Aujourd'hui, n'en point douter, il s'agirait juridiquement d'un bien, c'est-à-dire d'un objet de droit. Le chien est la propriété de son maître, il se vend, s'échange, se donne et se transmet aux héritiers. Mais immédiatement une gêne intuitive, à s'en tenir à cet aspect objectif de la définition, surgit, pesante. Car il faut nécessairement distinguer chez le chien – et cela le démarque du simple objet inanimé – le contenant juridique du contenu matériel (l'animal en tant qu'être vivant).

Le chien partage avec l'homme ce qui est, au regard de certains, un élément essentiel de toute société humaine, et peut être aussi la raison du rapprochement homme-chien :

la souffrance et la crainte de la souffrance. En l'état actuel du droit et des mœurs, ce seul constat peut expliquer (et peut-être légitimer) la personnification de cet objet, égal à l'homme dans la douleur et trop proche de lui pour qu'il l'ignore.

Le chien est avant tout un objet doté de sens. Son existence a précédé son appréhension par le droit. Dans la loi du 6 janvier 1999, le chien est entendu comme un objet,

Objet, personne, ou un peu les deux, il tend à s'affranchir des concepts sur lesquels on le greffe

mais le texte en distingue deux catégories dont les caractères morphologiques sont précisés dans le décret d'application du 27 avril 1999 : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Il s'agit d'un régime proche de celui du droit pénal relatif aux armes.

Les chiens de la première catégorie sont assimilables, au regard du droit pénal, à des armes par nature – et non par destination : tout comme le fusil de chasse, la vocation première du pit-bull était bien de tuer un animal. Ils devraient disparaître d'ici une dizaine d'années :

tout élevage et importation est sanctionné par la loi, et l'article 211-4 du code rural, modifié par la loi du 6 janvier 1999, précise que lesdits chiens devront être stérilisés.


Les chiens de la seconde catégorie, et seulement ces derniers, peuvent devenir une arme par destination. Selon l'article 1^{er} de la loi (art. 211 nouveau du code rural), lorsque l'animal présente un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire peut enjoindre au propriétaire ou au gardien de l'animal de prendre les mesures de nature à prévenir le danger. De plus, le propriétaire, ou le gardien, sera de toute façon responsable (art. 1384 du code civil) en cas de dommage causé par son animal. Le second alinéa précise que, en cas d'inexécution des prescriptions du maire, le chien pourra être placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde. C'est seulement à l'issue du délai franc de huit jours ouvrés qu'il pourra être procédé à l'euthanasie de l'animal.

Il est patent que le législateur entend préserver le chien, même dangereux, de souffrances physiques. Aussi préconise-t-il l'euthanasie, autrement dit la mort sans douleur. Simple protection des droits du propriétaire ? Assurément non. Le chien seul est visé, indépendamment de la propriété dont il est l'objet. Les chiens errants et abandonnés bénéficieront de la même faveur. Lorsque les conditions du placement sont susceptibles de met-

tre la santé de l'animal en péril, le juge d'instruction, ou le président du tribunal de grande instance, ou un magistrat du siège délégué par lui pourra, par ordonnance motivée prise sur réquisition du procureur, après avis d'un vétérinaire, ordonner qu'il sera cédé à titre onéreux ou confié à un tiers, ou qu'il sera procédé à son euthanasie. Toutes mesures destinées à éviter les souffrances à l'animal. En outre, le maître est dépossédé de l'*abusus* (c'est-à-dire de la liberté pour un propriétaire de détruire son bien comme il l'entend), et dès lors d'un entier droit de propriété ; c'est contre lui que la protection pourra éventuellement s'appliquer. Un des prédicats de la propriété peut donc faire défaut. Le chien a des droits !

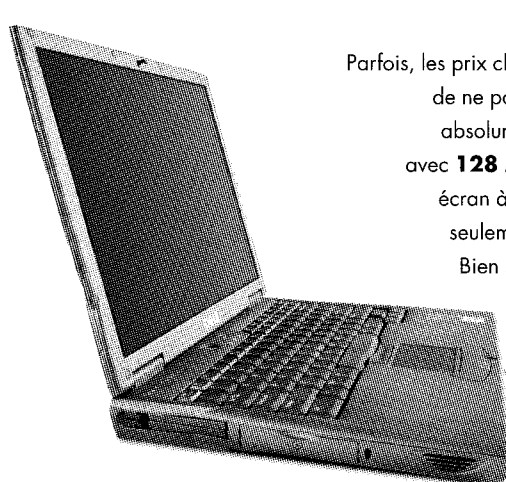
Qu'est-ce qu'un chien ? Un objet ? En tout cas, que d'égards pour un simple droit patrimonial ! On ne peut nier indéfiniment que le chien possède certaines caractéristiques comparables à des droits subjectifs. Objet, personne, ou un peu les deux, le chien, quelle que soit la fonction qu'il nous plaît de lui attribuer, tend à s'affranchir des concepts sur lesquels on le greffe. Il demeure toutefois une étrangeté juridique, une notion *sui generis* qui détient en germe quelque chose comme un début de droits.

Gyslain Di Caro est doctorant en droit, élève avocat à l'Ecole du barreau de Paris.


Portables

Difficile d'ignorer son prix.

9990 FTT



Parfois, les prix chez Dell sont si attractifs qu'il est impossible de ne pas réagir. Saisissez sans attendre cette offre absolument exceptionnelle : un Dell Inspiron 3800 avec **128 Mo** de mémoire SDRAM, lecteur **DVD 8x**, écran à **matrice active**, **modem** intégré... pour seulement **9990 FTT**. Difficile de trouver mieux !


Bien sûr, cette opportunité est limitée : vous avez jusqu'au **30 avril 2001** pour en profiter !

9990 FTT
8352,84 FHT
1273,38 €HT
Réf. E-Value 170-10424

DELL™ INSPIRON 3800


- AGPSet Intel® 440BX pour mobile
- Processeur Intel® Celeron™ 600 MHz
- 128 Ko de mémoire cache "full speed"
- 128 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo
- Disque dur 10 Go
- Ecran couleur à matrice active 12.1" SVGA (résolution 800x600)
- Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M1 AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM
- Lecteur DVD ROM 8x interchangeable avec le lecteur de disquettes
- Contrôleur audio ESS Maestro 3i Son 3D Compatible SoundBlaster® Pro
- Enceintes stéréo intégrées
- Modem 56K V90 intégré
- Batterie Lithium Ion
- MS® Windows Millennium Edition
- MS® Works Suite 2000
- 1 an de garantie aller et retour atelier

Dell recommande Windows® 2000 Professionnel pour les entreprises.



-1700 FTT

Jusqu'à 1 700 FTT de réduction sur les gammes Dimension et Inspiron équipées des processeurs Intel® Pentium® III et Intel® Pentium® 4 ! Offre valable uniquement sur Internet jusqu'au 03 mai 2001, connectez-vous vite sur le www.dell.fr



Offre régie par les conditions générales de vente et de services Dell. Photos non contractuelles. Frais d'expédition non compris dans le prix de vente. Les logos Intel Inside, Pentium et Celeron sont des marques déposées. Intel Celeron et Intel Pentium sont des marques d'Intel Corporation. Toutes les marques citées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Offre valable jusqu'au 30 avril 2001, dans la limite des stocks disponibles. Possibilité de financement sur 36 mois. RCS Montpellier 351 528 229

Téléphonez du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
0 825 387 345
0,98¢/min Fax : 0 825 004 701

Configurez et achetez votre ordinateur sur le site
www.dell.fr
24h sur 24h, 7J sur 7

AU COURRIER DU « MONDE » CANTONS SUISSES
Dans votre article consacré au paradis fiscal suisse (*Le Monde* du 13 mars), par deux fois vous évoquez le canton du Léman. Où l'avez-vous trouvé ? La dernière personne qui a utilisé cette appellation est Napoléon en 1798 :

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La loi et les licenciements

Secoué par des résultats décevants aux élections municipales et par la multiplication des plans sociaux qui ont rendu l'opinion moins sensible à la baisse du chômage, le gouvernement, par la voix de M^{me} Guigou, a présenté, mardi 24 avril, six amendements visant à renforcer la législation sur les plans sociaux. « Il ne faut pas tout attendre de l'Etat. Je ne crois pas que l'on puisse administrer, désormais, l'économie », avait déclaré Lionel Jospin, en 1999, après l'annonce d'un plan social par Michelin. Face aux mouvements d'opinion et aux pressions de la gauche plurielle, cette pétition de principe n'a pas empêché « l'amendement Michelin » sur les 35 heures, récemment adopté, et, aujourd'hui, les « amendements Danone ».

Le premier ministre a refusé de suivre son aile gauche qui lui conseillait d'interdire les licenciements dans les entreprises qui réalisent des profits ou de rétablir l'autorisation administrative de licenciement. L'économie française ayant créé plus de 500 000 emplois dans le secteur marchand en l'an 2000, mieux vaut aider les salariés à retrouver un emploi que de leur laisser croire qu'une loi peut interdire leur licenciement. A juste titre, le gouvernement a préféré favoriser le reclassement et la réindustrialisation.

Contrairement au discours d'une partie du patronat, le sort des salariés licenciés n'incombe pas qu'aux pouvoirs publics et aux salariés eux-mêmes. Maintenir les compétences et favoriser la création de nouveaux emplois dans des collectivités, dont elles

ont souvent reçu des aides considérables avant de plier bagage, sont des exigences que l'on est en droit d'imposer aux entreprises. Les multinationales comme Danone ou Moulinex font d'ailleurs bien davantage dans ces domaines que ce que la loi en discussion va leur imposer.

C'est là que le bât blesse. Non seulement la loi ne règle pas tout, mais une loi peut aussi être l'arbre qui cache la forêt. Les principales mesures présentées par M^{me} Guigou ont été limitées aux entreprises de plus de 1 000 salariés, un seuil trop élevé. De nombreuses entreprises de taille plus modeste ont parfaitement les moyens de remplir ces exigences. Par ailleurs, l'obligation de formation aurait dû être étendue dans le temps. Lorsque des emplois sont supprimés, il est souvent trop tard pour assurer aux salariés une vraie reconversion. Ces mesures vont donc creuser l'écart entre les grandes entreprises et les autres. Or plus de 80 % des licenciements sont réalisés hors de tout plan social.

Ils frappent la plupart du temps des emplois individuels dans des petites entreprises. Ces salariés sont les véritables victimes de la précarité et de la mondialisation. Doubler l'indemnité légale de licenciement, comme l'a décidé le gouvernement, va un peu améliorer leur sort. Mais on sait que le « chèque-valise » aide rarement ceux qui le touchent à retrouver un emploi.

Il ne faut certes pas « tout attendre de l'Etat », mais ce sont pourtant ces salariés qui auront le plus de raisons d'être déçus par les mesures gouvernementales.

Après les grands travaux, la « chirurgie réparatrice »

IL Y A DIX-HUIT mois l'Aude, hier le Val de Saône et plusieurs villes de Bretagne, aujourd'hui le Calvados et surtout la Somme... Demain peut-être la Loire, la Seine ou le Lot de la Garonne. Inondations, crues, montée irrésistible des eaux, ici annoncée et presque calculée à l'heure près, là imprévue et inexplicable. Peu de régions échappent à l'énumération et certains redoutent les conséquences de la fonte des neiges. Ni les rivières, ni les marais, ni les nappes phréatiques ne jouent plus leur rôle d'exutoire, d'éponge ou de stockage tampon des excédents de précipitations. Alors se repose la question : s'il est illusoire de vouloir domestiquer la nature, les hommes, eux, et notamment les dirigeants publics, dont la mission est de gérer et de prévoir, n'ont-ils pas d'autre alternative que de pleurer sur leur impéritie passée ? Ne faudrait-il pas, d'urgence, penser à relancer une politique nationale de travaux publics ? Avec comme philosophie directrice la volonté de construire mieux pour protéger la nature et les gens plutôt que de chercher à faire toujours plus, plus grand, plus vite.

Au lendemain de la crise de 1929, le gouvernement américain avait créé la Tennessee Valley Authority. Il s'agissait, dans le but de relancer la machine économique, d'imaginer une politique d'aménagement hydraulique et de planification régionale. La puissance et les finances publiques

devaient être les leviers privilégiés pour remettre en ordre de marche le pays. Déjà, les théories de l'économiste britannique Keynes commençaient à avoir des adeptes. D'autres Etats imitèrent ensuite l'Amérique. Le Royaume-Uni s'engagea dans la réhabilitation du « pays noir », c'est-à-dire des bassins miniers, et l'Italie décida, pour le Mezzogiorno encore sous-développé, au sud de Naples, un programme ambitieux d'investissements publics très lourds.

La France ne fut pas en reste. Après la deuxième guerre mondiale, il fallut reconstruire les infrastructures détruites : routes, centrales thermiques et barrages hydrauliques fleurirent. L'assainissement par la démolition du littoral du Languedoc-Roussillon et l'aménagement de grandes stations touristiques à partir des années 1960, puis la même opération sur la côte d'Aquitaine, ont obéi à la même méthode : c'est à l'Etat, par le biais de son budget, ses missions interministérielles, ses hauts fonctionnaires, de prendre l'initiative, car les investisseurs privés hésiteront toujours à se lancer tant que la rentabilité de leurs placements ne sera pas certaine. Ensuite on créa les villes nouvelles, en province et en région parisienne, pour rendre moins anarchique la croissance urbaine.

Olivier Guichard, Jérôme Monod, Paul Delouvrier sont sacrés « visionnaires géniaux » et « aménageurs incomparables ». Puis voilà les zones

industrialo-portuaires de Fos ou de Saint-Nazaire, avec leurs milliers d'hectares promis à l'industrie. A chaque fois il s'agit de construire, équiper, accroître la dimension des zones d'activité, développer le potentiel économique, rééquilibrer le pays en termes quantitatifs. A peine le dernier barrage est-il édifié que déjà le programme nucléaire marche à un train d'enfer, comme le schéma autoroutier ou celui des TGV, quand ce n'est pas l'extension des aéroports de Roissy ou de Lyon Saint-Exupéry. Toujours plus, encore plus... de béton. Lancé en 1984 et inauguré en grande pompe en 1994, le tunnel sous la Manche, applaudi par la quasi-totalité du monde de la politique et des affaires, sera l'archétype de cette politique massive entièrement vouée à l'amélioration de l'économie et à la fluidité des échanges.

LE « MIEUX » OU LE « DAVANTAGE » ?

Au pays des Pereire et de De Lesseps, les travaux publics pharaoniques ont eu, jusqu'à une date récente, bonne presse. Et quand on évoque leur coût, les experts, jamais à court d'idées, répondent emprunts - voire grand emprunt d'Etat - et péage. Et lorsque, en décembre 1994, les chefs d'Etat et de gouvernement européens réunis à Essen lancent un programme de quatorze grands travaux prioritaires avec financements correspondants, personne n'y trouve à redire, car ils auront des effets bénéfiques sur l'emploi, la compétitivité, la croissance et l'intégration.

Depuis le milieu des années 1990, cependant, le culte du béton et la course au gigantisme semblent marquer le pas. Le « mieux » ne serait-il pas préférable au « davantage » ? Le coup d'arrêt donné par Lionel Jospin au projet de canal Rhin-Rhône en 1997 fut, de ce point de vue, révélateur. L'idée de poursuivre, mais de manière mesurée, les programmes de TGV ou d'autoroutes s'inscrit dans la même ligne de pensée, et aujourd'hui - mis à part l'extension du port du Havre, le viaduc de Millau, le projet de ligne ferroviaire Lyon-Turin, le TGV Est et le 3^e aéroport parisien - les grands travaux ont été remplacés par une somme de travaux de dimension moyenne.

L'entretien des infrastructures existantes vaut autant que le lancement de nouveaux équipements. Saignées dans les forêts, vallées enjambees, percées sous les montagnes - sauf exceptions sans doute nécessaires - ne sont peut-être plus aussi indispensables ou prioritaires qu'hier. La doctrine officielle est de construire des autoroutes « paysagères », avec dans les équipes de terrassiers des spécialistes de l'environnement qui, en Corrèze par exemple, veilleront à remonter - à l'identique - les grilles d'un château classé 500 mètres à l'écart de la chaussée nouvelle ou à reconstituer le cours d'une rivière de 1^{re} catégorie.

Les tempêtes de décembre 1999 et les inondations d'aujourd'hui, la dégradation de nombreux quartiers urbains qui ont mal vieilli comme la nécessaire restauration du patrimoine rural multi-forme sont l'occasion de s'interroger sur l'intérêt collectif que l'Etat, les collectivités locales et les instances communautaires pourraient trouver dans le lancement d'un ambitieux programme de « chirurgie esthétique ou réparatrice » du pays et - pourquoi pas ? - de l'Europe. Ici c'est contre les crues qu'il faudra se mobiliser, là contre la sécheresse persistante, ailleurs devant les risques d'inondation de forêts ou la dégradation des banlieues, « sous-villes » qui partent à vau-l'eau.

Et quand on sait que la population européenne a tendance à se concentrer sur les littoraux ou dans les vallées, on peut penser que la lutte contre l'érosion provoquée par les vagues (en Vendée ou en Normandie), contre l'envasement des estuaires (à l'embouchure du Pô ou de la Loire) ou encore contre la production excessive de déchets pendant l'été (dans les îles grecques), pour ne pas parler de l'empoisonnement progressif des mers fermées (la Baltique), représente une tâche exaltante, en tout cas fort utile pour tous ceux qui, à Paris ou à Bruxelles, cherchent la voie d'un modèle européen.

François Grosrichard

Passage par Guy Billout



Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou

Directeur artistique : Dominique Royette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kalman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Réacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

De l'élégance masculine

ALORS QUE les femmes n'hésitent pas à choisir une robe ici, une robe là, il est curieux de constater que l'homme reste généralement fidèle au tailleur qui l'habille de l'adolescence à la maturité. La fantaisie est rarement prise en compte à ce chapitre de l'élégance masculine. Face à la mode, l'homme est conservateur ; c'est la qualité qui commande, et mouchoirs, cravates, chaussettes, sont le seul refuge de l'originalité (encore faut-il n'en user que discrètement...).

Chaque métier a ses traditions : le sportif ne s'habillera pas comme l'intellectuel, le banquier comme le journaliste, l'homme d'affaires comme l'avocat. Savoir harmoniser sa tenue à sa personnalité, à son caractère, à son décor, c'est l'art de ceux qu'il est devenu d'apprécier des hommes élégants.

E. de Semont
(26 avril 1951.)

chemise empesée, juste assez pour ne paraître ni guindée ni négligée, ou les popelines pastel, qui ont toujours de la discrétion et de la tenue ; les chaussettes choisies pour s'harmoniser avec la cravate ; jeux des pochettes, qui savent suivre l'heure et la circonstance apporter à l'ensemble une touche de couleur ou s'enfermer dans la neutralité sévère et de bon ton du blanc.

Tout cela, comme l'écrivait Maggy Rouff, qui a élevé l'élégance à la hauteur d'une philosophie, « il faut le savoir ou l'apprendre. Rien de tout ceci ne s'imite, il faut à chaque heure l'improviser. Rien de tout ceci ne s'achète, il faut le créer. Rien de tout ceci ne se pense, il faut le sentir. Rien de tout ceci ne s'explique, il faut le comprendre ! ».

Au Japon, réforme économique et inégalité sociale

Suite de la première page

Pour l'instant, ces inégalités croissantes ne provoquent pas de ruptures de lien social : pas de grèves ou de manifestations. Mais le malaise et l'inquiétude sont tangibles. Quoique des symptômes dysfonctionnels apparaissent (développement de la criminalité et de la délinquance juvénile, absentéisme à l'école, augmentation des suicides), ils restent contenus au regard d'autres pays industrialisés.

Les réformes en cours, conjuguées à la « faillite » des finances publiques, auront un effet dévastateur sur le système d'assistance aux personnes âgées, les régimes de retraites (public et privé) ou l'éducation. Plusieurs types de segmentations commencent à apparaître dans une société présentée de manière simpliste comme « homogène ». La première est politique. Le recul du parti libéral démocrate (PLD) amorcé depuis une dizaine d'années est révélateur d'une « fracture » entre un « vieux » Japon des provinces, du petit commerce et

des gagne-petit, qui reste le cœur de l'électorat des partis de la coalition gouvernementale et repose sur un système à bout de souffle de redistribution de la richesse par le biais de subventions et de travaux publics, et un « nouveau » Japon qu'incarne l'électorat flottant des villes. Celui-ci exprime les aspirations d'une société en mutation mais, volontiers abstentionniste par rejet de la classe politique dans son ensemble, il laisse le « vieux » Japon, amer, voter conservateur dans un repli frileux sur des rentes de situation qui s'effritent.

La restructuration économique approfondit d'autre part le dualisme traditionnel de la machine productive plus que jamais écartelée entre des firmes hypercompétitives, adaptées à la mondialisation et un « tiers-monde » de petites entreprises peu productives (commerce de détail, construction) tournées vers le marché domestique et malmenées par des acteurs plus vigoureux.

Une dernière segmentation apparaît enfin sur le marché du travail. L'ère de la sélection « ouverte par un marché de l'emploi plus compétitif contribue à accroître le clivage entre salariés. Le « salariat à vie », dont on a fait à l'étranger la caractéristique de la relation salariale au Japon, est à la source de bien des bévues : il n'a jamais concerné qu'une minorité (10 à 15 %) du salariat, une sorte d'« aristocratie ».

Fonction de la taille de l'entreprise, il n'était l'apanage que des plus grandes. La majorité était des employés non permanents dont les contrats étaient renouvelés automatiquement parce que la croissance créait de l'emploi. Bien que le « dégraissage » à l'américaine ne soit pas encore la norme et que le patronat japonais semble encore penser que la richesse de l'entreprise reste son capital humain, on assiste à une polarisation des modes de gestion qui se traduit par un développement rapide du temps partiel au détriment des autres formes d'emploi, souligne Sébastien Lechevalier du Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planification (CNRS).

LA FIN DU « GROUPE »

Des évolutions du marché de l'emploi qui, au demeurant, ne sont pas contraires aux aspirations « post-matérialistes » d'une nouvelle génération. Et ce serait là une des raisons de l'augmentation du chômage chez les jeunes, explique l'économiste Takamitsu Sawa : ceux-ci ne sont plus attirés par l'entreprise qui ne leur offre que des satisfactions matérielles et n'est plus capable de leur garantir la sécurité de l'emploi en échange de leur dépendance. Une manière aussi pour ces jeunes de se dérober à un système qui tend à polariser la société entre gagnants et perdants

et ne semble guère correspondre aux aspirations de la majorité même si des livres à succès engagés les Japonais à « devenir anglo-saxon » pour réussir.

A ces segmentations politiques et socio-économiques s'ajoute une parcelisation des individus. Le « groupisme » (l'individu se définissant par rapport à sa communauté d'appartenance : école, entreprise) dont on a fait une caractéristique de la société japonaise, avait pour corollaire une prise en charge de l'individu par le groupe. La crise actuelle a fait découvrir à beaucoup de salariés de plus de cinquante ans que leur « fidélité » à la firme n'était pas payée en retour. Un « affranchissement » douloureux mais qui stimule une renaissance de l'esprit d'entreprise et contribue à dynamiser l'activisme citoyen, seule force vive de la vie politique sur le plan local mais encore balbutiante au niveau national. Un réveil des citoyens est d'autant plus nécessaire que la crise a été jusqu'à présent relativement douce, en raison de son étalement dans le temps et des « colmatages » effectués. Mais les Japonais prennent douloureusement conscience qu'une économie « assainie » selon la logique néolibérale au profit maximal est loin d'être le gage d'une société moins injuste.

Philippe Pons

ÉLECTRONIQUE Sagem a désigné le successeur de Pierre Faurre, mardi 24 avril. ● GRÉGOIRE OLIVIER, quarante et un ans, jusqu'alors directeur général de Saft, filiale d'Alcatel,

devient président du directoire du groupe d'électronique. ● LA DISPARITION BRUTALE de son prédécesseur a posé la question du devenir d'une société qu'il avait façonnée et incar-

née depuis de nombreuses années. ● CETTE ENTREPRISE est totalement atypique. Alors que la plupart de ses concurrentes sont focalisées sur un marché, elle reste un poids moyen,

encore très centré sur la France, et présente sur trois grands marchés : les télécommunications, l'automobile et la défense. ● LA DIRECTION rejette la perspective, souvent évo-

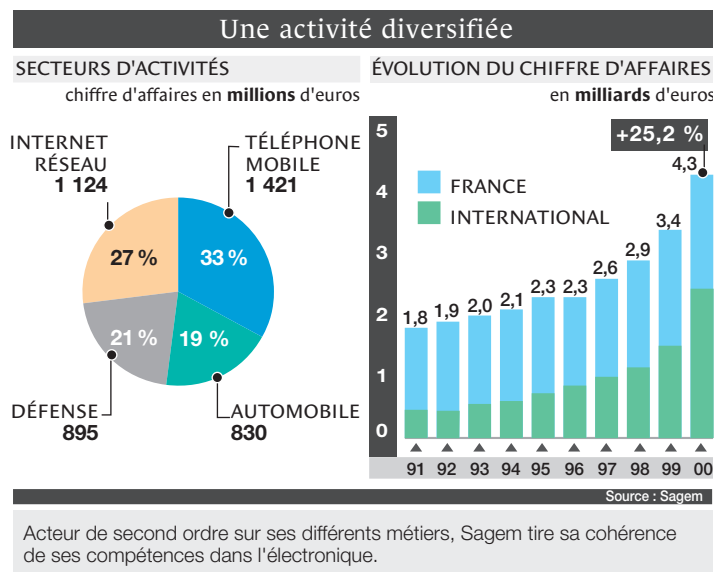
quée, d'une vente par appartements. ● LA TÉLÉPHONIE MOBILE, qui souffre d'un retournement de la conjoncture, sera le premier examen de passage du nouveau patron.

Le nouveau patron de Sagem défend « sans tabou » une stratégie atypique

Interrogé par « Le Monde », Grégoire Olivier, le président du directoire de l'entreprise d'électronique française, dévoile son plan de marche. Il affirme qu'il n'y aura « aucun licenciement, aucun plan social », mais qu'il étudie des acquisitions et de nouvelles alliances dans chacun de ses métiers

SAGEM a désigné le successeur de Pierre Faurre mardi 24 avril. Grégoire Olivier, 41 ans, jusqu'alors directeur général de Saft, filiale d'Alcatel, devient président du directoire du groupe d'électronique. L'assemblée générale des actionnaires s'est d'abord réunie mardi après-midi pour entériner le changement de statut de l'entreprise en société à directoire et conseil de surveillance. Puis les nominations ont été officialisées à l'issue du conseil d'administration qui a immédiatement suivi. Mario Colaiacovo prend la présidence du conseil de surveillance et Anne Lauvergeon, PDG de la Cogema, en assurera la vice-présidence. Cette réorganisation de la direction intervient à un moment crucial, car le groupe français traverse une période de fortes turbulences.

La disparition brutale, mardi 6 février, de Pierre Faurre a posé inévitablement la question du devenir d'une société qu'il avait façonnée et incarnée depuis de nombreuses années. Cette entreprise est totalement atypique. Alors que la plupart de ses concurrentes sont focalisées sur un marché et se sont lancées dans une internationalisation à marche forcée, Pierre Faurre a privilégié une



stratégie à contre-courant. Le groupe français qui emploie aujourd'hui 15 900 personnes reste un poids moyen, encore très centré sur la France, et présent sur trois grands marchés : les télécommunications, l'automobile et la défense. Sagem s'est toujours défendu d'être un groupe diversifié, au prétexte qu'il n'avait en fait qu'un seul métier - l'électronique - et

que cette compétence de base était exploitée sur différents créneaux de marché jugés porteurs.

Mais les interrogations sur la pérennité de ce « modèle » se sont faites d'autant plus pressantes que Sagem est fortement secoué par le ralentissement soudain des ventes de téléphones mobiles. Vendredi 20 avril, le groupe a annoncé une chute du chiffre d'affaires de la

division communication de près de 45 % au premier trimestre. Cette décélération, qui a commencé à se faire sentir à la fin de l'année dernière, a pris Sagem à contre-pied. La téléphonie mobile a été l'un des moteurs de croissance de la société et est devenue l'élément prépondérant de la division communication qui a généré plus de la moitié du résultat d'exploitation en 2000.

Dans ce contexte, gérer la succession de Pierre Faurre n'est pas chose aisée. M. Colaiacovo, qui a travaillé quatorze ans aux côtés de Pierre Faurre, apparaît comme le garant de la continuité. Le président du conseil de surveillance occupe d'ailleurs, dans l'hôtel particulier que possède Sagem avenue d'Iéna à Paris, le bureau contigu à celui de Pierre Faurre, dans lequel s'installera le nouveau PDG. M. Colaiacovo a tenu à souligner, lors de l'assemblée générale, que la direction du groupe était collégiale. Pour preuve, il était entouré des différents patrons de division qui ont, chacun, présenté leurs activités.

MAINTENIR SES PRÉROGATIVES

A priori, cette nouvelle direction rejette la perspective, souvent évoquée, d'une vente par appartements. Même si M. Colaiacovo n'a pas manqué de préciser que des prétendants s'étaient déclarés et étaient prêts à payer cher pour s'offrir certaines branches d'activités. De plus, l'éventualité d'une offre publique d'achat est écartée par le statut très particulier de Sagem. Son capital est verrouillé par les salariés qui détiennent la majorité des droits de vote. L'entreprise réaffirme donc sa volonté de maintenir ses prérogatives sur ses trois grands secteurs d'activité.

Dans le domaine de la défense, des commandes de l'armée française sont tombées fort opportunément à la fin 2000. Equipement optronique du Rafale, missiles air-sol, viseur d'hélicoptères... ces contrats ont rempli le carnet de com-

mandes pour les deux ans à venir et assurent une croissance prévue du chiffre d'affaires de 10 % à 15 % par an. Sagem se targue d'être le numéro deux de la défense en France et de jouer le rôle d'alternative à Thales. Grégoire Olivier, qui a déjà rencontré le ministre de la défense, se dit prêt à consolider ce pôle par des acquisitions d'entreprise de taille moyenne.

Sur le marché de l'automobile, Sagem poursuit sa stratégie opportuniste sur des créneaux tels que les calculateurs de bord, l'injection ou l'aide à la navigation. Mais là

que les analystes jugent irréalistes. Sagem rétorque qu'il a des atouts techniques non négligeables, en particulier dans la conception de téléphones mobiles du futur, GPRS et UMTS. L'entreprise espère également un redressement de la situation du marché au second semestre, avec la diminution des stocks chez les opérateurs et les distributeurs.

Il n'empêche. Le groupe a reconstruit être confronté à un « surdimensionnement industriel » et à un surstockage de composants. Pour faire face à la baisse, voire à l'annula-

Doutes sur la téléphonie du futur

Le groupe japonais NTT DoCoMo a relancé les spéculations sur de graves problèmes technologiques qui toucheraient l'UMTS (la nouvelle génération de téléphonie mobile). Mardi 24 avril, le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun* avait révélé que NTT DoCoMo, qui devait être le premier à ouvrir un réseau de troisième génération, repoussait le lancement commercial à fin octobre. « Nous allons commencer le service le 30 mai, exactement comme nous l'avions planifié mais la première phase sera une période d'introduction du service », a précisé, un peu plus tard, l'opérateur japonais.

Ce report a réactivé la rumeur sur les difficultés que rencontreraient les équipementiers européens et japonais pour mettre au point cette nouvelle technologie, et notamment, pour assurer le transfert des communications d'un relais à l'autre. Ce problème de renvoi toucherait aussi la technologie du GPRS, qui doit permettre la transmission de données sur les réseaux GSM existants.

encore, pour pallier sa petite taille, le groupe a apporté une réponse en s'alliant à l'américain Johnson Controls en septembre 2000.

Cette stratégie d'alliances semble aujourd'hui la voie privilégiée par l'entreprise face aux interrogations sur le manque de taille critique de Sagem sur ses différents métiers. Elle est en tout cas considérée attentivement pour résoudre le problème suscité par le « trou d'air » du marché de la téléphonie mobile. Le groupe se refuse pour l'instant à chiffrer le nombre de téléphones vendus au premier trimestre. Mais elle maintient ses perspectives de croissance du chiffre d'affaires de 20 % de cette activité en 2001. Des estimations

tion des commandes, la fabrication des téléphones mobiles a été regroupée sur deux sites, l'un à Fougères (Ille-et-Vilaine) et l'autre en Tchèque. L'usine de Fougères a subi des mesures de chômage technique en début d'année. Quant à l'usine tchèque, elle devrait être cédée à un partenaire industriel.

Le dossier de la téléphonie mobile sera en tout cas le premier examen de passage du nouveau PDG de Sagem, Grégoire Nicolas. Il devra également s'il souhaite pérenniser le « modèle » Sagem, trouver de nouveaux créneaux gagnants et accentuer son internationalisation.

L. Gi.

PROFIL

LE JOKER

Repéré par Pierre Faurre il y a quelques mois, Grégoire Olivier était loin de penser qu'il lui succéderait aussi vite, après la disparition brutale de ce dernier. M. Faurre n'a pas eu le temps de convaincre le directeur général de Saft, la filiale de batteries du français Alcatel, de rejoindre ses troupes. Mais son conseil d'administration, après avoir auditionné de nombreux candidats, a décidé de se fier à son intuition en proposant à M. Olivier le nouveau fauteuil de président du directoire, qui vient d'être créé après la transformation de la structure juridique de la société.

A quarante et un ans, M. Olivier a un curriculum vitae de premier de la classe, qui a de quoi rassurer les barons de l'entreprise : major de Polytechnique, ancien élève des

Mines, début de carrière au ministère de l'industrie et au cabinet du premier ministre Michel Rocard, pantouflage rapide dans l'industrie, chez Pechiney d'abord, chez Alcatel ensuite. Mais ses années de sport-études, sa sélection au sein de l'équipe nationale de judo, avant de rentrer dans le « droit chemin » de l'élite, ainsi que son goût pour les voyages et les langues (le japonais et le grec appris au détour de ses expériences professionnelles) révèlent une personnalité volontaire. Autant d'atouts qui pourraient lui servir pour engager Sagem sur la voie de l'internationalisation et des partenariats. Parler la langue du pays du Soleil-Levant pourrait être un avantage sensible dans le prochain combat industriel de la nouvelle génération de téléphonie mobile, où les Japonais sont partis sabre au clair.

Libérés d'un patron omniprésent, les cadres dirigeants de Sagem semblent avoir fait le choix d'une impulsion nouvelle. Le conseil de sur-

veillance de Sagem, présidé par Mario Colaiacovo, qui vient d'assurer l'intérim, lui a promis de ne pas jouer « le gardien du temple ». Mais, pour asseoir sa légitimité et s'affranchir de la tutelle de ses pairs, M. Olivier devra rapidement fixer un nouveau cap. Acteur de second rang sur ses trois métiers (défense, automobile et télécommunications), Sagem va probablement jouer sa survie et son indépendance au cours des prochaines années. « Je me sens dans l'état d'esprit d'un joueur de football à la veille d'un match important », avoue-t-il. A lui de créer la surprise face aux groupes industriels de première division qu'il va trouver sur sa route.

C. Ja.

TROIS QUESTIONS A ...

GRÉGOIRE OLIVIER

1 En arrivant à la présidence du directoire de Sagem, avez-vous pris des engagements sur le maintien de toutes les activités du groupe ou sur la structure du capital ?

J'ai fait le tour des membres du conseil d'administration et des principaux cadres dirigeants pour connaître leurs objectifs. J'ai regardé les comptes, je ne m'engage pas à la légère. Sur le périmètre d'activités, rien n'est tabou, aucun partenariat n'est exclu, mais je préfère d'abord valoriser nos atouts avant de négocier. Quant au tour de table, la Sagem est une société originale, avec une structure capitaliste contrôlée par son personnel. Cette originalité nous est désormais enviée par de nombreux groupes qui cherchent à associer, de plus en plus, leurs salariés à la propriété capitaliste de leur société, sous forme de stock-options par exemple.

2 Votre activité de télécommunications souffre actuellement du ralentissement de la conjoncture. Quelles en sont les conséquences industrielles et stratégiques ?

On a un très mauvais moment à passer. Le chiffre d'affaires du premier trimestre a été très faible. Il y a beaucoup de stocks chez les opérateurs et les distributeurs, mais on voit déjà des signes encourageants pour le second semestre. Il n'y aura aucun licenciement, aucun plan social. Il y a eu un peu de chômage technique au départ, mais nous avons rapidement transféré à

Sablé-sur-Sarthe des productions pour l'automobile, pour compenser la baisse de charge des mobiles. Cette reconversion a concerné trois cents salariés.

On peut envisager à terme un partenariat industriel, du type de celui signé entre Ericsson et Flextronics, ou une alliance industrielle globale sur les terminaux. Mais je ne crois pas que la taille soit un problème face à des géants comme Nokia ou Sony-Ericsson. Le seul avantage est peut-être en matière de recherche et développement. En termes de coûts, il y a peu d'économies d'échelle entre une chaîne de production et plusieurs.

3 Dans les autres secteurs, automobile et défense, avez-vous une taille mondiale suffisante ?

Notre stratégie n'est pas d'être le plus gros, mais d'être un acteur majeur sur une technique, l'électronique. Dans l'automobile, nous avons des contrats importants avec Renault et PSA sur les contrôles des moteurs. Et dans le domaine des tableaux de bord, la société américaine Johnson Controls nous a choisis comme partenaire. Dans le secteur de la défense, nous avons remporté des succès importants ces derniers mois, notamment avec le contrat de 2 milliards de francs avec l'armée française pour le guidage de missiles air-sol. Nous sommes disposés à fédérer d'autres équipementiers sur le modèle de l'acquisition de Sfim, que nous avons réalisée début 1999.

Propos recueillis par Laurence Girard et Christophe Jakubyszyn

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE SCHLUMBERGER INVESTMENTS SUR SEMA PLC

RACHAT OBLIGATOIRE SUITE AU FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE 90% : Schlumberger Investments (Schlumberger) annonce avoir franchi le seuil de 90% des actions Sema auxquelles l'Offre sur Sema P.I.C. (Sema) se rapporte.

En conséquence, conformément à ses intentions déclarées précédemment, Schlumberger annonce la mise en œuvre de la procédure de rachat obligatoire, au même prix que celui de l'Offre, des actions Sema qui n'auront pas été apportées à l'Offre, sur le fondement des sections 428 à 430F (incluses) de la loi britannique intitulée Companies Act de 1985 (le Rachat Obligatoire).

Le préavis du rachat obligatoire prendra fin le 4 juin 2001 (la Période de Rachat Obligatoire). Le Rachat Obligatoire des actions Sema interviendra à cette date ou immédiatement après et, en vertu des mêmes règles, les actions Sema inscrites auprès d'Euroclear France seront systématiquement transférées à Schlumberger. En contrepartie, Sema recevra de Schlumberger un paiement correspondant à 560 pence par action pour le compte d'Euroclear France.

Il est prévu qu'Euroclear France organisera le transfert de ce paiement en livres sterling, par l'intermédiaire d'un établissement centralisateur, aux anciens actionnaires de Sema qui étaient inscrits auprès d'Euroclear France avant le Rachat Obligatoire.

PROCHAINE CENTRALISATION EN FRANCE :

Nonobstant la mise en œuvre du Rachat Obligatoire et parallèlement à la Période de Rachat Obligatoire, il est toujours possible d'apporter les actions Sema à l'Offre qui restera ouverte jusqu'à nouvel ordre.

Une nouvelle centralisation des ordres passés entre le 12 avril 2001 et le 25 avril 2001 inclus débutera ce jour en France. D'ores et déjà la date de la prochaine centralisation a été fixée au 9 mai 2001 pour tous les ordres d'acceptation qui auront été passés entre le 26 avril 2001 et le 9 mai 2001, 16 heures (heure de Paris).

Les actionnaires de Sema inscrits auprès d'Euroclear France qui souhaiteraient obtenir un paiement en euros ne pourront l'obtenir que dans le cadre du processus de centralisation des ordres d'acceptation mis en place en France. En effet, comme indiqué ci-dessus, le paiement versé au titre du Rachat Obligatoire des actions ne se fera qu'en livres sterling.

RADIATION DE LA COTE DE SEMA :

Sema a demandé le retrait de ses actions de l'Official List et va demander la radiation de ses actions sur le marché des valeurs cotées au London Stock Exchange. Une demande a également été faite en vue de la radiation des actions Sema d'Euronext Paris et du Nasdaq.

DEFINITIONS :

A l'exception des termes définis dans le présent avis, les termes figurant avec une majuscule ont le même sens que ceux figurant avec une majuscule dans l'avis financier publié le 22 février 2001.

Schlumberger

INFORMATION DES ACTIONNAIRES FRANÇAIS :

Il est rappelé que l'avis financier publié le 22 février 2001 et ceux publiés les 15, 22 mars et 10 avril 2001, ainsi que l'Offer Document en anglais sont disponibles sans frais auprès de BNP Paribas GIS-Emetteurs, les Collines de l'Arche, 92057 Paris La Défense, agissant comme établissement centralisateur dans le cadre de la procédure de centralisation des ordres d'acceptation mise en place en France. Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec :

• Lehman Brothers (conseil financier de Schlumberger et banquier préstateur de l'offre)

René Millot ou David Belaunde - Tél. : (33) 1 53 89 30 70

• BNP Paribas (établissement centralisateur dans le cadre de la procédure de centralisation des ordres d'acceptation mise en place en France)

M. Dominique Sanchez ; e-mail : dominique.j.sanchez@bnpparibas.com ; tél. : 01.55.77.95.51 ou Mme Régine Schuver ; e-mail : regine.schuver@bnpparibas.com ; tél. : 01.55.77.95.37

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE L'INFORMATION :

Les administrateurs de Schlumberger mentionnés dans la partie IV 1 de l'avis financier du 22 février 2001 assument la responsabilité liée à l'information figurant dans le présent avis financier. A la meilleure connaissance de ces administrateurs (qui ont pris toutes mesures raisonnables à cet effet), l'information figurant dans le présent avis financier est conforme aux faits et ne contient pas d'omission de nature à affecter cette information.

Ces déclarations sont incluses uniquement en vue de se conformer à la règle 19.2 du City Code on Takeovers & Mergers et sont réputées ne pas entraîner de responsabilité au regard de toute autre loi ou réglementation.

PORTEE ET DIFFUSION DE L'AVIS FINANCIER :

Le présent avis financier ne constitue pas un document d'offre au sens de la réglementation anglaise. Il est uniquement destiné à l'usage du public français et en particulier des actionnaires de Sema dont les titres sont inscrits auprès d'Euroclear France.

L'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, en Australie, au Canada ou au Japon et ne doit pas être acceptée dans ces pays ou à partir de ces pays. En conséquence, cet avis financier n'est pas, et ne doit pas, être diffusé, distribué ou envoyé en Australie, au Canada ou au Japon. Les personnes de nationalité américaine ne peuvent participer à la procédure de centralisation en France que sous certaines conditions.

La fermeture d'un site Motorola illustre la fragilité du « miracle écossais »

De nombreuses « usines tournevis », créées pour succéder aux chantiers navals, réduisent leurs effectifs

Malgré les demandes de Tony Blair, l'entreprise américaine Motorola a confirmé, mardi 24 avril, la fermeture de son usine écossaise, spécialisée

dans la téléphonie mobile, qui emploie 3 100 salariés. Si cette fermeture s'inscrit dans le cadre d'un plan mondial prévoyant 22 000 sup-

pressions d'emplois, elle illustre les difficultés que rencontre l'Écosse, jusqu'ici terre d'accueil privilégiée des investissements américains.

LONDRES

de notre correspondant à la City
Imaginons : vous êtes le président de Motorola, géant américain des équipements de télécommunications, et vous disposez d'une usine fabriquant des téléphones portables à Bathgate, au cœur de l'Écosse. Devant le ralentissement de l'économie aux États-Unis et les difficultés du secteur de téléphonie cellulaire, vous envisagez de supprimer un cinquième des emplois de par le monde, dont les 3 100 petites mains du site écossais. Le bruit parvient à un Tony Blair sur le point de convoquer une élection générale pour juin.

Bien ennuyé par cette saignée sociale dans une région voisine de sa circonscription électorale, le premier ministre, au cours d'une conversation téléphonique, le 15 avril, vous implore de revenir sur cette restructuration, menaçant au passage d'exiger le remboursement de 20 millions de livres (plus de 30 millions d'euros) d'aides publiques accordées à l'usine ces deux dernières années. En vain : la compagnie, premier employeur écossais, a confirmé mardi 24 avril son plan de fermeture, avec toutefois une « carotte » à la clé : l'ouverture de négociations avec les syndicats, ce qui devrait durer trois mois, et la promesse de

ne pas licencier dans les autres usines du groupe de la province.

Réduction drastique des effectifs chez Compaq, National Semi Conductor, Selectron Scotland ou Oki, baisse unilatérale de 10 % des salaires chez Agilent, gel des projets d'investissements ailleurs... : depuis le début de l'année, la « Silicon Glen », la coulée de silicium et de composants électroniques qui dévale de Dundee à Glasgow, est plongée dans la crise, paralysée par les fermetures d'usines, frappée par les vagues de licenciements. Prises au dépourvu, les autorités redoutent l'effet boule de neige dans cette technopole de renom-

mée internationale, créée à la fin des années 1970 pour remplacer les chantiers navals, les mines ou l'acier. Forte de ses 60 000 salariés, la Silicon Glen représente aujourd'hui un quart de la production manufacturière de la province et deux tiers de ses exportations.

GÉNÉREUSES SUBVENTIONS

A l'instar de Motorola-Bathgate, une « usine tournevis » à faible valeur ajoutée technologique, la plupart des emplois récemment perdus dans l'électronique écossaise sont des postes d'assemblage. Par ailleurs, la « bande de silicium » souffre des maux de l'indus-

trie manufacturière britannique : faible productivité de la main-d'œuvre et du capital, désintérêt de la place financière d'Edimbourg pour l'industrie locale, difficultés de recrutement des cadres moyens, dégradation de l'enseignement supérieur, instabilité du sterling par rapport au dollar.

Dernier facteur, en offrant aux industriels de l'électronique américains et asiatiques une tête de pont pour le marché unique européen – généreuses subventions à l'appui –, la Scottish Enterprise, l'organisme responsable du développement industriel, a négligé la création d'une industrie de haute technologie indigène. Résultat, le tissu industriel de la Silicon Glen est constitué d'entreprises étrangères qui peuvent décider de se désengager aussi vite qu'elles se sont installées. En particulier les firmes américaines, qui réalisent 80 % de la production électronique et pour qui les licenciements ne sont pas vécus comme des échecs.

Pour tenter de remonter la pente, la Scottish Enterprise table désormais sur la spécialisation des activités et sur la formation professionnelle continue des travailleurs de la « vallée du silicium ».

Marc Roche

Pertes importantes de Lucent

L'équipementier en télécommunications américain Lucent Technologies a enregistré une perte nette de 3,7 milliards de dollars (4,1 milliards d'euros) au deuxième trimestre, dont 2,7 milliards de charges exceptionnelles. Les résultats ont été fortement affectés – initialement le groupe tablait sur une charge de 1,2 à 1,6 milliard de dollars – par la faillite de la compagnie de télécoms Winstar et la réévaluation à la baisse d'une partie du portefeuille de participations. Lucent a également indiqué avoir supprimé 2 200 emplois temporaires qui viennent s'ajouter aux 10 000 suppressions déjà annoncées. Sur ces dernières, 2 000 sont déjà acquises, a indiqué Lucent.

Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires pro forma du groupe a baissé de 17 %, à 5,9 milliards de dollars, par rapport à la même période de l'exercice précédent, mais Lucent souligne que, par rapport au trimestre précédent, le chiffre d'affaires a progressé de 36 %.

Le patron de Deutsche Telekom tente de regagner la confiance de la Bourse

BONN

de notre envoyé spécial

Ron Sommer, le président du directoire de Deutsche Telekom, est-il en sursis ? Voilà quelques semaines, les rumeurs de démission de cette figure du monde patronal allemand ont circulé. Cours de Bourse chahuté, stratégie internationale controversée, filiale Internet en difficulté, vive concurrence : ce patron intronisé en 1995 pour conduire la privatisation de l'ancienne administration semblait tout avoir contre lui. Après une année 2000 record, les deux derniers trimestres ont même affiché des pertes : 1 milliard d'euros au quatrième trimestre 2000 et 400 millions d'euros pour les trois premiers mois de 2001.

Au cœur de la tempête, fin mars, le chancelier Schröder en personne a pourtant assuré faire « totalement confiance au directoire, et en particulier (au) président » de la compagnie semi-privatisée, dont l'Etat continue de détenir près de 60 %. Le gouvernement reste néanmoins discret : afin de pouvoir vendre une nouvelle tranche de capital, le ministère des finances espère un redressement du cours. Pour de nombreux experts, un départ de M. Sommer est peu probable, car « sa succession ne serait pas facile, et ne changerait

rien ». Certains voient même dans le récent réaménagement du directoire la volonté de M. Sommer de consolider sa position. D'autres parient sur son remplacement.

Le président de Deutsche Telekom a, quoi qu'il advienne, deux grands chantiers devant lui. D'abord, l'intégration des acquisitions. « En deux ans, Deutsche Telekom a dépensé 60 milliards d'euros en croissance externe », a rappelé Karl-Gerhard Eick, le directeur financier, lors de la conférence annuelle du groupe, mardi 24 avril, à Bonn. Priorité des priorités : la conclusion, d'ici à la fin mai, du rachat de l'opérateur américain de téléphonie mobile VoiceStream. Annoncée en juillet 2000, cette acquisition se heurte à des sénateurs qui voient d'un mauvais œil un opérateur domestique tomber dans l'escarcelle d'un groupe européen semi-public. Deux autorités de contrôle doivent encore donner leur aval. « Nous sommes optimistes », répète M. Sommer, qui a fait du développement mondial un axe majeur, sans rencontrer le succès escompté. L'opération peut encore butter sur une clause selon laquelle les dirigeants de VoiceStream peuvent rejeter l'offre si l'action du groupe allemand est inférieure à 33 euros. Or le titre oscille autour de 28-29 euros...

Deuxième chantier prioritaire : la réduction d'une dette gonflée par l'achat des licences UMTS en Grande-Bretagne et en Allemagne. « L'endettement brut représente 56,4 milliards d'euros, alors que sa réduction avait été l'une des promesses de M. Sommer lors de l'entrée en Bourse », constate Werner Stäblein, analyste à la BHF-Bank. La mise en Bourse de T-Mobil, la filiale de téléphonie mobile, déjà reportée, semble compromise. L'heure est donc aux cessions d'activités non stratégiques, qui ont rapporté plus de 10 milliards d'euros en 2000 et amélioré les bénéfices du groupe (5,9 milliards d'euros). Vente d'une partie du réseau câblé, du parc immobilier, des participations dans l'américain Sprint et l'italien Wind : la cagnotte pourrait atteindre de 10 à 14 milliards d'euros cette année.

Dernière mission : rétablir la confiance dans l'action Telekom, qui a souffert après avoir atteint un record voilà plus d'un an, à 104 euros. En février, la réévaluation à la baisse des actifs immobiliers, entraînant la réduction du bénéfice 2000, a renforcé la défiance. Des petits porteurs ont porté plainte auprès du parquet de Bonn, en mars, accusant la direction de les avoir trompés.

Philippe Ricard

Les grands pays européens ont vu leur compétitivité diminuer en 2000

Une étude classe la France au 25^e rang mondial

LA COMPÉTITION économique entre les pays est en train de changer de visage, à en croire Stéphane Garelli. Ce professeur d'économie à l'Institut international du management de Lausanne (IMD), qui mesure depuis treize ans les pouvoirs d'attraction de chaque pays et leur capacité à donner un environnement favorable aux entreprises, perçoit une nette évolution. Après l'ère des nations très exportatrices dominée par le Japon, l'Allemagne ou la Corée du Sud, puis l'époque des pays capables d'attirer des investisseurs comme la France ou la Grande-Bretagne, la concurrence, selon lui, va se porter sur les hommes : « La guerre mondiale des cerveaux est lancée. Dans une économie de la connaissance et des nouvelles technologies, les pays gagnants seront ceux qui arriveront à attirer les talents. Les États-Unis donnent le ton de cette évolution. »

Ces changements, à l'œuvre depuis dix-huit mois, ne sont pas encore très perceptibles dans le classement annuel sur la compétitivité des pays publié, mercredi 25 avril, par l'IMD. Une nouvelle fois, les États-Unis se classent au premier rang, suivis par les pays asiatiques – Singapour (2^e), Hong-Kong (6^e) pour leur capacité à attirer des entreprises. Les petits pays européens très marqués par les nouvelles technologies et les flux financiers suivent, à l'image de la Finlande (3^e), du Luxembourg (4^e), des Pays-Bas (5^e) ou de l'Irlande (7^e).

Ce classement établi à partir de près de 300 critères allant des taux de croissance au taux de chômage, en passant par l'éducation, les infrastructures ou la fiscalité, se situe dans un contexte un peu particulier. « 2000 a été une année d'exubérance économique », reconnaît l'IMD. Les marchés financiers ont explosé, atteignant jusqu'à 30 000 milliards de dollars en mai 2000. Depuis, ils ont détruit 4 500 milliards de dollars en neuf mois. La fièvre des nouvelles technologies, qui a si largement soutenu la croissance de la Finlande ou de l'Irlande comme des pays asiati-

ques, est retombée. « 2001 pourrait être une gueule de bois économique », avance l'institut suisse.

Face à ces forts mouvements économiques, les pays du socle européen paraissent ternes. Ils n'ont pas profité autant que d'autres de la forte croissance mondiale. Alors que les États-Unis affichaient un solide taux de 5 %, ils obtenaient, en moyenne, un petit 3 %. Ce manque d'élan pèse sur l'attractivité de l'Europe. Tous les grands pays du Vieux Continent stagnent ou sont en recul dans le classement. Première puissance économique européenne, l'Allemagne ne se place qu'au douzième rang, suivie par la Grande-Bretagne (19^e) et l'Espagne (23^e).

EN REcul DE TROIS PLACES

Bien qu'ayant enregistré une croissance plus forte que ses partenaires, la France n'arrive qu'au 25^e rang, en recul de trois places par rapport au classement 2000. « Il y a un paradoxe français », dit M. Garelli. Aux yeux des entreprises, la France se place au tout premier plan pour les investissements à l'étranger, les exportations dans les services, la productivité des salariés, leur formation, le niveau scientifique, les infrastructures ou le système bancaire. Tous ces atouts semblent balayés par d'autres faiblesses structurelles. La France est au dernier rang pour les charges sociales, les régulations sociales, les charges fiscales, le temps de travail ou son état d'esprit à l'égard de la mondialisation. « Il existe une différence entre la perception et la réalité. Les entreprises en France peuvent, comme dans les autres pays, licencier ou embaucher. Mais les crises épidémiques comme Danone avec les jeux de rôle entre le pouvoir et le patronat nourrissent la caricature et confortent les groupes dans leur jugement », explique M. Garelli. Jusqu'à présent, cela n'a pas dissuadé les entreprises de s'installer en France. Mais, dans le nouveau paysage de concurrence qui s'esquisse, ces éléments pourraient finir par peser.

Martine Orange

IBM achète 1 milliard de dollars une nouvelle base de données

IBM a annoncé, mardi 24 avril, qu'il rachèterait pour 1 milliard de dollars en numéraire l'activité bases de données d'Informix Corp., marquant ainsi un point dans son combat contre le groupe de logiciels Oracle Corp. Informix cède ainsi à IBM l'un des systèmes de bases de données les plus performants du marché, utilisé par plus de 100 000 grandes entreprises, comme les opérateurs téléphoniques Verizon Communications et Deutsche Telekom. IBM et Oracle sont les deux principaux fabricants de ce type de logiciels utilisés par les entreprises pour gérer de grandes quantités d'informations. Informix, qui a été un concurrent d'Oracle, est en difficulté depuis le milieu des années 1990.

Ce rachat, qui devrait être finalisé au troisième trimestre, est le plus important de la branche logiciels d'IBM depuis la reprise de Lotus en 1995. La part de marché d'IBM dans les logiciels de bases de données, fonctionnant d'après les systèmes Unix et Windows, sera presque doublée, à environ 20 %, a dit Steve Mills, responsable des logiciels chez IBM.

Carlton et Granada rapprochent ONdigital et ITV

LES DEUX GROUPES britanniques de communication Carlton et Granada ont annoncé, mercredi 25 avril, un rapprochement de leur société conjointe, le bouquet de chaînes numériques hertziennes ONdigital, et d'ITV, le principal réseau de télévision privé anglais, qu'ils détiennent en commun. ONdigital sera baptisé ITV Digital et ITV.com pour ses activités en ligne. Il s'agit d'une restructuration majeure dans la télévision payante en Grande-Bretagne, décidée en raison des résultats très décevants de ce bouquet. En un an, il a perdu 22 % de ses abonnés, même si le premier trimestre 2001 a inversé la tendance (+ 75 000 abonnés en trois mois pour atteindre 1,09 million fin mars). Lancée en novembre 1998 pour concurrencer l'offre de Rupert Murdoch (BSkyB comptait 5 millions d'abonnés fin 2000), ONdigital visait 2 millions d'abonnés en 2002 pour sortir du rouge. Ces prévisions ont été revues à la baisse et n'espèrent devenir profitables qu'en 2003. – (Bloomberg.)

CHANGEMENT DE NOM

Indocam, filiale de gestion d'actifs du Groupe Crédit Agricole, change de nom et devient : **CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT**

Le 24 avril dernier, les actionnaires d'Indocam se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et ont choisi de modifier la dénomination de leur société qui devient, à compter de cette date, **Crédit Agricole Asset Management**.

Ce nouveau nom, exprime clairement le métier et l'ancrage de Crédit Agricole Asset Management dans un Groupe qui a fait de la gestion d'actifs l'une de ses priorités de développement pour les années à venir.

La notoriété de la marque Crédit Agricole va permettre d'accroître la visibilité de l'entreprise auprès de ses clientèles françaises autant qu'internationales ainsi que de ses différents partenaires.

 **CRÉDIT AGRICOLE**
ASSET MANAGEMENT

INVESTISSEZ DANS LA QUALITÉ

L'ALLEMAGNE

www.invest-in-germany.com

Le site Internet sur l'Allemagne en tant que plate-forme commerciale

France Télévision veut renforcer les relations avec les téléspectateurs

Lors de la conférence internationale des médiateurs, Marc Tessier, PDG des chaînes publiques, a expliqué comment il envisage de mieux prendre en compte les doléances du public : renforcement de la déontologie, transparence accrue, baromètres de satisfaction

POUR FRANCE TÉLÉVISION, les relations avec les téléspectateurs sont partie intégrante de ses missions et de sa politique de communication. Son PDG, Marc Tessier, a profité de la conférence internationale des médiateurs de presse et d'audiovisuel, réunie du 22 au 25 avril à Paris, pour expliquer et détailler certaines des mesures qu'il prépare dans ce domaine.

L'actuel PDG des chaînes publiques poursuit et peaufine la politique mise en place par son prédécesseur, Xavier Gouyou Beauchamps. Celui-ci avait en février 1998, à la demande de Catherine Trautmann, alors ministre de la culture et de la communication, désigné deux journalistes comme médiateurs à France 2 et à France 3. Leur secteur d'intervention était limité à l'information. Un peu plus tard, Geneviève Guichenev, ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), avait été nommée pour traiter le reste des programmes des deux chaînes. En revanche, personne pour l'instant n'occupe cette fonction à La Cinquième.

Les médiateurs reçoivent les doléances et les remarques des téléspectateurs. Sur France 2, lors

d'un rendez-vous hebdomadaire, le samedi après le journal de 13 heures, Didier Epelbaum, qui a inauguré la fonction, et son successeur Jean-Claude Allanic, évoquent un ou plusieurs sujets. Ils reconnaissent parfois des erreurs et des inexactitudes ; plus souvent, ils s'efforcent d'expliquer les conditions de fabrication des journaux et des magazines. Cette fonction ingrate suscite quelques grincements de dents dans les rédactions.

Selon le PDG de France Télévi-

sion, il est nécessaire de renforcer cette fonction de « médiation » auprès des téléspectateurs pour faciliter l'expression de leurs points de vue.

UNE « CHARTE D'ANTENNE »

« Le téléspectateur moyen n'existe pas. Il faut reconnaître la pluralité des opinions qui veulent être entendues, estime Marc Tessier. On n'y répondra pas seulement par des programmes ethniques et communautaires. L'augmentation des motifs de

plaintes est une réalité de plus en plus complexe à gérer ». A propos des forums sur Internet qui, progressivement, remplacent le traditionnel courrier des lecteurs, Marc Tessier précise : « Si on n'y répond pas [à cette demande], nous serons considérés au mieux comme archaïques. Au pire, nous apparaîtrons fermés à la mission d'ouverture sociale qui fait partie des obligations de service public ».

Deux documents sont en cours d'élaboration dans les bureaux de France Télévision. Les moutures définitives devraient être achevées avant l'été et ces textes s'appliqueraient dans les trois chaînes du groupe. Le premier est une « charte d'antenne », qui comporte deux volets. L'un, destiné aux collaborateurs des chaînes, est à contenu déontologique : il traite des pratiques professionnelles et des règles à respecter dans les domaines des programmes et de l'information. L'autre volet, qui est actuellement en discussion à l'intérieur de chaque chaîne, concerne le grand public et s'inspire d'un document qui existe déjà à la BBC. Il s'agit d'une sorte « d'engagement de transparence » par lequel les res-

ponsables des chaînes s'engagent vis à vis des téléspectateurs. Cela peut par exemple concerner la diffusion de certaines catégories d'émissions (documentaires, fictions, etc.) à certaines heures, de préférence de grande écoute.

ÉCHAPPER À L'AUDIMAT

Le second document concerne les relations de France Télévision avec l'Etat-actionnaire. Comme il l'avait déjà annoncé dans *Le Monde* (13 septembre 2000), Marc Tessier souhaite que les contrats d'objectifs et de moyens, qui devraient être signés avec l'Etat d'ici l'été, prévoient la création de baromètres spécifiques, permettant de mesurer le degré de satisfaction des programmes à la fois auprès de l'ensemble des téléspectateurs mais aussi auprès des types de publics auxquels ils sont destinés. Un tel système permettrait à la télévision publique d'échapper à la dictature de l'Audimat et de mesurer différemment la manière dont elle remplit son rôle auprès des différentes catégories de téléspectateurs et de citoyens auxquels elle s'adresse.

Par ailleurs, Marc Tessier a annoncé le renforcement des

moyens alloués aux trois médias actuels, qui seront associés dans une structure commune chargée de « mettre en forme et de restituer la pensée des téléspectateurs, qui doivent avoir le sentiment d'avoir été entendus », précise le PDG de France Télévision. Il va demander aux directeurs des chaînes de leur réserver des temps d'antenne supplémentaire.

Devant les médiateurs de la presse internationale, Dominique Baudis, président du CSA, a estimé, lui aussi, que « la médiation avec le public est totalement nécessaire ». Evoquant avec humour le fait que l'organisme de régulation reçoit encore du courrier adressé à « M. le Président de l'ORTF », il pense que cette démarche est nécessaire pour faire œuvre de pédagogie sur les rôles et les responsabilités des différents intervenants du secteur audiovisuel. Bien que cette fonction ne soit pas inscrite dans les missions du CSA, M. Baudis envisage de la développer pour « faciliter la circulation de l'information entre le public et les chaînes. »

Françoise Chirot et Michel Delberghe

La fonction émotive de l'image dérange sans être remise en cause

LES MÉDIATEURS réunis en conférence annuelle ont travaillé, lundi 23 avril, sur une image qui a fait le tour du monde : celle de l'enfant palestinien Mohamad El Dirah, tué le 30 septembre 2000 dans les bras de son père à Gaza, devant un camp retranché israélien. Cette image télévisée, devenue une photo publiée par les quotidiens du monde entier, avait provoqué émotion et indignation. Le cameraman et journaliste de France 2 Talal Abu Rhamed est venu expliquer dans quelles conditions il a filmé la scène. Si ce dernier, s'appuyant sur son expérience – « Je suis palestinien mais je suis d'abord journaliste depuis quarante ans » –, est convaincu qu'il s'agit d'une balle israélienne qui a tué Mohamad, une enquête est toujours en cours en Israël.

FAUT-IL MONTRER ?

Le médiateur de France 2 affirme avoir reçu « 2 000 mails et lettres, d'abord émotionnels. Beaucoup dénonçaient "un scoop malsain et voyeuriste" diffusé à l'heure du dîner sans avoir prévenu les téléspectateurs de la nature des images ». Ce dernier a répondu que « les images qui montrent l'instant où l'enfant est touché n'ont pas

été diffusées et que le reportage a été gratuitement mis à la disposition des autres chaînes ».

Le médiateur de France 2 a ensuite essuyé des critiques politiques. La chaîne se serait laissée gagner par l'émotion, au risque d'entraîner un regain d'antisémitisme en France. « Ce sont les événements, pas les images, qui peuvent renforcer l'antisémitisme », avait alors réagi Charles Enderlin, correspondant de France 2 à Jérusalem. Selon le médiateur de France 2, qui a, dans ses émissions, donné la parole aux deux camps, « on ne peut pas diffuser des images de cette nature en se contentant de dire qu'elles sont difficiles. Il aurait fallu insister sur leur contexte. »

Des questions complexes, sans que l'assistance ait vraiment les clés pour répondre, ont été effleurées par les médiateurs, qui n'ont curieusement pas rapproché ces images de celles survenues dix jours plus tard montrant deux soldats israéliens lynchés à Ramallah : fallait-il les montrer et dans quelles conditions ? La présence des caméras suscite-t-elle la violence dans les territoires occupés ? Une information existe-t-elle sans caméra ?

Michel Guerrin

Audiovisuel : la règle des 49 % sera assouplie avant l'été

LE GOUVERNEMENT devait décider, mercredi 25 avril, en conseil des ministres, d'assouplir la règle qui limite à 49 % la part d'un actionnaire dans le capital d'une chaîne diffusée en numérique hertzien. Pour être voté avant l'été, ce texte sera intégré dans un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel (*Le Monde* du 27 mars).

La règle des 49 % ne devrait pas être supprimée, mais son application restreinte aux seules chaînes dont l'audience moyenne annuelle sera supérieure à 3 % de l'audience totale des télévisions. En deçà de cette limite, un opérateur pourra contrôler la totalité du capital d'une chaîne ou des droits de vote. Les conditions du contrôle de ces parts d'audience, effectué par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), seront fixées par décret. Les chaînes qui dépasseront ce seuil auront moins d'un an pour régulariser leur situation. Le numérique hertzien doit être lancé à la fin 2002.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : la Fédération internationale de football (FIFA) « pousse Vivendi Universal » à reprendre la société de marketing sportif ISMM-ISL, au bord de la faillite, a déclaré Pierre Lescure, président du directoire de Groupe Canal+, lors de l'assemblée générale des actionnaires de Vivendi Universal, mardi 24 avril. Cependant, Canal+ ne s'intéressera à ISL qu'au terme d'une étude « de quelques semaines » qui permettra d'évaluer la valeur de la société, a ajouté M. Lescure.

■ **La Fédération internationale automobile (FIA) a confirmé, mardi, la cession des droits commerciaux** du championnat du monde de formule 1 à la société Slec, pour un montant de 342,8 millions d'euros. La Slec, contrôlée par l'allemand Kirch, a acquis ces droits, qui comprennent la télévision, pour cent ans, à compter de 2011.

■ **Bibiane Godfroid a été nommée présidente et administratrice déléguée de Canal+ Belgique** lors d'un conseil d'administration de la chaîne, mardi. M^{me} Godfroid cumulera ces fonctions avec celle de directrice générale adjointe du groupe Canal+.

Seul son prix
pourrait être une erreur
d'impression.



Toute la technologie hp deskjet 980c pour moins de 2 000 F TTC :

- ultra rapide avec son microprocesseur intégré
- détection automatique du type de papier utilisé
- impression recto-verso en série
- qualité d'impression photo avec la technologie PhotoRet III

1 990 F TTC*



www.france.hp.com

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **FORD : le groupe automobile américain** a annoncé, mercredi 25 avril, la constitution d'une co-entreprise de 98 millions de dollars (109,9 millions d'euros) avec Chongqing Changan Automobile, la filiale cotée en Bourse du troisième constructeur automobile chinois.

● **FRAMATOME : quatre syndicats** ont dénoncé, mardi, « l'enclenchement d'un plan social » concernant 225 personnes, à compter du 10 mai, dans l'établissement de Courbevoie-La Défense (branche nucléaire). Ce plan a été annoncé par la direction au cours d'un comité central d'entreprise.

● **AKZO NOBEL : le groupe chimique et pharmaceutique néerlandais** a annoncé, mardi, le rachat par sa filiale Diosynth du groupe américain Covance Biotechnology Services (CBSI), spécialisé dans la biopharmacie, pour un montant de 210 millions d'euros.

● **DEGUSSA : le groupe allemand**, qui souhaite se recentrer sur les spécialités chimiques, a annoncé, mardi, la vente d'une de ses filiales, DMC2, pour 1,2 milliard d'euros à la société américaine OM Group.

● **BAYER : le chimiste allemand a annoncé**, mardi, rechercher un acquéreur pour ses activités fibres dont les ventes annuelles s'élèvent à 250 millions d'euros et emploient 1 000 personnes en Allemagne et aux Etats-Unis.

● **HEINZ : le plus grand fabricant mondial de sauces tomates** a acheté, lundi, le groupe français Comexo. Il est sur le point d'acquiescer l'entreprise de Singapour, Sinsin Food Industries.

SERVICES

● **EMI : le groupe britannique d'édition musicale** serait sur le point de mettre un terme aux négociations en vue de sa fusion avec l'allemand Bertelsmann, affirme, mercredi, le quotidien *Daily Telegraph*. En réaction, le groupe allemand a déclaré, mercredi, à l'AFP être « optimiste et décidé à ce que la fusion soit réalisée ». Selon un analyste, le groupe allemand souhaiterait

obtenir le contrôle de la nouvelle entité.

● **QUICK : le groupe de restauration belge GIB** qui contrôle 57,9 % de Quick a indiqué, mardi 24 avril, « être en contact avec des opérateurs » mais a démenti être en « négociation ». Le même jour, *Le Figaro* affirmait que Quick cherchait un repreneur et que Virgin était sur les rangs.

● **WANADOO : la filiale Internet de France Télécom**, dont le chiffre d'affaires (314,1 millions d'euros) au premier trimestre est en recul de 10,5 %, a annoncé qu'elle recensait 4,94 millions d'abonnés actifs en incluant ceux du fournisseur d'accès britannique Freeserve.

FINANCES

● **BANQUE DIRECTE : la filiale de BNP Paribas** revendique, en avril, 135 000 comptes, soit deux fois plus qu'il y a dix-huit mois. Banque directe va lancer une nouvelle carte Visa qui inclut une garantie des achats sur Internet.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : il va falloir que « l'Etat paie sous forme de compensation budgétaire »**, a déclaré à l'AFP, mardi, Daniel Bouton, président de la banque française, si la proposition de loi instaurant la gratuité des chèques, votée mardi en première lecture, est définitivement adoptée. « C'est une atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie » a-t-il poursuivi.

● **CDC IXIS : la banque d'investissement de la Caisse des dépôts** et consignations (CDC) a annoncé, mardi, le lancement de CIFG (CDC Ixis Financial Guaranty), une filiale spécialisée dans le rehaussement de crédit, pour un investissement total de 500 millions de dollars (540 millions d'euros).

RÉSULTATS

● **GENSET : la société française de biotechnologies** a enregistré une perte nette de 17,57 millions d'euros au cours du premier trimestre de son exercice 2001, soit plus du double des 7,7 millions d'euros de perte de la même période en 1999. Son chiffre d'affaires a baissé de 37 %.

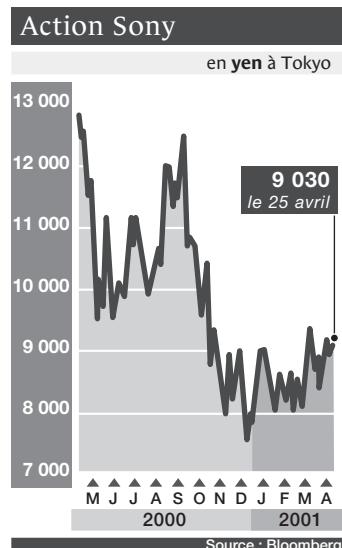
● **CAISSES D'ÉPARGNE : les Caisse d'épargne** ont enregistré en 2000 un bénéfice net comptable de 687 millions d'euros, en hausse de 18,2 % sur les 581,3 millions d'euros réalisés en 1999.

VALEUR DU JOUR

Début d'année difficile pour Sony

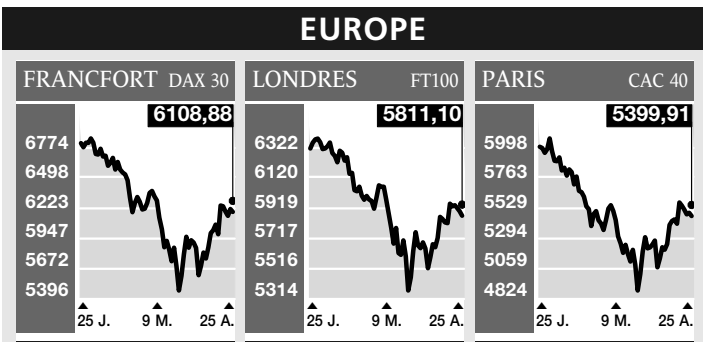
SONY devrait enregistrer une perte au quatrième trimestre de son exercice 2000-2001, qui s'est achevé le 31 mars. Le géant japonais de l'électronique grand public pourrait annoncer, vendredi 27 avril, selon les analystes, un déficit de l'ordre de 940 millions de yens (8,6 millions d'euros) de janvier à mars. Lors des trois trimestres précédents, le groupe aurait dégagé environ 1,2 milliard de yens de profits (10,9 millions d'euros).

Le début de l'année a été marqué au Japon et aux Etats-Unis par un accès de faiblesse de la demande, notamment pour les téléphones mobiles et les ordinateurs portables, qui a pesé sur les comptes du groupe nippon. Au cours des neuf premiers mois de son exercice, les bénéfices tirés de la vente des produits électroniques avaient permis à Sony de compenser les pertes enregistrées dans les consoles de jeu. Le développement et de lancement de la Playstation 2 et de nouveaux logiciels de jeu ont été très coûteux et n'ont pas été amortis par la vente dans le monde, en un an, de dix millions de consoles. « Sony est l'une des nombreuses entreprises japonaises à avoir connu un quatrième trimestre vraiment difficile, du fait de la baisse des prix des produits électroniques », souligne Alan Bell, analyste du Crédit suisse First Boston, à l'agence Bloomberg. Contrairement aux espoirs de la Bourse de Tokyo et du président de Sony, Nobuyuki



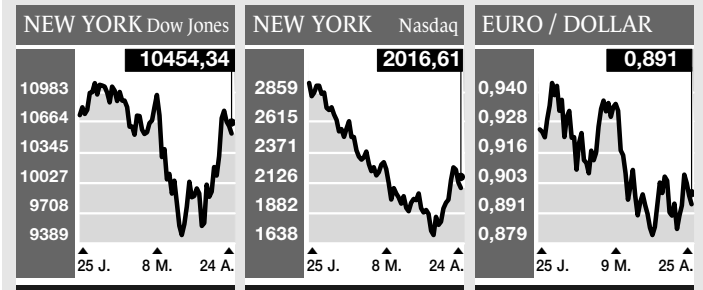
Idei, le groupe n'a pas été épargné par le « trou d'air » qu'ont connu les ventes de produits technologiques. Mais, après avoir perdu plus de 40 % de sa valeur lors des six derniers mois de 2000, l'action Sony a regagné 20 % depuis le début de l'année. Les investisseurs croient dans la stratégie du groupe japonais, qui multiplie les alliances afin d'être au cœur de la convergence entre l'informatique, la vidéo, les télécommunications et la musique. Sony a annoncé, à la fois, depuis le début du mois, une alliance avec le français Vivendi Universal et le portail américain Yahoo ! pour vendre en ligne de la musique, et la création d'une filiale commune avec le suédois Ericsson pour marier leurs activités de téléphonie mobile.

E. L. (avec Bloomberg)



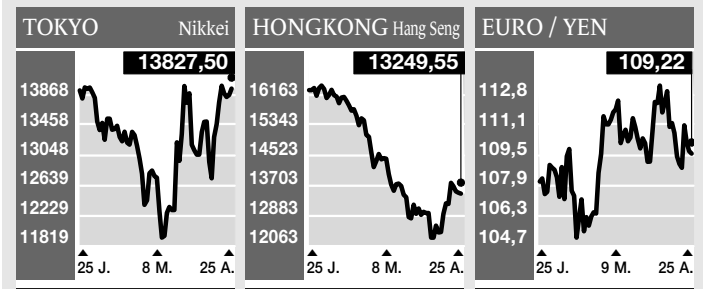
Europe 9h57	Indices sélection	cours 25/04	Var. % 24/04	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4353,19	-0,44	-8,78
EUROPE	STOXX 50	4145,48	-0,48	-9,03
EUROPE	EURO STOXX 324	360,10	-0,47	-8,09
EUROPE	STOXX 653	330,90	-0,42	-8,03
PARIS	CAC 40	5399,91	-0,45	-8,88
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3682,79	-0,40	-8,45
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	573,51	-0,44	-10,05
BRUXELLES	BEL 20	2794,41	-0,32	-7,61
FRANCFORT	DAX 30	6108,88	-0,26	-5,05
LONDRES	FTSE 100	5811,10	-0,50	-6,61
MADRID	STOCK EXCHANGE	9359,20	-0,63	2,74
MILAN	MITEL 30	39872,00	-0,38	-8,80
ZURICH	SPI	7234,50	-0,48	-11,07

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 24/04	Var. % 23/04	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10454,34	-0,74	-3,08
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1209,47	-1,22	-8,39
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2016,61	-2,07	-18,37
TORONTO	TSE INDEX	7891,67	-0,48	-11,66
SAO PAULO	BOVESPA	14068	-7,81
MEXICO	BOLSA	324,11	-0,26	2,57
BUENOS AIRES	MERVAL	420,32	2,13	0,85
SANTIAGO	IPSA GENERAL	98,91	-0,55	3,03
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7373,37	-0,08	8,03

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 25/04	Var. % 24/04	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13827,50	0,61	0,30
HONGKONG	HANG SENG	13249,55	-0,19	-12,23
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1683,76	-0,14	-12,62
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	71,01	2,07	12,09
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3241,50	2,75
BANGKOK	SET	20,12	-0,45	8
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3576,54	-0,37	-9,96
WELLINGTON	NZSE-40	2094,24	0,04	10,13

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 baissait de 0,30 %, mercredi 25 avril dans les premiers échanges, à 5 407,99 points. L'indice des valeurs vedettes de la place parisienne avait terminé, mardi, en hausse de 0,51 %, à 5 424,43 points.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort était quasiment stable à l'ouverture, mercredi, le DAX cédant 0,01 % dans les tout premiers échanges, pour s'établir à 6 124,21 points. La veille, le DAX avait terminé en hausse de 1,21 %, à 6 124,57 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIÉ des cent principales valeurs perdait 0,51 % mercredi, reculant de 29,6 points, à 5 810,7 points. Le Footsie avait terminé, la veille, en repli de 31 points (-0,53 %), à 5 840,3 points.

TOKYO

LE NIKKEI a terminé en hausse de 84,32 points, à 13 827,50 points, mercredi, soit un gain de 0,61 %. L'indice TOPIX, à la composition plus large, a gagné 13,40 points, à 1 341,40 points (+1,01 %). La Bourse de Tokyo a été favorisée par la bonne tenue de valeurs de l'ancienne économie, dans l'attente de la constitution du nouveau gouvernement japonais. Le futur premier ministre, Junichiro Koizumi, qui s'est engagé à des réformes structurelles, doit constituer son gouvernement jeudi 26 avril.

NEW YORK

L'INDICE COMPOSITE Nasdaq, riche en valeurs technologiques, a perdu, mardi 24 avril, 2,07 %, soit 42,71 points, à 2 016,61 points. Certaines valeurs technologiques étaient en forte baisse, à l'image de Compaq, qui a laissé sa place de numéro un mondial des PC à Dell, et qui perdait 15,25 %, à 17,50 dollars. De même, Intel reculait de 3,89 %, à 29,14 dollars. Le Dow Jones, qui reflète l'évolution des trente valeurs vedettes de Wall Street, a reculé de 0,74 %, soit 77,89 points, à 10 454,34 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui indique le cours d'un plus grand nombre d'entreprises, abandonnait 14,89 points (-1,22 %), à 1 209,47 points. Les consommateurs américains commencent à s'inquiéter des tendances au repli de l'emploi.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens se tendait très légèrement mercredi 25 avril en début de matinée. L'obligation assimilable du Trésor (OAT) française à 10 ans s'inscrivait à 5,084 %. Son homologue, le Bund allemand, s'affichait à 4,948 %.

MONNAIES

L'EURO restait, mercredi matin lors des premiers échanges, sous le seuil des 0,90 dollar, à 0,8943 dollar, tandis que le yen continuait à se raffermir face à la devise américaine, à 122,15 yens pour un dollar.

ÉCONOMIE

Le moral des consommateurs américains en chute libre

L'INDICE de confiance des consommateurs américains s'est établi à 109,2 en avril, contre un chiffre révisé à la baisse de 116,9 (117 en première estimation) en mars, a annoncé mardi 24 avril, le Conference Board. Cette chute de la confiance est plus importante que ce qui était anticipé. En effet, les économistes, interrogés par Reuters, prévoyaient une baisse de cet indicateur à 112.

Ce nouvel indicateur pessimiste renforce le sentiment que la récession américaine pourrait être plus grave que prévu, mais il a eu peu d'impact sur la parité entre le dollar et l'euro, les marchés redoutant un nouveau statu quo de la Banque centrale européenne, jeudi. Grâce aux baisses des taux d'intérêt décidées par la Fed, la banque centrale américaine, « un bon degré de probabilité » existe néanmoins que la croissance américaine rebondisse au second semestre, estime Horst Köhler, directeur général du Fonds monétaire international, cité par l'agence Reuters (lire page 2).

■ **ZONE EURO : la commission européenne a revu à la baisse** ses prévisions de croissance économique dans la zone euro en 2001, et anticipe désormais une progression de 2,8 %, au lieu de 3,2 %, rapporte, mardi, le quotidien allemand *Börse Zeitung*. Pour 2002, la Commission s'attend à une croissance de 2,9 %. L'inflation de la zone euro devrait atteindre 2,1 % en 2001. « La commission prend pour acquis que la Banque centrale européenne baissera légèrement ses taux », ajoute le journal financier. Les prévisions officielles doivent être annoncées mercredi.

■ **La zone euro a accusé en février un déficit de 1 milliard d'euros de sa balance commerciale**, selon des chiffres provisoires, contre un déficit de 0,3 milliard en février 2000, indique Eurostat. Le déficit commercial de janvier a été révisé à 6,2 milliards d'euros contre 7,4 milliards en première évaluation.

■ **FMI-BCE : un rebond mondial de la croissance** est possible si les politiques adéquates sont poursuivies, surtout en Europe, estime Horst Köhler, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qui « apprécierait » une baisse des taux directeurs européens.

■ **ALLEMAGNE : la croissance allemande devrait être, cette année, de 2,2 %** et le pourcentage de son déficit budgétaire par rapport à son produit intérieur brut de 1,7 %, au-dessus de son engagement de 1,5 %, rapporte également le *Börse Zeitung*. Le gouvernement allemand n'a pas modifié sa prévision de croissance de 2,75 % en 2001, mais le chancelier Gerhard Schröder a reconnu, dimanche, qu'elle ne serait pas atteinte.

■ **Les prix de détail ont augmenté de 0,3 %** dans le Land de Hesse en avril, soit 2,5 % sur un an, a annoncé, mardi, l'Office de la statistique régionale. Selon Franz-Christoph Zeidler, membre du conseil de la Bundesbank, la hausse des prix de détail en avril en Allemagne ne justifie pas d'assouplissement monétaire.

■ **FRANCE : la consommation des ménages en produits manufacturés** a bondi de 1,3 %, en mars, à 110,95 milliards de francs, après un fléchissement de 0,1 % en février.

■ **JAPON : le gouvernement japonais a revu à la baisse, de 0,8 % à 0,7 %**, son estimation de croissance économique pour le dernier trimestre 2000. Le gouvernement a donné pour principale raison une réduction de l'excédent commercial, dû au ralentissement américain.

■ **La production de véhicules au Japon a diminué de 5,8 %** en mars, à 960 260 unités, annonce, mercredi 25 avril, la Fédération des constructeurs automobiles. Les exportations auraient légèrement reculé.

■ **Le conseil de la Banque du Japon (BoJ) a décidé à l'unanimité** de ne pas modifier sa politique monétaire expansive, a annoncé, mercredi, la banque centrale.

■ **ARGENTINE : une commission parlementaire a recommandé, mardi, le remplacement du président de la Banque centrale, Pedro Pou**, par quatre voix contre une, affirme l'agence Reuters, en citant une source gouvernementale. M. Pou est accusé d'avoir fermé les yeux sur le blanchiment d'argent au sein du système bancaire argentin. Le président Fernando De la Rúa pourrait le remplacer par Roque MacCarone, un ancien secrétaire aux finances et ancien directeur de la Banco Nacion.

■ **CHINE/PÉTROLE : Pékin a informé, mardi, l'agence internationale de l'énergie** de sa décision de mettre en place, pour la première fois, des stocks pétroliers stratégiques. Cette décision fait partie du X^e plan quinquennal, qui vient d'être adopté.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,97660
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	6,12607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	24/04
COURONNE DANOISE.....	7,4632
COUR. NORVÉGIENNE.....	8,1470
COUR. SUÉDOISE.....	9,1660
NOUVEAU TCHÈQUE.....	34,4570
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,7823
DOLLAR CANADIEN.....	1,3896
DOLLAR HONGKONG.....	6,9981
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,2044
FORINT HONGROIS.....	267,1700
LEU ROUMAIN.....	25149
ZLOTY POLONAIS.....	3,6233

Cours de change croisés

25/04 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,81673	0,89195	0,13599	1,43350	0,58256
YEN.....	122,44000	109,22000	16,64500	175,51000	71,29500
EURO.....	1,12114	0,91558	0,15245	1,60685	0,65310
FRANC.....	7,35335	6,00615	6,55957	10,54100	4,28355
LIVRE.....	0,69759	0,56975	0,62235	0,09485	0,40640
FRANC SUISSE.....	1,71655	1,40185	1,53105	0,23340	2,46050

Taux d'intérêt (%)

Taux 24/04	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	5,23	4,70	5,12	5,63
ALLEMAGNE.....	4,79	4,78	4,96	5,52
GDE-BRETAG.....	4,97	5,28	5,01	4,82
ITALIE.....	4,79	4,75	5,36	5,96
JAPON.....	0,07	0,41	1,32	2,27
ÉTATS-UNIS.....	4,34	3,81	5,20	5,75
SUISSE.....	2,62	3,01	3,46	4,16
PAYS-BAS.....	4,74	4,75	5,12	5,58

Matières premières

En dollars	Cours 24/04	Var. % 23/04
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS.....	1677	-0,42
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1515	-0,53
PLOMB 3 MOIS.....	485,50	-0,72
ÉTAIN 3 MOIS.....	4980	-0,30
ZINC 3 MOIS.....	975,50	-0,36
NICKEL 3 MOIS.....	6240	-0,56
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME.....	4,48	+1,24
PLATINE A TERME.....	156875,50	-0,60
GRAINES DÉNÉRÉES		
BLÉ (CHICAGO).....	265	+0,47
MAIS (CHICAGO).....	195	+0,26
SOJA TOURTEAU (CHG.)	153
SAFTS		
CAOCHA (NEW YORK).....	1017	-1,07
CAFÉ (LONDRES).....
SUCRE BL. (LONDRES).....

Matif

Cours 9h57	Volume 25/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	16563	88,85	88,70
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 24/04	Var. % 23/04
------------	-------------	--------------

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action SAirGroup, maison mère de Swissair, était en hausse mercredi 25 avril, à l'ouverture de la Bourse suisse, gagnant 1,75 %, à 111,25 francs suisses. L'assemblée générale annuelle de SAirGroup devait se tenir, mercredi après-midi, et attirer plus de 10 000 actionnaires.

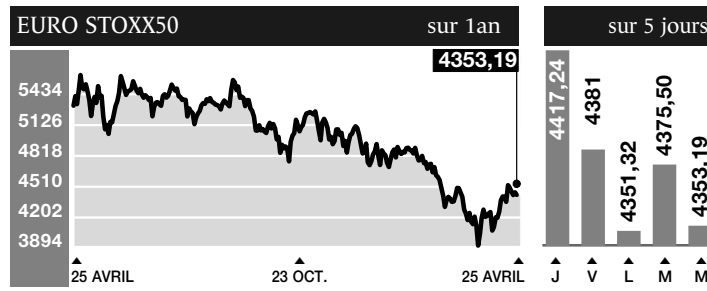
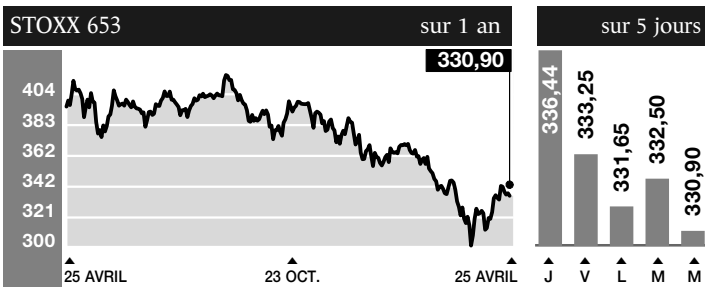
● Le titre Deutsche Telekom a clôturé la séance de mardi, à Francfort, en hausse de 1,39 %, à 29,20 euros, après la publication en ligne, par le groupe, de ses résultats avec les attentes des analystes (lire page 18).

● L'action de l'assureur allemand Allianz progressait de 2,7 %, à 306,2 euros, mardi. La plupart des valeurs d'assurance étaient en pro-

gression après que les analystes d'ABN-Amro ont recommandé d'ajouter ces valeurs aux portefeuilles de leurs clients.

● La valeur du holding pétrolier ENI gagnait 2,75 % en clôture, mardi, à Milan, à 6,67 euros. Le titre a atteint en séance son plus haut niveau historique, à 7,69 euros. Ce mouvement s'explique par la perspective de bons résultats dans le secteur et par les cours toujours soutenus du brut.

● L'action du groupe Reuters, qui a annoncé une hausse de 17 % de son chiffre d'affaires, à 970 millions de livres (1,565 milliard d'euros) au premier trimestre, a fini en recul de 7,6 %, cédant 65 pence, à 910 pence.



RICHEMONT UNITS	CH	2802,64	- 0,74
ROY.PHILIPS ELE	NL*	32,20	- 0,46
RYANAIR HLDGS	IE	10,95	+ 0,46
SAIRGROUP N	CH	76,23	+ 6,39
SAS DANMARK A/S	DK	11,86
SEB	FR*	61,35	- 1,05
SODEXHO ALLIANC	FR*	53,05	+ 0,09
TELE PIZZA	ES*	2,54	- 0,39
THE SWATCH GRP	CH	1239,37	- 1,35
THE SWATCH GRP	CH	260,76	- 1,24
THOMSON MULTIME	PA	42	- 1,57
J D WETHERSPOON	GB	6,13	+ 0,26
WILSON BOWDEN	GB	11,75
WM-DATA -B	SE	4,15
WOLFORD AG	AT*	17
WWWV UK UNITS	IR*	1,19
► DJ E STOXX CYC GO P		137,72	- 0,15

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,91	- 1,37
ASSOCIAT BRU F	GB	6,82	- 2,75
BBAG OE BRAU-BE	AT*	42,90
BRAU-UNION	AT*	42,97	- 0,09
CADBURY SCHWEPP	GB	7,09	+ 0,45
CARLSBERG -B	DK	49,98	- 0,27
CARLSBERG AS -A	DK	48,91
COCA COLA HBC	GR	16,20	- 1,22
DELTA HOLDINGS	GR	36,98	- 0,36
DANONE	FR*	139,80	- 0,21
ELAIS OLEAGINOUS	GR	9,82	- 0,20
DIAGEO	GB	11,34	- 1,26
ELI LILLY	US*	22,50
HEINKEIN HLDN	FR*	92,55	- 0,48
HELLENIC SUGAR	GR	13,64	- 0,15
KAMPS	DE*	11,10
KERRY GRP-A	US*	19,87
KONINKLIJKE NUM	NL*	42,70	+ 1,93
MONTEDISON	IT*	2,66	- 1,12
NESTLE N	CH	2291,58	- 0,65
PERMALAT	IT*	1,59	+ 1,27
PERNOD RICARD	FR*	75,50	- 0,72
RANSIO GRP -V	FI*	1,45	- 2,03
SCOTT & NEWCAST	GB	8	+ 0,60
SOUTH AFRICAN B	GB	7,58	+ 0,64
TATE & LYLE	GB	3,66	+ 1,33
TOMKINS	GB	2,47	- 1,28
UNILEVER	NL*	59,70	- 0,67
UNILEVER	GB	7,99	- 2,16
UNIQ	GB	3,56	+ 4,23
WHITBREAD	GB	10,05
► DJ E STOXX F & BV P		233,60	- 0,47

PHARMACIE

ACTELION N	CH	128,91	- 4,02
ALTANA AG	DE*	127,90	+ 1,67
ASTRAZENECA	GB	50,75	- 0,47
AVENTIS	FR*	83,45	+ 1,34
BB BIOTECH	CH	791,78	- 0,33
CELTECH GROUP	GB	18,35	- 1,12
ELAN CORP	IE	34,84	+ 2,77
ESSILOR INTL	FR*	318	- 1,06
FRENIUS MED C	DE*	80	+ 0,25
GAMBRO -A	SE	6,87
GLAXOSMITHKLINE	GB	29,11	+ 1,68
H. LUNDBECK	DK	27,29
NOVARTIS N	CH	1784,45	+ 0,11
NOVO-NORDISK -B	DK	215,73
NYCOMED AMERSHA	GB	7,89	- 1,80
ORION B	FI*	20,01	- 0,05
OXFORD GLYCOSCI	GB	16,84	+ 2,44
PHONAK HLDG N	CH	3468,13	- 3,02
QIAGEN NV	NL*	28,90	+ 2,99
ROCHE HOLDING	CH	8922,08	+ 1,11
ROCHE HOLDING G	CH	8222,09	+ 0,12
SANOFI SYNTHELA	FR*	62,60	+ 2,37
SCHERING AG	DE*	55,85	- 0,18
SERONO -B	CH	911,53	- 0,85
SHIRE PHARMA GR	GB	18,07	+ 1,53
SMITH & NEPHEW	GB	5,20
SSL INTL	GB	7,49	+ 1,97
SULZER AG 100N	CH	613,79	+ 0,43
SYNTHES-STRATEC	CH	675,30	+ 0,39
UCB	BE*	36	- 1,37
WILLIAM DEMANT	DK	35,11	- 2,24
WS ATKINS	GB	12,22
ZELTIA	ES*	11,95	+ 2,58
NOVOZYMES -B	DK	21,84	- 0,61
GALLEN HOLDINGS	GB	14,16	+ 0,34
► DJ E STOXX HEAL		519,67	+ 1,02

BIENS D'EQUIPEMENT

ABB N	CH	75,58	- 2,94
ADECCO N	CH	614,45	- 0,32
AEROPORT DI RO	IT*	9,14
AGGREGO	GB	7,30	- 1,94
SCHERING AG	FR*	32,45	- 0,46
ALTRAN TECHNO	FR*	68,75	+ 0,36
ALUSUISSE GRP N	CH	785,89	- 6,83
ASSA ABLOY-B	SE	17,78	- 0,61
ASSOC BR PORTS	GB	6,46	- 0,98
ATLAS COPCO -A	SE	22,86	- 1,64
ATLAS COPCO -B	SE	22,75
ATTICA ENTRA SA	GR	8,66	- 0,46
BAA	GB	9,93	- 0,64
BBA GROUP PLC	GB	4,31
BOOKHAM TECHNOL	GB	4,49	- 6,67
BTG	GB	18,59
CIR	IT*	1,97	- 1,01
CAPITA GRP	GB	7,38	+ 0,66

25/04 10h09

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	21	- 0,52
BASF AG	DE*	48,40	- 2,81
BMW	DE*	37,20	- 0,80
CONTINENTAL AG	DE*	16,15	- 0,31
DAIMLERCHRYSLER	DE*	55,70	- 0,54
FIAT	IT*	24,05	- 0,50
FIAT PRIV.	IT*	15,46	- 2,15
MICHELIN	FR*	35,90	+ 0,14
PEUGEOT	FR*	314	+ 0,45
PIRELLI SPA	IT*	3,69	- 0,81
DR ING PORSCHE	DE*	348	+ 1,16
RENAULT	FR*	58,55	- 1,76
VALEO	FR*	49,60	- 1,59
VOLKSWAGEN	DE*	54,70	- 1,26
► DJ E STOXX AUTO P		241,35	- 0,56

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	18,86	- 0,51
ABN AMRO HOLDIN	NL*	22,20	+ 0,27
ALL & LEICS	GB	12,56	+ 0,26
ALLIED IRISH BA	GB	19,48	- 1,46
ALPHA BANK	GR	31,18	- 0,57
B.P.SONDRIO	IT*	19,55
B.P.VERONA E.S.	IT*	11,99	- 0,58
BA HOLDING AG	AT*	62
BANK OF IRELAND	GB	16,66
BANK OF PIRAEUS	GR	14,08	- 3,03
BANKINTER R	ES*	40,10	- 0,74
BARCLAYS PLC	GB	35,05	- 1,31
BAYR.HYPO-UVER	DE*	60,80	- 0,16
BBVA R	ES*	15,24	- 0,33
BCA AG.MANTOVAN	IT*	9,66	- 0,82
BCA FIDELURAS	IT*	12,50	- 1,50
BCA INTESA	IT*	4,21	- 0,71
BCA LOMBARDA	IT*	10,51	- 1,10
BCA P.BERG.-CV	IT*	20,75	- 0,48
BCA P.MILANO	IT*	5,18	- 0,19
B.P.EMILIA ROMA	IT*	37,25
B.P.NOVARA	IT*	7,42	+ 1,50
B.P.LODI	IT*	12	+ 0,42
BCA ROMA	IT*	1,19	+ 0,85
BCO POPULAR ESP	ES*	39,54	+ 0,13
BCP R	PT*	4,95
BIPOP CARRIE	IT*	5,53	- 0,72
BK OF SCOTLAND	GB	12,49	+ 4,99
BNL	IT*	3,58
BNP PARIBAS	FR*	96,90	- 0,10
BSCH R	ES*	10,41	- 0,38
CHRISTIANIA BK	NO	5,99
COMIT	IT*	6,10	- 0,33
COMM.BANK OF GR	GR	53,76	- 0,22
COMMERZBANK	DE*	31,45	- 0,32
CREDIT LYONNAIS	FR*	42,50	+ 0,05
DANSKE BANK	DK	18,09	+ 1,12
DEUTSCHE BANK N	DE*	88,55	+ 0,11
DEXIA	BE*	171	+ 0,47
DNB HOLDING -A	NO	5,34
DRESDNER BANK N	DE*	49,90	+ 0,20
EFG EUROBK ERGA	GR	17,60	+ 0,34
ERSTE BANK	AT*	61,10	- 0,49
ESPIRITO SANTO	PT*	15,70
FOERENINGSSA A	IT*	12,82	+ 0,43
HALIFAX GROUP	GB	12,59	+ 6,37
HSCB HLDG	GB	14,03	- 0,57
IKB	DE*	15,62	+ 0,13
KBC BANCASSURAN	BE*	42,74	- 0,86
LLOYDS TSB	GB	11,34	- 0,98
MONTI PASCHI SI	IT*	4,07	- 0,25
NAT BANK GREECE	GR	42	- 2,10
NATEXIS BP PQP	FR*	99,50	- 0,50
NORDEA	SE	6,76	+ 0,81
ROLO BANCA 1473	IT*	19,76	+ 0,30
ROYAL BK SCOTL	GB	25,64	- 2,62
S-E-BANKEN -A	SE	10,31	- 0,53
SAN PAOLO IMI	IT*	16,03	- 0,27
STANDARD CHARTRE	GB	14,99	- 2,09
STE GENERAL-A	FR*	71,90	+ 0,28
SV HANDBK -A	SE	15,87	- 3
SWEDISH MATCH	SE	4,58	- 1,41
UBS N	CH	169,81	- 0,38
UNICREDITO ITAL	IT*	5,19
UNIDANMARK -A	DK	85,75
► DJ E STOXX BANK P		322,65	- 0,11

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	39,29
ACS	ES*	30,33	+ 2,19
AGGREGATE IND	GB	1,33
AKTOR SA	GR	8,80
AMEY	GB	6,19	- 5,16
UPONOR -A	FI*	15,50
AUREA R	ES*	19,19
ACESA R	ES*	10,75	- 0,56
BLUE CIRCLE IND	GB	7,47
BOUYGUES	FR*	45,54	- 0,46
BPB	GB	3,82
BRISA AUTO-ESTR	PT*	10,45
BUZZI UNICEM	IT*	10,17	+ 0,20
NOVAR	GB	2,53	- 1,86
CRH PLC	GB	28,86	- 0,81
CIMPOR R	PT*	27,70
COLAS	FR*	63,95	+ 1,51
GRUPO DRAGADOS	ES*	13,70	+ 0,59
FCC	ES*	24,50	+ 0,91
GRUPO FERROVIAL	ES*	17,04	- 0,64
HANSON PLC	GB	7,34	- 1,29
HEIDELBERGER ZE	DE*	62,10	- 0,24
HELL.TECHNODOR	GR	7,66	- 1,29
HERACLES GENL R	GR	14,74	+ 0,14
Hochtief Essen	DE*	25,55	+ 2
HOLDERBANK FINA	CH	1234,79	- 0,11
IMERYS	FR*	114,70	+ 1,06
ITALCEMENTI	IT*	9,37	- 0,95
LAFARGE	FR*	104,60	- 2,15
MICHANIKI REG.	GR	3,58	- 0,56
PILKINGTON PLC	GB	1,78
RMC GROUP PLC	GB	10,97	- 0,44
SAINTE GOBAIN	FR*	166,10	+ 0,06
SKANSKA -B	SE	42,93	+ 0,38
TAYLOR WOODROW	GB	3,27
TECHNIP	FR*	171	- 0,06
TITAN CEMENT RE	GR	41,92	- 0,99
VINCI	FR*	67	+ 0,75
WIENERB BAUSTOF	AT*	22,34	- 0,31
► DJ E STOXX CNST P		237,36	- 0,37

PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES*	14,40	+ 1,12
ACERINOX R	ES*	33,12	+ 0,36
ALUMINUM GREEK	GR	42,98	+ 0,19
ANGLO AMERICAN	GB	71,20
ASSIDOMAEN AB	SE	22,97	- 1,64
BEKAERT	BE*	40,52	- 1,65
BILLITON	GB	5,61	+ 0,29
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	43	+ 0,02
BUNZL PLC	GB	6,64	- 2,13
CORUS GROUP	GB	1,14
ELVAL	GR	4,20	+ 0,48
HOLMEN -B	SE	20,24	- 0,80
ISPAT INTERNATI	NL*	3,24
JOHNSON MATTHEY	GB	15,07	+ 0,53
MAYR-MELNHOF KA	AT*	53,20	- 0,91
M-REAL -B	FI*	7,80
OUTOKUMPU	FI*	9,50	+ 0,53
PECHINEY-A	FR*	55,65	- 0,09
RAUTARUKKI K	FI*	4,40
RIO TINTO	GB	21,99	- 0,94
SIDENOR	GR	3,68	- 0,54
SILVER & BARYTE	GR	26,62	- 2,28
SMURFIT JEFFERS	GB	2,04
STORA ENSO -A	FI*	11,85
STORA ENSO -R	FI*	11,65	- 1,69
SVENSKA CELLULO	SE	23,07	- 0,24
THYSSENKRUPP	DE*	17,45	- 0,85
UNION MINIERE	BE*	46,14	- 1,60
UPM-KYMMENE COR	FI*	33,90	- 0,15
USINOR	FR*	14,90	- 0,40
VIOHALCO	GR	11	- 0,18
VOEST-ALPINE ST	AT*	31,07	- 0,22
WORMS N	FR*	20
► DJ E STOXX BASI P		183,02	- 0,49

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR*	160,80	- 1,35
AKZO NOBEL NV	NL*	45,95	- 6,15
BASF AG	DE*	48,40	- 2,81
BAYER AG	DE*	48,50	- 1,52
BOC GROUP PLC	GB	16,37	- 0,68
CELANESE N	DE*	22,51
CIBA SPEC CHIMI	CH	68,05	- 0,95
CLARIANT N	CH	311,48	- 1,45
DEGUSSA-HUELS	DE*	37,60
DMS	NL*	40,40	- 1,89
EMS-CHEM HOLD A	CH	4842,30	- 0,13
ICI	GB	6,38	- 2,69
KEMIRA			

SPORTS Depuis les Jeux olympiques de Sydney, les Etats-Unis semblent vouloir prendre le problème du dopage à bras-le-corps après avoir, selon certains responsables,

« couvert » bon nombre de cas positifs. ● UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE, la United States Anti-Doping Agency (Usada), est désormais chargée d'élaborer « une poli-

tique [de lutte] nationale et cohérente ». Elle a révélé récemment que sept sportifs – dont cinq originaires des Etats-Unis – avaient été contrôlés positifs. ● FRANK SHORTER, pré-

sident de l'Usada, estime que le dopage est « un problème de santé publique » et se dit proche des positions françaises sur la question. ● L'AFFAIRE C. J. HUNTER, qui a éclaté

pendant les Jeux de Sydney, a été classée après la suspension pour deux ans du lanceur de poids, qui a renoncé à engager des poursuites et ne conteste plus les accusations.

Les Etats-Unis prennent enfin le dopage au sérieux

Les révélations d'un ancien responsable de la lutte antidopage aux Etats-Unis ont accéléré la mise en place d'une véritable politique dans ce domaine. Une agence indépendante a été créée et le secret qui entourait toutes les affaires suspectes est en passe d'être levé

L'AMÉRIQUE s'intéresse au dopage. C'est nouveau. Dans les vestiaires, le recours aux produits illicites n'est plus considéré comme un épiphénomène. Utilisé jusqu'alors avec parcimonie, quand il s'agissait de montrer du doigt les dérapages médicamenteux des haltérophiles bulgares ou des gymnastes roumaines, le mot « dopage » n'est plus grossier, ni « *politically incorrect* ». Le laisser-aller des différentes politiques de lutte antidopage des ligues professionnelles se heurte aujourd'hui à un changement progressif des mentalités. Mieux, le phénomène semble s'inscrire dans la durée.

Involontairement, un homme est à l'origine de ce petit séisme. Son nom ? Wade Exum. En juin 2000, l'ancien directeur de la commission antidopage du Comité olympique américain (USOC) avait lancé un premier pavé dans la mare (*Le Monde* du 24 juin 2000). En présence de son avocat, il avait expliqué qu'une bonne partie des athlètes américains récemment contrôlés positifs avait bénéficié d'une rare clémence.

« Au cours de ces dernières années, avait-il souligné, absolument aucune sanction n'a été prise à l'encontre de la moitié des athlètes américains contrôlés positifs. » Une lettre du 5 juin 2000, date à laquelle le docteur Exum avait remis sa démission, précisait également que l'USOC avait « *déliérement encouragé le dopage sans considérer les risques médicaux encourus par les athlètes* ». Le 10 avril 2001, un reportage diffusé dans l'émission « 60 minutes » a relancé la polémique.

Devant les caméras de CBS, Wade Exum a déclaré que les produits dopants pris par certains athlètes étaient des stimulants, des antalgiques et des stéroïdes anabolisants. A la question de savoir si les Etats-Unis ont envoyé aux Jeux olympiques de Sydney des athlètes dopés, l'ancien patron de la lutte antidopage du Comité olympique américain a répondu sans ambiguïté : « *Oui, je le pense*. »

Jusqu'en 2000, les résultats des contrôles effectués sur les lieux d'entraînement et de compétition atterrissaient sur son bureau de Colorado Springs, au siège de l'USOC. « *Il y a eu des contrôles positifs aux stéroïdes en badminton, a-t-il expliqué sur CBS. J'ai également vu passer des tests positifs dans le milieu du tir. Tous les athlètes américains ne sont pas dopés, mais*

je pense qu'un grand nombre d'entre eux ont fini quatrièmes parce qu'ils ont refusé de prendre des produits illicites. »

Autre affaire déterrée par les reporters de CBS : le dossier Greg Strock. D'après cet ancien cycliste, membre de l'équipe nationale juniors et ancien partenaire d'entraînement de Lance Armstrong au début des années 1990, certains entraîneurs américains lui auraient donné des pilules et des piqûres qui, pense-t-il aujourd'hui, étaient des substances dopantes. Wade Exum et Greg Strock ont respectivement entamé des poursuites judiciaires à l'encontre du Comité olympique national et de la Fédération américaine de cyclisme (USA Cycling).

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Depuis le début, ces deux organismes nient les accusations, et leurs avocats répondent aux attaques par la voie du silence. Aux Etats-Unis, les athlètes bénéficient d'un privilège absolu de confidentialité. La nature, le nombre, les modalités et les résultats des contrôles sont tenus secrets par le Comité olympique américain, en vertu d'une clause destinée à protéger les athlètes. Conséquence : il y a encore peu de temps, les statistiques étaient impossibles à obtenir.

L'imparfait est de rigueur. En effet, depuis les Jeux de Sydney, cette situation a évolué. Certains



Contrôlé positif à quatre reprises en 2000, C. J. Hunter (champion du monde du lancer du poids en 1999) avait pris la 2^e place des sélections américaines avant les JO de Sydney.

ont souhaité déléguer les compétences de l'USOC en matière de dopage à un organisme indépendant. Indirectement, le scandale CJ Hunter a précipité les choses.

Au lendemain des Jeux de Sydney, le 2 octobre 2000, l'United States Anti-Doping Agency (Usa-

da) a ouvert ses portes à Colorado Springs. Agence indépendante, créée à partir des recommandations du Comité olympique américain et de la volonté de la Maison Blanche, l'Usada a désormais les pleins pouvoirs. Sa mission : élabo-

rer « une politique nationale et

cohérente pour lutter contre le dopage », c'est-à-dire organiser les contrôles, préparer des campagnes de prévention, financer la recherche et imposer les sanctions.

Le 19 avril, elle a annoncé que sept sportifs, dont cinq originaires des Etats-Unis, ont été contrôlés

positifs. A l'exception d'un Américain qui a fait usage de stéroïdes, les autres ont consommé des stimulants. « *Il reviendra aux autorités de chaque sport de décider de leur sort* », a déclaré Richard Waininger, porte-parole de l'Usada, avant de révéler que 1 112 contrôles inopinés avaient été pratiqués depuis le début janvier.

ENVELOPPE MULTIPLIÉE PAR 10

« *Le budget annuel consacré pour la recherche sera de 2 millions de dollars*, précise le docteur Larry Bowers, directeur des services techniques de l'Usada et patron du laboratoire antidopage d'Indianapolis, accrédité par le CIO. Auparavant, aux Etats-Unis, l'enveloppe financière destinée à la recherche antidopage n'avait jamais dépassé 200 000 dollars par an. »

Coïncidence ou conséquence : les trois plus gros marathons américains (New York, Chicago et Boston) ont rejoint le collectif des organisateurs internationaux qui demandent l'introduction de tests sanguins. Autre signe : le 20 novembre 2000, l'équipe du docteur Don Catlin, directeur du laboratoire antidopage olympique de l'UCLA, à Los Angeles, publiait dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA) une étude prouvant que l'absorption d'androsténone – un précurseur de la testostérone, en vente libre aux Etats-Unis sous la forme d'un complément nutritionnel – laissait systématiquement des traces de métabolites de nandrolone dans les urines.

Produit interdit par le Comité international olympique, la National Football League et la Ligue universitaire mais autorisé par la Major League Baseball (MLB), l'androsténone avait défrayé la chronique, il y a trois ans, quand le joueur vedette de baseball des Saint Louis Cardinals, Mark McGwire, avait admis avoir eu recours à ce produit pour parfaire sa préparation physique. Aux Etats-Unis, cette affaire avait ému l'opinion publique et démontré l'incohérence des stratégies antidopage des ligues professionnelles, surtout celle de la MLB.

Alors que le mouvement olympique américain s'est visiblement engagé dans une vaste campagne de transparence, les sports professionnels d'outre-Atlantique peinent, eux, à imposer des plans antidopage cohérents.

A. M.

P. Mi.

Suspendu, C. J. Hunter a rejoint la cohorte des dopés « contre leur gré »

L'ATHLÉTISME américain ne l'a pas crié sur les toits. Un simple communiqué de presse, rédigé avec une astucieuse économie de mots et sans commentaire superflu, a suffi. La nouvelle méritait pourtant mieux : depuis le 8 mars, l'affaire C. J. Hunter n'en est plus une. Le roudouillard lanceur de poids, connu sur les stades pour son titre mondial en 1999 et, par ailleurs, pour avoir épousé Marion Jones, a choisi de baisser sa garde. Contrôlé positif à quatre reprises au cours de la saison passée, il a fait savoir ce jour-là qu'il ne contestait plus les accusations de dopage portées contre lui au cours des Jeux de Sydney. Tout en précisant, attitude désormais classique, qu'il continuait à « *nier avoir pris consciemment un produit interdit* ». Puis C. J. Hunter a pris sagement sa place dans la longue procession des athlètes dopés « contre leur gré ».

A en croire sa déposition, rédigée sur une lettre à en-tête de l'USATF, la Fédération américaine d'athlétisme, il serait la « *victime d'un supplément nutritif* » avalé sans y prendre garde, mais malencontreusement imprégné de nandrolone, le même stéroïde anabolisant que soixante-

quinze sportifs italiens sont soupçonnés d'avoir pris (*Le Monde* du 24 avril). Le compagnon de Marion Jones ayant rendu les armes, l'USATF a pu prononcer la sanction attendue, que lui réclamaient depuis plusieurs mois les dirigeants de l'IAAF, la Fédération internationale : une suspension de deux ans.

LICENCE RENDUE

Mais C. J. Hunter s'en moque éperdument : il avait sérieusement envisagé, au lendemain des Jeux de Sydney, et à 31 ans révolus, de tirer un trait sur sa carrière d'athlète. Son exclusion du stade n'a fait que balayer ses derniers doutes. Il a rendu sa licence d'athlète et même rempli le formulaire très officiel de mise à la retraite de l'athlétisme américain. L'Amérique peut respirer, l'affaire est classée. Mais elle laisse un parfum étrange derrière elle. D'un bout à l'autre du feuilleton, les dirigeants américains ont semblé affreusement embarrassés. Ils auraient bien gardé pour eux les informations concernant le dopage du champion du monde du lancer du poids, mais une fuite les a rendues publiques, au

pire moment, pendant les Jeux. Prise de court, l'USATF a tardé à réagir, laissant C. J. Hunter organiser une conférence de presse dans un couloir du stade olympique de Sydney, puis verser sa petite larme en gémissant sur son innocence, son épouse Marion Jones stoïquement assise à ses côtés. Après les Jeux, la fédération a frôlé en entendant le lanceur de poids annoncer sa décision d'être représenté par Johnnie Cochran, l'avocat noir le plus fameux des Etats-Unis, passé à la postérité pour avoir défendu O. J. Simpson. L'athlète y a finalement renoncé.

Par la suite, les dirigeants de l'USATF se sont refermés comme des huîtres à la seule évocation du nom de C. J. Hunter. Début février, Arne Ljungqvist, le vice-président de l'IAAF, s'était dit « *très concerné* » par le laxisme de la fédération américaine. « *La décision aurait dû être prise depuis longtemps, nous ne pouvons plus attendre, avouait-il. Si l'USATF ne le sanctionne pas, nous le ferons nous-mêmes.* » La menace a été prise au sérieux.

TROIS QUESTIONS À...

FRANK SHORTER

1 Champion olympique du marathon en 1972, vous dirigez aujourd'hui la nouvelle Agence américaine antidopage (Usada). A ce titre, comment évaluez-vous la réalité du dopage dans le sport américain ?

Je me rapproche assez de la position de votre ministre des sports, Marie-George Buffet. Comme elle, je considère que le dopage est devenu aujourd'hui un problème de santé publique. Aux Etats-Unis, un garçon de quatorze ans qui veut s'engager sérieusement dans le sport sait qu'il devra avoir recours à des produits interdits. Et l'on sait que certains anciens athlètes de haut niveau sont morts particulièrement jeunes. Ces dernières années, la lutte antidopage aux Etats-Unis rendait l'Europe très sceptique. C'était certainement justifié, car il y a eu pas mal de ratés. Mais il est temps d'en finir.

2 Comment fonctionne l'Agence américaine antidopage ?

A la façon d'une agence indépendante des institutions sportives américaines. Depuis sa création, le 2 octobre 2000, l'Usada a l'entière responsabilité de la recherche antidopage, des contrôles et des sanctions. Les fédérations sportives américaines n'ont donc plus aucune compétence dans ce domaine. Nous sommes financés pour moitié par le Comité

olympique américain et pour moitié – fait assez rare dans le sport américain – par le gouvernement. Les médecins qui travaillent avec nous n'appartiennent à aucune fédération. Et le jury qui étudie les appels des athlètes, en cas de test positif, est constitué de personnes extérieures au mouvement sportif. Ces deux prochaines années, nous allons effectuer 8 000 tests antidopage.

3 Votre pouvoir d'action s'étend-il aux sports professionnels, comme le basket ou le hockey ?

En théorie, notre rayon d'action s'étend à toutes les disciplines olympiques. Mais, en pratique, nous ne possédons pas de réel pouvoir sur la NBA et la NHL, les ligues professionnelles de ces deux sports. Nous avons engagé des discussions avec leurs dirigeants respectifs. Elles ont abouti à un résultat très positif avec le hockey sur glace, puisque nous avons obtenu l'accord de la NHL pour contrôler les joueurs américains et canadiens présélectionnés pour les Jeux de Salt Lake City. Ils seront donc soumis au même régime que tous les autres athlètes de l'équipe olympique. Mais les choses se révèlent plus difficiles avec la NBA. Il faudra peut-être que le gouvernement joue son rôle et arrive à convaincre ses dirigeants de la nécessité de lutter vraiment contre le dopage.

Propos recueillis par Alain Mercier et Paul Miquel

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : l'équipe de France Espoirs a fait un grand pas vers la qualification pour les huitièmes de finale du championnat d'Europe, en allant faire match nul, mardi 24 avril, avec l'Autriche (1-1) à Ried. Le Strasbourgeois Pegguy Luyindula a ouvert le score à la 42^e minute, les Autrichiens égalisant à un quart d'heure de la fin grâce à un but contre son camp de l'Auxerrois Narcisse-Olivier Kapo. La France occupe la tête de son groupe avec 7 points d'avance sur l'Espagne, qu'elle recevra le 5 septembre.

■ **La commission juridique** de la Ligue nationale de football (LNF) a rejeté la requête de Toulouse, qui demandait le gain sur le tapis vert de son match à Metz (1-1) lors de la 17^e journée de D1, le 25 novembre), dans le cadre de l'affaire des faux passeports, a indiqué la LNF mardi 24 avril. Par ailleurs, Bernard Deccker, l'avocat de Toulouse, a indiqué qu'il avait déposé deux recours contre la Fédération française de football (FFF) devant le tribunal administratif de Toulouse.

■ **RUGBY** : les trois derniers matches de l'Irlande dans le Tournoi des six nations 2001, qui avaient été reportés en raison de l'épizootie de fièvre aphteuse, se joueront le 22 septembre pour Ecosse-Irlande, le 13 octobre pour Galles-Irlande et le 20 octobre pour Irlande-Angleterre, a annoncé, mardi 24 avril, le comité des six nations.

Québec la nature à bras ouverts

Bonjour Québec

www.bonjourquebec.com

N° Vert 0 800 90 77 77

APPEL GRATUIT DEPUIS LA FRANCE TOUS LES JOURS DE 15 H A 23 H SAUF A PARTIR DES MOBILES

Mon île au Canada

MAITLAND BRIDGE
(Nouvelle-Écosse)

de notre envoyé spécial

« Enjoy ! » (Profitez-en bien !), nous avait lancé la directrice du parc national Kejimikujik, Nancy Spencer, en nous tendant les pagaies qui, à elles seules, matérialisaient le rêve tenace d'une adolescente bercée par *L'Appel de la forêt*, de Jack London. Des nuits blanches à arpenter, en compagnie de Croc-Blanc, du Dernier des Mohicans et de Davy Crockett, ces mêmes lacs et ces mêmes forêts dont cette *ranger* nous tendait symboliquement la clef.

Cette pagaie, c'était un peu comme une intronisation. Une sorte de bienvenue au club ! De quoi séduire un canoteur du dimanche parachuté au cœur de la forêt canadienne et adoubé « coureur des bois » par la grâce d'une simple pagaie. Avec en prime, il est vrai, un VFI (vêtement de flottaison individuel, autrement dit un gilet de sauvetage) rouge vif et un dépliant de la Croix-Rouge locale rappelant que « si, chaque année, des milliers de Canadiens non préparés s'adonnent à des activités nautiques, chaque année aussi, malheureusement, plus de 600 morts sont causées par la négligence des plaisanciers... » S'y ajoutaient un manuel de secourisme et un guide de survie dans la nature !

Ours mode d'emploi

« Les ours noirs, précisent les brochures idoines, se rencontrent d'un bout à l'autre du parc. Ils se nourrissent de végétaux, de baies, d'insectes, de poissons et de carcasses. Normalement, ils évitent l'homme, mais leur comportement reste imprévisible. » Donc « ne JAMAIS s'approcher d'un ours ». Pour camper en sécurité, ne pas manger dans sa tente et ranger provisions et déchets. En cas de confrontation, ne pas courir (l'ours est plus rapide que vous), rester calme, lui parler doucement et évaluer la situation. Si on est proche d'un arbre, reculer lentement puis grimper aussi haut que possible tout en sachant que les ours noirs sont de bons grimpeurs...

En fait, face à un ours agressif, il n'y a pas de recette miracle. « Faire semblant d'être mort peut tromper un grizzli, mais rarement un ours noir. » En dernier ressort, « essayer d'intimider l'animal avec ce qu'on a sous la main peut réussir ». Cela dit, il est aussi précisé que jamais un campeur du parc n'a été blessé par un ours et que « voir un ours est, pour bien des visiteurs, le souvenir inoubliable de leur voyage ». On le comprend aisément.

Au pays des « coureurs des bois » et des Indiens Micmacs, n'est pas Davy Crockett qui veut. Surtout quand, dans les forêts de Kejimikujik, rode l'ours noir

Une approche un peu différente de celles d'un Henry David Thoreau (*Walden ou la vie dans les bois*) ou d'un Jean-Jacques Rousseau, dont le « bon sauvage » coule des jours heureux dans la nature. *Quid* des brûlures du soleil, des coups de chaleur, de l'hypothermie, des mouches noires, des tiques et des maringouins, nom des féroces moustiques locaux ? Autant d'avaries propres à semer le doute dans l'esprit du citadin en quête d'aventure.

D'où le choix, pour compagnon, d'un gars du pays sachant non seulement ramer et camper mais également capable de vous regonfler un moral défaillant. A défaut d'arborer veste à franges et queue de raton laveur, Luc affichait une carure rassurante (6 pieds 3 pouces, 185 livres, soit environ 1,95 m et 85 kilos), un sourire large comme le panache d'un orignal (élan d'Amérique), un œil pétillant, une voix de stentor et un appétit qui en faisait le cuisinier idéal. Un néo-Québécois dont l'accent québécois allait, deux jours durant, résonner sous les futaies et sur les eaux de ce sanctuaire naturel de 380 km² où, pendant des siècles, les Indiens Micmacs établirent leurs camps de chasse et de pêche.

Le temps de prendre livraison de notre canot rouge et de parcourir une quinzaine de kilomètres à travers bois, sur une route puis sur une piste de gravier, et nous étions à pied d'œuvre, au bord du modeste ruisseau menant au lac George, appendice du lac Kejimikujik (8 km sur 5), où se trouvait notre site de camping. Pas assez d'eau cependant pour pouvoir embarquer directement. L'option portage ayant été écartée (il avait suffi de soupeser le canot une fois chargé...), il ne restait plus qu'à le haler à travers les rochers pour atteindre les eaux sombres du lac. Préface laborieuse vite effacée par le bonheur du payeur pelletant l'eau avec la fougère d'un Rastignac : « A nous deux, espaces inviolés ! »



Une griserie tempérée par la découverte que la belle carte dont nous disposions était en fait d'une utilité très limitée, compte tenu de la difficulté à se repérer dans un décor uniforme et sans relief où tout – rives boisées, îlots, rochers – se ressemblait et se confondait. Difficulté aussi d'apprécier les distances et le temps nécessaire pour parcourir les 3 kilomètres qui, théoriquement, nous séparaient de notre campement. D'où l'impression de pagayer à l'aveuglette, en quête du panneau jaune supposé le localiser.

DÉBARQUEMENT ET DÉCOUVERTE

Le temps passant et le jour déclinant, une sourde appréhension nous envahissait, d'autant plus que notre supposé pilote, assis à l'arrière du canot, se faisait soudain

moins loquace. Pas de panique, mais un début de déprime chez deux « coureurs » à la dérive scrutant vainement un rivage désespérément muet. Une solitude de plus en plus pesante. Et puis soudain, au loin, la silhouette d'un canot se dirigeant vers la rive. Branle-bas de combat et cap sur ce recours inespéré. Pour apprendre des deux rameurs qu'ils étaient installés sur le site voisin du nôtre. Un coup d'œil sur la carte et ne restait plus qu'à longer le rivage jusqu'au petit cap derrière lequel, au fond d'une anse paisible, se détachait, sur la forêt sombre, la précieuse tache jaune.

Débarquement et découverte d'un site spacieux, avec plusieurs espaces destinés à accueillir les tentes, une table de pique-nique et un brasero où, rapidement,



pétillait un feu alimenté généreusement par les bûches que les gardiens avaient soigneusement empilées de part et d'autre de l'étroit sentier menant à la grève. A l'écart, une modeste cabane abritait des toilettes rustiques, seul luxe d'un campement certes sommaire mais parfaitement conçu pour une immersion au cœur de la forêt canadienne. Une forêt qui s'étendait à des lieux à la ronde et dont les brochures du centre d'accueil précisait qu'elle était surtout peuplée de chevreuils (cerfs de Virginie), de porcs-épics, de ratons laveurs, de castors, de tortues aquatiques et, en ce qui concerne la gent ailée, de grands pics, geais, parulines, huarts à collier, sternes, goélands et balbuzards. Plus rares ou plus difficiles à observer, orignaux, lynx roux, coyotes, martres, rats musqués et loutres. Rien de nature à troubler le « coureur » débutant, si n'était une petite brochure orangée intitulée « VOUS êtes au pays des ours ».

Apparemment désertes, les rives sereines du majestueux lac qui se déploie au cœur du parc national Kejimikujik (photo ci-dessus) offrent le spectacle d'une faune abondante et diverse. A l'image des tortues sauvages que peuvent observer (en haut, à gauche) les campeurs occupant la quarantaine d'emplacements disséminés dans le parc. Bivouacs certes sommaires (photo du centre, à gauche) mais qui offrent aux citadins une véritable immersion dans ce qui fut jadis le territoire des Indiens Micmacs. Aujourd'hui, les chevreuils (en bas, à gauche) coulent des jours heureux dans ce sanctuaire créé en 1964 et voué au respect de la nature.

EVASION
Publicités

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
Autotour OUEST CANADIEN
Découvrez l'île de Vancouver
10j/8n : 9 990 F + taxes aéroport
Vol A/R Vancouver, 8 nuits hôtels 3*/4*
location de voiture, hydroavion,
observation des baleines, orques et grizzlis.
Prix par pers. en chambre quadruple (2 grands lits).
Base double : 12 285 F (+ taxes aéroport).
Valable du 01/05/01 au 15/10/01 (hors haute saison).
www.directours.com
3615 Directours (12 21 F/m) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

Compagnie Italienne de Tourisme
SPECIAL PENTECOTE
ROME
du 1^{er} au 4 Juin 2001
4 076 F TTC
en hôtel 3*
Avion spécial Paris/Rome/Paris, transferts
A/R centre ville, 3 nuits en hôtel 3*
base chambre double et petit-déjeuner.
Rens. et inscript. n° AZUT 08 10 00 70 70
ou dans toutes les agences de voyages
www.ctvoyages.com - Email : ctvtd@ctvoyages.com

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Île
Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires
Pour plus d'informations, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
info@cubatropical.com

Découvrir 15 j. le Pérou *
ça donne des ailes
et ça coûte 12 950 F (seulement !)
avec **NOMADE** Aventure
Brochure : 01 46 33 71 71

Marcher en famille / 8 j Maroc *
ça rapproche du cœur *
et ça coûte 7 950 F (seulement !)
avec **NOMADE** Aventure
ou sur internet :

Marcher 16 j. en Mongolie *
ça libère l'esprit ! *
et ça coûte 11 950 F (seulement !)
avec **NOMADE** Aventure
www.nomade-aventure.com

raffinement
recommandé par Johansens
le guide des plus beaux hôtels d'Europe
www.johansens.com/102B
JOHANSENS
ANNUELLEMENT INSPECTÉS POUR LE VOYAGEUR INDÉPENDANT

NOUVELLES FRONTIÈRES
nouvelles-frontieres.fr
les premiers **prix**
LA CORSE 1283 F
SHANNON 1 243 F
MALAGA 1 292 F
HERAKLION 1 618 F
MONTREAL 2 662 F
DAKAR 2 745 F
FORT DE FRANCE 2 914 F
POINTE A PITRE 2 914 F
LA REUNION 3 794 F
TAHITI 5 737 F
PRIX TTC PAR PERSONNE
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRIS
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITÉ
VOLS ALLER RETOUR
DÉPART DE PARIS
A CERTAINES DATES
c'est l'affaire d'un coup de fil
0 825 000 825
0 88 F TTC/MV

m sc
CROISIÈRES
MELODY
Prix doux de Printemps 2001
Italie - Tunisie - Espagne
Départs les 13 et 20 mai 2001
De NICE ou de MARSEILLE
Cabines Int. Cabines Ext.°
3 850 F* **4 550 F***
3*/4° pers. adulte : 2 550 F
Supplément single +65%
3° lit enfant GRATUIT
jusqu'à 18 ans
sauf taxes portuaires
* Prix par personne base cabine double
N° Vert 0 800 506 500
Agences de voyages ou
01 48 04 76 20

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE : 01.42.17.39.63



Carnet de route

● **Repères.** Presqu'île imposante (55 000 km² et plus de 700 km de long) baignée par l'Atlantique, l'anglophone Nouvelle-Ecosse snobe la clientèle française, qui ignore ainsi la plus spectaculaire des provinces de la Côte est du Canada. Et ses principaux attraits : le Cabot Trail (route qui fait le tour du Cap-Breton), la forteresse de Louisbourg, Halifax, Lunenburg, la Baie de Fundy et le parc national Kejimikujik, créé en 1964. Outre une petite annexe côtière, ce parc, situé à 160 km au sud-ouest d'Halifax, offre 380 km² de nature protégée, paradis de la randonnée, du canotage, du camping « classique », voire « primitif ». Plus de 80 % du parc n'est accessible qu'en canot (avec, parfois, des portages) ou à pied. Une quarantaine d'emplacements accueillent un nombre limité de campeurs. L'endroit est aussi très prisé des moustiques, de la mi-mai à la fin juin. De juin à août, température autour de 18 °C ; en automne (saison superbe), autour de 10 °C.

● **Accès.** Du 17 juin au 23 septembre, Canada 3000 (tél. : 03-44-54-30-00, agences de voyages et www.canada3000.fr) relie, une fois par semaine, Paris CDG (T9) à Moncton (Nouveau-Brunswick), accès idéal pour explorer le Canada atlantique. De 3 000 F (457 €) à 4 650 F (709 €) TTC A/R selon les dates.

● **Voyagistes.** Canada 3000 Aventure propose de camper 2 nuits sur une île du parc, en compagnie d'un guide. Il en coûte 3 990 F (608 €) par personne sur une base de 2 personnes (tarif dégressif pour 3 et 4 personnes, 590 F, 90 €, pour les moins de 12 ans) pour 3 jours/2 nuits avec 2 petits déjeuners et trois repas, l'équipement (tente et sacs de couchage) et un canot. Une expérience que Canada 3000 inclut également, du 17 juin au 16 septembre, dans un autotour de 9 jours, en boucle de Moncton, via Shediac, Grand-Pré et Port-Royal (hauts lieux de l'histoire acadienne), Annapolis, Kejimikujik, Lunenburg, Peggy's Cove, Halifax et la baie de Fundy. De Paris, comptez, selon la date de départ, de 10 280 F (1 567 €) à 12 080 F (1 842 €) par personne en chambre double et petits déjeuners, avec une voiture en kilométrage illimité. Sur place, un réceptif dynamique, Le Rêve canadien (tél. : 00-1-506-382-6000, info@canadream.com et www.canadream.com), propose une découverte « à la carte » des Maritimes. Du 1^{er} au 9 juillet, il organise un raid sportif de 4 jours en VTT (www.raid-acadien.ca), inclus dans un circuit d'une semaine « au pays des Acadiens », au Nouveau-Brunswick. De Paris, comptez 8 200 F (1 250 €), tout compris, pour un concurrent et 11 000 F (1 677 €) tout compris pour un accompagnant, en chambre double.

Week-ends « sportifs et ludiques » en France

Illustration d'un style de vie (envie de ressourcement notamment) et d'un contexte favorable (la réduction du temps de travail), les « sports-nature » ont le vent en poupe. Ainsi, une enquête Secodip-Sofres, réalisée l'an dernier (auprès d'un échantillon représentatif des 47 millions de Français de plus de 15 ans) et rendue publique lors du dernier Salon de la randonnée, estime à quelque 26 millions les adeptes d'un ou de plusieurs des sports de plein air regroupés sous le vocable anglo-saxon d'« outdoor » : randonnée pédestre, VTT, ski, surf, roller, équitation, alpinisme, canoë-kayak, rafting, planche à voile, deltaplane, etc. C'est à ces sportifs « au naturel » que s'adressent les « rando-raids SFR », dont la saison s'ouvre les 28 et 29 avril, dans la région de Montpellier. Regroupés sur un week-end, ces « défis », ouverts à tous, permettent à des amis ou à une famille de constituer des équipes de quatre personnes qui s'affrontent sur des parcours plus ou moins difficiles (40 à 80 kilomètres). Au programme, trois épreuves. D'abord, une course d'orientation qui fait appel à la réflexion et aux capacités de lire une carte sous la pression du chronomètre qu'à la vélocité dans les sous-bois. Ensuite, une épreuve de VTT, sur un parcours balisé ponctué de quelques difficultés techniques. Enfin, la descente d'une rivière en canoë-kayak. A l'origine de ces randonnées sportives, l'adaptation, au plus grand nombre, d'une formule inventée en Nouvelle-



Zélande et qui s'est développée à l'occasion de rencontres interentreprises ou au sein d'une société. Aujourd'hui, les organisateurs doivent répondre aux attentes contradictoires de deux catégories de participants : ceux qui recherchent l'effort sportif et ceux qui, au contraire, entendent privilégier la découverte tranquille des sites parcourus. « On ne peut pas sacrifier la compétition au profit de la convivialité et de l'immersion dans la nature », explique Thierry Anselme, d'Arc Aventures, une société spécialisée dans l'organisation de ces raids. Le succès remporté à Paris par l'avant-dernière épreuve des rando-raids SFR 2000 a révélé une forte demande de ce type de manifestation chez des citadins qui apprécient le fait de pouvoir ainsi pratiquer, sur une seule journée, plusieurs activités sportives, dans un cadre exceptionnel et sur un parcours sécurisé. Un séduisant cocktail de parfum d'aventure et de convivialité.

Christophe de Chenay

★ **Premier « rando-raid SFR 2001 », dimanche 29 avril, entre Ganges et Saint-Bauzille-de-Putois, à 35 km au nord de Montpellier.** Inscriptions auprès de Saga Aventures (tél. : 0-820-901-109, www.sfr.fr). Inscriptions encore possibles samedi 28 avril, à Saint-Bauzille-de-Putois. Compter 700 F (107 €) par équipe de quatre personnes (600 F, 91 €, pour les étudiants) pour la fourniture du canoë, la collation et le road-book. Venir avec son VTT. Prochaines épreuves : Poitiers (19-20 mai) ; Lyon (1^{er}-2 septembre) et Paris (22-23 septembre). Egalement au programme, le « raid nature » des Maures, à Collobrières (Var), les 2 et 3 juin : équipes de deux ou trois concurrents, parcours de 80 ou 110 km sur deux jours. Inscriptions, avant le 6 mai, auprès de l'office de tourisme de Collobrières (tél. : 04-94-48-08-00, www.collotour.com).



l'aube et ses brouillards flottant à la surface du lac.

Un lac sur lequel on s'élancera pour une longue expédition (une dizaine de kilomètres aller-retour) vers les îles situées plus au nord, dont quatre offraient des sites de camping très convoités : mieux qu'une cabane, une île au Canada ! L'humeur romantique, on se laissera bercer par le bruit des pagaies « qui frappaient en cadence / Tes flots harmonieux »... jusqu'à ce qu'un vent contraire froisse le miroir des eaux et transforme notre course fluide en un surplacé épuisant. N'est pas Davy Crockett qui veut. D'autant que, en dépit de la poignée de bouées rouges et vertes balisant le lac immense, notre capacité à nous orienter demeurerait limitée. Et de paraphraser Hugo, dans *Hernani* : Où vais-je ? Je ne sais. Si parfois, haletant, j'ose tourner la tête, une voix me dit : rame !

On ramera donc jusqu'à Indian Point, pour un pique-nique réparateur à l'ombre des grands arbres. On ramera encore pour regagner le campement et s'y baigner dans l'eau fraîche. Puis pour, le lendemain à l'aube, regagner notre point de départ. Retour plus laborieux que prévu et nouvelle démonstration de la difficulté à s'orienter dans ce dédale d'îles où votre canot n'en finit pas de tâtonner, de s'égarer, voire de s'échouer sur de hauts fonds rocheux. Notre précieuse pagaie n'y résistera pas, et c'est en deux morceaux que nous restituerons l'emblématique instrument d'une stimulante et tonique galère. Après tout, petit coureur des bois deviendra grand.

Patrick Francès

dans les yeux, l'ours qui, sur la couverture, s'avançait lentement. L'affaire se corsait. Informé, Luc, qui s'activait au fourneau, jouera les blasés. Ce qui ne l'empêchera pas, un peu plus tard, de mettre soigneusement provisions et dé-

chets hors de portée de visiteurs nocturnes importuns. Entouré d'un silence peuplé de mille bruits dont l'appel mélancolique du huard, la nuit, ce soir-là, sera aussi blanche que la lune. Et c'est avec soulagement que l'on accueillera

**Pont du 1^{er} mai
Istanbul 2390F TTC***
Vol + 4 nuits en hôtel 3* avec petits déjeuners.

**Pont du 8 mai
Stockholm 3135F TTC***
Vol + 3 nuits en hôtel 4* avec petits déjeuners.

**Pont de l'Ascension
Djerba 3540F TTC***
Vol + 4 nuits en hôtel 2* en demi-pension.

**Pont de la Pentecôte
Prague 2990F TTC***
Vol + 3 nuits en hôtel 3* avec petits déjeuners.

degriftour.com
www.degriftour.com - 3615 DT**
08 36 68 28 27
2,21 F TTC/mm

Lic.095960001* Prix à partir de, au départ de Paris, à certaines dates et selon disponibilité. ** de 0,99 à 2,21F/mm

<http://www.ebookers.fr>

**C'est seulement sur
www.ebookers.fr !**

Séjour en Turquie 1890F TTC*
Vols + Hôtel Yali 4* + demi-pension

Séjour en Egypte Mer Rouge 3090F TTC*
Vols + Hôtel Rihana Resort 4* + demi-pension

AOL mot clé: ebookers **ebookers.fr**
*Prix par personne HT en chambre double, à partir de. Départs de Paris. Sous réserve de disponibilité.

A tous prix

■ **60 F (9 €) : les « Nocturnes » du château de La Roche-Guyon** qui, jusqu'au 16 juin, convient, chaque samedi soir (sauf le 5 mai), les visiteurs à un voyage dans le temps, du Moyen Age aux années 1940. Les spectateurs, vêtus en habits d'époque, sont invités à prendre part à certains épisodes. Pour terminer, une pause gourmande agrémentée d'un verre de cidre. Pour les moins de 25 ans : 40 F (6 €). Gratuit pour les moins de 6 ans. Réservations obligatoires au 01-34-79-74-42.

■ **369 F (56 €) : une partie de campagne au temps des impressionnistes**, les samedis 28 avril, 5, 12 et 19 mai, à Auvers-sur-Oise qui, pour l'occasion, sera desservi par un train à vapeur, au départ de

Paris Saint-Lazare. Le prix comprend l'aller-retour en train (départ en matinée, retour vers 18 heures) et la visite du parcours-spectacle sur l'impressionnisme, au château d'Auvers. Tel: 01-34-48-48-50.

■ **8 585 F (1 309 €) : une minicroisière dans les Cyclades**, en boucle d'Athènes via Mykonos, Kusadasi, Patmos et Kea, du 7 au 12 mai, à bord du *Star-Flyer*, un quatre-mâts (170 passagers). Prix par personne, tout compris, avec 5 nuits en cabine double extérieure et pension complète, une nuit à Athènes avec petit déjeuner, le vol A/R de Paris et les transferts. Rens. auprès d'Air Sud (tél. : 01-40-41-66-66) ou chez Vacances fabuleuses (tél. : 01-45-75-80-80).

0 820 05 15 15**
www.kuoni.fr
et agences de voyages

CELTICTOURS

L'Irlande à tout Prix
Vous allez apprécier la différence

Légende de l'Ouest
Autotour 8 jours en petit déjeuner, Avion + loc. voiture cat. B + hébergement (Base 4) départs du 01/05 au 30/09/01
3 805 F TTC

Kerry, Killarney, Connemara 7 131 F TTC
Circuit 8 jours, en pension complète, exclusivité Celtictours
départs sur vol spécial les vendredis du 18/05 au 31/08/01

* Exemple de prix minimum par personne au départ de Paris. Taxes aériennes, de sécurité incluses. Autres taxes, nous consulter. ** 0,99 F/mm

The Kuoni Travel Group

Quinze ans après, la situation à Tchernobyl reste préoccupante

Les installations destinées à assainir le site commencent à sortir de terre. Mais la construction du nouveau sarcophage ne commencera qu'en 2003. Sur place, les autorités tentent de faire face à la pollution et aux conséquences sanitaires importantes de l'accident

Quand en finira-t-on avec les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ? Probablement pas avant des dizaines d'années. Sur le terrain, la situation est toujours préoccupante. Si la radioactivité est désormais bien fixée

dans les premiers centimètres du sol, ce qui évite son possible vagabondage, localement les populations sont toujours exposées et subissent une augmentation des cancers de la thyroïde. Le ministre de la santé, Bernard Kou-

chner, vient de lancer en France une étude épidémiologique pour expliquer les excès de cas constatés depuis 25 ans de cette pathologie. Sur place, à Tchernobyl, les choses avancent lentement. Les premiers ateliers de démanté-

ment de la centrale, arrêtée le 15 décembre 2000, sortent de terre, mais la construction du nouveau sarcophage destiné à mettre sous cocon celui qui présente aujourd'hui des faiblesses ne sera pas engagée avant 2003.

QUINZE ANS après l'explosion du réacteur n°4 de la centrale de Tchernobyl, le 26 avril 1986, la situation en Ukraine et en Biélorussie, les deux pays les plus touchés par les retombées radioactives, est toujours critique. D'autant plus critique que l'élément responsable de l'essentiel de la pollution, le césium 137, ne perd la moitié de sa radioactivité qu'au bout de trente années. Difficile, dans ces conditions, de gérer à la fois le démantèlement d'une centrale dont le quatrième et dernier réacteur a été fermé le 15 décembre 2000 (*Le Monde* du 14 décembre 2000), la consolidation d'un sarcophage faiblissant qui doit contenir les restes dangereux du réacteur accidenté, la surveillance d'un environnement pollué bien au-delà des frontières ukrainienne et biélorusse et le suivi sur le terrain d'une population confrontée à des problèmes de santé croissants.

Sur le site, deux chantiers importants attendent les spécialistes du démantèlement et de la sûreté. Pas question pour eux de rendre les terrains de la centrale à l'herbe, comme cela s'est déjà fait pour quelques très rares installations nucléaires. En revanche, il leur faut mettre rapidement en place différents ateliers pour assainir le site : entreposage des combustibles irradiés extraits du cœur des réacteurs arrêtés ; traitement des effluents liquides ; traitement des déchets solides « qui sont relativement mal connus ».

Quant on sait, comme le rappelait, mardi 24 avril, le directeur de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), Michel Livolant, à l'occasion d'une conférence de presse sur le thème « Tchernobyl, quinze ans après : les enseignements », qu'« il existe 800 sites sauvages d'entrepasage » dans la zone contaminée, 30 kilomètres autour

de la centrale, on mesure mieux l'immensité de la tâche. Selon Jean-Bernard Chérié, directeur des relations internationales à l'IPSN, les choses avancent néanmoins.

Les fondations du premier atelier (stockage de combustibles) sont en cours de réalisation. Le coût (80 millions d'euros) est financé par la BERD ; Westinghouse, Framatome, Bouygues et Campenon-Bernard se sont associés pour la construction. Cette installation devrait fonctionner « pour dix ans, à partir de 2003 ».

Le deuxième atelier, destiné au traitement des effluents liquides (25 millions d'euros, réglés aussi par la BERD), est également en chantier. Sa construction a été confiée à Westinghouse, Belgatom, SGN et Ansaldo. Il devrait « entrer en service à la fin de 2002 ». Pour le troisième, enfin, relatif au traitement des déchets solides, les maîtres d'ouvrage ont été désignés en mars (SGN et Nukem), mais les opérations de conditionnement et de reprises des matières ne commenceront pas avant fin 2003, début 2004.

CONSOLIDER LE SARCOPHAGE

Reste le sarcophage, érigé dans l'urgence et qui contient une grande partie des 190 tonnes de combustible du réacteur accidenté. Cet ouvrage donne depuis quelques années des signes de vétusté. « Une quinzaine de travaux de renforcement ont été étudiés par l'exploitant de la centrale », indique l'IPSN. Pour l'heure, « la stabilisation de la cheminée commune aux réacteurs n°3 et 4 a été réalisée, précise Jean-Bernard Chérié, ainsi que le renforcement des structures des poutres soutenant le toit [à claire-voie] du sarcophage ».

Ce ne sont que les premières mesures. Il importe d'en engager rapidement d'autres pour, par

exemple, consolider les parois d'un bâtiment provisoire, érigé sur les ruines d'un réacteur totalement détruit. Le nouvel ouvrage de confinement qui enserrera le sarcophage ne sera bâti qu'après. L'IPSN et son homologue allemand le GRS, EDF, ainsi que les sociétés américaines Scientech, Bechtel et Batelle, apportent leur concours technique à ce projet connu sous le nom de SIP (Shelter Implementation Plan).

Lancé voici trois ans, le SIP (802 millions d'euros sur huit ans) devrait être financé pour plus de

Le prix des réparations et du démantèlement

En novembre 1995, les pays du G7, la Commission européenne et l'Ukraine avaient signé un protocole d'accord en faveur de la fermeture de la centrale de Tchernobyl. Un certain nombre de programmes avaient alors été envisagés. Leur coût avait été estimé à l'époque à 2,3 milliards de dollars (500 millions de dons et 1,8 milliard de prêts). Depuis, d'autres projets ont été élaborés.

Sur les 1,4 milliard de dollars investis à ce jour par les pays occidentaux et les organismes internationaux, plus de 910 millions de dollars ont été consacrés au financement de modifications techniques du dernier réacteur encore en fonctionnement en décembre 2000, d'installations de déclassement et d'amélioration de la sûreté du sarcophage actuel. Le coût du nouveau sarcophage est estimé à 760 millions de dollars et celui des travaux nécessaires à l'achèvement des deux réacteurs nucléaires ukrainiens de Rovno-4 et de Khmelnitsky-2 à 1,5 milliard de dollars.

750 millions d'euros par un fonds géré par la BERD et, pour le reste, par l'Ukraine, dont les autorités viennent de décider du modèle fin mars. On entre donc enfin dans la phase de définition du projet, qui devrait être rapidement suivi d'une série d'appels d'offres pour lancer en... 2003 la construction du nouveau mausolée nucléaire. « Mais, soulignent les experts, le SIP ne sera pas achevé avant 2006, et plus vraisemblablement en 2008. »

Si les choses se décaient pour la partie technique, les problèmes

liés à l'environnement et à la santé des populations sont toujours aussi préoccupants. Dans les zones contaminées, constate Daniel Robeau, expert en radioprotection à l'IPSN, « les choses se sont stabilisées », et la radioactivité « est bien fixée dans les premiers 15 centimètres du sol ».

SITUATION SANITAIRE PRÉCAIRE

Mais pas de quoi se réjouir, même si cela a permis de mettre en place des mesures pour réduire la contamination des produits agricoles et faire en sorte que les

toujours à désirer.

Quant à la situation sanitaire des pays contaminés, elle n'est guère brillante. Même s'il est difficile, indique l'IPSN, de dresser un bilan complet et certain des conséquences sanitaires de l'accident. Des prédictions, « empreintes de fortes incertitudes », ont été réalisées, qui évoquent un nombre total de décès allant de plusieurs milliers à plusieurs dizaines de milliers. Mais ces morts sont pratiquement « indétectables » par des études épidémiologiques. Ne reste donc que la possibilité d'extrapoler à partir d'échantillons de personnes ayant reçu des doses de rayonnement plus élevées que le reste de la population : les travailleurs du site, les 600 000 « liquidateurs » envoyés sur place pour combattre les suites de l'explosion et les personnes vivant dans les régions contaminées.

Des recherches menées dans ce domaine émergent l'augmentation très importante des cancers de la thyroïde chez l'enfant - 1 800 entre 1986 et 1998 pour la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine (soit une multiplication par un facteur 10 à 100) et sans doute plus aujourd'hui - et, fait nouveau, de cancers thyroïdiens chez l'adulte. Un excès de malformations congénitales attesté localement par les praticiens et certaines associations reste suspecté mais n'a pas encore été établi à ce jour, pas plus qu'il n'a été constaté d'excès de leucémies, sauf peut-être - c'est à vérifier - chez les liquidateurs. Des cancers radio-induits, note l'Institut, « peuvent apparaître quelques années, voire quelques dizaines d'années, après le début de l'exposition » aux rayonnements.

Jean-François Augereau

► www.lemonde.fr/nucleaire

Intel augmente la puissance du Pentium 4 et fait chuter son prix

LA DERNIÈRE puce d'Intel, le Pentium 4, lancée en novembre 2000 (*Le Monde* du 22 novembre 2000), atteindra les 2 gigahertz (GHz) à la fin de cette année. Le 23 avril, le fabricant américain a annoncé la version à 1,7 GHz, qui vient s'ajouter aux trois premières (1,3, 1,4 et 1,5 GHz). « Ce qui est important aujourd'hui, c'est le monde numérique qui nous entoure, pas le traitement de texte ou le tableur », indique Jean-Paul Colin, directeur du développement d'Intel France. De fait, le Pentium 4 a fait l'objet, dès son lancement, de critiques pointant des performances inférieures à celles de son prédécesseur, le Pentium III, dans certaines applications simples de bureau.

Il en faut plus pour surprendre Intel, qui attribue ce constat à l'architecture particulière du Pentium 4, baptisée Netburst. Conçue pour traiter plus efficacement les grandes quantités de données des séquences vidéo, cette dernière est moins à l'aise avec un simple traitement de texte. « Cela ne nous gêne nullement, précise Jean-Paul Colin. Pour faire fonctionner Word, un Celeron 500 est suffisant. » En effet, la perte de quelques millisecondes sur une vérification orthographique, même si elle pénalise le résultat des tests, reste imperceptible pour l'utilisateur. En revanche, Intel vise la réduction des durées de compression vidéo, une opération de plus en plus populaire avec le développement des Camescopes numériques. « Le délai de montage de 60 minutes de vidéo au format DivX, qui atteint 9 à 11 heures avec un Pentium III à 1 GHz, est réduit de près de 40 % avec un Pentium 4 à 1,7 GHz », assure le fabricant.

LA MOITIÉ DU TARIF ATTENDU

Malgré cet avantage, le nouveau processeur d'Intel est mis sur le marché à un prix particulièrement bas, 352 dollars (372 euros, 2 438 francs) par lot de 1 000 unités, soit près de la moitié du tarif attendu par certains analystes américains, et 2 dollars de plus que la puce Athlon à 1,33 GHz de son concurrent AMD. A titre de comparaison, le Pentium III à 1,13 GHz avait été commercialisé à 990 dollars en juillet 2000. En novembre, la version à 1,5 GHz revenait à 637 dollars. Elle sera proposée à 256 dollars à partir de la semaine prochaine, soit une baisse de 60 % en cinq mois... Paradoxe, la nouvelle tarification rend le Pentium III à 1,1 GHz (225 dollars) plus coûteux que le Pentium 4 à 1,3 GHz (193 dollars). C'est dire si les mois du premier sont désormais comptés.

Coutumière des baisses de prix, l'informatique a rarement connu de telles chutes. Il faut dire que le début 2001 est marqué par une forte crise des ventes d'ordinateurs. Pour Intel, la situation est d'autant plus préoccupante que son principal concurrent, l'américain AMD, revendique une part de marché mondial de 21,5 % au premier trimestre contre 17 % à la fin de l'an 2000. Gérard Poulizac, directeur commercial d'AMD France, attribue cette bonne résistance aux performances des puces Duron et Athlon, le haut de gamme de la marque dont la version à 1,33 GHz a été lancée le 22 mars, mais également à des choix techniques qui favorisent la concurrence. « Nous utilisons des mémoires plus classiques et moins coûteuses et nos composants associés (chipset) sont standards », relève Gérard Poulizac, qui estime que les cartes mères toutes équipées (puce, mémoire, chipset) en AMD sont 20 % moins chères que celles d'Intel pour le Pentium 4, malgré la dernière baisse de prix.

Pour Intel, qui déclare « se féliciter d'une concurrence qui fait avancer plus vite », 2001 devrait se terminer avec un Pentium 4 à 2 GHz utilisant la technologie de gravure à 0,13 micron contre 0,18 micron aujourd'hui. AMD prévoit le même progrès de la miniaturisation de ses puces au dernier trimestre et une montée en fréquence passant, cet été, par un Athlon à 1,5 GHz. Si la guerre des prix se poursuit, le consommateur devrait en bénéficier largement avec des ordinateurs très puissants à des tarifs séduisants, en particulier pour la rentrée 2001.

J.-F. A.

Michel Alberganti

Bernard Kouchner demande une étude sur l'augmentation de cancers de la thyroïde

L'AUGMENTATION avérée du nombre des cancers de la thyroïde chez l'enfant dans les pays à risque que sont l'Ukraine, la Biélorussie et certaines parties de la Russie n'a pas été sans émouvoir les Etats qui ont été survolés par le nuage de Tchernobyl. Quinze ans après la catastrophe, les experts affirment pourtant n'avoir enregistré en Europe « aucune évolution des cancers solides et des leucémies pouvant être attribuée à l'accident. » Toutefois, en France, comme dans d'autres pays d'Europe, une certaine inquiétude s'est fait jour avec le cancer de la thyroïde en augmentation depuis plus de vingt-cinq ans. Entre 1975 et 1995, l'incidence de ce cancer est en effet passée dans la population générale de 0,6 à 3,1 cas pour 100 000 habitants chez les hommes et de 2,1 à 5,7 chez les femmes.

EN FINIR AVEC LES RUMEURS

Tchernobyl en est-il la cause ? Difficile de le dire dans la mesure où la France n'a pas été le pays le plus touché par le nuage et où les excès de cancers de la thyroïde sont apparus dans notre pays bien avant l'explosion de la centrale ukrainienne. Mais, pour en finir avec les rumeurs, les contre-vérités et savoir enfin ce qu'il en est, le ministre de la santé Bernard Kouchner a annoncé, mardi 24 avril le lancement d'une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires de Tchernobyl.

Que sait-on aujourd'hui ? Que l'iode radioactif (iode 131) vomi par la centrale ukrainienne a disparu du paysage et que le césium 137 dont la décroissance est lente est toujours présent sous forme de traces - ou de quelques taches à fort taux de radioactivité comme dans les Vosges, la Corse, le Mercantour, la Drôme et le Jura. Mais y-a-t-il un lien avec l'augmentation des cancers de la thyroïde ? Les enquêtes déjà menées ne clarifient pas la situation. Les taux les plus élevés ont en effet été observés dans des départements - Tarn et Calvados -

qui ont été peu exposés aux retombées radioactives. Alors ?

Peut-être cet excès est-il dû à un meilleur dépistage, avance prudemment Pierre Vergier, médecin épidémiologiste à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). Un argument que Bernard Kouchner a repris et élargi en évoquant également les possibles effets de certains examens médicaux et les retombées des essais nucléaires atmosphériques. Bien avant cette déclaration, une étude avait été lancée pour infirmer ou conforter cette hypothèse. Mais en France, le manque de registres des cancers - treize départements seulement en ont un - ne fut pas de nature à aider les enquêteurs.

En janvier 2000, la direction générale de la santé (DGS) avait demandé à l'IPSN et à l'Institut national de veille sanitaire (InVS) de lui fournir un état des connaissances sur les conséquences de Tchernobyl ainsi qu'une analyse sur les investigations qu'il conviendrait de mener pour « mettre en évidence d'éventuels accidents de la santé, notamment sur les cancers de la thyroïde ». Les deux instituts ont conclu, vu le nombre faible des cas de cancers thyroïdiens, à la difficulté de mener une étude épidémiologique.

Par extrapolation statistique portant sur une population d'enfants de plus de 15 ans habitant dans l'est de la France, région particulièrement « arrosée » par le nuage de Tchernobyl, les chercheurs avaient montré qu'on pourrait enregistrer un excès de 6,8 à 54,9 cas, pour la période 1991-2015, sur un nombre de cancers spontanés de la thyroïde de 899 connu à... 60 cas près. A la lecture de ces chiffres, les choses sont loin d'être claires d'autant que ne sait toujours pas évaluer les risques présentés par les expositions aux faibles doses de rayonnement. C'est dire que les épidémiologistes mandatés par Bernard Kouchner n'auront pas la tâche facile

www.challenges.fr

Challenges

L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

La corruption au quotidien

HLM, visas, permis de conduire, permis de construire, K bis, faillites, pompes funèbres...

Prix, confort, retards, surbooking
Les compagnies aériennes au crible

N° 158 - MAI 2001

DISPARITION

Roger Laporte

Effacement dans l'œuvre

L'ÉCRIVAIN Roger Laporte est mort mardi 24 avril dans un hôpital de Montpellier, à l'âge de soixante-quinze ans. Il était dans le coma depuis une dizaine de jours à la suite d'une opération chirurgicale.

Certains écrivains se confondent à ce point avec leur œuvre qu'ils disparaissent presque entièrement en elle. Leur figure, tel un masque de théâtre, se superpose exactement à celle de cette œuvre. Roger Laporte est de ceux-là. Sa biographie sera donc simple, conforme à la volonté qui fut la sienne : il est né à Lyon le 20 juillet 1925, a étudié la philosophie, puis l'a enseignée, notamment au Collège international de philosophie dont il fut, à plusieurs reprises, directeur de programme. A partir du début des années 1960, il a publié une vingtaine de livres que, toujours soucieux de catégories, il a divisés en plusieurs genres : « Autobiographie », « Carnets », « Mélanges », « Essais critiques », « Biographie ». Traduit en plusieurs langues, il eut pour interlocuteur et compagnon de pensée Emmanuel Lévinas, Maurice Blanchot, Jacques Derrida. Et aussi Philippe Lacoue-Labarthe et Claude Royet-Journoud. Michel Foucault et Roland Barthes (notamment) analysèrent ses écrits. Il vivait à Montpellier où il comptait de nombreux amis.

Dans le cas de Roger Laporte, la disparition dont nous parlions se double d'un étrange paradoxe. Tellement étrange qu'il contribua sans doute à réduire le cercle de ses lecteurs. Le paradoxe est le suivant : tout le projet de Laporte, dès son premier livre (*La Veille*, Gallimard coll. « Le Chemin », 1963), est autobiographique, ce qui devrait conduire à une présence, une omniprésence du moi de l'auteur ; et donc au contraire d'une disparition. Pourtant il n'en est rien. *Une voix de fin silence* – titre de son deuxième livre (id., 1966) – n'a pas pour sujet la personne de l'auteur. Il ne raconte pas les anecdotes ou les circonstances de sa vie propre. « *L'histoire en effet n'a pas encore eu lieu : elle commence lorsque j'écris* », est-il affirmé dès les premières pages du premier livre. Le seul « sujet » est l'homme presque rendu abstrait et cependant vivant, joyeux ou souffrant, qui écrit. Le seul « objet » est l'acte même d'écrire, et sa relation avec le fait, la pratique de vivre.

ITINÉRAIRE SECRET

Depuis Mallarmé et Hölderlin, depuis Kafka jusqu'à Blanchot, Celan et Des Forêts, cette préoccupation, et ce drame intime qu'il entraîne, sont inscrits au cœur de la littérature. Roger Laporte, qui a commenté ces œuvres et n'a cessé de dialoguer avec elles (surtout avec Maurice Blanchot, dont il fut très proche), s'inscrit dans ce même drame. Dans les années 1970, ce souci d'abstraction et ce constant renvoi à la Théorie ont constitué l'étendard de l'avant-garde. Mais il serait injuste d'enfermer Laporte dans ces rigidités d'époque. Il suffit de lire ses admirables pages sur Mozart pour s'en convaincre (dans *Quinze variations sur un thème biographique*, Flammarion, 1975, et dans *Etudes*, POL, 1990).

Le grand projet littéraire de Roger Laporte, qu'il nomme « *biographique* » – la part proprement « autobiographique » ne comptant que deux écrits périphériques, dont *Souvenir de Reims* (Fata Morgana, 1972, puis Hachette POL, 1979) –, trouvera sa conclusion en 1983. A cette date, Laporte constatera, de manière bouleversante, la fin d'une aventure aussi intérieure qu'invisible. Neuf livres auront balisé cet itinéraire secret dans les méandres d'un drame intime, ou d'une intimité dramatisée. Dans cette dernière étape, *Moriendo*, qui est une méditation sur la fin, la mort, comme contredite par le lancinant désir de « *poursuivre* », Roger Laporte semble appeler de ses vœux cette « *zone interdite où biographe et signataire pourraient ensemble disparaître* ». Sous le titre *Une vie*, POL publia en 1986 – et ce fut un événement même si la mémoire en a été recouverte – l'ensemble des neuf parties du projet. Il serait plus qu'urgent de rendre à nouveau disponible ce volume dont Maurice Blanchot salua magnifiquement la sortie dans le quotidien *Libération* (6 mars 1986).

Patrick Kéchichian

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Isabelle et Jean-Michel MASSENA ont la joie d'annoncer la naissance de

Florence,

à Versailles, le 23 avril 2001, à 21 heures.

La maman et le bébé se portent bien.

Décès

– Mme Marcelle Alivon, son épouse, Frédérique et Pascal, ses enfants, Mme Simone Huguet, sa sœur, M. Khosrow Ebtehadj, son neveu, ont la tristesse de faire part du décès de

Antoine ALIVON,

survenu le jeudi 19 avril 2001, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu le 23 avril.

– M. Jean-Luc Lagardère, gérant de Lagardère SCA, MM. Arnaud Lagardère et Philippe Camus, cogérants de Lagardère SCA. Et leurs proches collaborateurs, ont la douleur de faire part du décès de

Jean BARRIO,

ancien directeur à la direction générale de Lagardère SCA,

survenu le 22 avril 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce mercredi 25 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.

4, rue de Presbourg, 75116 Paris.

– Les Pères jésuites de la province de France font part du retour à Dieu du

Père Paul BEAUCHAMP sj

le 23 avril, dans sa soixante-dix-septième année.

La messe aura lieu le jeudi 26 avril, à 15 heures, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris-6^e.

– Agnès de Brisson de Laroche,

Pierre et Sabine de Brisson de Laroche, Laure, Antoine, Marie, Emilie et Paul, Béatrice et Pascal Linglin, Camille, Philippe et Marily de Brisson de Laroche, Samuel et Romain, Emmanuel de Brisson de Laroche, Charlotte, Marine et Raphaël, Anne et Luc Beaupère, Claire, Noé et Matthias,

ont la peine de faire part du rappel à Dieu de

Roger de BRISSON de LAROCHE,

leur mari, père, beau-père et grand-père,

le 24 avril 2001, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La messe d'adieu sera dite le samedi 28 avril 2001, à 9 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, Paris-14^e (M^o Alésia).

L'inhumation aura lieu à Cézens (Cantal).

72, av. du Général-Leclerc 75014 Paris.

– Ses amis, ses proches, ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Mme Madeleine BARTHÉLEMY - MADAULE, professeur des Universités, docteur en philosophie, chevalier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 1939-1945,

survenu le 20 avril 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 avril, à 14 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris-6^e.

L'inhumation aura lieu le même jour à 16 heures au cimetière du Montparnasse (Paris-14^e), où elle reposera auprès de son mari, l'écrivain,

Jacques MADAULE,

Nous garderons en mémoire son courage rayonnant dans l'épreuve et sa générosité.

Mme Marguerite Boussagol Wormser, 20, boulevard de la Bastille, 75012 Paris. M. et Mme Christian Petit, 15, place des Tilleuls, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Mme Jacqueline Bourgue née Esparbès, son épouse, Vincent et Anne-José Bourgue, François Bourgue et Maria Sandoval, Laurence Bourgue, ses enfants, Matthieu et Caroline Bourgue, Laure-Anne et François Landuré, Sébastien Bourgue, Romain Bourgue, ses petits-enfants, Edouard Landuré, son arrière-petit-fils, ont la douleur de faire part du décès de

Lucien BOURGUE, général de division, commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite, médaillé de la Résistance.

survenu le 21 avril 2001, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu, ce mercredi 25 avril, à 10 heures, en l'église de Ménerbes (Vaucluse).

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

– M. Paul de Chazal, son époux, Virginie de Chazal, sa fille, Paul-Guillaume de Chazal, son fils, M. et Mme Gérard Patin, sa sœur et son beau-frère, Le docteur et Mme Albert Menagé, M. et Mme Bertrand de Chazal, M. et Mme Denis de Chazal, M. Julien de Chazal, ses beaux-frères et belles-sœurs, Ses neveux et nièces, Et la congrégation des bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul de CHAZAL, née Florence GACHE,

survenu le 23 avril 2001, à l'âge de cinquante et un ans, après une longue maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le père H.D. de Spéville (o.p.), le vendredi 27 avril, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, à Paris-16^e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial à Villeconin (Essonne).

– Jacques Ferrandi, Jean-François Ferrandi, Le docteur Frédéric Ferrandi, Annick et André Ferrandi, Les docteurs Marie-Laure et Jean-Christophe Ferrandi-Quilichini, Létizia, François-Xavier, Madeleine, Laure, Lisandra, Lauréna, ont la tristesse de faire part du décès de

Lucette FERRANDI,

survenu le mardi 24 avril 2001, à Ajaccio.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce mercredi 25 avril, à Conca.

Le docteur Ferrandi remercie vivement les médecins et le personnel soignant des différents services du centre hospitalier d'Ajaccio.

6, avenue de Paris, 20000 Ajaccio.

– Le proviseur, Le conseil d'administration, L'ensemble des personnels, Les élèves, ont la grande peine d'informer du décès de

Magali GIRAY, professeur agrégé de sciences physiques au lycée Lacassagne.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 avril 2001, en l'église de Jarcieu (Isère), à 11 heures.

– L'Amicale de la cité scolaire Lacassagne (Lyon-3^e) a la grande peine d'informer du décès de

Magali GIRAY, professeur agrégé de sciences physiques au lycée Lacassagne.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 26 avril 2001, en l'église de Jarcieu (Isère), à 11 heures.

– Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie). Grenoble.

Mme Monique Morand, son épouse, Nathalie et Michel Quere et leurs enfants, Didier et Isabelle Morand et leurs enfants, Et toute la famille parente, alliée et amie, ont la douleur de faire part du décès de

M. René MORAND, docteur ès sciences physiques, directeur de recherche au CNRS à la retraite,

survenu le 20 avril 2001, à l'âge de soixante et un ans.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 24 avril, dans la plus stricte intimité.

Selon la volonté du défunt, des dons pourront être faits au profit de la Ligue nationale contre le cancer d'Annecy, CCP Lyon 5400-46E.

– Les familles Jeanbrau, Lagarde, Sarraut, Pecheur, Doniol-Valcroze, Bongue, Odekerken, Fourquet, Ainsi que ses fidèles amis et toutes les personnes qui lui ont été dévouées, ont la douleur de faire part du décès de

Mme André HAMMEL, née Lydie SARRAUT,

survenue le lundi 23 avril 2001, à son domicile parisien, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 avril 2001, à 9 heures, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16^e.

Une messe aura lieu le vendredi 27 avril, à 10 heures, en l'église de Saint-Tropez, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-tropez.

– Les présidents, Les membres des conseils d'administration, Et l'ensemble des collaborateurs de l'Association groupe Malakoff, de l'Urrpimmed et de l'Irec, ont appris avec tristesse le décès, survenu le 23 avril 2001, de

M. Julien HETTINGER, responsable des relations sociales du groupe Usinor.

Ils rendent hommage à leur administrateur, et s'associent au deuil de ses proches.

– Mme Maurice Lauré, son épouse, Daniel et Isabelle Lauré, Jean-François et Frédérique Lauré, Dominique et Guillemette Lauré, ses enfants, Claire, Aude, Alix, Julie, Marie, Clémentine, Pénélope et Clément, ses petits-enfants, ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. Maurice LAURÉ, commandeur de la Légion d'honneur, président d'honneur de la Société générale,

survenu subitement le 20 avril 2001, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre, 90, avenue Achille-Peretti, Neuilly-sur-Seine, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, square du Capitaine-Claude-Barres, 92200 Neuilly-sur-Seine.

(Le Monde du 25 avril.)

– Jacqueline Laporte, sa femme, Didier, Claire et Arnaud, ses enfants, ses petits-enfants, Ses sœurs, Les familles Laporte, Jouanne, Brami, Millet, Favel, ont la douleur d'annoncer la mort, le mardi 24 avril, dans sa soixante-seizième année, de

Roger LAPORTE, écrivain, professeur agrégé de philosophie

Nous nous réunirons le samedi 28 avril, à partir de 9 h 30, au complexe funéraire de Grammont, où une cérémonie d'adieu aura lieu à 10 h 30. Elle sera suivie, à 11 h 30, de l'inhumation au cimetière Saint-Lazare, à Montpellier.

« *Mais quelle est donc cette douceur, cette terrible douceur ?* »

D8, Jardins de l'Agro 36, rue Buffon 34070 Montpellier

(Lire ci-contre.)

– Guy Lompech, son mari, Serge, Alain, Bruno, Laurent, Félicia, Louise et Pablo, ses enfants et petits-enfants, Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part de la mort de

Adrienne LOMPECH, née FOUCRAS,

survenue le 23 avril 2001.

Ses obsèques seront célébrées le jeudi 26 avril, à 10 h 30, en l'église de Courcelles-lès-Gisors.

Elles seront suivies de son inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de la commune.

« *"Dridri" a passé sa vie à embellir la vie des autres et son jardin.* »

8, rue d'Inval, 60240 Courcelles-lès-Gisors.

– Renaud Vié le Sage, et sa famille, Anne Lasserre Respaud, et sa famille, François Vié le Sage, et sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Yves VIÉ LE SAGE, ancien professeur de philosophie au lycée d'Oran et au lycée de Trèves.

Son inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

"*Et dès lors, je me suis baigné dans le poème De la mer, infusé d'astres, et lactescant.*" Rimbaud.

39, rue Roulet, 33800 Bordeaux.

– Fanny Zelly, son épouse, Bernard et Betty Szwagier, Elio et Chantal Zelly-Pettinaroli, Richard et Brigitte Gampel, William et Corinne Szwagier, Laura Pettinaroli, Kim, Lewis, Kelly, Tom et Hannah, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, Les familles Zeliszewski, Nastat, Szpic, Dubin, ont le chagrin d'annoncer le décès de

M. Simon ZELLY, ancien déporté,

survenu à Cannes, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le 26 avril 2001, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux (Hauts-de-Seine).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Henri-Poincaré, 75020 Paris.

Rectificatifs

– Dans l'avis de décès de mon père,

Christian PIERRE,

il fallait lire : commandeur de l'ordre national du Mérite, et non commandant.

Remerciements

– Mme Emilie Couillet, sa grand-mère, M. et Mme André Perrellon, ses parents, M. et Mme Bertrand Kneppert, sa sœur et son beau-frère, Et toute la famille, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Yves PERRELLON,

vous prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

Anniversaires de décès

– Il y a deux ans,

Jacques-André BARRÈRE

nous quitte.

Que tous ceux qui ont apprécié son humour et sa généreuse amitié aient une pensée pour lui.

– A la mémoire de leur très cher et regretté

M. Elias ATTAL,

les prières du mois auront lieu à la synagogue de la Victoire, Paris-9^e, le samedi 28 avril 2001, à 11 h 30.

Cours

Découvrez l'informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique. **ALDISA.** Tél. : 01-46-67-18-90.

Conférences

2001, l'Odysée du ciel et de l'espace

Philippe Couillard, PDG de EADS Launch Vehicles : **De l'Europe à Kourou, comment on construit Ariane** Jeudi 26 avril, 18 h 30, Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris-3^e, amphithéâtre Paul-Painlevé. Programme de l'année : Afa. Tél. : 01-45-89-81-44 et www.cieletespace.fr Entrée libre.

Stages

Quatre jours de créativité et de développement personnel,

du 19 au 23 juillet, dans l'Yonne.

G et SF : 01-55-63-96-77 gecom@noos.fr

Communications diverses

Centre communautaire de Paris. Les rencontres philosophiques. **Jeudi 26 avril à 20 h 30 : Persuasion et Vérité. Le philosophe face au rhéteur. Le « Gorgias » de Platon, avec Monique Dixsaut, professeur émérite à l'université Paris-I. Jeudi 3 mai, à 20 h 30 : La Terre comme Arche. A propos de « La Terre ne se meut pas » de Husserl, avec Eric Marty, professeur de littérature française et contemporaine à l'université Paris-VII. Jeudi 7 juin, à 20 h 30 : La fin de la phénoménologie ? Lecture de « L'Œil et l'esprit » de Merleau-Ponty, avec Claude Imbert, professeur de philosophie à l'École normale supérieure, PAF, 119, rue La Fayette, 75010 Paris. Tél. : 01-53-20-52-52**

– **Centre communautaire de Paris. Colloque Emmanuel Lévinas et la psychanalyse. Dimanche 29 avril 2001, 11 heures : Critique de l'espérance,** Catherine Chalier, *philosophe, maître de conférences à l'université Paris-X, Nanterre.*

12 heures : Le meurtre du visage, Alain Didier-Weill, *psychanalyste.* **14 h 30 : L'Autre, le sexe et le savoir philosophique,** Alain Juranville, *philosophe, maître de conférences à l'université de Rennes.* **15 h 30 : La langue de l'Autre,** Stéphane Habib, *doctorant en philosophie.* **17 heures : Éthique du désir et inconscient de l'éthique : Lacan avec Lévinas,** Paul-Laurent Assoun, *professeur à l'université Paris-VII, psychanalyste.* **19 heures : Discussion. Emmanuel Lévinas et la psychanalyse.** Débat entre les intervenants et avec le public. PAF, 119, rue La Fayette, 75010 Paris. Tél. : 01-53-20-52-52

Catalogue raisonné

Jean HELION

Le répertoire est en cours (peintures seulement). S'adresser à l'Association Jean-Héliou, chez Mark Vail, 1, rue Jean-Philippe-Rameau, 94260 Fresnes. Tél. : 01-49-73-20-52. e-mail : mark.vail@wanadoo.fr

CARNET DU MONDE - TARIFS ANNÉE 2001

TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 F TTC - 21,50 €
...
...
TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 600 F TTC - 91,47 €
La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES Forfait 10 lignes

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36
e-mail : carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LITTÉRAIRES

Sartre

Vingt et un ans après sa mort, retour sur l'homme de mots et l'intellectuel engagé dans tous les combats.

L'héroïsme

De l'épopée antique au nihilisme contemporain, d'Ulysse au Bardamu de Céline en passant par Jeanne d'Arc ou Napoléon, les avatars de la figure héroïque.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

EXPOSITION Le Musée de la musique présente un panorama des nouvelles techniques d'observation, de restauration et de conservation appliquées aux instruments de musi-

que. La manifestation fait la part belle à des curiosités du XX^e siècle. ● LE MUSÉE ne se consacre, en effet, pas qu'à la musique savante : les guitares électriques côtoient les clavecins,

l'ancêtre du synthétiseur voisin avec des accordéons, les pièces pittoresques se mêlent aux modèles de haute qualité. ● LA CONSERVATION des instruments, qu'ils soient hors

d'âge et en bois ou récents et en plastique, fait appel à des techniques scientifiques pointues : atmosphère confinée, endoscopie, radiographie, électrolyse... ● « IL FAUT accorder

déontologie et pratique. On ne restaure pas sans altérer, on ne préserve pas sans contraintes, on n'entretient pas sans rénover », explique Frédéric Dassas, directeur du musée.

Le Musée de la musique passe ses collections aux rayons X

Des clavecins du XVII^e siècle aux guitares électriques des années 1960, l'institution collecte et préserve une vaste mémoire instrumentale. Une exposition dévoile les contraintes de ce travail de conservation, appuyé sur des techniques scientifiques pointues

QUI L'ÉCOUTE ? Au Musée de la musique, à la Cité de la musique, porte de Pantin, à Paris, on peut tomber nez à nez avec une guitare électrique construite en 1965, ou avec un Mellotron, ancêtre du synthétiseur, utilisé par les Beatles. Dans le laboratoire presque hospitalier où s'affairent conservateurs, restaurateurs et chimistes, on réceptionne ici un rare clavecin Gaveau de 1923, là on ausculte un violoncelle expérimental à caisse rectangulaire et fond amovible, plus loin on restaure un tympanon (sorte de cymbalum de taille réduite) avec la tâche difficile de décoller la poussière de la table de bois sans en altérer la polychromie, dont les valeurs originales paraissent intactes, sous l'emplacement des chevilles soutenant les cordes.

A quelques mètres, sur une table aux allures parfaitement opératoires, trône, dans son sac Cristofle, un saxophone basse d'Adolphe Sax rendu à sa splendeur première, tandis qu'on aperçoit une sorte de tuyau de poêle en bois qu'on prend pour un accessoire de style Biedermeier. Joël Dugot, facteur de luths, aujourd'hui conservateur en charge de la partie XVII^e siècle au Musée de la musique, rectifie : « C'est une flûte colonne, une flûte à bec du XVI^e siècle, très rare, dont nous ne possédions que deux exemplaires. Nous avons pu reconstituer un quatuor de flûtes, qui seront d'ailleurs jouées par l'ensemble Douce Mémoire lors d'un des concerts que nous organisons régulièrement afin de faire entendre les instruments de notre collection. »

On imaginait que le Musée de la musique ne se consacrait qu'à une histoire de la musique « savante », représentée par des collections d'instruments classiques. En fait, de nombreuses pièces ont été acquises au cours des dix dernières années afin de compléter des collections presque inexistantes dans le domaine de ce qu'il faut bien appeler aujourd'hui le siècle passé. On croit faire le malin devant Frédéric Dassas, directeur du musée, en disant s'étonner de voir célébrer des instruments joués par les Beatles, Django Reinhardt ou Sté-

phane Grappelli, mais pas la machine de transformation du son en temps réel, la « 4X », qu'utilisait Pierre Boulez pour les premières versions de *Répons*, au début des années 1980... « Mais si ! Nous l'avons ! », se récrie le jeune directeur.

Si la monumentale et intransportable « 4X » est désormais une indéniable pièce de musée, il s'agit, pour le Musée de la musique, d'établir des critères de priorité dans le cadre de ses nouvelles acquisitions. Faut-il, avec un maigre budget d'acquisition annuel de 3 millions de francs (460 000 euros) et une surface d'exposition non extensible, consacrer la totalité à l'achat d'une ou deux grosses pièces (le prix d'un violoncelle ou d'un violon peut dépasser 1,5 million de francs [230 000 euros]) ou, au contraire, racheter divers instruments moins coûteux, comme cette série très colorée d'accordéons, sans grande valeur intrinsèque, mais apportant un éclairage nouveau sur un instrument dont on ne savait pas que les débuts, vers 1830, l'avaient fait entendre dans le cadre de salons bourgeois ?

PITTORESQUE OU QUALITÉ ?

Que choisir ? Des pièces pittoresques et visuellement « payantes » ou des modèles moins spectaculaires mais de haute qualité, des expérimentations hasardeuses ou des instruments construits en masse, également représentatifs de la facture instrumentale ? « Il faut inévitablement ménager la présence des uns et des autres parmi ces achats », répond Frédéric Dassas. Si l'on trouve, au musée, des violons-pochettes, des instruments miniatures qui servaient d'outil de travail aux maîtres-à-danser, pour quoi pas des accordéons, des guitares et – qui sait ? – ces flûtes à bec de plastique que jouent les écoliers ?

Au côté de riches clavecins signés de facteurs célèbres, la collection du musée compte un instrument réduit à sa plus simple expression de caisse de bois. « Ce clavecin de Vincent Tibaut, daté de 1691, était un instrument d'études,



Joël Dugot, conservateur au Musée de la musique, réalise l'endoscopie d'un violon de Lambert datant de 1780, dans le laboratoire de recherche et de restauration du Musée de la musique.

probablement assez répandu, mais dont on survécu très peu d'exemplaires, précise Joël Dugot. Parce que ces clavecins n'étaient pas décorés, leurs propriétaires et leurs descendants ne les ont pas soignés, et ils ont disparu, contrairement aux clavecins richement décorés restés sous la protection de collectionneurs. Mais ces instruments plus « modestes », comme ce Tibaut, nous enseignent beaucoup de choses passionnantes. C'est en l'occurrence l'un des rares clavecins du XVIII^e peu

transformés au siècle suivant. C'est pour cela que nous en avons demandé une reconstruction en fac-similé à Emile Jobin, afin de laisser l'instrument original en l'état où nous l'avons trouvé, afin de ne pas compromettre la lisibilité des éléments historiques qu'il nous a transmis. »

L'un des mots-clés de la politique du Musée de la musique en matière de conservation est jeté : « lisibilité ». « Il faut l'associer à deux autres mots-clés, ajoute Frédéric Dassas : stabilisation et réversibi-

lité. La lisibilité consiste à mettre l'instrument dans un état qui permette la lecture de ses composantes originales. Ensuite, il faut stabiliser les objets, de façon qu'ils s'altèrent le moins possible, mais il est indispensable de préserver le principe absolu de la réversibilité, c'est-à-dire la possibilité de revenir en arrière lorsque nous intervenons sur un instrument. » Joël Dugot précise : « Lorsque nous apposons un vernis, par exemple, il doit être possible de le remplacer par un autre, si

nous trouvons par la suite un principe chimique plus adéquat. »

Parmi les instruments, beaucoup sont en état de jeu, d'autres sont apparemment condamnés au silence. Enfermés dans les vitrines de ce musée de béton sépulcral aux lumières chaudes mais rares. On s'en étonne : un musée instrumental ne devrait-il pas être un conservatoire d'objets sonnants et non l'exposition funéraire de leur carcasse, fût-elle aussi belle que celle de ce beau clavecin décoré à la chinoise que vient d'acquérir le musée ?

« DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE »

« Justement, explique Joël Dugot, le principe de réversibilité n'a pas été respecté par le restaurateur de notre Ruckers de 1612, lors de son dernier ravalement, dans les années 1970. Aujourd'hui, revenir en arrière voudrait dire atteindre à l'intégrité des composantes originales de l'instrument. De même, notre Joseph-Colesse, de 1775-1777 a naguère été enregistré par Kenneth Gilbert, mais nous devons cesser de le faire jouer, car désormais il s'abîmerait. »

Frédéric Dassas, pris entre pragmatisme et respect de la règle, conclut : « Lorsque je rentre chez moi après quelques semaines d'absence, je sens de la dureté dans le clavier de mon propre piano moderne. Mais si je le joue trop, le phénomène d'usure se fera sentir aussi. Cette double constatation est encore plus sensible dans le cadre de nos collections anciennes : il faut en permanence accorder déontologie et pratique. On ne restaure pas sans altérer, on ne préserve pas sans contraintes, on n'entretient pas sans rénover, une réplique d'instrument est toujours une interprétation. Mais, heureusement, beaucoup de nos instruments sont jouables, et certains ne s'en portent que mieux, comme peuvent en témoigner les concerts organisés à la Cité de la musique et les disques du commerce. Christophe Rousset vient d'ailleurs de graver pour Decca un superbe disque de pièces de Forqueray sur notre Ruckers-Taskin, dans une forme éblouissante ! »

Renaud Machart

Les coulisses de la conservation dévoilées dans une exposition à sens unique

LE LIEU est sombre, plongé dans une pénombre bleutée ; le parcours est fléché : prière de prendre par la gauche et de parcourir l'itinéraire en « U » dessiné par le scénographe Etienne Dufay et les deux commissaires scientifiques de cette nouvelle exposition, « Un musée aux rayons X », le conservateur Joël Dugot et l'ingénieur Laurent Espié, ancien responsable de recherche et de restauration du Musée de la musique, sous le commissariat général de Frédéric Dassas, directeur du musée. Manque de chance : on a pris par la droite, et on comprend, un peu tard, que le flot de visiteurs sera difficile à franchir. On songe à se frayer un chemin en repassant de l'autre côté du « U ». Manque de chance, aucun espace de circulation n'a été prévu...

On regrette l'itinéraire obligé et le manque d'aération de cette scénographie, mais l'exposition vaut néanmoins le déplacement : ses différentes étapes, ostensiblement chiffrées, permettent de s'informer sur les nouvelles techniques d'observation, de restauration et de conservation appliquées aux décors peints, à la conservation des métaux, aux matériaux du XX^e siècle, à l'acoustique et aux fac-similés.

MISE AU BAIN ÉLECTROLYTIQUE

Au rayon « Conservation des métaux », on regardera avec intérêt un film montrant la mise au bain électrolytique d'un saxophone basse ; à l'espace n°6, on voit Joël Dugot ausculter avec soin des instruments dans le laboratoire. Des accessoires (archet, marteau de piano, cui-

vre) ont été mécanisés afin de montrer leur principe de jeu et le résultat sonore obtenu. Pour plus de détails et d'illustrations sonores, le visiteur peut se reporter à l'un des écrans d'ordinateurs placés entre les vitrines.

Outre les instruments anciens et quelques pièces extra-européennes, l'exposition fait la part belle à des curiosités du XX^e siècle, comme le synthétiseur modulaire de Robert Moog (1934), monodique, ou le Mellotron, permettant de jouer des accords, dont la fabrication a été abandonnée en 1977, ainsi qu'à une théorie de guitares électriques, celles dont jouaient Elvis, Johnny et Jimi... Le XX^e siècle est déjà l'objet de nostalgies.

R. Ma.

A voir et à entendre

● Un musée aux rayons X :

exposition au Musée de la musique. Du mardi au samedi, de 12 heures à 18 heures ; le dimanche, de 10 heures à 18 heures. De 30 F (6,10 €) à 65 F (9,91 €).

● Intégrale des pièces pour clavecin de François Couperin,

jouée sur les instruments du Musée de la musique, du 16 au 20 mai. Par Kenneth Gilbert (le 16 mai à 20 heures), Blandine Verlet (le 17 mai à 20 heures), Pierre Hantaï (le 18 mai à 20 heures), Violaine Cochard (le 19 mai à 15 heures), Aline Zylberajch (le 19 mai à 17 heures), Noëlle Spieth

(le 19 mai à 20 heures), Céline Frisch (le 20 mai à 12 heures), Béatrice Martin (le 20 mai à 15 heures) et Olivier Baumont (le 20 mai à 17 heures).

● Concert-promenade

sur les instruments du Musée de la musique, le samedi 26 mai à 14 heures et 16 h 30, le dimanche 27 mai à 11 heures et 15 heures.

● L'Atelier du musicien :

conférences, rencontres, tables rondes, concerts-ateliers, films, du 10 au 15 mai (inscription obligatoire).

● Cité de la musique :

221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. De 65 F (4,72 €) à 100 F (7,27 €). Tél. : 01-44-84-44-84. Internet : www.cite-musique.fr/

Radiations, chimie et endoscopes permettent d'ausculter les entrailles des instruments

BUIS contre nitrate de cellulose. Bois dont on fait les flûtes contre plastique des guitares électriques : à tout prendre, les spécialistes qui œuvrent au laboratoire du musée de la musique préfèrent les matériaux anciens. « Comme dans les arts plastiques, les matériaux du XX^e siècle posent des problèmes de conservation », assure le chimiste Jean-Philippe Echard, qui doit combattre les suintements d'une « Royal Rogands » de Jacobacci, modèle de guitare datant de 1965 utilisé par Johnny Hallyday sur son premier 45-tours. « Les filets qui entourent la caisse sont victimes d'une réaction autolytique » auto-entretenu, regrette-t-il.

Que faire ? Changer ces filets, ou se lancer dans des recherches coûteuses pour rendre son état d'origine à un instrument qui ne

vaut que quelques milliers de francs ? Les scrupules des conservateurs les honorent, d'autant qu'ils savent bien que Roger Jacobacci n'est pas si respectueux lorsqu'il restaure ses créations. Ces dilemmes sont le lot quotidien des équipes de recherche du musée – cinq conservateurs et quatre ingénieurs et techniciens, sans compter de nombreux stagiaires.

Les instruments qui arrivent au laboratoire suivent un parcours bien balisé. Désormais, ils vivront dans une atmosphère immuable – 20 °C et 55 % d'humidité relative –, qui règne aussi bien au labo que dans les réserves et les zones d'exposition, « afin d'éviter les chocs climatiques », précise Jean-Philippe Echard. Pour tuer moisissures et insectes qui peuvent les infester, comme dans le cas de

cette calebasse indienne richement décorée et « totalement rongée de l'intérieur », les nouveaux venus subissent une quarantaine, qui ne dure en fait que vingt-sept jours : dans une chambre de 8 m³, ils sont alternativement soumis au vide et à l'oxyde d'éthylène, un gaz qui élimine toute les vermines. « Nous faisons actuellement des recherches pour voir dans quelle mesure l'oxyde n'altère pas les pigments qui décorent les instruments », précise cependant le chimiste.

DE LA LOUPE À LA RADIOGRAPHIE

L'outil traditionnel d'observation « non destructrice », préalable à toute intervention, est bien sûr la loupe binoculaire. Mais, pour sonder les entrailles des instruments, se faufiler par leurs ouïes et embouchures, rien de tel que le

vidéo-endoscope emprunté à la médecine interne. Ce qui semble une sombre cale de bateau n'est en fait que l'intérieur de la caisse d'une guitare dévoilé par cette petite caméra numérique, placée à l'extrémité d'un tube articulé. « L'endo-scope permet d'identifier des dégâts invisibles extérieurement », indique Joël Dugot, l'un des conservateurs du musée.

Depuis deux ans, le laboratoire dispose aussi de ses propres moyens de radiographie, qui dévoilent la structure intime de l'instrument et permettent parfois de déchiffrer des interventions pratiquées par les luthiers, à différentes époques, pour l'accorder au goût du jour. Les rayons X ont ce mérite de livrer la composition de toutes les pièces métalliques, mais aussi des pigments. C'est ainsi qu'on

s'est aperçu que les Indiens utilisaient deux types de rouge, l'un vermillon, à base de sulfure de mercure, et l'autre, plus orangé, tiré de l'oxyde de plomb. Des photographies prises sous éclairage ultraviolet sont aussi un moyen de distinguer les différents pigments.

En ce qui concerne la chimie organique, « nous ne sommes pas très forts », reconnaît Jean-Philippe Echard. Pour ce type d'analyse, il préfère s'en remettre au Centre de recherche et de restauration des musées de France, au Louvre, dirigé par Jean-Pierre Mohen.

Pour les cuivres – qui sont le plus souvent faits de laiton argenté –, le laboratoire emprunte son savoir-faire à EDF : l'entreprise a développé une technique d'électrolyse permettant de faire disparaître

les dépôts noirâtres dus au soufre, plaie de l'argenterie, sans trop abraser la surface. Le résultat, sans huile de coude, est spectaculaire. Mais pas plus que les chocolatières, les saxophones ne sont à l'abri de nouvelles oxydations – sauf à les stocker sous vide.

Ces traitements, associés aux techniques traditionnelles de lutherie, suffisent en principe à rendre aux instruments leur aspect d'origine – à défaut, on peut en faire des copies les plus fidèles possible. Et leur sonorité ? « Un instrument vieux de trois siècles ne peut sonner comme un neuf. La modification est presque inéluctable, note Joël Dugot. La jouabilité vient après, notre fonction première est de protéger et conserver. »

Hervé Morin

Keith Jarrett, prince de Tokyo

Le pianiste, accompagné de Gary Peacock, contrebasse, et de Jack DeJohnette, batterie, a donné, le 23 avril, le premier de ses trois concerts au Japon

TOKYO

de notre envoyé spécial

Sur scène, composition florale ou agencement culinaire très japonais, les instruments : piano, contrebasse, batterie. Lumière sans arrogance et acoustique de luthier. La salle, une nef immense de 4 000 places ; luxe, calme et sobriété à tous les étages : le grand auditorium de Shibuya.

Cinq étages plus bas, au fond d'un puits de tonalités grises, deux librairies excessivement raffinées et, en provenance directe de Paris, le café, Les Deux Magots. Brochure explicative en français.

A l'entrée, les sept cent trois CD que Keith Jarrett a enregistrés au Japon et les piles de son livre, dont les caractères katakanas sont à peine secs : *Inner Views*, conversations avec Kunihiko Yamashita. Lui qui est très économe de ses mots, voici d'un coup cent vingt-deux pages d'entretien. Pourquoi ? « Parce que vous avez su me poser des questions que personne ne songe jamais à

poser à un musicien ». Cent vingt-deux pages de simplicité, de mécanisme et d'intelligence.

Les hystériques de la chronologie et ceux qui prennent l'histoire des « majors » pour celle de la musique (il ne les aime pas beaucoup) vont déchanter. Dehors, le quartier de Shibuya, ses filles à sabots-échasses, ses garçons aux cheveux rouges, les boîtes de bière, des salles de jeu grandes comme la basilique de Lourdes, le tapin, les néons, le fouet du plaisir, ce bourreau sans merci, etc.

Changement d'éclairage, comme on baisse un halogène au moment de vaciller, silence de cœur, un rien de pression, on connaît l'animal : Keith Jarrett est insupportable, il ne supporte pas qu'on entre et qu'on sorte pendant le concert, il ne supporte pas qu'on claque les portes, qu'on téléphone à son coiffeur, qu'on mange de l'aioli pendant qu'il joue, qu'on tripote des appareils photo, des caméras, des machines à laver la vaisselle ; qu'on joue à chat

perché, qu'on se grimpe les uns sur les autres en hurlant youpee, c'est la vie ! Les populistes (ils ont pris le pouvoir en musique) détestent ce côté pointilleux qu'il a, chichiteux, de vouloir à tout prix jouer de la musique. Pas à Tokyo : ici, on sait, et c'est peut-être cette exigence qu'on aime.

CAresses DE JAZZ ANCIEN

Voir Keith Jarrett à Tokyo est une expérience. La part discrète, intransmissible, de ce qu'il ne donne qu'ici – en raison de l'attente qui l'entoure, en raison de sa philosophie, de la pratique zen de Gary Peacock (il a vécu à Osaka), du jeu de percussions de Jack DeJohnette (il sonne parfois comme les tambours anciens au Japon), pour onze autres motifs –, cette part très perceptible dans ses nombreux enregistrements au Japon est saisie à vif. « De toute façon, ça doit finir par s'entendre, dans mon jeu, que je ne tiens pas la musique occidentale pour l'unique merveille du monde. »

Ils entrent. Comme d'habitude, à l'envers de ce que dénoncent les populistes (les populistes et leur terrorisme vulgaire : ils règnent !) ; ils marchent en souplesse, minces, élégants, vêtements de sport très chics ; ils marchent comme trois amis traversent la voie ferrée pour saluer un jardinier, ils ne se quittent pas depuis trente ans, ils s'écoulent énormément, donc ils s'entendent bien, ce sont Keith, Gary et Jack, un des trios les plus harmonieux, les plus libres de toute l'histoire des musiques.

Première partie, improvisation spontanée d'une heure, avec des fragments de free, des caresses de jazz ancien, une idée pour les temps à venir, à peine posée sur leur épaule, déjà envolée, une citation moqueuse, un bref solo de Gary Peacock : il joue assis, tabouret à 74 centimètres du sol, c'est précisé sur le contrat, depuis la disparition de J.-F. Jenny-Clark, il est le dernier à avoir cette délicatesse



ALLAN TITMUS

Keith Jarrett a dans ses bandes assez de musiques « pour inventer quatre pianistes ». Il en rit. Cela ne l'intéresse pas.

féminine des bras, du buste et des mains. De temps à autre, un retour au silence. Personne ne bronche.

Deuxième partie, après cette rêverie de promeneurs en trio, par instants plus forte encore à jouer qu'à écouter, un bouquet de standards : *But not for me*, *Yesterdays*, toujours abordés par anacrouses, ou longues digressions dont on ne sait jamais à quel moment exact elles se sont logées dans le thème. Ils sont toujours applaudis en deux temps, la première fois pour la performance, la seconde avec une joie qui se dit. De « solo-solo », au sens où chacun y va de son numéro, il n'y eut qu'une série au deuxième rappel.

Pour le reste, c'était cela : un moment de trêve arraché en douceur à la vulgarité du monde, un moment d'oubli de la technique au profit du jeu, un moment d'expérience et de retour au calme, un moment parfait. Ils le disent, Keith

Jarrett le dit dans son livre, ils y insistent : ils ont choisi de vivre. C'est un choix difficile. Ils rappellent les lignes de Bill Evans, en commentaire du *Kind of Blue* de Miles Davis, dont il était le pianiste (1959) : lorsqu'il fait le parallèle entre le jazz et la peinture zen du Japon, toute l'attention, toute l'intensité portées sur le geste dans l'instant. L'incertitude du résultat. Jouer pour voir après ce qui était à jouer. Keith Jarrett a dans ses bandes assez de musiques « pour inventer quatre pianistes ». Il en rit. Cela ne l'intéresse pas. Il pense qu'à terme ces réserves devraient disparaître, s'évanouir. Il le souhaite. C'est un choix très difficile.

Francis Marmande

★ Trois concerts (23, 24 et 30 avril) au grand auditorium de Shibuya, à Tokyo.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA** : *Lu Yu*, de Stanley Kwan (Chine-Hongkong) a été ajouté à la sélection officielle Un certain regard (non compétitive) du Festival du film de Cannes. En outre, le film de l'Italienne Francesca Comencini avec Chiara Mastroianni, qui clôturera Un certain regard, a changé de nom. Présenté initialement sous le titre *El Terzo Atto*, il se nomme désormais *Le Parole di mio padre*.

■ **MUSÉES** : Dominique Viéville vient d'être nommé directeur par intérim du Musée d'Orsay. Ce conservateur général du patrimoine, chef de l'inspection générale des musées de France, remplace Henri Loyrette, nommé le 28 mars à la présidence de l'établissement public du Louvre. Cet intérim, prévu pour une durée d'environ trois mois, devrait « permettre de revoir les conditions de nomination à la tête du musée » et conduire à un « élargissement des candidatures », précise-t-on au ministère de la culture. Serge Lemoine, responsable du Musée des beaux-arts de Grenoble, est le favori.

■ **ARCHITECTURE** : le prix Mies van der Rohe, récompense attribuée depuis 1987 par l'Union européenne à une œuvre majeure d'architecture contemporaine, a été remis à Barcelone (Espagne), le 23 avril, à Rafael Moneo pour le Kursaal de Saint-Sébastien, bâtiment qui réunit une salle de concert et un centre culturel. Rafael Moneo, 64 ans, établi à Madrid, a été lauréat du Pritzker Prize en 1996. La mention spéciale du prix Mies van der Rohe, destinée à un jeune architecte, est allée à Florian Nagler pour le Centre Kaufmann Holz à Bobingen (Allemagne).

■ **ARTS** : quatre tableaux impressionnistes volés dans la nuit du 26 au 27 juin 2000 au Musée Camille Pissarro de Pontoise (Val-d'Oise) ont été récupérés intacts vendredi 20 avril à Paris par les policiers de l'office de répression du trafic d'objets culturels. Ceux-ci, renseignés par un marchand d'art, ont interpellés leurs détenteurs, et découvert les œuvres dans leur voiture. Les deux individus, dont l'identité n'a pas été révélée, ont nié être les auteurs du vol et ont été mis en examen pour recel.

L'écrivain John Michael Coetzee récompensé à Redonda

LE « ROI » DE L'ILE LÉGENDAIRE de Redonda, l'écrivain espagnol Javier Marias, entouré de ses « ducs » (les cinéastes Pedro Almodovar, Francis Ford Coppola et Agustin Diaz Yanes, le poète John Ashbury, l'essayiste Pierre Bourdieu, les romanciers William Boyd, Guillermo Cabrera Infante, Eduardo Mendoza, Arturo Pérez-Reverte, W. G. Sebald et Juan Villoro, la romancière Antonia S. Byatt, le poète et romancier Luis Antonio de Villena, le journaliste Roger Dobson, les professeurs Francisco Rico et Sir Peter Russell, le philosophe Fernando Savater), a remis le 23 avril le premier prix du « royaume » de Redonda à l'écrivain sud-africain John Michael Coetzee. Ce prix littéraire et cinématographique ne peut être attribué qu'à des écrivains ou à des cinéastes « étrangers », car il n'existe pas de récompense de ce type en Espagne. Il est doté de 1 million de pesetas (environ 6 000 €), le « roi » de Redonda puisant dans ses ressources personnelles. Javier Marias a vendu près de quatre millions de romans dans le monde, dont un million rien que pour *Un cœur si blanc* (Rivages). Il n'est pas prévu – volontairement – de cérémonie de remise de prix, toutefois J. M. Coetzee a remercié le jury en se déclarant fier de rejoindre les « ducs » de Redonda, « que j'imagine être une communauté d'artistes mais aussi une assemblée de chevaliers de nature purement hypothétique ».

NRJ GROUP
NOUVEAU RECORD
12 886 000*
auditeurs quotidiens !
(sans les 11-14 ans)

Chérie FM
2 773 000*
auditeurs quotidiens

NRJ
5 925 000*
auditeurs quotidiens

NOSTALGIE
La Légende
4 041 000*
auditeurs quotidiens

RIRE & CHANSONS
LA RADIO DU RIRE !
1 796 000*
auditeurs quotidiens

Chez NRJ Régies, nous nous efforçons de toujours mieux connaître nos auditeurs afin de répondre parfaitement à leurs attentes. Ce qui explique pourquoi ils sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre et à nous être fidèles. Cette connaissance approfondie nous permet de proposer à nos clients des études notamment qualitatives dont la liste est disponible sur le site www.nrjregies.fr. C'est en innovant chaque jour que NRJ Régies peut vous apporter l'expertise, la performance et le meilleur du son.

NRJ RÉGIES
La consommation d'aujourd'hui.
www.nrjregies.fr

*Source Médiamétrie 75 000+ - Janvier-Mars 2001 - Audience Cumulée - L-V - 5h-24h - Cible 15 ans et +.

DDB Les Arts

La ronde de Barbe-Bleue, meurtrier compassionnel

Sous le signe de Perrault et Rimbaud, Michel Raskine réussit l'adaptation d'un conte de Dea Loher

BARBE-BLEUE, ESPOIR DES FEMMES, de Dea Loher. Mise en scène : Michel Raskine. Avec Sophie Cattani, Sarah Fourage, Marieff Guittier, Dominique Pinon. LE POINT DU JOUR, 7, rue des Aqueducs, Lyon-5^e. Tél. : 04-78-15-01-80. Mercredi et jeudi, à 19 h 30 ; vendredi et samedi, à 20 h 30. 80 F (12,20 €) et 100 F (15,24 €). Jusqu'au 4 mai. La pièce est publiée aux Editions de l'Arche, avec une autre pièce de Lea Doher, Manhattan Medea (107 p., 77,40 F, 11,80 €).

LYON

de notre envoyée spéciale

C'est un spectacle placé sous le signe de Perrault et de Rimbaud. Une histoire comme on aimerait en entendre plus souvent, le soir, au théâtre. Un conte pour aujourd'hui, le bien-nommé *Barbe-Bleue, espoir des femmes*. Dea Loher, son auteur, est une jeune Allemande (née en 1964), Bavaroise installée à Berlin, depuis dix ans. Beaucoup jouée en son pays, elle reste à découvrir en France. Michel Raskine est le premier à s'y intéresser sérieusement. Une chance. C'est un metteur en scène qui sait lire. Son spectacle commence d'ailleurs par

une lecture de *Barbe-Bleue* de Perrault, qui n'appartient pas à la pièce de Dea Loher, mais l'introduit comme un rappel à l'ordre des songes cruels.

Aujourd'hui, Barbe-Bleue est un homme qui ne se connaît pas de raison d'être. Il se prénomme Henri et vend des chaussures pour dames dans un commerce de détail, mais il n'est pas du genre à s'asseoir à une terrasse, l'été, pour regarder les jambes des femmes. Il est là, c'est tout, et il semble ne rien attendre. Un jour, alors qu'il mange une glace, assis sur le banc d'un jardin public, une jeune fille l'aborde. Elle s'appelle Juliette. Plus tard, tout bascule quand elle lui dit qu'elle l'aime « au-delà de toute mesure ». Henri ne comprend pas. Juliette se suicide.

Ainsi commence une ronde qui, le temps d'un jour et d'une nuit, entraîne Henri d'une femme à l'autre, d'un meurtre à l'autre. Sans raisons apparentes. Chaque femme cherche quelque chose. Henri ne veut rien. Il tue comme il doit vendre ses chaussures : tout à sa tâche, et absent à lui-même. Il poignarde Tania qui voudrait se délivrer de la nostalgie de l'amour. Il étouffe Judith pour la délester du poids du temps. Il tire une balle dans la tête

d'Eve qui veut en finir... Pendant ce temps, une jeune femme le cherche. Elle est aveugle, et elle a su, en sentant l'odeur d'Henri dans un café, qu'il était l'homme de sa vie. Mais il n'est l'homme d'aucune vie – pas plus la sienne que celle des autres. C'est un passant en costume bleu, un homme qui se fondrait dans la foule si – si quoi, d'ailleurs ?

FLUIDITÉ INQUIÉTANTE

Michel Raskine place Henri Barbe-Bleue sous le signe d'une phrase de Rimbaud, « *j'ai seul la clef de cette parade sauvage* ». Sept portes de bois dessinent l'espace du décor. Aucune n'a de clef, mais elles sautent, quand il le faut, s'ouvrant sur un lit ou un coin de rue. Dans sa pièce, Lea Doher annonce huit personnages, un prologue, un prologue, et quatorze scènes qui sont autant de stations sur le chemin de croix du Barbe-Bleue d'aujourd'hui, dans une ville qui pourrait être Munich. Sur le plateau du Théâtre du Point du jour, la construction affirmée de Lea Doher s'efface au profit d'une fluidité inquiétante qui n'est pas sans rappeler celle de *La Ronde*, de Schnitzler. Henri glisse d'une femme à l'autre, d'un pas presque insignifiant, petit homme en costume bleu qui à la

fin, mais à la fin seulement, prendra de la peinture pour couvrir son mince collier de barbe.

Henri, c'est Dominique Pinon. Un des comédiens les plus étranges du théâtre français. Capable de jouer Hitler dans *Mein Kampf*, de George Tabori, en étant à la fois totalement monstrueux et détaché. Dans son jeu, il pousse à l'extrême l'absence de jugement sur les personnages, au point de frôler la folie. Il est parfait pour Barbe-Bleue. A un moment du spectacle, il s'étend contre Judith, la femme qui cherche en vain « l'œil de la ville », et il l'embrasse doucement. Un instant plus tard, il l'étrangle, tout aussi naturellement. On sent frissonner la salle. Judith est jouée par Marieff Guittier, à qui Michel Raskine demande d'interpréter cinq des femmes de Barbe-Bleue. Elle est assez solide pour supporter le meurtre à répétitions. C'est une comédienne qui n'a peur de rien. Elle travaille depuis dix ans avec Michel Raskine. Leur complicité magnifique est certainement l'un des fondements de la réussite de *Barbe-Bleue* : « Une fois, rien qu'une fois voir le ciel » dit, à la fin de la pièce, la jeune aveugle jouée par l'excellente Sophie Cattani.

Brigitte Salino

Jordi Savall convoque l'ange et le diable de la viole de gambe

L'ANGE ET LE DIABLE, pièces de Marin Marais, Robert de Visée, Jacques Duphy et Antoine Forqueray, avec Jordi Savall (basse de viole), Rolf Lislevand (théorbe et guitare), Michael Behringer (clavecin). Théâtre du Palais-Royal, le 23 avril.

Traverser les jardins du Palais-Royal était lundi soir un enchantement tant les allées de tilleuls, les parterres de tulipes et la vigueur des jets d'eau se voulaient affirmation printanière. Belle préparation à ce concert dévolu à la viole de gambe et à ses défenseurs rivaux, Marin Marais (1656-1728) et Antoine Forqueray (1672-1745).

Qu'en plein essor de la musique italienne la France lulliste soit restée le bastion de la viole, voilà qui marque bien le souci de préserver un caractère national révéralent « *secret, grâce et bon goût* » au mépris de l'effet et de la seule virtuosité. Parmi les successeurs de Sainte-Colombe (rendu familier par le film *Tous les matins du monde*, d'Alain Corneau, d'après le livre de Pascal Quignard), deux tempéraments et deux mondes opposés : Marin Marais, qui pratique un art du non-dit et du raffinement, et Antoine Forqueray, le fougueux, plus directement expressif et déjà passé à l'italianisme ambiant. C'est ainsi que leur contemporain Hubert Le Blanc, auteur du singu-

lier – voire excentrique – *Défense de la basse de viole contre les entreprises du violon et les prétentions du violoncelle* (1740), les comparera l'un à un ange, l'autre au diable.

Pionnier et lui-même défenseur de l'instrument-roi depuis plus de trente ans, le violiste Jordi Savall s'est entouré, au Théâtre du Palais-Royal, du théorbiste et guitariste norvégien Rolf Lislevand et du claveciniste Michael Behringer. Est-ce parce que la salle, vouée habituellement au théâtre de boulevard, invite à l'exhortation rabélaïsiennne « Vivez joyeux » au fronton de la scène ? Parce que le décor du *Monsieur chasse*, de Feydeau, se voile à peine d'un panneau noir ? Le public semble enclin à l'amusement : le noir complet se fait-il un peu long, on applaudit à tout rompre, une lumière s'éteint-elle côté cour et ce sont des gloussements intempestifs, enfin l'hilarité franche lorsqu'il faut à Rolf Lislevand aller fermer la porte et ses courants d'air. Passons !

PREMIÈRE PARTIE DIFFICILE

Exiguïté de la scène, touffeur des lourds drapés de velours rouge, étroitesse des fauteuils, les conditions ne sont pas excellentes. Tant sur le plan visuel que sur le plan acoustique. Alors que la musique perd tout relief, absorbée dans les replis des tentures, les toux du public sonnent superbement. Faudra-t-il songer à inverser les

rôles ? Toujours est-il que la première partie consacrée à Marin Marais a du mal à prendre corps, souffrant d'un manque d'épaisseur polyphonique, d'une raideur dans l'articulation et la conduite des voix, d'une sécheresse dans le phrasé et d'un manque de lisibilité – quand ce ne sont pas quelques approximations techniques. La *Suite d'un goût étranger* paraîtra bien insipide.

Si Rolf Lislevand a montré quelque subtilité au théorbe avec *Les Sylvaains de Monsieur Couperin* (Robert de Visée), c'est Michael Behringer qui donnera la première vraie « leçon de musique » avec *La Forqueray* de Jacques Duphy. Avec les *Portraits musicaux* dudit Forqueray, il semble que nos musiciens aient enfin trouvé leurs marques : l'archet de Savall se fait souple et puissant, les doubles cordes plus assurées, une certaine éloquence éclate dans *La Rameau* tandis que *La Dubreuil* puis *La Marella* se laissent aller à leur véhémence naturelle. Au magnifique *Du Vaucel*, en demi-teinte, succède l'éblouissante *Veclair*, véritable hommage à l'illustre violoniste virtuose. Du démon à l'ange... sans doute fallait-il en passer par là pour que Savall nous fasse en bis ce cadeau magnifique des *Voix humaines* de Marais. L'homme y est enfin à sa propre mesure, mi-ange mi-démon.

Marie-Aude Roux

Une « Ville morte » pleine de vie à l'Opéra du Rhin

DIE TOTE STADT, opéra en trois actes d'Erich Wolfgang Korngold. Avec Torsten Kerl (Paul), Angela Denoke (Marietta/Marie), Yuri Batukov (Frank), Birgitta Svendén (Brigitta), Stephan Genz (Fritz), Barbara Baier (Juliette), Julia Oesch (Lucienne), Inga Levant (mise en scène). Petits Chanteurs de la Cathédrale, Chœur de l'Opéra national du Rhin, Orchestre Philharmonique de Strasbourg, Jan Latham-Koenig (direction). OPÉRA NATIONAL DU RHIN, le 24 avril. Prochaines représentations : à Strasbourg, le 28 avril à 20 heures (tél. : 03-88-75-48-23) ; à la Filature, Mulhouse, le 4 mai à 20 heures et le 6 mai à 15 heures (tél. : 03-89-36-28-28) ; au Théâtre du Châtelet, à Paris, les 14, 17 et 21 mai à 19 h 30 (tél. : 01-40-28-28-40).

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

Parmi les événements très attendus cette saison en France figurait la création scénique de la *Tote Stadt* de Korngold. Un ouvrage aujourd'hui méconnu mais qui, en 1920, consacrait le jeune prodige de vingt ans et marquait la limite insurpassée du chef-d'œuvre. Comparé à Mozart pour son étonnante et mûre précocité, sa virtuosité pianistique, son époustouflante mémoire, Korngold le sera jusque dans les rapports qu'il entretient avec son père, l'éminent critique musical de la *Neue freie Presse*. Dès l'enfance, il a recueilli les admiratives exclamations de Mahler qui voit en lui un génie et le recommande aux bons soins pédagogiques de Zemlinsky,

avant d'être littéralement encensé par un Richard Strauss qui loue les douze ans si prometteurs de la pantomime *Der Schneemann*. Singulier destin pourtant de celui qui, n'ayant rien eu à apprendre, n'apprit jamais. Car la musique de Korngold incarne la superbe et dernière efflorescence d'un monde révolu. « *Le plus grand espoir de la musique allemande* », selon son ami Puccini, ne réalisera en effet jamais toutes ces promesses de l'aube... si ce n'est en devenant, dès 1934, via Max Reinhardt puis la Paramount et Warner Bros, l'un des compositeurs les plus talentueux d'Hollywood.

C'est à partir d'une adaptation théâtrale faite par Rodenbach d'après son propre roman, *Bruges-la-morte* (publié la même année que *Pelleas et Mélisande*, de Maeterlinck, en pleine percée du symbolisme belge), que Korngold et son père – alias Paul Schott – élaborent le livret de l'opéra. De l'œuvre symboliste, le texte garde la trame et l'esprit mais s'en démarque résolument dans sa conclusion, assurant au héros un positif « retour à la vie » (titre initial de l'œuvre d'ailleurs). « *Tu sais que je suis resté à Bruges pour demeurer seul avec ma morte*. » Sur scène, une relique de salon bourgeois dépenaillé, un piano droit. Derrière, le grand mur lépreux et son chantier de ruines. La mise en scène d'Inga Levant joue le jeu qui consiste à superposer les mondes du réel et de l'inconscient. Non sans humour – son héros infantile restera jusqu'au bout en pantoufles !

Elle sait aussi employer à bon escient poésie et fantastique, ainsi la scène dans l'église à l'acte II avec son énorme cloche cauchemardes-

que, tout en assumant la symbolique décadente liée à l'expression religieuse – la procession dans Bruges. A cela s'ajouteront références au cinéma hollywoodien – le chant de l'ivresse charnelle de Marietta sera chanté « à la Marilyn » dans une envolée de robe blanche au-dessus d'une bouche de métro –, à la comédie musicale de Broadway, voire aux parades de majorettes. Si l'arrivée des danseurs au Fritz's Diner est d'un kitsch parachevé, la charge parodique des nonnes diaboliques du *Robert le Diable* de Meyerbeer y perdra cependant quelques plumes sulfureuses.

Reputé parmi les plus lourds vocalement parlant, le rôle de Paul exige toutes les qualités : puissance mahlérienne dans l'aigu mais aussi sens de l'intériorité comme dans le très beau credo d'amour de l'acte III. Rien cependant qui puisse déstabiliser un Torsten Kerl dans la plénitude de ses moyens. En face, vraie présence scénique de la

Marietta d'Angela Denoke. La voix est souple, le timbre homogène, au point de produire parfois une légère impression de monochromie. Cependant, la fatigue venant, les aigus, d'intonation un peu basse, auront tendance à devenir un peu criards.

Si Birgitta Svendén et Yuri Batukov tirent grosso modo leur épinglette du jeu, il faut reconnaître aux deux copines de Marietta (Lucienne et Juliette) une belle justesse de ton tandis que Stephan Genz se taille un joli succès dans le *Pierrotlied* de l'acte II. Quant à l'orchestre de Jan Latham-Koenig, soumis à rude épreuve par une écriture complexe et luxuriante (entre Mahler et Strauss voire Rimsky), il tient bon le cap, même si l'on eût aimé un lyrisme moins tempéré, espéré une rythmique plus acérée : en un mot davantage de sombre morbidité et de folie solaire.

M.-A. R.

Musset

Les Caprices de Marianne
Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée

mise en scène Philip Boulay



27 avril - 20 mai
Théâtre de Gennevilliers 01 41 32 26 26

SORTIR

PARIS

Alger-Alger

Gare au Théâtre, une scène énergétique installée à Vitry-sur-Seine, organise une série de manifestations consacrées à l'Algérie : une exposition, « Avoir vingt ans à Alger », réalisée par un photographe, Bruno Hadjih, et un écrivain, Aziz Chouaki (le 26 avril, 20 h 30) ; un « Bocal agité » qui réunit auteurs, metteurs en scène, chorégraphes, comédiens et danseurs qui en trois jours préparent un spectacle, sous la direction d'un « agitateur » (Aziz Chouaki) (les 28, 29 et 30, 19 heures) ; trois spectacles : *Avoir vingt ans à Alger* (les 2, 3, 4, 5, 9, 10 et 11 mai, 22 heures), par la Compagnie de la Goutte d'eau, *El Maestro* (les 3, 4 et 5, 20 h 30), par la compagnie La Barraca, et *Les Oranges* (les 9, 10 et 11, 20 h 30), par la Compagnie du Jour. Il y a aussi un cabaret algérois (le 12, 20 h 30), mené

par l'équipe du Bazar nomade. Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Gare au Théâtre, 13, rue Pierre-Semard. Jusqu'au 12 mai. Tél. : 01-46-82-62-86. 80 F (soutien), 50 F (réduit), 35 F (abonnés).

Compagnie Articulation

Jamais en reste de projets ambitieux, la chorégraphe Zaza Disdier a réuni pour *Rêves de vies* une dizaine de danseurs amateurs de tous les âges aux côtés d'interprètes hip-hop professionnels : vingt-trois participants pour une création basée sur le thème de la vie dont chacun rêve en douce. Dans la voie danse-théâtre qui est la sienne depuis 1986, Zaza Disdier ajoute la vidéo, à travers des portraits d'hommes, de femmes, d'adolescents de la ville nouvelle de Sénart. Combs-la-Ville (Seine-et-Marne). La Coupole, rue Jean-François-Millet. 20 h 45, les 26, 27 et 28. Tél. : 01-60-34-53-70. 86 F.

(Publicité)

KIRON ESPACE
10, Rue de la Vacquerie - Paris 11^e
du 25 avril au 1^{er} juillet

En ce temps-là, l'amour...

de Gilles Ségala
Mise en scène Georges Werler

RESERVATIONS : 01 44 64 11 50

GUIDE

REPRISE FILM

Gertrud

de Carl T. Dreyer (Danois, 1964). Présenté par l'actrice Jeanne Balibar dans le cadre du ciné-club « Ça tourne... au Panthéon ».

Cinéma du Panthéon, 13, rue Victor-Cousin, Paris-5^e. RER Luxembourg. Tél. : 01-40-46-01-21. 25 F et 30 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Olaf Breuning

Galerie Air de Paris, 32, rue Louise-Weiss, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Tél. : 01-44-23-02-77. Du 26 avril au 26 mai. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

Elna Brotherus

Agency, 10, rue Duchefdelaville, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Tél. : 01-53-79-07-13. Du 26 avril au 26 mai. De 14 heures à 19 heures ; de 11 heures à 19 heures, le samedi. Fermé dimanche et lundi.

Adam Dant

Galerie Almine Rech, 24, rue Louise-Weiss, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Du 26 avril au 26 mai. Tél. : 01-45-83-71-90. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

Thomas Grünfeld

Jousse Entreprise, 34, rue Louise-Weiss, Paris-13^e. Du 26 avril au 26 mai. M^o Chevaleret. Tél. : 01-53-82-13-60. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

Richard Hawkins

Galerie Praz-Delavallade, 28, rue Louise-Weiss, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Tél. : 01-45-86-20-00. Du 26 avril au 26 mai. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

Jean Helion

Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris-1^{er}. M^o Tuileries. Tél. : 01-42-96-37-96. Du 26 avril au 13 juillet. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30 ; samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche.

Paul Morrison

Galerie Emmanuel Perrotin, 30, rue Louise-Weiss, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Du 26 avril au 26 mai. Tél. : 01-42-16-79-79. De 11 heures à 19 heures. De 11 heures à 19 heures, du mardi au samedi. Fermé dimanche et lundi.

Muntean, Rosenblum

Galerie Art Concept, 16, rue Duchefdelaville, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Tél. : 01-53-60-90-30. Du 26 avril au 26 mai. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Drame de la vie, fragments

de Valère Novarina, mise en scène de Jean-Pierre Vincent.

Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, Nanterre (Hauts-de-Seine). 21 heures, les 26, 27 et 28.

Jusqu'au 20 mai. Tél. : 01-46-14-70-00. 40 F et 50 F.

Lignes de vie

La Tige, le Poil et le Neutrino

Une femme sans importance

Un lit parmi les lentilles

de Thierry Gibault et Alan Bennett.

Théâtre de la Commune, 2, rue

Edouard-Poisson, Aubervilliers (Seine-

Saint-Denis). 20 h 30, le 26. Tél. : 01-48-

33-93-93. De 50 F à 130 F. Jusqu'au

26 mai.

Needcompany's King Lear

(en néerlandais, stf)

d'après William Shakespeare, mise en

scène de Jan Lauwers.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châte-

let, Paris-4^e. M^o Châtelet. 20 h 30, les

26, 27 et 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F

et 140 F.

Parcours-microbe

de Showcase Beat le Mot.

Fondation Cartier pour l'art contempo-

rain, 261, boulevard Raspail, Paris-14^e.

M^o Raspail. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-42-

18-56-72. 20 F et 30 F.

La Soif d'écrire - Le Cri

Théâtre de l'Europe - Petit Odéon, 1,

place Paul-Claudell, Paris-6^e. M^o Odéon.

18 heures, le 26. Tél. : 01-44-41-36-36.

Entrée libre.

Ensemble Musique oblique

Musée d'art et d'histoire du judaïsme,

hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple,

Paris-3^e. M^o Rambuteau. 20 h 30, le 26.

Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.

Angelika Kirchschlager

(mezzo-soprano), Melvyn Tan (piano)

Œuvres de Schubert, Schumann.

Théâtre musical de Paris, 1, place du

Châtelet, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 20 heu-

res, le 26. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F

à 250 F.

Chœur d'hommes Amalur

Chants sacrés basques. Benat Achary

(direction).

Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Hono-

ré, Paris-1^{er}. M^o Tuileries. 20 h 30, le 26.

Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.

Emmanuel Bex Piano Solo

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-

Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. M^o Châte-

telet. 21 h 30, le 26. Tél. : 01-42-36-

01-36. De 80 F à 100 F.

Guem

Elysée-Montmartre, 72, boulevard

Rochechouart, Paris-18^e. M^o Anvers.

19 heures, le 26. Tél. : 01-55-07-06-00.

De 121 F à 130 F.

Tierra de Fuego

Baiser salé, 58, rue des Lombards,

Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 21 h 30, le 26.

Tél. : 01-42-33-37-71. De 60 F à 80 F.</

MERCREDI 25 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 et 1.00 Le Club. Le conflit israélo-arabe.	LCI
22.05 Arts premiers ou arts primitifs ?	Forum
23.05 L'outil a-t-il fait l'homme ?	Forum
MAGAZINES	
18.30 L'Invité de PLS. Alain Richard.	LCI
19.00 Nulle part ailleurs. Invité : Bertrand Delanoë.	Canal +
20.15 Strip-tease spécial. Les larmes de Ludovic ou le concerto imposé.	RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Coluche, la farce tranquille.	Arte
20.55 Ce qui fait débat. Les nouveaux rois du monde. Invités : Jean-Marie Messier ; Luc Montagnier ; Jean-Marie Pelt ; Maria Nowak ; Pascal Nègre ; Pascal Thomas ; Annick Coupé ; Gérard Mermet ; José Bové ; Djamila Zennadi...	France 3
22.00 et 0.00 Le Club. Soirée Jean Gabin. Invité : José Giovanni.	Ciné Classics
22.35 Ça se discute. Pourquoi choisit-on de faire rire ? Invités : Jean-Marie Bigard ; Dominique Farrugia ; André Lamy ; Virginie Lemoine ; Axelle Laffont ; Isabelle Mergault ; Didier Gustin ; Jean-François Dérec.	France 2
22.45 Le Droit de savoir. Flics de banlieue, la guerre des bandes.	TF 1
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. La grande aventure de la presse filmmé [1/4] : Le temps des pionniers 1896-1914.	France 3
DOCUMENTAIRES	
20.00 Enquête chez les requins.	Odyssee
20.15 Reportage. Rwanda, opération sourire.	Arte
20.30 L'Extrémiste. François Genoud, de Hitler à Carlos.	Planète
21.00 Le XX ^e siècle - Le Grand Jeu, URSS - EU. [4/6].	Histoire
21.55 Jet-set. [5/6]. Saint-Tropez.	Odyssee
22.35 Une école sur le toit du monde.	Planète
23.35 La Terre en question. Quand les éléments se déchaînent.	Odyssee
0.25 Profil. La Danse des chevaux de feu.	Arte
0.50 Vietnam, un monde sous la guerre.	Planète
SPORTS EN DIRECT	
20.45 Football. Match amical. France - Portugal.	TF 1
22.00 Football. Coupe du monde 2002. Éliminatoires. Zone Amsud : Bolivie - Argentine.	Pathé Sport
DANSE	
23.45 Casse-Noisette. Chorégraphie de Pär Isberg. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet et l'Orchestre de l'Opéra royal de Suède, dir. Renat Salavatov. Avec Jens Rosén (Pierre).	Mezzo

Le Monde
TELEVISION

Arte

20.45 Coluche, la farce tranquille
C'est une histoire de Coluche, mais c'est une histoire triste. Elle raconte son éphémère candidature à la présidence de la République en 1981. On avait presque oublié cet épisode, que nous remémorent Julien Caumier et Roland Allard. Avec le témoignage de Romain Goupil, ancien gauchiste devenu cinéaste, mentor de l'humoriste à l'époque, parlant d'une « *plaisanterie à caractère social* ».

M 6

20.50 Le Choix d'Elodie
Déjà diffusé en 2000, ce téléfilm de la collection « Combats de femme » s'intéresse au problème des grossesses précoces. A partir d'une enquête journalistique bien documentée, la réalisatrice Emmanuelle Bercot raconte le déchirement d'une adolescente, Elodie (interprétée avec beaucoup de justesse par Isild Le Besco), jeune lycéenne enceinte, qui hésite entre avortement et maternité.

France 3

23.20 Les Dossiers de l'Histoire
Serge Viallet et Jérôme Kuehl racontent les premières actualités en images dans une série en quatre parties, « La Grande Aventure de la presse filmée ». La fin tragique du dirigeable *Hindenburg*, le Jeudi noir de Wall Street, la Libération de Paris : toutes les images, défilant dans nos têtes à l'évocation de ces événements, ont été tournées par les actualités filmées, apparues dès les années 1930.

FILMS

15.30 Rio Bravo ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1959, v.o., 135 min) O.	Cinétoilette
15.40 A nous la liberté ■■■ René Clair (France, 1931, 85 min) O.	Ciné Classics
16.50 Sabotage à Berlin ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1942, 120 min) O.	TCM
17.50 Convoi vers la Russie ■■ Lloyd Bacon, Byron Haskin et Raoul Walsh (Etats-Unis, 1943, v.o., 130 min) O.	Ciné Classics
18.50 Gentleman Jim ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1942, 115 min) O.	TCM
18.50 Qui ? ■■ Leonard Keigel (France - Italie, 1970, 80 min) O.	Ciné Cinémas 1
20.30 Les Grandes Familles ■■ Denys de La Patellière (France, 1958, 90 min) O.	Ciné Classics
20.30 A l'est d'Eden ■■■ Ella Kazan (Etats-Unis, 1955, 115 min) O.	Ciné Cinémas 2
20.30 Affliction ■■ Paul Schrader (Etats-Unis, 1997, 110 min) O.	Ciné Cinémas 1
21.00 L'Année de tous les dangers ■■ Peter Weir (Australie, 1982, v.o., 115 min) O.	Ciné Cinémas 3
22.20 La Femme publique ■■ Andrzej Zulawski (France, 1984, 115 min) O.	Ciné Cinémas 1



22.40 Le Poids du déshonneur ■■ Barbet Schroeder. Avec Meryl Streep, Liam Neeson (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) O.	Cinéfaz
23.35 Des gens sans importance ■■ Henri Verneuil (France, 1955, 105 min) O.	Ciné Classics
0.25 Possession ■■ Andrzej Zulawski (France - Allemagne, 1981, 120 min) O.	Cinéfaz
0.35 La Gueule de l'autre ■■ Pierre Tchermnia (France, 1979, 100 min) O.	Ciné Cinémas 2

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 Naître, l'aventure de la vie.	Forum
21.00 et 1.00 Le Club.	LCI
22.05 Les Pays du Mékong.	Forum
23.05 Les Jeux paralympiques.	Forum
23.50 Thema. Taules et taulards. De la vie à la prison. Entretien avec Loïc Wacquant.	Arte
MAGAZINES	
17.10 LCA, la culture aussi.	LCI
17.25 CD' aujourd'hui. Frédéric Lerner.	France 2
18.30 L'Invité de PLS.	LCI
19.00 Nulle part ailleurs. Invitée : Helena Noguerra.	Canal +
19.30 et 0.40 Rive droite, rive gauche.	Paris Première
20.05 Temps présent. Un enfant, ça pompe énormément. Benetton, les pubs scandaleuses.	TSR
20.55 Envoyé spécial. Danse avec les dauphins. Génocide sans coupable.	France 2
22.45 Faxculture. Le Salon international du livre et de la presse. Le festival Visions du réel. Invité : Raymond Depardon.	TSR
23.20 Carré noir. Lettre d'un cinéaste à sa fille.	RTBF 1
23.25 Courts particuliers. Invitée : Amira Casar.	Paris Première
23.40 Le Club. Invité : José Giovanni.	Ciné Classics
1.00 Ça me révolte ! Trains, la galère des usagers. Les pompiers en colère. Du lait dans les champs. Boîtes de nuit à la mode. Prostituées de l'Est : notre incroyable indifférence. Trop vieux pour conduire ?	M 6
DOCUMENTAIRES	
17.30 Les Enquêtes du National Geographic. Singes intrépides.	Monte-Carlo TMC
17.30 La Terre en question. Quand les éléments se déchaînent.	Odyssee
18.00 Les Grandes Batailles. La révolte des paysans.	La Chaîne Histoire
18.05 Le Monde des animaux. Les Félines. [14/26].	La Cinquième
18.50 L'homme qui parle aux chevaux.	Planète
19.00 Voyages, voyages. La Loire.	Arte
19.20 Murielle ou vivre debout.	Planète
19.50 Legends. Jack Nicholson.	Odyssee
20.00 « Mwe bana bandi ». « Vous, mes enfants ».	Planète
20.05 Babylone yé-yé. [6/12]. French disco.	Canal Jimmy
20.15 Reportage. Istanbul, foot, foot, foot !!!	Arte
20.30 La Grande Dépression. La riposte.	La Chaîne Histoire
20.30 Histoires de pilotes. [2/5]. Les sept « Mercury ».	Planète
21.05 Chambord sauvage. [1/2]. Le temps des cerfs : le printemps et l'été.	TV 5
21.15 Les Mystères de la Bible. [3/3]. Qui a écrit la Bible ?	La Chaîne Histoire
21.25 Questions d'enfants. [1/6]. Naître.	Planète
22.00 Coup de cœur à Annie Cordy. Profession comique.	Festival
22.00 Histoire de France. La Rafle du Vél' d'hiv'.	La Chaîne Histoire
22.15 Brialy fait son cinéma.	Canal +
22.20 L'Extrémiste. François Genoud, de Hitler à Carlos.	Planète
22.30 Thema. Taules et taulards. De la vie à la prison. Trop tôt pour pardonner. L'île des oubliés.	Arte
23.10 Il était une fois le royaume d'Angleterre. Aldershot.	Odyssee
23.35 Passé sous silence. Souha, survive en enfer.	France 3
23.40 Les Açores de Madredeus.	Planète
23.45 Les Mystères de l'Histoire. Miracles.	La Chaîne Histoire
0.25 Histoires naturelles. Tel est pris.	TF 1
0.55 Babylone yé-yé. [6/12]. French disco.	Canal Jimmy
SPORTS EN DIRECT	
13.00 Haltérophilie. Championnats d'Europe. - 69 kg dames.	Eurosport
15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Barcelone (4 ^e jour).	Eurosport
19.30 Football. Championnat d'Europe des moins de 16 ans. Espagne - Allemagne.	Eurosport
MUSIQUE	
19.10 Les Solistes de la fondation Beracasa. Avec Per Tengstrand, piano.	Muzzik
19.50 Joseph Haydn. Par le Coull Quartet.	Muzzik
20.10 Vêpres op.37, n°6, de Rachmaninov. Par le Chœur Svetoslav Obretenov, dir. Georgi Robev.	Mezzo
21.00 Benjamin Hochman et le Quatuor Prazak.	Muzzik
23.10 L'Ouverture de « La Force du destin » de Verdi. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan.	Mezzo
23.50 The Nat « King » Cole Show 14. Le 10 septembre 1957. Avec Nat « King » Cole, piano et chant ; Ella Fitzgerald ; The Four Lads ; The Randy Horne Singers. Dir. Nelson Riddle.	Muzzik
TÉLÉFILMS	
18.15 Chasseurs d'écume. Denys Granier-Deferre. [3/3] O.	TV 5
20.55 Un cœur pour deux. Rolf von Sydow O. Monte-Carlo TMC	TF 1
22.45 Choc mortel. Armand Mastroianni O.	TF 1
23.05 Sécurité rapprochée. Bruno Trépoigt O.	TF 6
23.15 Au-delà du miroir. Rainer Matsutani et Sebastian Niemann O.	M 6
23.45 Les Actes des apôtres. Roberto Rossellini. [2/5] O.	Histoire
23.50 Joseph Balsamo. André Hunebelle [1/7] O.	Monte-Carlo TMC
0.05 Peur blanche. Olivier Chavart O.	TSR
COURTS MÉTRAGES	
20.40 La Soirée noire : Courts au 13. Dernière des murs. Gilles Penso.	13 ^{ème} RUE
22.25 La Soirée noire. Spécial Cognac 2001.	13 ^{ème} RUE
SÉRIES	
18.00 Dieu, le Diable et Bob. Le diable au corps O.	Canal +
19.20 Hill Street Blues. Un peu de cœur O.	Monte-Carlo TMC
19.50 Homicide. Balade à Washington. O.	Série Club
20.00 Les Trois Mousquetaires. Le conseil des mousquetaires. O.	Ciné Classics
20.00 La Vie à cinq. Paternité. O.	Téva
20.20 Friends. Celui qui apprenait à danser O.	RTL 9
20.55 Navarro. Une fille en flammes. O.	TF 1
22.05 Le Club des Cinq.	Disney Channel
22.15 Anne Le Guen. Le Mystère de la crypte.	TV 5
23.25 Cheers. La conquête de Norman (v.o.) O.	Série Club
23.45 Homicide. Balade à Washington. O.	Série Club
0.00 I Love Lucy. Deep-sea Fishing (v.o.) O.	Téva
0.30 La Quatrième Dimension. On Thursday We Leave for Home. O.	Série Club

Le Monde
TELEVISION

France 2

20.55 Envoyé spécial
D'avril à juillet 1994, près de 800 000 Tutsis et des opposants hutus ont été assassinés au Rwanda. Sept ans après, justice n'est pas faite. Douze condamnations et une trentaine d'accusés, tel est le maigre bilan du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), installé en Tanzanie. A quoi il faut ajouter 125 000 détenus en attente de jugement dans les prisons rwandaises. A la suite

d'un reportage au Rwanda, où ils s'entendent dire que les pays d'Europe protègent des génocidaires en fuite, Laurent Cibien et Patrice Lorton décident de creuser la question. Les journalistes retournent sur le terrain avec Carla Del Ponte, procureur du Tribunal pénal international de La Haye, en mission au Rwanda. Un document d'une heure, dense et particulièrement bienvenu au moment où quatre génocidaires présumés comparaissent devant un jury d'assises à Bruxelles.

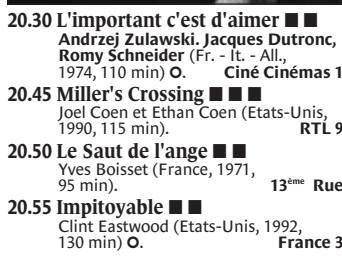
France 3

23.35 Passé sous silence
Le magazine de France 3 propose un documentaire de Randa Chahal Sabbah, *Souha, survive à l'enfer*. A vingt ans, Souha Béchara a tenté de tuer le chef de la milice libanaise créée par l'occupant israélien au sud du pays des Cèdres. Pendant dix ans, elle a été détenue sans jugement, torturée physiquement et moralement avant d'être libérée en 1998. Le film montre qu'il y a du surhumain chez la frêle Souha.

JEUDI 26 AVRIL

FILMS

13.05 L'Eau à la bouche ■■ Jacques Doniol-Valcroze (France, 1959, 85 min) O.	Ciné Classics
13.25 La Gueule de l'autre ■■ Pierre Tchermnia (France, 1979, 100 min) O.	Ciné Cinémas 1
16.05 Main basse sur la ville ■■■ Francesco Rosi (France - Italie, 1963, v.o., 100 min) O.	Cinétoilette
16.05 L'Année de tous les dangers ■■ Peter Weir (Australie, 1982, v.o., 110 min) O.	Ciné Cinémas 3
18.30 Les Grandes Familles ■■ Denys de La Patellière (France, 1958, 90 min) O.	Ciné Classics
20.30 Crime passionnel ■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1945, v.o., 105 min) O.	Ciné Classics
20.30 L'important c'est d'aimer ■■ Andrzej Zulawski, Jacques Dutronc, Romy Schneider (Fr. - It. - All., 1974, 110 min) O.	Ciné Cinémas 1
20.45 Miller's Crossing ■■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, 115 min).	RTL 9
20.50 Le Saut de l'ange ■■ Yves Boisset (France, 1971, 95 min).	13 ^{ème} Rue
20.55 Impitoyable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1992, 130 min) O.	France 3



20.30 L'important c'est d'aimer ■■ Andrzej Zulawski, Jacques Dutronc, Romy Schneider (Fr. - It. - All., 1974, 110 min) O.	Ciné Cinémas 1
20.45 Miller's Crossing ■■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, 115 min).	RTL 9
20.50 Le Saut de l'ange ■■ Yves Boisset (France, 1971, 95 min).	13 ^{ème} Rue
20.55 Impitoyable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1992, 130 min) O.	France 3



21.00 Opération jupons ■■ Blake Edwards. Avec Cary Grant, Tony Curtis (Etats-Unis, 1959, v.o., 120 min).	Paris Première
21.00 Boule de feu ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1941, v.o., 110 min) O.	Cinétoilette
22.15 Le Temps s'est arrêté ■■ Ermanno Olmi (Italie, 1960, v.o., 85 min) O.	Ciné Classics
22.20 Affliction ■■ Paul Schrader (Etats-Unis, 1997, 110 min) O.	Ciné Cinémas 2
22.35 Pat Garrett et Billy le Kid ■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, version courte, 1973, v.o., 125 min) O.	Cinéfaz
22.45 La Nuit du chasseur ■■ Charles Laughton (Etats-Unis, 1955, v.o., 95 min) O.	13 ^{ème} Rue
23.10 Le Beau Serge ■■ Claude Chabrol (France, 1958, 95 min) O.	Canal +
0.10 Jessy ■■ Raoul Ruiz (Grande-Bretagne, 1999, v.o., 100 min) O.	Ciné Cinémas 3
0.15 Qui ? ■■ Leonard Keigel (France - Italie, 1970, 80 min) O.	Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
18.20 et 0.20 Exklusif.	
19.00 Le Bigdíl.	
20.00 Journal, Météo.	
20.35 Football. En direct. Match amical : France - Portugal. 20.45 Coup d'envoi.	
22.45 Le Droit de savoir. Flics de banlieue, la guerre des bandes.	
0.05 TF 1 nuit, Météo.	
FRANCE 2	
16.55 Des chiffres et des lettres.	
17.20 et 1.00 CD' aujourd'hui. Positive Black Soul.	
17.25 Premier rendez-vous.	
17.55 Friends.	
18.25 Un agent très secret.	
19.10 Qui est qui ?	
19.50 Un gars, une fille.	
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.	
20.00 Journal, Météo.	
20.50 L'Insti. L'Ange des vignes.	
22.35 Ça se discute. Pourquoi choisit-on de faire rire ?	
0.40 Journal, Météo.	
1.05 Des mots de minuit.	
FRANCE 3	
16.05 Saga-Cités.	
16.30 MNK.	
17.35 A toi l'actu@. La 15 ^e	
17.50 C'est pas sorcier.	
18.15 Un livre, un jour.	
18.20 Questions pour un champion.	
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.	
20.10 Tout le sport.	
20.20 Tous égaux.	
20.55 Ce qui fait débat. Les nouveaux rois du monde.	
22.50 Météo, Les Jours euros, Soir 3.	
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. La grande aventure de la presse filmée [1/4].	
0.10 et 0.55 La Loi de Los Angeles.	
CANAL +	
► En clair jusqu'à 20.35	
18.00 Dieu, le Diable et Bob.	
18.30 Nulle part ailleurs.	
20.35 Le Journal du cinéma.	
21.00 Les Fugueurs Film. James Lapine O.	
22.40 Suspicion Film. David Bailey. O.	

FRANCE 3	
16.05 Saga-Cités.	
16.30 MNK.	
17.35 A toi l'actu@. La 15 ^e	
17.50 C'est pas sorcier.	
18.15 Un livre, un jour.	
18.20 Questions pour un champion.	
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.	
20.10 Tout le sport.	
20.20 Tous égaux.	
20.55 Ce qui fait débat. Les nouveaux rois du monde.	
22.50 Météo, Les Jours euros, Soir 3.	
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. La grande aventure de la presse filmée [1/4].	
0.10 et 0.55 La Loi de Los Angeles.	
CANAL +	
► En clair jusqu'à 20.35	
18.00 Dieu, le Diable et Bob.	
18.30 Nulle part ailleurs.	
20.35 Le Journal du cinéma.	
21.00 Les Fugueurs Film. James Lapine O.	
22.40 Suspicion Film. David Bailey. O.	

FRANCE 3	
16.05 Saga-Cités.	
16.30 MNK.	
17.35 A toi l'actu@. La 15 ^e	
17.50 C'est pas sorcier.	
18.15 Un livre, un jour.	
18.20 Questions pour un champion.	
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.	
20.10 Tout le sport.	
20.20 Tous égaux.	
20.55 Ce qui fait débat. Les nouveaux rois du monde.	
22.50 Météo, Les Jours euros, Soir 3.	
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. La grande aventure de la presse filmée [1/4].	
0.10 et 0.55 La Loi de Los Angeles.	
CANAL +	
► En clair jusqu'à 20.35	
18.00 Dieu, le Diable et Bob.	
18.30 Nulle part ailleurs.	
20.35 Le Journal du cinéma.	
21.00 Les Fugueurs Film. James Lapine O.	
22.40 Suspicion Film. David Bailey. O.	

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
13.55 Les Feux de l'amour.	
14.45 Les Galons du silence. Téléfilm. Jeff Bleckner O.	
16.35 Les Dessous de Palm Beach.	
17.30 Sunset Beach.	
18.20 et 1.20 Exklusif.	
19.00 Le Bigdíl.	
20.00 Journal, Tiercé, Météo.	
20.55 Navarro. Une fille en flammes O.	

Le bonheur est sur la butte

par Pierre Georges

IL ARRIVE parfois qu'une simple dépêche offre toute la poésie d'une rêverie du matin. Celle-ci par exemple : « Le château des Brouillards n'a pas trouvé preneur à la bougie. » Ce n'est rien que le résultat infructueux d'une vente aux enchères, mais l'on dirait du Prévert.

A Paris, sur le mont Martre, car c'est ainsi qu'il faut l'escalader ce matin, il y a une belle demeure, au milieu d'un grand jardin arboré. Une vaste maison des songes en plûtôt piteux état, mais avec vue sur le rêve et sur Paris. Un château à Montmartre ! Purs XVIII^e arrondissement et siècle ! Excusez du peu, mais cela ne se trouve pas sous le pied d'un poulbot !

Donc cette demeure réputée pour avoir hébergé longtemps des fêtes étranges et somptuaires, si l'on veut des raves Belle Époque, cette demeure qui fait la fierté de ses propriétaires et l'envie, photographique, des convois de touristes monte-là-haut, cette maison haut perchée était à vendre. Mardi, aux enchères, à la bougie. Mise à prix : 11 millions de francs. Autrement dit une misère quand on sait qu'à Paris la moindre galerie des glaces hausmannienne vaut son pesant de kilofrancs !

Hélas la bougie, les bougies plutôt s'éteignirent sans la moindre enclère. Non pas, c'est évident, qu'il n'y ait pas de potentiels acquéreurs, des plus solvables. Mais peut-être parce que par pudeur les candidats à la noblesse de Mont considèrent que le château des Brouillards ne saurait s'acheter comme croûte d'occasion ou meuble en simili Époque, au mieux offrant.

N'en doutons pas, le château se vendra, mais à l'ancienne, dans la confidentialité boisée, et

le sens des convenances policé d'une confortable étude de notaire. Il se vendra car quelque chose nous dit que le bonheur est sur la butte.

Ah ! rêver un instant. Non pas d'être riche et comme tel imposé sur la fortune et le château. Non rêver d'être enfin et à vie le châtelain des Brouillards. Cela vous poserait son homme, la seule idée d'aller en grand équipage par les rues de Montmartre, rue Gabrielle, rue Berthe, au milieu des foules touristiques ravies et ébaubies : « Place, place, mécréants, c'est le châtelain des brouillards qui passe ! »

Rêver et pourquoi pas puiser précisément le rêve passe, sur la butte. Car, si l'on a bien lu, une fée opère au bonheur des populations, ces temps-ci, sur les hauteurs. La fée Amélie en son fabuleux destin. Amélie Poulain, si c'était un effet de votre bonté, de vos pouvoirs, pourriez-vous nous faire un fabuleux destin de châtelain ?

On plaisant bien sûr. Mais plus l'on lit partout que les aventures filmées de cette jeunesse acharnée à faire le bonheur des gens sont une aubaine et une bénédiction, plus l'on est content. L'annonce d'un bon film nous est une bénédiction, presque une jubilation. En tout cas, déjà, un bonheur par procuration. On se dit que, enfin, un de ces quatre, par jour de pluie, l'embaras des jours donc, on ira se mettre à sécher l'âme et le moral au fil tendre d'Amélie, rue Lepic, bien au chaud.

Devant un bonheur annoncé, la tendance est parfois à la hâte. Aller le vivre toutes affaires cessantes. La nôtre serait plutôt de mettre Amélie au cellier du château imaginaire. Pour faire durer l'attente du plaisir et du conte.

Arrestation à Manille de l'ancien président Estrada

LE PRÉSIDENT destitué Joseph Estrada a été arrêté, mercredi 25 avril, à Manille. Il est accusé du pillage de 80 millions de dollars de ressources économiques du pays, un chef d'inculpation qui, selon la loi philippine, est passible de la peine de mort. Le chef de la police nationale, Leandro Mendoza, s'est rendu en personne à la résidence de l'ex-chef de l'Etat, dans les environs de Manille, pour lui présenter un mandat d'arrêt. Le tribunal a également ordonné l'arrestation de huit autres accusés, dont le fils de Joseph Estrada, José Ejercito. L'accusation de pillage repose principalement sur le fait, selon Manille, que Joseph Estrada aurait amassé illégalement plus de 4 milliards de pesos (80 millions de dollars) alors qu'il était au sommet de l'Etat, en jouant de sa position.

Elu il y a trois ans, M. Estrada

avait été chassé du pouvoir sous la pression de la rue, soutenue par l'armée, le 20 janvier, à la suite d'un scandale de corruption. La semaine dernière, il s'était livré aux autorités judiciaires mais avait versé une caution de 40 000 pesos (environ 5 600 F), afin d'éviter son incarcération immédiate, deux heures après que le tribunal anti-corruption eut ordonné son arrestation pour corruption et parjure.

Sitôt connue son arrestation, des incidents ont éclaté mercredi à Manille entre des partisans de Joseph Estrada et des forces anti-émeutes. Les manifestants ont jeté des pierres et des bouteilles sur des policiers venus pour arrêter le président déchu. La police a riposté à coups de matraque pour disperser les manifestants dans les rues et devant la résidence de l'ex-chef de l'Etat dans la banlieue de Manille. - (AFP.)

Un laboratoire sur les maladies animales à prions à Toulouse

LE MINISTRE de la recherche, Roger-Gérard Schwartzenberg, a fait savoir, mardi 24 avril, à Martin Malvy, président (PS) de la région Midi-Pyrénées, que le gouvernement a accepté le projet de création à Toulouse d'un laboratoire associé à une animalerie, pour la recherche sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles des ruminants. M. Malvy était intervenu pour soutenir ce projet, présenté par l'Ecole vétérinaire de la ville, auquel l'INRA sera associé. Le ministre de la recherche précise que, dès 2001, l'Etat engagera 10,6 millions de francs en autorisations de programmes et 5,6 millions en crédits de paiement pour financer des installations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la création par le gouvernement d'un Groupement d'intérêt scientifique sur les infections à prions. ► www.lemonde.fr/prion

DÉPÊCHES

■ **JUSSIEU** : les cours devaient reprendre normalement, mercredi 25 avril, après l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi dans un local technique de l'université Paris-VI. L'activité avait été suspendue, mardi 24 avril, par mesure de sécurité.

■ **EFFET DE SERRE** : la dégradation de la couche d'ozone au-dessus de l'hémisphère nord serait, selon l'Organisation météorologique mondiale, moins importante cette année que les années précédentes. La raison en serait, expliquent les experts, que les températures moyennes dans cette partie du globe ont été plus élevées que d'habitude.

Alfred Sirven assure qu'il n'avait « aucun pouvoir » pour faire verser des « commissions » par Elf

Il désigne implicitement M. Le Floch-Prigent et refuse de citer les bénéficiaires de sommes en espèces

APRÈS QUATRE interrogatoires devant les juges d'instruction de l'affaire Elf, la stratégie de défense d'Alfred Sirven semble désormais se dessiner nettement. Questionné une nouvelle fois, mardi après-midi, par le juge Renaud Van Ruymbeke, l'ancien directeur chargé des « affaires générales » du groupe Elf-Aquitaine, s'est abstenu de toute explication précise sur les conditions dans lesquelles quelque 3 milliards de francs ont été extraits des caisses de la compagnie pétrolière entre 1989 et 1993, sous la présidence de Loïc Le Floch-Prigent. Aujourd'hui soupçonné d'avoir été l'opérateur principal de ces mouvements financiers occultes – dont plus de la moitié a transité ou abouti sur des comptes dont il était l'ayant droit –, M. Sirven s'est contenté d'indiquer au juge que le système des « commissions » avait existé « avant et après » son entrée en fonctions au sein du groupe Elf et qu'il n'y avait « aucun pouvoir » de décision.

Confirmant sur ce point les explications recueillies par les enquêteurs auprès de M. Le Floch-Prigent et d'André Tarallo, ancien directeur

de la branche hydrocarbures et dirigeant des filiales africaines du groupe Elf (tous deux mis en examen), ainsi que le témoignage d'anciens responsables des services financiers de l'entreprise, M. Sirven a rappelé que l'engagement des « commissions » obéissait à des procédures internes sur lesquelles il n'exerçait aucune tutelle.

Détaillant ce mode opératoire, l'ancien directeur financier d'Elf, Philippe Hustache, avait ainsi expliqué que ces sommes n'étaient mobilisées (sous l'appellation générique « frais de pré-reconnaissance ») « qu'après la décision du président », c'est-à-dire de M. Le Floch-Prigent, durant la période visée par l'enquête judiciaire. Seuls les « directeurs opérationnels » du groupe – dont M. Sirven n'était pas – pouvaient proposer au PDG le versement de telles sommes, censées être liées aux activités de recherche pétrolière à l'étranger et dont les montants variaient entre 300 et 800 millions de francs par an. Soulignant son hostilité à l'égard des méthodes de M. Sirven, M. Hustache avait précisé au juge, le 26 octobre 2000, avoir

« donné des instructions formelles à [ses] collaborateurs de ne connaître que le président ou M. Tarallo sur ces sujets », excluant ainsi la possibilité que M. Sirven ait pu, à lui seul, organiser la sortie des sommes contestées. L'intéressé a invoqué, mardi, l'existence d'« autres réseaux », citant notamment, outre M. Tarallo, deux hauts dirigeants du groupe pétrolier.

Les investigations conduites en Suisse attestent qu'un partage quasi systématique de ces sommes était effectué au profit de comptes gérés par M. Sirven et par M. Tarallo. Interrogé par M. Van Ruymbeke le 7 mars dernier, M. Tarallo avait affirmé que cette « répartition » avait été décidée « dès l'origine par M. Le Floch-Prigent ». « Certains montants étaient demandés par M. Sirven au bénéfice de certains comptes », avait-il ajouté, précisant que ces demandes effectuées « en dehors des procédures habituelles » étaient « soumises à la décision de M. Le Floch-Prigent ».

L'approbation implicite par M. Sirven de l'existence de ce dispositif pourrait accroître le poids des soup-

çons sur l'ancien PDG d'Elf, en le désignant comme le véritable responsable de ces détournements. Déjà confronté à cette suspicion lors du procès de Roland Dumas et de Christine Deviers-Joncour, au mois de mars, M. Le Floch-Prigent avait estimé avoir été « trahi » par son ancien bras droit. Devant le juge Van Ruymbeke, le 20 novembre 2000, il avait déjà assuré avoir ignoré « jusqu'à une date récente le montant des sommes brassées par M. Sirven ». L'enquête a révélé qu'une part importante de ces fonds (243 millions de francs) avait été transférée vers la France sous forme d'argent liquide et mise à la disposition de M. Sirven par un étonnant système de « passeurs » professionnels (Le Monde du 21 décembre 2000). S'il ne les a pas conservés pour lui, à qui a-t-il remis ces sommes ? « J'ai fait des paiements en liquide, a-t-il admis, mardi, devant le juge. Mais ne comptez pas sur moi pour en dire plus. »

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/elf

www.elf.com

CONSEILS 0 800 834 150 - 24 h/24 - APPEL GRATUIT DEPUIS UN ROSE FIXE

N° Vert 0 800 TDI 150

soutien psychologique aux ingénieurs motoristes concurrents.

Conso. norme: CE 93/116 d/180 km/l Je la Golf Confort TDI 150, cycle urbain/extra-urbain/mixte: 11,4/5,3. Emissions CO₂ (g/km): 183. 3015 volkswagen (13,12 franc/l'accès, 1,28 franc la minute) - 0 025 02 25 29 (0,80 franc la minute).